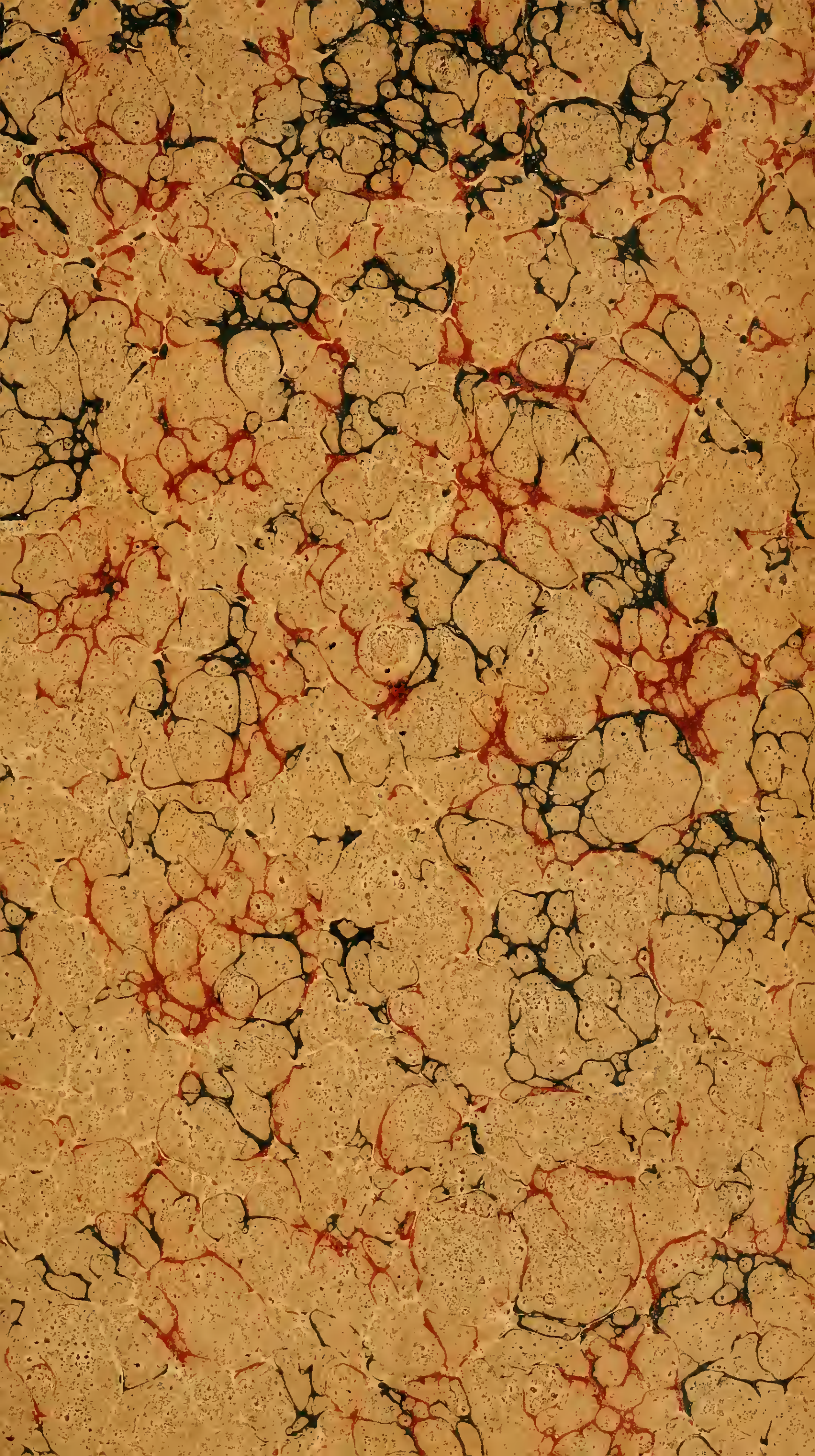


hbl, stx CB 151.Q47
v. 1
Questions controversees de l'histo



3 9153 00566571 8

CB/151/Q47/v.1



4205
81

LES QUESTIONS

CONTROVERSÉES

DE

L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE

PREMIÈRE SÉRIE

NOUVELLE ÉDITION

BRUXELLES
ALFRED VROMANT & Cie
Rue de la Chapelle, 3

PARIS
SANARD & DERANGEON
Rue Saint Jacques, 174

1894

Tous droits réservés.

LES

QUESTIONS CONTROVERSÉES

PREMIÈRE SÉRIE

SOMMAIRE :

L'abbé F. Vigouroux : La Cosmogonie biblique.

A. de Lapparent : Le Bathybius.

L'abbé F. Vigouroux : Les dix plaies d'Egypte.

E. Cosquin : Venue de St Pierre à Rome.

Comte de Puymaigre : La légende de Blondel.

Tamizey de Larroque : Le siège de Béziers et le mot : « tuez-les tous ».

J. Mavel : Les *Monita secreta* des Jésuites.

L'abbé Allain : L'instruction primaire en France avant la Révolution.

Léon de Poncins : La prise de la Bastille.

de l'Epinois : Les Bourbons ramenés par l'étranger.

BRUX. IMP. A. VROMANT ET Cie

LES QUESTIONS

CONTROVERSÉES

DE

L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE

PREMIÈRE SÉRIE

NOUVELLE ÉDITION



BRUXELLES

ALFRED VROMANT & Cie

Rue de la Chapelle, 3

PARIS

SANARD & DERANGEON

Rue Saint-Jacques, 174

1894

Tous droits réservés.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
Boston Library Consortium Member Libraries

http://www.archive.org/details/lesquestionscont01kerv

PRÉFACE

Pro Deo et veritate.

Il est généralement admis que les plus courtes préfaces sont les meilleures. Nous n'y contredirons pas, et nous nous bornerons à expliquer en quelques mots, dans cette introduction, quel est notre but et quels moyens nous avons l'intention d'employer pour l'atteindre.

On est vivement surpris, lorsqu'on ouvre les livres d'histoire ou de sciences naturelles les plus accrédités, d'être obligé de constater le désaccord qui règne entre eux sur une foule de questions vitales, et le ton tranchant avec lequel chacun se déclare en possession unique de la vérité. La vérité ne pouvant avoir plusieurs visages, il

en résulte, pour l'esprit le moins prévenu, cette déduction d'une logique irréfutable, que s'il y a une vraie science, il y en a aussi une fausse dans l'appréciation des phénomènes naturels ; et près de l'histoire vraie il y a une fausse histoire, dans l'exposition et l'appréciation des phénomènes moraux qui se manifestent dans la vie des peuples.

Comment reconnaître le vrai du faux dans ces divergences qui atteignent aussi bien le domaine des faits que celui de leur discussion ? comment trouver un guide qui puisse conduire un esprit avide de vérité au milieu de ce labyrinthe où les points de repère échappent à chaque instant ?... On le rencontre sûrement, nous assure la voix publique, parmi ces auteurs sincères qui déclarent s'affranchir de tout préjugé pour s'attacher uniquement à ce qu'ils appellent avec pompe l'*esprit scientifique*, et juger en toute impartialité et toute connaissance de cause. Nous ne voudrions pas médire du véritable esprit scientifique ; nous prétendons même que nos travaux en seront scrupuleusement empreints. Mais n'est-il pas vrai qu'à entendre la plupart de ceux qui en revendiquent le plus bruyamment la protection, le théologien ne peut voir clair dans l'histoire ; qu'un homme religieux n'a pas l'esprit assez libre

pour apprécier les faits sur lesquels repose sa foi ; qu'il faut, pour juger de haut, faire table rase de toute croyance préconçue ?... Le sceptique par système a seul compétence, à leurs yeux, pour dégager les inconnues des problèmes historiques et scientifiques. Et pourtant, ces sceptiques aux affirmations si précises, ne sont pas aussi bien dépouillés de préjugés qu'ils le déclarent : car leur esprit scientifique consiste essentiellement dans la négation *a priori* du surnaturel : ce qui rétrécit notablement le cercle des faits sur lesquels il devient permis de pousser des investigations, et ce qui, même pour un profane, semble fort nuisible à la liberté de la science.

En fait, nous n'hésiterons pas à poser ici, sur cette question, un principe qui pourra paraître très radical, mais qu'une expérience de chaque jour nous force à dégager de l'ensemble des publications qui nous inondent de toutes parts. A notre sens, le plus sûr criterium pour reconnaître la fausse histoire et la fausse science, c'est de constater chez l'auteur du livre une haine bien formulée contre le catholicisme. Cela ne veut pas dire que toutes les œuvres émanées d'écrivains catholiques soient parfaites et qu'il faille en adopter toutes les conclusions ; mais la somme

d'erreurs et de préjugés est, en dépit des assertions de la libre pensée, beaucoup moins considérable chez eux que chez leurs adversaires. A toutes les époques, cette haine plus ou moins déclarée du catholicisme a frappé l'esprit humain de l'aveuglement le plus ténébreux ; et la passion destructive enfantée par elle a causé plus de ravages, dans le domaine scientifique, que les animosités nationales ou les ambitions des conquérants n'ont amené de ruines dans les États rivaux.

C'est ainsi qu'on entend déclarer sur tous les tons, à la tribune, dans les revues, dans les journaux, dans les ouvrages qui passent pour sérieux comme dans ceux qui prétendent à l'amusement du public, que le catholicisme romain est l'ennemi-né de toute science, la négation de toute culture supérieure de l'humanité ; que les livres, qu'il appelle inspirés et qui contiennent les bases fondamentales de ses dogmes et de ses croyances, sont en contradiction formelle avec les découvertes de la géologie, de la physique et de la physiologie ; que la création de l'homme unique est un conte à bercer les enfants en nourrice ; que l'homme descend, par évolution, d'un singe ou d'un animal qu'on n'a jamais vu, dont on n'a même jamais retrouvé les traces, mais qui était

intermédiaire entre l'homme et le singe ; que les soi-disant miracles attribués à Jésus-Christ, à ses apôtres et aux saints de son Église ne reposent sur aucun document historique qu'on ne puisse contester ; que cette Église, au lieu de favoriser la civilisation et le développement de l'intelligence humaine, n'a réussi qu'à l'obscurcir et à l'éteindre ; que le christianisme n'est, au surplus, qu'un simple dérivé naturel des religions de l'Orient ; que les papes ont été des tyrans couronnés, et les moines des fourbes et des hypocrites ; que les crimes commis par les prêtres au nom de Jésus-Christ dépassent tout ce que l'imagination la plus fantaisiste a jamais pu rêver ; que Rome n'a institué le tribunal de l'Inquisition que pour régner par la terreur ; que le clergé ne contribuait pas aux charges publiques avant 1789... et mille autres assertions de même nature, qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer ici, mais que l'école maintient énergiquement, malgré les documents authentiques et contraires qu'on lui apporte tous les jours. Son siège est fait, et rien ne peut lui faire avouer ses torts, même l'évidence.

Et que serait-ce, s'il fallait rappeler toutes les autres erreurs qui touchent de moins près à

l'Église ? A entendre ces docteurs, l'instruction primaire était nulle avant la Révolution ; la noblesse, au lieu de contribuer aux charges de l'État, ne faisaient que s'engraisser à ses dépens ; aucune liberté n'existait sous le despotisme des rois ; Clovis ne fut qu'un bourreau, et sainte Clotilde, qu'une reine cruelle, tandis que les victimes de Richelieu furent des anges de candeur, et les chefs de la Gironde des prodiges de vertu et de patriotisme.

Voilà pourquoi, dans ces jours de licence impie où le mensonge historique et le mensonge scientifique envahissent les masses elles-mêmes, il devient absolument nécessaire de répandre la lumière à profusion et sous toutes les formes ; de proclamer la vérité froidement, sans ambages ni subterfuges. Et comme tout chrétien peut être appelé, en bien de circonstances, à remplir le rôle d'apologiste, s'il importe que nous ne compromettions pas l'Église par notre ignorance ou nos exagérations en créant quelquefois des dogmes de notre propre autorité, il importe aussi que nous connaissions les réponses que la véritable science oppose aux objections des incrédules et des historiens de mauvaise foi ; il importe surtout, qu'à l'exemple des Pères de l'Église

depuis les premiers siècles, nous montrions, dans le mépris affiché par certains chrétiens pour la science humaine, un sérieux danger pour la religion.

D'après ce rapide exposé, notre but peut se résumer en quelques lignes. Projeter un faisceau de lumière éclatante sur l'histoire et sur la science ; combattre énergiquement toutes les assertions erronées qui ne reposent que sur le mensonge et sur des hypothèses non solidement assises ; approfondir les questions controversées, et leur apporter une solution conforme aux déductions de la plus impartiale critique ; en un mot, enlever leurs armes aux détracteurs systématiques de l'Église et de nos traditions nationales, et en fournir de solides à leurs défenseurs.

Mais, nous objectera-t-on, cette œuvre n'est pas nouvelle : à quoi bon refaire ce que d'autres ont déjà tenté ? à quoi bon soulever peut-être des haines implacables, ou tout au moins de nouvelles animosités ?

Notre réponse sera courte et franche.

Et d'abord, ni les animosités ni les haines n'ont le don de nous effrayer. Nous nous sommes armés de l'*æs triplex* chanté par le poète,

pour la défense de ce que nous avons la conviction d'être le droit, le vrai, la sauvegarde de nos croyances menacées. Le mal nous envahit et nous déborde : nous voulons lui opposer une digue. Tant pis pour ceux qui seront blessés dans le combat ! On nous jettera peut-être la pierre ; mais elle rebondira d'elle-même sur ceux qui nous l'auront jetée pour les atteindre au cœur. Nous n'avons qu'une devise : *Dieu et la vérité.* Avec elle, on garde toujours la conscience en repos, et l'on a pour soi tous les gens de bien.

La seconde objection est plus grave. Il est vrai que l'œuvre n'est pas nouvelle. L'abbé Gorini, d'illustre mémoire, en a été dans ce siècle le premier initiateur, et la *Revue des questions historiques* est une arène libéralement ouverte aux joûtes des redresseurs de torts. Mais nous avons la prétention de dépasser l'œuvre des auteurs isolés et de ne pas faire double emploi avec la *Revue des questions historiques*. Cet excellent recueil s'adresse surtout aux savants, aux hommes du monde instruits, aux lecteurs habitués aux travaux d'érudition. Nous voulons vulgariser son influence en la rendant abordable à la masse des lecteurs ; et les emprunts que nous lui ferons souvent, en analysant ou en conden-

sant ses mémoires, seront un témoignage de l'estime toute particulière que nous professons pour le talent de ses rédacteurs habituels.

Quant aux recueils composés par les auteurs isolés, ils nous présentent un défaut capital : c'est qu'il est matériellement impossible, pour ceux qui embrassent des périodes tant soit peu étendues, que tant de sujets divers puissent être abordés par le même écrivain avec une égale compétence. Aussi nous sommes-nous associé un groupe toujours ouvert de savants et d'érudits, versés d'une façon toute spéciale dans les questions qu'ils auront à traiter. Personne ne pourra leur refuser, soit en géologie, soit en archéologie dite préhistorique, soit en apologétique chrétienne, soit en érudition ancienne ou moderne, soit dans la connaissance des annales du moyen âge, de la renaissance ou de l'histoire révolutionnaire, une autorité particulière : chacun ne traitera que les matières qui ont fait l'objet de ses études de prédilection, de ses recherches les plus assidues.

Deux autres caractères différencient la collection des *Questions controversées* des publications précédentes qui ne se sont occupées, pour la plupart, que des faits historiques postérieurs à la

chute de l'empire romain, ou de spécialités très restreintes. Nous avons, au contraire, pris le parti d'embrasser tout le domaine historique, depuis les origines du monde ; et comme, en ces origines, les recherches de la science se confondent avec celles de l'histoire et de l'archéologie, nous abordons résolument la controverse scientifique sur la création de l'homme, les récits bibliques, tâche rendue facile par la variété même et la compétence de nos collaborateurs.

Enfin, au lieu de jeter pêle-mêle et comme au hasard, dans tous nos volumes, les questions controversées, nous avons adopté un plan général qui leur donnera comme une physionomie fraternelle. Ils seront tous divisés d'après le même plan : tous contiendront les questions dans l'ordre chronologique ; et tous, autant que possible, en renfermeront au moins une sur chacune des six grandes divisions de l'histoire, partagée ainsi qu'il suit :

1° *Époque antédiluvienne.* — Ce chapitre comprendra toute la discussion scientifique sur l'origine de l'homme et sur les temps dits préhistoriques. Nous y étudierons en particulier : l'incertitude de la chronologie biblique pour cette période ; — l'accord de la Genèse et de la science dans l'œuvre des six

jours ; — l'antiquité fabuleuse de l'homme ; — les mésaventures du Bathybius ; — l'homme tertiaire ; — les caractères des anthropomorphes, etc., etc.

2° *Histoire ancienne, du déluge à Jésus-Christ.* — Sous ce chapitre se classeront les controverses sur l'authenticité des livres saints ; — sur la Bible et l'assyriologie ; — sur la destination des dolmens ; — sur la distinction des Celtes et des Gaulois ; — sur la contemporanéité de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze, etc., etc.

3° *Empire romain et premiers siècles de l'Église.* — Ici viendront à leur place les discussions sur la vie de Jésus ; — sur la certitude historique des miracles ; — sur le prétendu petit nombre des premiers chrétiens ; — sur les origines du christianisme, etc.

4° *Moyen âge, du* ve *au* xvie *siècle.* — Nous classerons sous ce titre des études sur les meurtres de Clovis ; — la légende de Blondel ; — les fausses décrétales ; — Étienne Marcel ; — le droit du seigneur ; — Charles VII et Agnès Sorel ; — la mission de Jeanne d'Arc ; — la légende de Jeanne Hachette ; — les moines et la civilisation ; — la papesse Jeanne ; — l'Inquisition ; — le mot : *Tuez-les tous* ; — les populations rurales sous la féodalité ; — l'origine des libertés communales, etc., etc.

5° *Époque moderne, du* xvie *siècle à la Révolution française.* — Ce chapitre nous fournira des tra-

vaux sur Marie Stuart; — la Saint-Barthélemy ; — les jésuites régicides ; — le procès de Galilée ; — les calomnies des *Provinciales* ; — les dragonnades et les suites de la révolution de l'édit de Nantes ; — les victimes de Richelieu ; — le jansénisme ; — l'assemblée de 1682 ; — les *Monita secreta* ; — les impôts payés par le clergé sous l'ancien régime ; — l'instruction primaire avant 1789, etc., etc.

6° *Révolution française et époque contemporaine.* — Sous cette dernière rubrique se rangeront des études sur Marie-Antoinette ; — les Girondins ; — la légende de Bara ; — la prise de la Bastille ; — la constitution civile du clergé ; — les tribunaux révolutionnaires ; — les volontaires de 1792 ; — les Bourbons ramenés dans les fourgons de l'étranger ; — les assertions du P. Loriquet ; — le patriotisme des Frères ; — les soldats du Pape, etc., etc.

Ce programme est à la fois très vaste et fort élastique ; mais le réseau de notre collaboration est assez étendu pour pouvoir, sans présomption, aspirer à le remplir. Quant à la récompense de nos efforts, nous ne prétendons pas en ambitionner de meilleure que celle de ramener quelques esprits prévenus à Dieu et à la vérité.

René Kerviler.

ÉPOQUE ANTÉDILUVIENNE

I

LA COSMOGONIE BIBLIQUE

L'accord de la science et de la foi est pour tout chrétien une vérité incontestable. Dieu, étant l'auteur de la révélation comme de la nature, n'a pu se contredire lui-même et écrire dans les pages de la Genèse le contraire de ce qu'il a écrit dans le livre de l'univers. « Quoique la foi soit au-dessus de la raison, a dit Pie IX dans son encyclique du 9 novembre 1846, il ne peut exister entre l'une et l'autre aucune contradiction ni aucun désaccord réel, parce qu'elles procèdent toutes les deux d'une seule et même source, de Dieu très bon et très grand, qui est le principe de la vérité éternelle et immuable. » Le concile du Vatican s'est exprimé dans des termes semblables. Il reconnaît aux sciences le droit de poursuivre leurs recherches selon leur méthode et leurs principes particuliers,

« L'Église, dit-il, ne prétend nullement défendre aux sciences de se servir, dans le domaine qui leur est propre, des principes et de la méthode qui leur est particulière. » En se servant des lumières de la raison, elles ne peuvent pas arriver à des conclusions fondées contraires aux enseignements de la foi : « Il ne peut exister, dit la *Constitutio de fide catholica,* aucun désaccord réel entre la foi et la raison. »

Nous sommes donc assurés qu'il n'existe pas de contradiction entre la Genèse et les résultats des investigations géologiques et paléontologiques. Mais il peut exister des contradictions apparentes, et il nous faut montrer comment il est possible de concilier la parole de Dieu avec les données scientifiques aujourd'hui généralement acceptées.

Avant d'entrer dans cette exposition, il est essentiel de faire connaître tout d'abord la traduction des premiers versets de la Genèse, faite sur le texte hébreu le plus *littéralement* qu'il a été possible.

I. TEXTE DU RÉCIT MOSAIQUE DE LA CRÉATION

La Genèse, dans ses premières pages, nous raconte la création du monde de la manière suivante :

I. — I, 1. Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.
2. Et la terre était vide et informe ; les ténèbres étaient sur la
face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu se mouvait sur les eaux.
II. — 3. Et Dieu dit : « Que la lumière soit ». Et la lumière
fut. 4. Et Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara

la lumière d'avec les ténèbres. 5. Et Dieu nomma la lumière jour, et les ténèbres nuit. Et il fut soir et il fut matin : premier jour.

III. — 6. Et Dieu dit : « Qu'il y ait un firmament entre les eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. » 7. Dieu fit donc le firmament, et il sépara les eaux qui sont au-dessous du firmament de celles qui sont au-dessus du firmament. Et il fut ainsi. 8. Et Dieu nomma le firmament ciel. Et il fut soir et il fut matin : second jour.

IV. — 9. Et Dieu dit : « Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que le sec apparaisse. » Et il fut ainsi. 10. Et Dieu nomma le sec : terre ; et il nomma l'amas des eaux : mers. Et Dieu vit que cela était bon. 11. Et Dieu dit : « Que la terre produise la verdure, de l'herbe portant semence, des arbres fruitiers portant du fruit selon leur espèce et contenant leur semence, sur la terre. » Et il fut ainsi. 12. Et la terre produisit la verdure, de l'herbe portant sa semence selon son espèce, et des arbres portant leur fruit, contenant leur semence selon leur espèce. Et Dieu vit que cela était bon. 13. Et il fut soir et il fut matin : troisième jour.

V. — 14. Et Dieu dit : « Qu'il y ait des luminaires dans le firmament des cieux, pour distinguer le jour et la nuit, et pour servir de signes aux temps des fêtes, aux jours et aux années ; 15. qu'ils servent de luminaires pour luire sur la terre. » Et il fut ainsi. 16. Et Dieu fit deux grands luminaires : le plus grand luminaire pour présider au jour, et le moindre luminaire pour présider à la nuit ; et il fit aussi les étoiles. 17. Et Dieu les plaça dans le firmament des cieux pour luire sur la terre, 18. et pour présider au jour et à la nuit, et pour distinguer la lumière des ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon. 19. Et il fut soir et il fut matin : quatrième jour.

VI. — 20. Et Dieu dit : « Que les eaux pullulent d'une pullulation vivante, et que les oiseaux volent sur la terre, sous la face du firmament des cieux. » 21. Et Dieu créa les grands

poissons et tout être vivant et rampant dont pullulent les eaux, selon leurs espèces, et tout oiseau qui vole, selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon. 22. Et Dieu les bénit en disant : « Fructifiez, multipliez-vous, et remplissez les eaux des mers ; et que les oiseaux se multiplient sur la terre. » 23. Et il fut soir et il fut matin : cinquième jour.

VII. — 24. Et Dieu dit : « Que la terre produise des êtres vivants, selon leur espèce ; le bétail, les reptiles et les animaux sauvages, selon leur espèce. » Et il fut ainsi. 25. Et Dieu fit les animaux sauvages selon leur espèce, le bétail selon son espèce, et tout reptile de la terre selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon. 26. Et Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance ; et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, et sur toute la terre, et sur tout reptile qui rampe sur la terre. » 27. Et Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa. 28. Et Dieu les bénit, et Dieu leur dit : « Fructifiez, multipliez-vous ; remplissez la terre, assujettissez-là ; dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout animal qui rampe sur la terre. » 29. Et Dieu dit : « Voici que je vous donne toute herbe portant semence, qui est sur la face de la terre, et tout arbre qui porte un fruit contenant sa semence : ce sera votre nourriture. 30. Et à tous les animaux sauvages, et à tous les oiseaux du ciel, et à tous les reptiles de la terre qui ont souffle de vie, toute herbe verte sera leur nourriture. » Et il fut ainsi. 31. Et Dieu vit tout ce qu'il avait fait, et voilà que cela était très bon. Et il fut soir et il fut matin : sixième jour.

VIII. — II, 1. Et furent achevés le ciel et la terre, et toute leur armée. 2. Et Dieu acheva le septième jour son œuvre qu'il avait faite, et il se reposa le septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite. 3. Et Dieu bénit le septième jour et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre, que Dieu avait créée en [la] faisant.

II. BEAUTÉ DU RÉCIT MOSAIQUE DE LA CRÉATION

Le récit de la création du monde d'après la Bible est incomparablement supérieur à celui de tous les autres peuples; il n'y a qu'une voix, même parmi les ennemis des saintes Écritures, pour reconnaître la supériorité de la cosmogonie mosaïque sur toutes les cosmogonies païennes. L'un des plus ardents adversaires de la révélation, l'allemand Haeckel, ne peut s'empêcher de l'avouer :

« Permettez-moi, dit-il dans son *Histoire de la création des êtres organisés* [1], de jeter tout d'abord un coup d'œil sur la plus importante des histoires de la création surnaturelle, sur celle de Moïse, telle que nous la connaissons par les antiques archives de l'histoire et des lois du peuple juif, par la Bible. On sait que l'histoire de la création mosaïque, formant dans le premier chapitre de la Genèse l'introduction de l'Ancien Testament, est encore généralement admise chez tous les peuples qui ont accepté la civilisation judaïco-chrétienne. Ce succès extraordinaire ne s'explique pas seulement par son intime union avec les dogmes chrétiens et juifs, mais aussi par la disposition simple et naturelle des idées qui y sont exposées, et qui contrastent avantageusement avec la confusion des cosmogonies mythologiques chez la plupart des peuples anciens. D'après la Genèse, le Seigneur Dieu forme

1. Traduction Letourneur, Paris, 1874, p. 35-36.

d'abord la terre, en tant que corps anorganique; ensuite il sépare la lumière et les ténèbres, puis les eaux et la terre ferme. Voilà la terre habitable pour les êtres organisés. Dieu forme alors en premier lieu les plantes, plus tard les animaux ; et même, parmi ces derniers, il façonne d'abord les habitants de l'eau et de l'air, plus tardivement ceux de la terre ferme. Enfin Dieu crée le dernier venu des êtres organisés, l'homme ; il le crée à son image pour être le maître de la terre.

« Dans cette hypothèse mosaïque de la création, ajoute le naturaliste libre penseur, deux des plus importantes propositions fondamentales de la théorie évolutive se montrent à nous avec une clarté et une simplicité surprenantes : ce sont l'idée de division du travail ou de la différenciation, et l'idée du développement progressif, du perfectionnement. Bien que ces grandes lois de l'évolution organique soient regardées par Moïse comme l'expression de l'activité d'un créateur façonnant le monde, pourtant on y découvre la belle idée d'une évolution progressive, d'une différenciation graduelle de la matière primitivement simple. Nous pouvons donc payer à la grandiose idée renfermée dans la cosmogonie... du législateur juif un juste et sincère tribut d'admiration. »

Un autre rationaliste, M. Dillmann, dit également de la cosmogonie de la Genèse :

« Elle ne contient pas un mot qui puisse paraître indigne de la pensée de Dieu. Dès lors que l'on tentait de peindre, pour le rendre saisissable à l'intelli-

gence humaine, le mystère de la création, qui demeurera toujours un mystère pour l'homme, il était impossible d'en tracer un tableau plus grand et plus digne. C'est à bon droit qu'on en tire une preuve du caractère révélé de ce récit ; ce n'est que là où Dieu s'est manifesté selon sa véritable essence qu'il a pu être écrit : il est l'œuvre de l'Esprit révélateur [1]. »

« Ou Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, a dit Ampère, ou il était inspiré. »

Le récit que nous fait l'auteur sacré de la création du monde est sobre, clair, et aussi précis que le permettait la langue hébraïque et l'époque où vivait Moïse. C'est une histoire réelle qui nous est racontée. Il faut cependant observer que le génie de la langue dans laquelle elle est écrite, a obligé l'écrivain à employer certaines expressions dans un sens métaphorique : il ne s'est pas exprimé en formules scientifiques et rigoureuses ; il a voulu seulement montrer que Dieu est le créateur de tout ce qui existe, et, pour se mettre à la portée de tous et exposer les vérités les plus profondes, il a employé une sorte de langage populaire et figuré, dans lequel il attribue à Dieu la parole comme à un homme, et nous le montre commandant au monde, comme un maître à ses serviteurs. Il se

1. Dillmann, *Genesis*, 1875, p. 9. — La supériorité du récit biblique est surtout frappante quant on la compare aux cosmogonies des autres peuples. Combien on en apprécie davantage la simplicité et la sobriété, quand on la met en regard, par exemple, du Mahâbhârâta ! Voir à ce sujet un article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans le *Journal des savants*, janvier 1868.

sert également dans son récit de quelques autres expressions figurées, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Moïse a ainsi résumé et en quelque sorte condensé les vérités religieuses fondamentales, qui sont la base de la vraie religion, en une seule page, intelligible pour tous, même pour l'esprit le plus simple. Il n'existe, en aucune langue, un seul morceau qui contienne, en si peu de mots, autant de dogmes si importants. Cette cosmogonie est la condamnation de toutes les erreurs du monde ancien. L'auteur sacré parle, non d'une manière abstraite et en philosophe, mais en termes concrets et comme historien ; il énonce le fait et ne se livre à aucun commentaire, mais le le premier verset seul de son livre suffit pour faire toucher du doigt toutes les erreurs principales des anciens et des modernes : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. » Par conséquent, il n'existe qu'un seul Dieu, contrairement à ce que croyaient faussement, à l'exception des Hébreux, tous les peuples d'alors, lesquels étaient polythéistes et adoraient plusieurs dieux ; la matière n'est pas éternelle, puisqu'elle n'existait pas avant que Dieu créât ; Dieu l'a tirée du néant, *bârâ,* par son action toute-puissante : il est donc le maître absolu du monde, comme l'ouvrier de son œuvre. Peuples et philosophes pensaient que la matière n'était pas distincte de Dieu même : c'étaient les panthéistes ; les autres, que la matière avait toujours existé, c'étaient les hylozoïstes. Moïse renverse à la fois d'un mot tous ces systèmes erronés :

« Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. » La conclusion implicite du premier chapitre de la Bible, c'est que Dieu est tout-puissant, infiniment sage et infiniment bon ; que nous devons l'adorer comme notre créateur, l'aimer comme notre premier principe, le servir comme notre dernière fin, reconnaître en lui l'auteur de notre vie et la source de notre béatitude.

III. LES SIX JOURS DE LA CRÉATION [1]

D'après le premier verset de la Genèse, au commencement Dieu créa tous les éléments constitutifs de la matière, « le ciel et la terre », expressions qui désignent en hébreux l'universalité des êtres. La plupart des Pères l'ont entendu ainsi.

Cet état de chaos dura un temps indéfini. Moïse ne dit absolument rien sur sa durée.

Dieu ordonna ensuite les éléments de la matière, qui étaient restés jusqu'alors dans un état de confusion : *tohu vabohu*, dit le texte hébreu. Pendant l'intervalle qui sépare la création de la matière première de l'apparition de la lumière, l'esprit de Dieu, considéré par quelques Pères comme la troisième personne de la sainte Trinité, et par d'autres comme un vent qui agitait les eaux, — le mot hébreu *rouakh* signifiant

1. Ce travail sur la cosmogonie biblique a été extrait par l'auteur, sauf quelques changements, de son *Manuel biblique*, Paris, Roger et Chernoviz, 1880, t. I, p. 315.

tout à la fois « esprit » et « vent », — travaille à l'élaboration de l'univers ; c'est ce que Moïse exprime en disant : « Et l'esprit de Dieu était porté sur la face des eaux ». Ces paroles semblent indiquer que le mouvement imprimé par Dieu aux éléments qu'il avait créés, fut la cause de leurs transformations successives ; ce qui, nous le verrons, est conforme aux conclusions de la science la plus autorisée.

L'organisation du monde est partagée par Moïse en six actes, qu'il appelle jours ; ils se distinguent les uns des autres par un soir et un matin ; le septième jour Dieu se reposa, c'est-à-dire cessa d'agir.

Ce mot de « repos » appliqué à Dieu est certainement métaphorique, tout le monde en convient. Il est à croire que les expressions de « jour », *yôm* ; « soir », *'éreb*, et « matin », *bôqer*, sont également métaphoriques. Leur signification est aujourd'hui le sujet de discussions nombreuses. *Yôm* désigne ordinairement l'espace compris entre deux levers de soleil, *'éreb* marque le coucher de cet astre, et *bôqer* son lever ; cependant plusieurs raisons, qui ne sont pas sans importance, semblent indiquer que ces trois termes ne doivent pas être pris ici dans leur sens propre, mais dans un sens figuré. A une époque où tout s'exprimait en images, l'emploi de métaphores dans la Genèse, où il faut nécessairement en reconnaître un certain nombre, ne doit pas beaucoup surprendre celui qui connaît les habitudes du langage oriental.

Examinons d'abord le mot *yôm*, « jour » : « Il n'y a aucune nécessité d'entendre par ce mot un jour ordi-

naire [1]», dit le P. Palmieri. Dieu n'a certainement pas mis vingt-quatre heures à créer la lumière, ni vingt-quatre heures à créer les astres, les plantes ou les animaux ; il lui a suffi, pour que tous ces êtres fussent produits, d'un acte instantané de sa volonté. Puisque Dieu n'a pu employer une journée entière à donner l'existence à chacune des espèces de créatures qui ont apparu pendant les jours génésiaques, il y a tout lieu de penser que le mot « jour » est ici une expression figurée. Bien des raisons tendent à le prouver et à établir que ce terme désigne ici une « époque ».

1° En hébreu, *yôm* peut signifier et signifie en effet, dans un grand nombre de passages de la Bible, une période indéterminée [2] ;

2° On ne peut exprimer, en hébreu, l'idée d'époque ou de période que par le mot *yôm*, parce qu'il n'en existe pas d'autre en cette langue pour rendre cette idée. Ce fait, généralement ignoré, mérite d'être pris en sérieuse considération. La répugnance du plus grand nombre à admettre les jours époques, provient de ce qu'on fait notre mot « jour » absolument identique au mot *yôm*, ce qui n'est pas. Nous avons un mot « jour », distinct du mot « époque » ; il n'y a qu'une seule et même expression en hébreu pour ces deux significations ;

1. *Tractatus de Deo creante et elevante*, auctore DOMINICO PALMIERI, S. J., in Collegio Romano E. S. theologiæ professore, Romæ, ex typographia polyglotta S. C. de propaganda Fide, 1878, thesis XVI, p. 149.

2. Gen., II, 5 ; Ex., X, 6 ; Lév., VII, 35, 36 ; Num., VII, 10, 84 ; Deut., XII, 1 ; XXXI, 17, 18 ; Ps. II, 7 ; Amos, III. 14 ; Nahum, III, 17 ; Ps. XXXIV, 8 ; LXIII, 4 ; Jer., XXXXVI, 2 ; Joël, II, 31 ; Zach., XIV, 9 ; Matt., X, 15 ; XII, 36 ; Joan., VIII, 56 ; Rom., II, 5 ; II Cor., VI, 2.

3° Ces deux premières raisons établissent la possibilité du sens d'« époque » donné à *yôm*. D'autres considérations prouvent que réellement Moïse l'emploie dans ce chapitre, non pour signifier des jours solaires ou de vingt-quatre heures, mais un temps indéterminé. Il nous dit, en effet, que le soleil, qui sert aujourd'hui à régler les jours, n'a apparu qu'au quatrième *yôm*. Par conséquent, les trois premiers *yômim* n'ont pas été des jours solaires ou de vingt-quatre heures. Mais si les trois premiers ne l'ont pas été, les trois derniers ne le sont pas non plus, car rien ne nous autorise à établir arbitrairement une distinction entre ces deux séries de jours ;

4° Les traditions cosmogoniques des autres peuples entendent par les jours de la création de longues périodes. D'après les traditions hindoues, Brahma resta enfermé 360 jours dans l'œuf cosmique, avant de le briser et d'en faire deux moitiés, dont il forma le ciel et la terre ; chacun de ces 360 jours était de 12 millions d'années. Dans les traditions persanes et étrusques, la création est divisée en six étages, qui forment six époques égales, dans un ordre semblable à celui de la Genèse ; chacune de ces époques est de mille ans. D'après de vieilles traditions étrusques, le Dieu suprême avait employé douze mille ans à la production de ses œuvres : mille ans à l'organisation du ciel et de la terre, six mille à l'enfantement des êtres inanimés et des animaux, et six mille à la formation et à la durée de l'homme. La cosmogonie phénicienne paraît avoir admis de semblables intervalles de temps entre les

différentes œuvres de la création ; du moins, d'après un passage de Philon de Byblos, abréviateur de Sanchoniaton, le chaos et l'air environnant s'étaient d'abord étendus à l'infini, et n'avaient trouvé de bornes qu'après une longue série de siècles. La cosmogonie chaldéenne admettait probablement aussi que les jours de la création étaient de longues périodes.

Pour établir que les jours de la création sont des jours de vingt-quatre heures, on allègue qu'ils sont l'explication de l'origine de la semaine, et que le repos de Dieu au septième jour est la raison de l'institution du sabbat. (Ex., xx, 10, 11.) Mais si l'on réfléchit, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est impossible de conclure de là que le mot *yôm* est employé dans le sens propre et non dans le sens métaphorique ; au contraire. Ces sept époques furent appelées « jours », non à cause de leur durée, mais parce que, dans l'intention de Dieu, elles devaient être le type de la semaine, et représenter, par les six jours où il crée, les six jours de travail ; par celui où il se repose, le repos du sabbat ou du septième jour, dans lequel il est défendu de faire des œuvres serviles.

Après avoir examiné le sens du mot *yôm* ou « jour », il nous faut examiner celui d' *'éreb* et *bôqer*, « soir » et « matin ». Moïse, s'étant servi métaphoriquement du mot « jour » pour désigner chacune des révolutions du monde et des actes créateurs, continue la métaphore en appelant l'espace total du temps qui s'est écoulé d'une révolution à l'autre « soir » et « matin ». Il place le soir avant le matin, parce que les Hébreux faisaient

commencer la journée, non pas, comme nous, à minuit, mais le soir, usage dont il nous reste des traces dans les offices de l'Église. Quant à la preuve que les Hébreux employaient quelquefois métaphoriquement les mots « soir » et « matin », nous l'avons dans Daniel, où nous lisons, VIII, 26, 14 : *Visio vespere et mane... Usque ad vesperam et mane, dies duo millia trecenti.* Les deux expressions *'éreb* et *bôqer* étaient d'ailleurs très propres à rendre la pensée que voulait exprimer Moïse : car *bôqer* signifie non seulement « matin », mais aussi « commencement », et *'éreb* a le sens de « fin », comme celui de « soir ». Ces deux mots ont, de plus, un second sens figuré, qui répondait parfaitement à la pensée que voulait exprimer le narrateur de la création du monde : *bôqer* a aussi le sens d' « arrangement », et *'éreb* celui de « désordre », de « confusion ».

Un fait digne de remarque et qui semble indiquer que les mots « soir » et « matin » ne sont que des termes métaphoriques, c'est que la création proprement dite, c'est-à-dire la production du sein du néant des éléments de la matière, laquelle n'a pas été précédée d'une révolution cosmique, est racontée sans autre désignation de temps que *in principio.* Ce n'est qu'après la première organisation des éléments qu'il est question de jour, de soir et de matin.

On objecte, il est vrai, contre les explications précédentes, qu'elles sont nouvelles et en opposition avec la tradition. Mais il est aisé de répondre qu'il n'y a pas de tradition unanime et constante sur la manière dont il faut entendre la cosmogonie de la Genèse. Moïse

n'ayant pas parlé la langue scientifique dans sa précision et sa rigueur, son récit est susceptible d'interprétations différentes ; et de fait, à toutes les époques, il a été diversement expliqué par les Pères et les théologiens. Aucun, sans doute, parmi les anciens, n'a entendu le mot « jour » dans le sens d'époque d'une longueur indéterminée, parce qu'on manquait alors des connaissances géologiques qui auraient pu faire découvrir ce sens ; mais un grand nombre parmi eux, entre autres toute l'école d'Alexandrie et saint Augustin, n'ont vu qu'une expression figurée dans les mots « jour », « soir » et « matin ». Nous ne faisons pas autrement; nous leur attachons seulement la signification qu'exigent les découvertes scientifiques,comme l'auraient fait certainement les Pères, s'ils avaient vécu de nos jours, puisqu'ils recouraient à la science de leur temps pour expliquer la création mosaïque [1].

Nous pourrions ajouter, du reste, que la tradition des peuples ne confirme pas seulement le fait de l'institution divine de la semaine ; elle confirme aussi l'ensemble même de la cosmogonie biblique, malgré toutes les altérations qu'elle lui a fait subir. On a découvert, en 1875, une légende chaldéenne, dont la rédaction est antérieure à celle du Pentateuque, et qui s'accorde d'une manière frappante avec le récit de Moïse [2].

1. Voir les développements et les preuves dans F. Vigouroux, *La Cosmogonie biblique d'après les Pères*, dans la *Revue des questions scientifiques*, avril et juillet 1879.

2. On peut le voir dans F. Vigouroux, *La Bible et les Découvertes modernes*, 2e édit., t. I, p. 178 et suiv.

« Dans toutes les cosmogonies païennes, le monde dit M. Pozzy, a été à son origine un chaos ; il était enfermé dans un œuf qui s'est brisé et dont une moitié a formé la voûte céleste, l'autre la terre. D'où cette idée, qu'on retrouve chez toutes les nations, leur est-elle venue ? Ce n'est pas là une idée simple, qui naisse spontanément dans le cerveau humain, puisque, parmi les philosophes, les uns supposent l'univers éternel, tandis que d'autres le font naître de la rencontre fortuite d'atomes crochus dans l'espace. Le chaos, d'ailleurs, n'a point d'analogue dans la nature actuelle. Nous ne voyons aucun être sortir d'une masse confuse et informe. Et puis, comment concilier le chaos, l'idéal du désordre et de la mort, avec l'œuf, qui est le plus beau symbole de la vie et de l'harmonie ? Il faut donc, puisque cette idée se retrouve chez tous les peuples, qu'elle leur vienne d'une source commune, qu'elle fasse partie de ces croyances primordiales qui constituèrent la religion de l'humanité primitive et que les peuples, lors de la dispersion, emportèrent partout avec eux. Ainsi s'expliquent également celles non moins frappantes qu'elles présentent avec la Genèse, avec cette différence toutefois que la cosmogonie des Hébreux est de beaucoup la plus correcte et la mieux liée, celle qui nous donne la clef de toutes les autres. Par elle se complètent les deux notions contradictoires de l'œuf et du chaos. « La terre était sans « forme et vide, et les ténèbres étaient sur la face « de l'abîme » : voilà le chaos. « Et l'Esprit de Dieu « couvait les eaux » comme un oiseau : voilà l'idée de

l'œuf du monde, idée qui se retrouve d'un bout de la terre à l'autre, jusque chez les indigènes des îles Sandwich. « Dans le temps où tout était mer, disent-ils, « un immense oiseau s'abattit sur les eaux et pondit « un œuf, d'où sortit bientôt l'île d'Haouaï. » Mais, ces réserves faites, tout nous porte à croire que les Hébreux, comme les autres peuples, avaient puisé le récit de la création, qui est en tête de la Genèse, dans cette tradition primitive de l'humanité, d'où sont sorties toutes les cosmogonies païennes [1]. »

IV. ACCORD DE LA COSMOGONIE MOSAIQUE AVEC LES SCIENCES NATURELLES

Après avoir montré que les traditions des peuples sont d'accord avec la Genèse, il nous faut établir que les découvertes scientifiques de notre siècle ne la démentent pas.

L'étude géologique de notre globe montre qu'il se compose de couches superposées, distinguées les unes des autres par des éléments qui leur sont propres, et en particulier par des fossiles différents. Quand on eut constaté l'existence de ces couches et de ces fossiles, on en donna d'abord deux explications différentes.

La première consista à admettre que Dieu avait créé la terre telle quelle, avec ces plantes et ces animaux pétrifiés. Elle est encore admise par quelques

1. Pozzy, *La Terre et le Récit biblique de la création*, 1874, p. 244-245.

rares théologiens ou exégètes, comme le P. von Hummelauer. « On peut admettre, dit-il, que Die u, au commencement, a créé notre globe dans son état actuel, avec toutes les stratifications que nous découvrons aujourd'hui dans son sein, et avec tous les fossiles qui, dans ces stratifications, nous remplissent encore aujourd'hui d'étonnement. — Aux XVIe et XVIIe siècles, dit-il encore, on ne voyait point dans les fossiles des débris d'animaux et de plantes véritables, mais des jeux de la nature, *lusus naturæ ;* on peut en dire autant aujourd'hui, en corrigeant seulement le mot *lusus naturæ* en *lusus Dei.* » Tous les géologues sont unanimes à rejeter cette explication, et quiconque a vu de ses yeux des terrains fossiles, n'hésitera pas à la déclarer inacceptable.

La seconde admet que les couches géologiques ne se sont produites que successivement, comme l'exige l'étude des faits ; elle conserve les jours de vingt-quatre heures, et elle place les révolutions cosmiques et terrestres, dont les fossiles nous attestent l'existence, dans l'intervalle compris entre la création indiquée par le premier verset et le premier jour génésiaque. Les mots : « Et la terre était vide et informe, et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme », rappellent un grand cataclysme qui bouleversa l'univers et le réduisit à l'état de chaos. Dieu avait d'abord créé lentement le monde : *In principio creavit Deus cœlum et terram ;* il le restaura promptement, en six jours proprement dits, après ce bouleversement profond, et les traces de cette restauration, accomplie en un temps

si court, échappent aux recherches des savants. Cette explication est défendue aujourd'hui par le P. Molloy[1]; mais elle est universellement rejetée par tous les théologiens de profession, comme inconciliable avec les faits, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Les deux solutions que nous venons d'exposer sont généralement abandonnées aujourd'hui ; elles doivent être remplacées par une troisième, mise en harmonie avec les progrès de la science. On l'appelle souvent la théorie des jours-époques, parce que le trait principal qui la distingue des précédentes, c'est que les jours génésiaques désignent, non des jours de vingt-quatre heures, mais des époques d'une durée indéterminée. Pendant chacune de ces époques, appelées « jours » par l'auteur sacré, se sont produites les révolutions dont la géologie constate l'existence. Nous avons déjà exposé les raisons exégétiques qui autorisent à donner au mot *yôm* cette signification.

Il nous faut maintenant étudier ces révolutions elles-mêmes. Pour procéder avec ordre, nous partagerons l'œuvre de la création en trois périodes principales : 1° celle de la création des éléments de la matière et de la lumière ; 2° celle de l'organisation de la terre et de la création du règne végétal ; 3° enfin, celle de la création du règne animal.

1. G. Molloy, *Géologie et Révélation, ou Histoire ancienne de la terre, considérée à la lumière des faits géologiques*, traduit par l'abbé Hamard, 2e édit. française, Paris, 1877. Le traducteur réfute catégoriquement, à la fin du volume, le système du P. Molloy, p. 457.

Première Période : Création des éléments de la matière et de la lumière.

La première période embrasse la cosmogonie en général et la création de la lumière ; elle comprend le long espace de siècles résumé dans les cinq premiers versets de la Genèse, et correspond au temps qui a précédé le premier jour mosaïque ainsi qu'à ce premier jour lui-même. La science ne connaît rien de cette période que par induction.

D'après le système communément admis par les savants, l'éther, principe de la matière des cieux et de la terre, a été créé tout d'abord. L'analyse spectrale et les belles découvertes du P. Secchi, d'Huygens, de Miller, etc., démontrent que la composition chimique des corps célestes et terrestres est foncièrement la même. Au commencement, les ténèbres sont complètes. Des centres d'attraction se produisent ensuite sur divers points de l'espace, et deviennent le germe des nébuleuses cosmiques et le principe du mouvement. Le mouvement de concentration et de rotation des nébuleuses amène les premiers dégagements de chaleur. L'élévation croissante de la température produit de la lumière ; les nébuleuses, en se condensant, jettent autour d'elles des lueurs phosphorescentes ; elles se fractionnent, et leurs fragments deviennent des étoiles, qui finissent par être incandescentes. La terre est une de ces étoiles.

Moïse dépeint l'état primitif de la terre à cette épo-

que, en disant : « La terre était vide et informe », sans ordre ; et il caractérise la période pendant laquelle s'accomplissent les phénomènes dont nous venons de parler, en les considérant par rapport à notre globe, quand il dit que, le premier jour, Dieu créa la lumière et la sépara des ténèbres.

Les ignorants ont fait contre la création de la lumière au premier jour génésiaque toute sorte d'objections au nom de la science. Comment comprendre, a-t-on dit, que la lumière ait existé avant le soleil ? Or, d'après les œuvres des physiciens, qu'est-ce que la lumière, sinon la vibration d'une sorte de fluide infiniment subtil, répandu dans l'espace, nommé éther, et mis en mouvement par des corps que nous appelons lumineux ? Ce sont les mouvements ondulatoires de cet éther qui produisent en nous la sensation de lumière ; et, si nous considérons dans quelles circonstances les corps terrestres développent la lumière, nous découvrons que c'est généralement de la manière suivante : 1° une grande élévation de température rend lumineux les corps qui ne le sont pas : les métaux incandescents, les objets incombustibles placés entre les pôles d'une batterie électrique émettent une vive lumière, sans qu'on remarque d'ailleurs d'autre changement dans leurs propriétés ; 2° la combinaison chimique intense et rapide de deux corps, dans la combustion, par exemple, est également accompagnée d'un dégagement de lumière ; 3° le dégagement de l'électricité produit aussi une lumière éblouissante, comme le montrent les éclairs. Le *fiat lux* n'est donc autre chose que la posi-

tion de la loi du mouvement vibratoire qui détermine tous les phénomènes de lumière, de chaleur et d'électricité.

« Quant aux différents corps célestes qui nous paraissent lumineux par eux-mêmes, dit le savant allemand Pfaff dans son *Histoire de la création*, si nous les étudions au spectroscope, nous voyons qu'il faut les considérer comme des gaz incandescents ou comme des corps en fusion. Si nous observons maintenant que les nébuleuses et les comètes dégagent de la lumière, nous devons en conclure que les masses gazeuses, même à l'état de la plus grande raréfaction, peuvent déjà être lumineuses. A quelle époque de la formation de l'univers commença l'émission de la lumière ? Les sciences naturelles ne peuvent le dire, mais elles peuvent affirmer que la lumière a pu se manifester longtemps avant la séparation de la matière et la formation des corps particuliers. Par conséquent, il ne saurait être question d'une contradiction entre les données de la Genèse et celles des sciences naturelles, relativement à l'origine de la lumière [1]. » En d'autres termes, la première partie du récit de Moïse est inattaquable au point de vue scientifique.

Deuxième Période : Organisation du règne végétal.

La deuxième période correspond aux deuxième, troisième et quatrième jours de Moïse, dans l'ordre même

1. Pfaff, *Schœpfungsgeschichte*, p. 745-746.

qui a été reconnu par les découvertes scientifiques. C'est pendant cette époque que se forment la croûte solide de la sphère embrasée et l'atmosphère. Le globe terrestre passe de l'état gazeux à l'état de liquide incandescent ; sa surface commence ensuite à se durcir par le refroidissement. Une atmosphère ténébreuse, sursaturée de vapeurs métalliques et aqueuses, se forme autour de la terre. « A mesure que le refroidissement de la terre continuait, dit M. Godet [1], les matières volatiles qui enveloppaient le globe se condensèrent successivement, les plus pesantes les premières. D'autres, plus légères, telles que la vapeur d'eau, qui se trouvaient dans les parties supérieures de l'espace, s'y condensèrent au contact des régions plus froides, et formèrent un dais de nuées planant à une certaine hauteur au-dessus du globe. Dans l'espace intermédiaire entre cet océan aérien battu par les vents, et la plaine liquide qui formait presque toute la surface terrestre et que faisait bouillonner les émanations de la fournaise intérieure, s'étendit l'atmosphère, telle que nous la possédons, la couche d'air respirable, de plus en plus dégagée de toutes les matières dont elle avait été jusqu'alors saturée. »

L'atmosphère devient ainsi distincte du sphéroïde terrestre. C'est la séparation des eaux inférieures et supérieures par le firmament, dont parle la Genèse, c'est-à-dire le second jour mosaïque.

Cette période de formation de l'univers est appelée

1. Godet, *Études bibliques*, 1re série, 2e édit., 1873, p. 106.

par les géologues âge azoïque, parce qu'elle n'offre pas de trace de vie, ou primaire. C'est pendant cette période que se sont formées les roches amorphes, cristallines et métamorphiques, les gneiss et les granits primitifs, premiers rudiments de nos continents, qui se montrent encore à nu sur plusieurs points de l'Europe et de l'Amérique.

Le troisième et le quatrième jour génésiaques correspondent à ce que les géologues appellent âge paléozoïque ou de transition. Cet âge est ainsi nommé parce que c'est celui où l'on retrouve les traces les plus anciennes de vie, des débris d'une flore et d'une faune sous-marines, des cryptogames, des algues et des invertébrés, des crustacés et mollusques, oursins et coraux.

Au commencement de cette période, la croûte solide est partout recouverte par les eaux précipitées. Les premières îles émergent, par suite de la contraction de l'enveloppe terrestre. L'atmosphère, grossièrement épurée, ne laisse parvenir au sol qu'une clarté diffuse ; mais cette clarté est suffisante pour les premiers développements de la végétation terrestre. C'est alors que se produit la flore carbonifère et houillère. Elle se distingue, non par la multiplicité des genres et l'éclat des couleurs, car elle était d'une uniformité désolante, mais par la grandeur des dimensions. La flore actuelle se compose de 80,000 à 100,000 espèces de plantes ; la flore houillère n'en contenait guère que 8,000 [1].

1. Il faut observer, par rapport à la création des végétaux, que Moïse rapporte la création de toutes les espèces au même jour géo-

Mais, tandis que l'Europe entière ne possède aujourd'hui qu'environ soixante espèces de fougères, il y en avait alors plus de deux mille cinq cents. Et quelles dimensions ! « La flore houillère était beaucoup plus luxuriante que la végétation de nos tropiques. La plupart des espèces éteintes dépassent en grandeur leurs similiaires d'aujourd'hui [1]. » — « Des prêles, aujourd'hui herbes de marais, atteignaient la grosseur d'un corps d'homme et une hauteur de soixante à soixante-dix pieds ; des mousses et des fougères d'une taille non moins disproportionnée, comparativement à celle des genres correspondants dans l'ordre de choses actuel ; mais pas une fleur aux brillantes couleurs, pas un arbre fruitier. Cette flore houillère n'a d'autre ornement que sa verdure [2]. »

Nous pouvons nous faire difficilement aujourd'hui une idée de ce qu'était cette végétation sans variété et sans vie. Ce qui fait le plus grand charme de nos forêts, la vie animale, y manquait. Elle ressemblait à la végétation de la Nouvelle-Zélande, où domine encore la flore primitive, les fougères arborescentes et les majestueux araucarias. Dans l'intérieur des forêts de la Nouvelle-Zélande, dit un voyageur, tout est sombre et mort. Aucun papillon aux couleurs variées, aucun oiseau ne réjouit la vue et ne rompt la monotonie. Toute vie animale y paraît éteinte. On sent le besoin

logique ; mais il semble ne s'être exprimé ainsi que pour n'avoir pas à y revenir, parce que la science montre que les types les plus élevés du règne végétal n'ont paru que plus tard sur notre globe.

1. A. Zittel, *Aus der Urzeit*, etc., München, 1875, p. 257.

2. Godet, *Études bibliques*, 1re série, p. 112.

de sortir de ces forêts, et l'on éprouve un profond sentiment de joie lorsque, après avoir erré des journées entières, dans ces lieux mornes et sans vie, on jouit de nouveau de la lumière du jour, en rase campagne.

« On peut se représenter cette longue période comme une série de jours chauds et humides. Imaginons une serre fortement chauffée, dont les murs de verre auraient été noircis de manière à intercepter en partie les rayons solaires, et dont la principale lumière serait celle d'une flamme électrique brûlant à l'intérieur. Que seraient les produits de la végétation en de telles conditions ? Des plantes colossales, mais sans vives couleurs ; des géants au front verdâtre. Telle fut la végétation houillère [1]. »

Ce caractère de la végétation houillère fournit la réponse à l'une des objections sur lesquelles on a le plus insisté contre le récit de Moïse, et en devient même une sorte de confirmation. Comment, a-t-on dit, ces plantes ont-elles pu se développer sans l'action des rayons solaires ? M. Pfaff répond avec beaucoup de précision et de justesse : « Ce n'est pas du soleil que les plantes ont besoin, mais seulement de lumière et de chaleur. Or la lumière et la chaleur existaient incontestablement avant le soleil : c'est là un fait certain en histoire naturelle. »

1. Godet, *loc. cit.* Il est bon de remarquer ici qu'un certain nombre de géologues ont attribué à la période houillère une longueur très exagérée. M. Grand'Eury a fait justice de ces exagérations en montrant que les couches carbonifères étaient faites d'écorces végétales *flottées*, et non de végétaux ayant crû sur place.

Bien mieux, « des expériences récentes ont complètement (et directement) résolu la difficulté. Il est prouvé que la lumière électrique possède toutes les qualités nécessaires pour le développement des parties vertes de la plante. M. Faminzin, dans toutes ses expériences sur les algues, ne s'est jamais servi, pour obtenir le développement de ces végétaux, que de la lumière très forte d'une lampe à gaz [1]. » La flore houillère étant caractérisée par l'absence de couleurs, que faut-il en conclure, sinon que le soleil n'agissait pas alors sur notre globe ?

Pendant la période houillère, il n'y avait encore, comme nous le dit Moïse, aucun mammifère ni aucun oiseau. Il y avait cependant déjà, mais en petit nombre, quelques amphibies rampants, des poissons et quelques animaux inférieurs, dans les bas-fonds marécageux, où ils étaient couverts par une épaisse végétation.

Quelques batraciens analogues à notre salamandre actuelle commencent alors à paraître. On trouve aussi des vestiges des vertébrés respirants, et de soixante-quatorze espèces de poissons. Mais les amphibies d'alors sont petits, et ils ne frappent guère par leur forme ; ce sont cependant les êtres les plus élevés de la création paléolithique. De plus, ils sont rares, surtout relativement au grand épanouissement de vie que nous rencontrons bientôt. Moïse a donc pu ne pas en tenir compte et les passer sous silence.

1. GODET, *loc. cit.*

Le quatrième jour mosaïque est celui où Dieu complète l'organisation de notre système solaire par rapport à la terre. Quelques exégètes pensent que le soleil existait déjà comme corps lumineux dans les âges précédents, mais que ses rayons n'arrivaient pas jusqu'à la terre. Rien dans la science ne s'oppose à ce qu'on accepte purement et simplement le récit de la Genèse : « Notre soleil est une véritable étoile fixe, dit M. Pfaff. Par conséquent, sa manifestation comme astre distinct peut coïncider avec celle des autres étoiles fixes. L'astronomie n'a rien à opposer à cette affirmation... Il ne saurait donc être question sur ce point d'une contradiction entre l'astronomie et la Bible. »

Troisième Période : Création du règne animal.

Cette époque, qui est la moins ancienne de l'âge paléozoïque, est caractérisée par un ralentissement très sensible de la création végétale. Une nouvelle flore n'apparut que dans l'âge tertiaire, et fut le résultat de l'influence nouvelle du soleil. Moïse, qui avait indiqué le premier grand épanouissement de vie végétale, n'est pas revenu sur les flores successives ; il s'est partout contenté d'indiquer les traits nouveaux les plus saillants de chaque période.

L'ère géologique comprend trois âges : l'âge secondaire, l'âge tertiaire, et l'âge quaternaire, celui dans lequel nous vivons. Le premier correspond au cin-

quième jour génésiaque ; les âges tertiaire et quaternaire correspondent au sixième jour.

Le cinquième jour, nous dit la Genèse, Dieu créa d'abord les reptiles et les volatiles, puis les grands cétacés. L'inspection des couches géologiques confirme ces données.

L'âge secondaire comprend trois étages de terrains : l'étage triasique, l'étage jurassique et l'étage crétacé. Il est caractérisé par une abondance prodigieuse de vie animale. La végétation houillère de l'âge paléozoïque avait absorbé une quantité énorme d'acide carbonique et l'avait changé en combustible. Elle avait ainsi purifié l'atmosphère et rendu la terre propre à la vie animale.

Pendant que les coraux et les infusoires formaient le terrain jurassique, les ammonites et les bélemnites vivaient au fond de la mer ; les tortues et les lézards se promenaient sur les bords des rivières et des océans ; d'immenses reptiles, armés d'effroyables moyens de destruction, étaient les rois des animaux : le *plésiosaure*, lézard de plus de douze mètres de longueur, à tête de serpent, avec une mâchoire de deux mètres, au long cou de cygne de cinq à six mètres, et à vingt ou quarante vertèbres cervicales, tandis que la girafe n'en a que sept; l'*ichtyosaure*, de dix mètres de long, au museau effilé comme celui d'un dauphin, aux mâchoires garnies de cent quatre-vingts dents, dévorant des tortues et des mollusques, et même ses semblables ; le *ptérodactyle*, dragon volant au museau allongé en forme de bec, aux dents semblables à celles

du crocodile, aux griffes acérées comme celles du tigre, aux ailes comme celles de la chauve-souris ; plus tard, le *mégalosaure*, au corps gigantesque de près de vingt mètres de longueur, dont les dents, dit M. Figuier, paraissent tenir à la fois du couteau, du sabre et de la scie.

La première apparition des oiseaux correspond à l'époque de ces grands sauriens, conformément à ce que nous apprend Moïse. Les terrains jurassiques et crétacés présentent des empreintes de grands échassiers et de grands oiseaux dans le genre de l'autruche. Mais jusqu'ici, comme pour confirmer le récit de la Genèse, on n'a rencontré dans ces terrains nul mammifère, à part un très petit rongeur insectivore, et plus tard, dans la craie, une espèce de sarigue. Les mammifères n'apparaissent qu'à une époque postérieure ; c'est au début de l'âge tertiaire que commence véritablement leur règne : ils sont l'œuvre du sixième jour.

Moïse nous apprend, en effet, que ce fut le sixième jour que Dieu créa les mammifères, les animaux d'abord, et l'homme ensuite. Cette dernière création correspond à l'âge tertiaire et à l'âge quaternaire.

Les géologues divisent les terrains tertiaires en trois étages : éocène ou tertiaire inférieur (argiles plastiques, calcaire grossier, gypse); miocène ou tertiaire moyen (meulière et travertin, sable de Fontainebleau, calcaire de Beauce, mollasses, faluns) ; et pliocène ou tertiaire supérieur (crags, collines romaines, subapennines). Le terrain quaternaire est caractérisé par les crags et

blocs erratiques, le diluvium gris et rouge, les cavernes à ossements et les brèches osseuses.

Le commencement de l'âge tertiaire se manifeste par l'apparition des mammifères, des quadrupèdes grands et petits. Dans la partie supérieure de l'éocène, dans les gypses de Paris, on rencontre les restes de vastes troupeaux, composés des diverses espèces du *palæotherium*, animal herbivore, sorte de tapir, tantôt de la dimension d'un lièvre, tantôt de la grosseur d'un cheval; de l'*anoplotherium*, espèce d'hippopotame aux formes chevalines, aux jambes courtes, et dont les dimensions variaient depuis celles du sanglier jusqu'à celles de l'âne ; du *xiphodon*, chamois aux jambes longues et grêles, au cou gracieusement allongé.

Dans les couches de mollasse et les faluns, qui sont les deux divisions principales du terrain miocène, arrivent les mammifères gigantesques, aujourd'hui disparus. Le *dinotherium*, ou l'animal terrible, le plus grand de tous les mammifères terrestres, espèce de phoque ou d'éléphant, armé, sous la mâchoire inférieure, de deux crocs d'un ivoire extrêmement dur, fouillait alors le sol pour déterrer les racines et les bulbes qui lui servaient de nourriture; il ne mesurait guère moins de six mètres de long ; le *megatherion* ressemblait à une montagne vivante; le *mastodonte,* plus grand que l'éléphant actuel, à quatre défenses, d'inégale longueur, dirigées en avant, se nourrissait de végétaux et se promenait dans les terrains marécageux.

Plus tard, dans la période qui forme la transition de l'époque tertiaire à l'époque quaternaire, les mammi-

fères se rapprochent davantage de ceux de nos jours. On a retrouvé, en 1806, à l'embouchure d'un des fleuves de la Sibérie, un animal de cette époque, le *mammouth*, parfaitement conservé dans un bloc de glace où il avait péri : sa chair et ses poils étaient intacts, ses intestins renfermaient encore les feuilles de mélèze de Sibérie dont il s'était nourri. Les chiens en mangèrent les chairs. C'était une sorte d'éléphant à toison laineuse, aux longues défenses recourbées en dehors et arquées en spirales, aux oreilles garnies de touffes de crins pendantes et à la large crinière noire. Quelques naturalistes pensent que le mammouth vit encore dans certaines régions inexplorées des forêts boréales. Le *bos primigenius*, à la tête massive, remplissait alors les prairies; le *cervus megaceros*, qu'on peut voir au musée de Saint-Germain, élan aux grandes cornes dont les deux extrémités étaient distantes de plus de trois mètres; l'*ursus spelæus*, etc., peuplaient les campagnes et les forêts.

L'homme apparaît enfin, quand les grands mammifères ont disparu, ensevelis dans la vase ou dans la glace. M. Zittel ne place des fossiles humains que dans le terrain quaternaire. Ce n'est qu'alors qu'on trouve des traces « certaines » de sa présence, quoique plusieurs géologues croient en trouver plus tôt de probables. Nous n'avons pas à discuter ici leur opinion; ce qu'il importe seulement de constater, c'est que, conformément à la Genèse, l'homme apparaît le dernier sur le théâtre de la création.

CONCLUSION

C'est là la dernière confirmation que la géologie apporte au récit biblique. Ainsi la science, dans ses grandes lignes, est d'accord avec la cosmogonie de Moïse. Qui n'admirerait cette frappante harmonie ?

« Si nous comparons les données scientifiques avec l'histoire biblique de la création, dit M. Pfaff dans la conclusion de sa *Schœpfungsgeschichte*, nous voyons que cette dernière concorde avec ces données autant qu'on est en droit de l'attendre. Nous découvrons en effet (dans la science et dans la Bible) les mêmes règnes, également distincts en eux-mêmes, en ne tenant pas compte des variations historiques qu'ils ont pu subir ; la suite chronologique de leur apparition est exactement donnée par Moïse. Le chaos primitif, la terre couverte d'abord par les eaux, émergeant ensuite; la formation du règne inorganique, suivi du règne végétal, puis du règne animal, qui a pour premiers représentants les animaux vivant dans l'eau, et, après eux, les animaux terrestres ; l'homme apparaissant enfin le dernier de tous : telle est bien la véritable succession des êtres ; telles sont bien les diverses périodes de l'histoire de la création, périodes désignées sous le nom de « jours ».

Quant à la date de la création du monde, ou mieux à la date de la création de la matière première, que les savants placent à une époque très reculée, la Bible est muette sur ce point. Elle nous laisse par conséquent

la liberté d'accepter l'opinion scientifique qui nous paraît la plus vraisemblable au sujet de la date de l'origine du monde [1].

Il résulte, en effet, de l'exposition que nous avons faite du premier chapitre de la Genèse, que ce livre ne nous fournit aucune donnée précise sur ce « commencement » dans lequel elle place la création proprement dite de la matière. La sainte Écriture ne nous dit nulle part que l'univers a été créé en telle année ou à telle époque. Il est vrai que l'on trouve, dans un grand nombre de livres d'histoire, des dates qui se rapportent à l'ère de la création du monde ; mais cette dénomination manque de justesse, comme il est facile de s'en convaincre, en considérant par quels procédés ont été formées les chronologies bibliques. Les chronologies bibliques diffèrent par leurs chiffres, selon qu'elles les ont empruntés à tel ou tel texte ancien, mais elles ont toutes été constituées d'une manière identique. On a pris les âges des patriarches qui nous sont donnés dans les chapitres v et xi de la Genèse ; on les a additionnés ensemble, en tenant compte seulement des années pendant lesquelles ils n'avaient pas vécu ensemble, et l'on a formé de la sorte une chronologie suivie. Tous ces calculs ont, par conséquent, pour point de départ la création de l'homme et non la création du monde, et, si l'on voulait s'exprimer exactement, il faudrait dire l'ère de la création d'Adam et non l'ère de la création du monde. Cette dernière expression

1. Voir Mgr Meignan, *Le Monde et l'homme primitif*, Paris, V. Palmé, p. 14.

confond l'origine du temps avec l'origine des années humaines : le temps commence bien avec la production de la matière, mais la chronologie ne commence qu'avec la formation de l'homme.

Or Moïse ne nous dit rien sur l'espace de temps qui s'est écoulé entre la création primitive et la production de la lumière au premier jour génésiaque. Nous ignorons donc quelle en a été la durée, et il nous est impossible de savoir, d'après le texte sacré, quelle est la date de la création du monde. Nous en sommes réduits là-dessus à nous en rapporter aux calculs ou aux hypothèses des savants. Mais les calculs des savants eux-mêmes sont loin d'être certains et ne reposent pas sur des bases bien fermes. « Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que la terre est extrêmement ancienne, et lorsque l'on songe à la multitude des phénomènes dont elle a été le théâtre, seulement depuis que la vie y est apparue pour la première fois jusqu'à nos jours, on est à peine surpris de voir accumuler les millions d'années pour mesurer son âge. L'astronomie nous avait révélé que les œuvres de Dieu avaient l'immensité dans l'espace ; la géologie nous a appris qu'elles ont l'immensité dans le temps : c'est ainsi que les sciences contribuent toutes à la gloire de l'Être éternel, dont elles font éclater l'infinie puissance et la souveraine sagesse [1]. »

La question de la date de la création de l'homme est

1. Molloy, *Géologie et Révélation*, trad. Hamard, notes du traducteur 2e édit., p. 469.

toute différente de celle de l'époque de la création du monde, et nous n'avons pas à l'examiner ici. Nous n'avions qu'à constater, comme nous venons de le faire, que la science et la révélation ne sont point en contradiction sur l'antiquité du monde. La cosmogonie biblique n'a à redouter, sur aucun point, les progrès de la science ; au contraire, elle les appelle de tous ses vœux, parce que tout progrès réel dans la géologie est aussi un progrès dans l'interprétation du premier chapitre de nos saintes Écritures.

F. Vigouroux.

II

LE BATHYBIUS

Tout le monde connaît, au moins de nom, la doctrine du transformisme ou de l'évolution, à l'aide de laquelle certains savants, ennemis de la Bible et plus ou moins ouvertement matérialistes, prétendent remplacer la création de l'homme et des espèces animales, par une série de transformations successives d'un certain organisme primitif qui aurait trouvé, dans l'homme, son dernier et plus complet développement. Cette doctrine est une de celles dont la science irréligieuse s'est le plus habilement servie depuis quelques années, pour saper les bases du spiritualisme en général et de la révélation chrétienne en particulier. On a même poussé si loin les hypothèses prétendues scientifiques dans ce vaste champ fermé aux investigations du vulgaire, qu'on ne s'est pas fait faute d'inventer de toutes pièces des êtres fantastiques, auxquels on a donné des noms très sonores, pour remplir les lacunes trop grandes que l'on rencontrait dans la prétendue série naturelle des évolutions. Ces êtres auraient dû exister pour que la théorie fut complète : on en concluait qu'ils avaient

nécessairement existé, que leurs traces étaient perdues et qu'on les retrouverait certainement quelque jour ; on les attend encore.

Mais le premier anneau de cette chaîne organique manquait aux promoteurs de la nouvelle science. Fallait-il le chercher dans les éponges ou dans ces êtres gélatineux dans laquelle la vie se fait à peine sentir, et qui se rencontrent par milliers sur les rivages ou dans les profondeurs de la mer ?... La nature persistait à garder son secret, quand un nouvel Archimède poussa enfin l'*eurêka* de triomphe. Le protoplasme était enfin trouvé. On tenait le premier élément organique duquel étaient sortis tous les autres ; la matière avait livré par hasard à un savant anglais bien connu, M. Huxley, la clef d'or de ses plus intimes mystères : l'homme connaissait enfin son ancêtre le plus reculé : le singe et tous les anthropomorphes n'étaient plus que de bien pâles ancêtres à côté du *Bathybius !* Tout le clan de la science incrédule battit des mains ; il n'eut pas de sarcasmes assez acérés contre les absurdes sectateurs de la Genèse ; les recueils scientifiques les plus sérieux s'occupèrent du nouveau venu et lui consacrèrent des études fort savantes. Le *Bathybius* allait ainsi triomphalement entrer par les plus larges portes dans les académies et dans les instituts, lorsqu'un jour tant de gloire s'évanouit soudain comme par enchantement. Personne ne parla plus du trop bruyant protoplasme ; on apprit par d'indiscrètes révélations que son inventeur avait pris une simple formation minérale pour un organisme vivant. Jamais mésaventure scien-

tifique ne fut plus complète, et son histoire est éminemment instructive pour constater les entraînements étranges auxquels n'échappent pas ces docteurs transcendants qui, prétendant substituer leur propre infaillibilité aux assertions les plus formelles des livres saints, se laissent emporter par les fantaisistes caprices de leur imagination. C'est bien le cas de répéter l'apologue :

La montagne en travail enfante une souris.

Nous extrayons l'exposé qui va suivre de deux articles fort intéressants publiés en 1878 et en 1880 par un éminent ingénieur des mines, M. de Lapparent, vice-doyen de l'université catholique de Paris, dans la *Revue des questions scientifiques*.

Nous les reproduirons textuellement, pour la plus grande édification de nos lecteurs, nous bornant à en élaguer les expressions ou les passages trop techniques.

R. K.

I. NAISSANCE ET MORT DU BATHYBIUS

En 1868, l'attention des zoologistes fut excitée par l'annonce d'une découverte extrêmement curieuse que venait de faire M. Huxley. C'était l'époque où l'on commençait à interroger, par des dragages, les grandes profondeurs des océans ; dans les échantillons recueillis sur le fond de l'Atlantique septentrional, M. Huxley constata qu'on trouvait partout, en masses considérables, un organisme gélatineux, plus élémen-

taire que tous les protozoaires, et pour lequel, en raison de son habitat, il proposa le nom de *Bathybius* ou « être vivant des profondeurs ».

Cette masse gélatineuse n'était rien qu'une sorte de *sarcode* ou de *protoplasme*, sans forme définie, sans organes distincts : on y trouvait seulement, disséminés çà et là, des grains calcaires, assez semblables à de microscopiques boutons de manchettes, pour lequel on créa le nom de *coccolithes* et de *rhabdolithes*. Ces corps, considérés d'abord comme des parties intégrantes du *Bathybius*, ont été reconnus depuis comme n'étant que les parties calcaires de deux espèces d'algues élémentaires, les *coccosphères* et les *rhabdosphères*, qu'on recueille en abondance au voisinage de la surface de l'Océan. Nous ne nous en occuperons donc pas ici.

Quant au *Bathybius*, ce protoplasme informe, abondamment répandu sur le fond de la mer, il flattait trop bien les idées des transformistes pour que sa découverte ne fut pas accueillie avec enthousiasme. Le plus célèbre des naturalistes allemands de cette école, M. Hæckel, en fit l'objet d'une étude détaillée, dont les résultats furent publiés dans le *Journal d'Iéna*. Il reconnut dans le *Bathybius* l'existence d'une sorte de mouvement de trépidation indécis ; et la nature organique de cette gelée lui parut mise hors de doute par le fait qu'elle se comportait avec les dissolutions ammoniacales de carmin et d'iode comme tous les sarcodes connus, c'est-à-dire qu'elle prenait, avec la première, une légère teinte rose, et, avec la seconde, une nuance jaunâtre.

M. Gümbel de Munich, alla plus loin encore et déclara qu'il ne lui restait aucun doute sur la nature organique du *Bathybius*; de plus, tandis que MM. Huxley et Hæckel n'en avaient constaté l'existence que sur la vase des mers profondes, il n'hésita pas à déclarer que cet organisme se rencontrait dans toutes les mers et à toutes les profondeurs.

A l'époque où paraissaient ces différents travaux, c'est-à-dire en 1870, les géologues étaient fort occupés d'une découverte faite par MM. Dawson et Carpenter dans les calcaires serpentineux laurentiens du Canada, qui offraient un enchevêtrement de calcaire et de serpentine où ces savants crurent reconnaître les caractères d'un gigantesque protozoaire. Jusqu'alors la nature vivante n'avait rien offert qui lui fut directement comparable. Le *Bathybius* venait à point pour combler cette lacune, et il apportait à la thèse de MM. Dawson et Carpenter un renfort dont il ne manquèrent pas de tirer profit contre ceux qui se refusaient à voir dans l'*Eozoon Canadense* autre chose qu'une particularité minéralogique.

Enfin, M. Zittel, en publiant, en 1876, la première livraison de son *Traité de paléontologie*, accepta les déterminations des précédents auteurs, et décrivit le *Bathybius* en tête de la classe des Monères [1], la première de la famille des Protozoaires.

Après l'affirmation de M. Gümbel, que le *Bathybius*

1 ZITTEL, *Handbuch der Palæontologie.* — Münich, R. Oldenbourg, 1876, t. I, p. 59.

se rencontrait dans toutes les mers et à toutes les profondeurs, il ne restait plus, pour être définitivement édifié sur la nature de ce singulier organisme, qu'à attendre les résultats de la grande exploration scientifique entreprise par le navire anglais *Challenger* à travers l'Atlantique et le Pacifique.

On sait qu'à la suite des brillants résultats fournis par les explorations sous-marines des vaisseaux *Porcupine* et *Lightning*, la Société royale de Londres avait obtenu qu'un navire de l'État, le *Challenger*, serait mis à la disposition d'un état-major scientifique placé sous la direction de M. Wyville-Thomson. Le commandement de ce navire avait été confié aux marins les plus expérimentés en matière de sondages ; parmi eux se trouvait le capitaine Nares, qui devait quitter bientôt le *Challenger* pour s'illustrer dans la dernière expédition arctique.

Pendant trois années, le vaisseau anglais sillonna l'Atlantique et le Pacifique, opérant des dragages à des profondeurs qui parfois dépassèrent huit mille mètres ; partout on recueillit les dépôts du fond et tous les organismes, aussi bien ceux de la surface que ceux des couches profondes, amassant ainsi un trésor de matériaux dont l'examen sommaire a déjà produit des résultats scientifiques de la plus grande importance.

Chose surprenante, dans aucun des dragages ou des sondages, on n'avait jamais observé quoi que ce soit qui ressemblât à un protoplasme quelconque. Le chimiste de l'expédition, M. Buchanan, pensa que, si, par quelque circonstance inexpliquée, le *Bathybius* échap-

pait ainsi aux regards, l'analyse chimique du moins décèlerait sa présence en révélant dans l'eau de mer une matière organique distincte de celle des foraminifères ou des algues, faciles à isoler du reste. En évaporant l'eau de mer à siccité et en calcinant le résidu, la matière organique devait se manifester, comme d'habitude, par une carbonisation bien marquée. Cependant, aucun des nombreux échantillons de l'eau profonde examinés par M. Buchanan ne se trouva contenir assez de matière organique pour donner au résidu autre chose qu'une teinte grisâtre *à peine perceptible, sans aucun signe de carbonisation ni de combustion.* Qu'était donc devenu le *Bathybius ?*

Sur ces entrefaites, l'un des naturalistes du *Challenger*, M. Murray, observa que plusieurs échantillons d'eau de mer conservés dans l'esprit-de-vin prenaient volontiers un aspect gélatineux, et qu'on y pouvait reconnaître de la matière floculente semblable à une mucosité coagulée; cette substance ressemblait en tout point au *Bathybius ;* seulement on n'y observait pas de mouvements. Elle se trouvait en telle quantité que, si elle avait eu réellement une nature organique, l'eau de mer qui la contenait ne pouvait manquer de fournir dans toute leur netteté les réactions habituelles aux matières carbonées. Il n'en était rien cependant.

M. Buchanan eut alors l'idée de soumettre ce précipité floconneux à diverses réactions. Il reconnut d'abord que ce précipité se colorait avec les dissolutions d'iode et de carmin, et que, mélangé avec la vase du fond, il présentait, sous le microscope, toutes les apparences si

minutieusement décrites par Hæckel : c'est donc bien le *Bathybius*.

D'autre part, le précipité gélatineux n'apparaissait que quand l'eau de mer était mélangée avec un grand excès d'alcool. En réduisant l'alcool employé à deux fois le volume de l'eau de mer, on voyait cette gelée prendre en très peu de temps *une figure cristalline* et se transformer en aiguilles offrant la forme caractéristique du *sulfate de chaux*, résultat pleinement confirmé par l'analyse.

En lessivant la vase du fond avec de l'eau distillée, ou en l'employant de suite après son arrivée au jour avec la drague, on n'observait aucune coloration par l'iode ou le carmin ; et toujours la matière gélatineuse, susceptible de se colorer sous l'influence de ces dissolutions, disparaissait des échantillons de vase conservés dans l'esprit de vin, lorsque ces derniers avaient été lavés à l'eau distillée.

Enfin, dans aucun cas, il n'était possible de constater la présence de matière albumineuse libre.

Tels sont, simplement traduits des rapports préliminaires de MM. Buchanan et Murray, publiés par la Société royale de Londres, les résultats de cette intéressante et consciencieuse étude, à laquelle aucun parti pris n'avait présidé.

Ainsi le fameux *Bathybius* descend au rang d'un vulgaire précipité minéral, résultant de ce que le sulfate de chaux, *toujours contenu dans l'eau de mer*, devient partiellement insoluble en présence d'un excès d'alcool ; et suivant la quantité d'alcool employée, on peut

l'obtenir, soit à l'état gélatineux, soit à l'état cristallin.

Il reste à expliquer le mouvement diffus observé par MM. Huxley et Hæckel, mais en vérité ce n'est pas bien difficile ; la mobilité est le propre de tous les précipités floconneux, et elle ne peut nullement être regardée comme un indice de vie. Tout le monde sait que lorsqu'on observe, à un grossissement de quatorze cents fois ou plus, les cavités contenues dans les cristaux de quartz et à demi remplies par un liquide à bulles mobiles, ces bulles sont dans un état de tremblement caractéristique qu'on a appelé le *mouvement brownien ;* et personne, jusqu'ici, n'a songé à attribuer une origine organique à ces bulles renfermées dans l'intérieur du cristal de roche.

Résumons maintenant la morale de cette histoire.

Des zoologistes qui marchent aujourd'hui à la tête du mouvement scientifique dans leurs pays respectifs, les Huxley, les Hæckel, découvrent et décrivent minutieusement un corps organisé qui réalise enfin l'idéal des transformistes : c'est la vie diffuse, à peine définie ; en un mot, c'est la matière commençant à s'organiser elle-même. A leur suite s'engagent aveuglément les Gümbel, les Zittel et tant d'autres. Le *Bathybius* prend sa place dans les traités descriptifs ; les Dawson et les Carpenter ne craignent pas de l'invoquer pour justifier les caractères énigmatiques de leur *Eozoon Canadense ;* et voilà qu'en dernière analyse il se trouve que tout ce bruit s'est fait autour d'un vulgaire minéral, que l'imagination seule des

observateurs avaient doté des propriétés de la matière organisée !

Devant un tel résultat, n'est-il pas permis de sourire et ne serait-on pas excusable d'évoquer ici le souvenir de cet astrologue de la légende, qui découvrait des animaux dans la lune parce qu'une souris s'était introduite dans son télescope ? Voilà pourtant les surprises que la science incrédule nous réserve toutes les fois que l'esprit de parti préside à ses investigations ! Si encore de telles mésaventures la rendaient plus prudente ! mais il suffit de lire les derniers écrits de MM. Huxley et Hæckel pour voir avec quel dédain, avec quelle hauteur, les adversaires du transformisme sont traités par eux. Il semble d'ailleurs que leurs nombreux disciples se soient admirablement entendus pour faire le silence autour de cet échec si caractérisé de leur doctrine : car cette découverte de la nature minérale du Bathybius, qu'il eût été si légitime de proclamer partout et à haute voix, semble enterrée dans les rapports de la Société royale de Londres, sans que la plupart des savants y aient pris garde. Puisse cet épisode de l'histoire scientifique contemporaine ouvrir les yeux de quelques-uns sur les réels dangers que présente l'abus du microscope ! Ce merveilleux instrument de recherche peut induire parfois dans de singulières erreurs : on se souvient encore de M. Jenzsch, qui avait cru découvrir des infusoires et des végétaux dans les porphyres et les mélaphyres ; on vient de voir à quelles illusions le microscope a conduit les souverains pontifes du transformisme an-

glais et germanique. Concluons de tout cela que plus la science pénètre dans les secrets intimes de la matière, plus il lui devient facile de s'égarer dans ces labyrinthes où tout revêt une forme indécise, où les végétaux ne peuvent plus se distinguer des animaux, où le monde minéral lui-même semble prendre les apparences du monde organisé. Alors commence ce que nous nous permettrons d'appeler le *vertige du microscope;* les plus habiles y sont sujets comme les plus humbles : c'est comme un inévitable écueil, contre lequel l'excès de la curiosité humaine a bien des chances de sombrer, quand un principe supérieur ne règle pas sa marche.

II. RÉSURRECTION.

Après une déconvenue aussi complète, on aurait pu croire que l'oraison funèbre du *Bathybius* avait été officiellement prononcée, ce protoplasme se trouvant pour jamais enterré par les observations, aussi précises que désintéressées, des naturalistes du *Challenger*. Il ne serait venu à l'esprit de personne qu'on pût avoir à redouter, de sa part, aucune tentative de résurrection, ni surtout que cette tentative dût se produire dans le pays même où le *Bathybius* avait reçu le coup de mort.

Mais c'eût été méconnaître à la fois la force d'un protoplasme et l'obstination de théoriciens à qui le *Bathybius* était nécessaire pour étayer leurs doctrines philosophiques. Ils se dirent, sans doute, qu'aux yeux

du vulgaire il n'y a pas de différence entre la vie et la mort, lorsqu'il s'agit d'un être dont l'existence ne se traduit que par les mouvements confus d'une masse gélatineuse, dépourvue de toute organisation. On ne risquait donc pas grand'chose à exhumer ce cadavre et à l'offrir, de loin, aux regards d'une nombreuse assemblée, sans trop insister sur la mésaventure qui l'avait récemment relégué au rang des plus infimes productions du règne minéral.

Telle fut sans doute la pensée qui inspira les discours de M. Allman à l'ouverture du congrès de l'Association britannique, réuni à Sheffield en août 1879.

M. Allman avait choisi, pour sujet de son discours d'inauguration, « le rôle du protoplasme dans la nature ». Après avoir décrit ce que c'est que le protoplasme, dans lequel il reconnaît « la base physique de la vie », l'orateur, voulant faire connaître « quelques types bien définis » de cet être organisé sans organisation, commença par le *Bathybius*, sur le compte duquel il s'exprime en ces termes :

« Une grande quantité d'une matière boueuse parculière a été ramenée à l'aide de la sonde, du fond de l'Atlantique septentrional, à des profondeurs variant entre 1,500 et 7,500 mètres, par les naturalistes attachés à la campagne d'exploration du *Porcupine*. Cette matière a été décrite comme présentant, lorsqu'on l'observe sur place, des mouvements spontanés et des traces indubitables de vie. Des échantillons conservés dans l'alcool ont été étudiés par le professeur Huxley, qui les a reconnus comme formés de protoplasme,

dont, par conséquent, des masses considérables, à l'état vivant, tapissent de vastes espaces au fond des mers. Cette boue merveilleuse a reçu d'Huxley le nom de *Bathybius Hæckelii.* Depuis lors, le *Bathybius* a été soumis à un examen approfondi par le professeur Hæckel, qui croit pouvoir confirmer de tous points les conclusions d'Huxley. Il est arrivé à la conviction que le fond de la haute mer, à des profondeurs supérieures à 1,500 mètres, est couvert d'une masse énorme de protoplasme vivant, qui y végète à l'état le plus simple et le plus primitif, sans avoir encore pris une forme définie. Il émet l'idée que ce protoplasme peut avoir été engendré par génération spontanée, tout en réservant à des investigations ultérieures le soin de résoudre définitivement cette question.

« Cependant la réalité du *Bathybius* n'a pas été universellement acceptée. Dans les recherches du *Challenger*, les explorateurs n'ont pas réussi à prouver l'existence de protoplasme amorphe sur le fond de l'Océan. Ils n'ont rencontré aucune trace de *Bathybius* dans toutes les régions qu'ils ont explorées, et ils se croient fondés à soutenir que la matière trouvée dans les dragages du *Porcupine* et conservée pour l'étude dans des bocaux d'esprit de vin, n'était qu'un précipité inorganique dû à l'action de l'alcool.

« Toutefois, il est difficile de croire qu'on puisse faire aussi bon marché d'investigations aussi approfondies que celles d'Huxley et d'Hæckel, d'autant plus qu'elles ont reçu une confirmation sérieuse des observations, encore plus récentes, faites par le voyageur

Bessels, l'un des explorateurs du *Polaris*. Bessels constate qu'il a dragué, dans les mers du Groënland, des masses d'un protoplasme vivant non différencié, auquel il assigne le nom de *Protobathybius*, mais qui ne paraît pas distinct du *Bathybius* du *Porcupine*.

« Dès lors, il faudra que de nouveaux arguments aient été apportés contre la réalité du *Bathybius*, pour qu'une doctrine, reposant sur des observations aussi soignées, doive être reléguée dans la région des hypothèses, démenties par les faits. Admettant donc que le *Bathybius*, quelque limitée que puisse être sa répartition, d'après les dernières recherches, a une existence réelle nous dirons qu'il nous offre la condition la plus rudimentaire sous laquelle il soit possible de concevoir la matière vivante. Aucune loi morphologique n'a encore exercé son action sur cette boue informe. Même le plus simple degré d'individualisation fait défaut. Nous avons donc là une masse qui vit, mais dont nous ne pouvons tracer les contours ; c'est de la matière vivante, mais c'est à peine si nous avons le droit de l'appeler un être vivant. »

Le piquant de l'affaire est que le professeur Huxley faisait partie de l'auditoire de M. Allman, et que c'est à lui qu'avait été dévolu la tâche de justifier le traditionnel vote de remerciements adressé au président à l'occasion de son discours. Certes, l'occasion était bonne, pour le père du *Bathybius*, de saisir la perche que lui tendait si opportunément M. Allman, et d'accréditer, tout au moins par son silence, la résurrection du protoplasme en question. Mais M. Huxley est un

homme de bonne foi, parfaitement édifié sur la valeur réelle de son ancienne création, et il lui répugnait de laisser l'auditoire sous l'impression des déclarations équivoques du président. D'autre part, comment faire pour ne mettre en échec ni sa propre réputation ni celle de M. Allman, coupable tout au moins d'avoir traité un sujet qu'il ne connaissait pas à fond ? C'est ici que se révèle la puissance des ressources que l'*humour* britannique peut mettre à la disposition d'un homme d'esprit. On en jugera par la lecture du passage suivant, textuellement traduit du *Sheffield and Rotherham Independent*, en date du 21 août 1879 :

« Je vous demanderai la permission de dire un mot d'une affaire qui m'est personnelle, afin de prévenir un malentendu auquel je regretterais d'avoir contribué à donner naissance. J'ose dire que, parmi ceux de mes auditeurs qui sont parvenus à la maturité de l'âge, il n'en est aucun qui ait eu le bonheur d'atteindre cette condition sans avoir vu, par ci par là, quelque contemporain, peut-être même quelque ami intime de sa jeunesse, ne pas tenir exactement toutes les promesses de ses premières années. Allons plus loin ; supposons que cet ami ait fait l'inverse de ce qu'on attendait de lui, et soit devenu une de ces personnes équivoques avec lesquelles on n'est point désireux d'entretenir des relations ; vous l'avez depuis longtemps perdu de vue ; vous n'avez pas beaucoup entendu parler de lui : mais des gens dignes de foi vous ont assuré qu'il a fait ceci ou cela, et que, en somme, c'est un assez pauvre sire.

« Or, notre président, dans la première partie de son discours, a fait allusion à une certaine... chose... je ne sais en vérité si je dois l'appeler une chose ou autrement (rires), qu'il a nommée devant vous *Bathybius*, en indiquant, ce qui est parfaitement exact, que c'était moi qui l'avais fait connaître ; tout au moins, c'est bien moi qui l'ai baptisée (nouveaux rires), — et, dans un certain sens, je suis son plus ancien ami (éclats de rire). Quelques temps après que cet intéressant *Bathybius* eut été lancé dans le monde, nombre de personnes admirables prirent cette petite chose par la main et en firent une grande affaire (rires). Et, comme le président a eu la bonté de vous le dire, ces personnes répétèrent et confirmèrent toutes les constatations que je m'étais hasardé à faire à son sujet. Les choses allaient donc leur train, et je pensais que mon jeune ami *Bathybius* me ferait quelque honneur (nouveaux rires). Mais j'ai le regret de dire que, avec le temps, il n'a nullement tenu les promesses de son jeune âge (éclats de rire). Tout d'abord, comme vous l'a dit le président, on ne réussissait jamais à le trouver là où on devait attendre sa présence, ce qui était fort mal (rires); et, de plus, quand on le rencontrait, on entendait dire sur son compte toute sorte d'histoires. En vérité, je regrette d'être obligé de vous le confesser, quelques personnes d'esprit chagrin ont été jusqu'à prétendre que ce n'était rien autre chose qu'un précipité gélatineux de sulfate de chaux, ayant entraîné dans sa chute de la matière organique (rires). S'il en est ainsi, j'en suis très chagrin : car, si d'autres ont partagé

cette erreur, c'est moi qui, sans le moindre doute, en dois porter la première responsabilité. Mais, quant à présent, je ne sais pas par moi-même ce qu'il en est. Rien ne me serait plus agréable que d'étudier l'affaire à nouveau dans les conditions où il convient de l'examiner, mais cela demanderait un voyage de quelque durée ; et l'étude d'un objet semblable, sur les lieux mêmes qu'il habite, est un genre de travail que je n'ai pas eu depuis bien des années, et que je n'aurai probablement plus jamais l'occasion d'entreprendre. Dès lors, je suspens absolument mon jugement sur ce sujet. Tout ce que je puis faire, c'est de vous avertir des bruits qui ont couru sur mon ancien ami, mais sans dire si ces bruits sont ou ne sont pas justifiés. En résumé, je suis très heureux de ce qui se passe. Il est une chose certaine parmi nous autres, hommes de science, et que personne de ceux qui nourrissent contre nous les plus vifs préjugés ne saurait contester : c'est qu'aucun de nous ne cherchera jamais à cacher les méprises de ses confrères (rires et applaudissements). Dès lors, je me tiens pour pleinement assuré que, si dans cette histoire, j'ai commis quelque bévue, un jour ou l'autre, il se trouvera quelqu'un pour en fournir la démonstration péremptoire. Mais laissez-moi vous rappeler que, quel que soit le sort de *Bathybius*, cela n'importe en rien aux conclusions générales du remarquable discours que vous venez d'entendre. Toutes les propositions de votre président resteraient aussi vraies, aussi profondément vraies, lors même que ce petit excentrique de *Bathybius* n'existerait pas. »

Nous avons tenu à citer, sans en retrancher une ligne, ce morceau plein d'esprit, qui fait honneur à la verve et à l'à-propos de M. Huxley. Pour tous ceux qui savent lire entre les lignes, il apparaîtra clairement que le savant professeur ne garde aucune illusion sur le sort de son ancien client, et que, s'il avait eu à prononcer, pour son propre compte, un discours sur le rôle naturel du protoplasme, il se fût bien gardé d'invoquer le *Bathybius* à l'appui de sa thèse. Il n'en reste que plus difficile à comprendre comment M. Allman, de qui le discours était préparé de longue date, ait pu y donner place à un argument aussi contestable, et ne soit pas allé passer préalablement quelques heures dans le laboratoire de M. John Murray, le consciencieux naturaliste du *Challenger*. Sans doute, on reproche quelquefois aux avocats de tenir au nombre plutôt qu'à la qualité des moyens de défense ; mais si ce procédé est excusable chez celui qui plaide, par état, une cause dont il a été contraint de se charger, on l'admet moins volontiers chez un savant en possession d'une situation personnelle qui prête à ses déclarations une gravité particulière.

De tout ceci se dégage d'elle-même une réflexion philosophique. Nous avons entendu M. Allman maintenir en public une hérésie scientifique, sous le prétexte que les observations d'un Huxley ou d'un Hæckel ne se laissent pas ébranler par le premier venu, et nous pourrions lui opposer le témoignage de M. Murray, constatant que les patrons même du *Bathybius* ont été moins récalcitrants à confesser son effondre-

ment que ceux qui l'avaient admis sans le voir, sur la seule autorité de ces deux noms. Et ce sont précisément les savants de cette école qui nous reprochent, à nous catholiques, la vénération dont nous entourons le témoignage de nos saints, de nos martyrs et de nos docteurs ! ce sont eux qui, systématiquement, refusent toute créance à des traditions consacrées par les siècles, sous le prétexte que la raison humaine ne doit s'incliner que devant les choses qu'elle a pu soumettre au contrôle d'une expérience directe ! A ces esprits si récalcitrants lorsqu'il s'agit de l'Église, il suffit qu'un des apôtres ordinaires de l'incrédulité ait affirmé quelque chose, pour que toute contradiction leur semble inadmissible. On leur dit qu'au fond des océans on a trouvé la matière s'organisant elle-même, et, satisfaits par une insignifiante expérience de coloration qu'on peut répéter avec tous les corps pourvus de fissures capillaires, ils ne prennent même pas la peine de vérifier si ces masses de matière gélatineuse, de nature soi-disant albuminoïde, contiennent la moindre trace d'un composé charbonneux ! Et quand on leur oppose des expériences formelles, ils répondent en invoquant l'infaillibilité de leurs auteurs préférés.

En aurons-nous fini, cette fois, avec le *Bathybius ?* C'est peu probable, car rien ne disparaît en ce monde de ce que l'erreur a intérêt à conserver. Si le *Bathybius* n'existait pas, il faudrait l'inventer : telle nous paraît être la formule qui résume le mieux les visées de l'école dont M. Allman s'est fait l'interprête. D'ailleurs, le caractère de cette substance étant précisé-

ment de n'avoir aucun caractère, elle offre, par cela même, peu de prise à la contradiction. Il faut donc nous attendre à la voir ressusciter sous une forme quelconque ; et, si précises que soient les observations d'un Murray ou d'un Buchanan, on trouvera toujours quelque passage par où cette gelée si mobile réussira à s'échapper.

A. de Lapparent.

HISTOIRE ANCIENNE

III

LES PLAIES D'ÉGYPTE

Les prodiges que Dieu opéra pour délivrer Israël de la servitude d'Égypte, sont célèbres sous le nom des dix plaies. Ils méritent d'être étudiés, à cause de leur importance et des difficultés particulières auxquelles ils donnent lieu.

Depuis longtemps, les enfants de Jacob gémissaient sous le joug, lorsque Dieu, touché de leurs prières, résolut de les affranchir, par la main de Moïse, son serviteur. Celui qui occupait alors le trône des Pharaons était, selon l'opinion commune, Menephtah, fils de Ramsès II ou Sésostris. Menephtah est un des monarques les plus obstinés dont l'histoire fasse mention : il ne céda, comme nous le verrons plus loin, qu'après avoir été frappé dans la personne de son propre fils.

Avant d'entrer dans l'étude détaillée des dix plaies

d'Égypte, il est nécessaire de faire quelques observations générales [1].

Toutes et chacune des dix plaies sont des miracles, produits par une intervention surnaturelle de Dieu. Quelle a été la nature de ces miracles ? en quoi ont-ils précisément consisté ? Ce sont des questions qu'on ne s'est posées que dans ces derniers temps, et sur lesquelles nous trouvons à peine quelques mots, en passant, dans les Pères et les Docteurs. Aujourd'hui l'on ne peut se dispenser d'y répondre.

Il y a, pour le commentateur catholique, deux manières d'exposer l'histoire des prodiges accomplis en Égypte par Moïse, pour délivrer son peuple. La première consiste à reproduire simplement le récit biblique, sans rechercher quel a été le caractère des faits qu'il rapporte. C'est celle qui a été suivie par les auteurs anciens, qui, ne connaissant pas l'Égypte, se bornaient, faute de renseignements, ou à résumer ou à développer la narration de l'Exode, sans autre but que d'apprendre l'histoire sainte à leurs lecteurs, s'ils étaient historiens ; que d'édifier leurs auditeurs par quelques leçons morales qu'ils en tiraient, s'ils étaient prédicateurs.

La seconde manière consiste à rechercher quelle a été la nature des dix plaies d'Égypte, et à examiner les rapports qui existent entre elles et les fléaux propres à la vallée du Nil. Ce nouveau sujet d'étude est

1. Cette étude sur les plaies d'Égypte est extraite de *La Bible et les Découvertes modernes, en Palestine, en Égypte et en Assyrie.* Paris, Berche et Trallin, 2e édit., t. II, p. 257 et suiv.

imposé à l'apologiste contemporain par les nécessités du présent. Autrefois les incrédules niaient quelques-unes des plaies comme incroyables ou impossibles ; aujourd'hui les rationalistes les admettent, en les réduisant aux proportions de faits naturels, en se contentant de rejeter comme des « exagérations poétiques » tout ce qu'ils ne peuvent expliquer naturellement. C'est un membre de l'expédition scientifique d'Égypte, sous le général Bonaparte, Du Bois Aymé, qui emploie ces expressions.

Ce revirement d'opinion, parmi les ennemis de nos livres saints, a été amené par l'étude des lieux. Il a été impossible de nier, sur place, le caractère historique du récit de Moïse : tous les efforts de la libre pensée doivent se borner désormais à en éluder les conséquences.

Nous avons donc deux choses à faire dans l'étude des plaies d'Égypte : montrer d'abord, contre les rationalistes, qu'elles sont surnaturelles ; établir ensuite, par l'examen même des fléaux racontés par Moïse, en nous éclairant des découvertes modernes, combien le récit de l'auteur inspiré est digne de foi.

Nous ne nierons pas que Dieu, pour forcer Meneph-tah à délivrer Israël, ne se soit servi de fléaux déjà connus des Égyptiens. Nous reconnaissons que la plupart d'entre eux sont naturels en eux-mêmes ; mais nous ajoutons qu'ils sont, tous, miraculeux dans les circonstances qui les accompagnent. Ces plaies ne sont pas sans précédents ou sans analogues dans la vallée du Nil : on n'en a jamais douté pour la grêle,

pour l'orage, pour la peste ; on l'avait ignoré jusqu'à ces derniers temps pour la neuvième plaie, celle des ténèbres, et pour la première, celle du changement du Nil en sang, si l'on y voit le phénomène du *Nil rouge*, dont nous parlerons bientôt ; mais il est impossible d'en rien conclure contre l'intervention surnaturelle de la Providence dans la délivrance de son peuple.

Maintenant que la vallée du Nil nous est mieux connue, nous devons étendre à quelques plaies de plus ce qu'on appliquait auparavant à un moindre nombre, voilà tout. Cette conduite de Dieu, se servant de la nature même pour arriver à ses fins et la pliant au miracle, est conforme aux voix ordinaires de sa providence dans l'ordre surnaturel : elle ne saurait donc nous surprendre. Le caractère, en effet de la plupart des miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la plupart de ceux qu'a opérés Notre-Seigneur comme de ceux qu'ont opérés ses apôtres et ses saints, n'a pas consisté dans la production des choses inouïes, mais dans la nature des moyens employés pour produire les effets voulus, moyens qui étaient sans proportion avec la fin, comme un peu de boue guérissant un aveugle-né ou une parole purifiant de la lèpre. Il y a sans doute des miracles où tout est extraordinaire, comme, dans l'Évangile, la résurrection de Lazare ; comme, dans l'Exode, le passage de la mer Rouge ; mais il n'en est pas moins vrai que le miracle consiste ordinairement à produire par un moyen surnaturel ce qui a lieu d'autres fois par des moyens naturels.

Le caractère miraculeux de la plupart des plaies

d'Égypte ne consiste donc pas dans les fléaux eux-mêmes, mais dans la manière dont ils se sont produits : « Sans doute ces plaies, dit M. l'abbé Glaire, sont des fléaux naturels ; et, ce qui plus est, ces fléaux désolent plus particulièrement l'Égypte. En frappant les Égyptiens de ces calamités connues et par là même redoutées, Moïse agissait bien plus efficacement que s'il avait employé quelque phénomène inconnu, dont aucun Égyptien n'aurait pu ni prévoir ni calculer le danger. C'est donc par des maux pour ainsi dire indigènes qu'il importait de frapper Pharaon. D'ailleurs, Dieu ayant créé et gouvernant tout ce qui est, devait aussi avoir en sa puissance tous les fléaux qui désolent le genre humain, et dont il peut surtout épouvanter les impies. Ainsi ce n'est pas Moïse qui crée ici ces fléaux : ils étaient, ainsi que nous venons de le dire, connus de tout temps des Égyptiens ; mais il les évoque comme des êtres malfaisants et qui obéissent aussitôt à son ordre, comme ils obéiraient à la voix de Dieu même [1]. »

1. Glaire, *Les Livres saints vengés*, 1re édit., t. I, p. 355 ; 2e édit., t. II, p. 15. « Il est à remarquer, dit aussi l'annotateur de la Bible d'Allioli, que les dix plaies dont Dieu frappa l'Égypte ont des rapports naturels avec l'état physique du pays et les fléaux qui ordinairement l'affligent : il n'y aurait guère d'exception que pour les deux dernières, les ténèbres et la mort subite des premiers-nés. Encore peut-on dire que les nuages de sable que les vents soulèvent à certaines époques de l'année, produisent de véritables ténèbres, et que la peste qui ravage si souvent ces contrées, rappelle l'extermination des enfants des Égyptiens. Mais quoique Dieu, pour exercer ses jugements, se serve des causes naturelles, des phénomènes qui sont comme indigènes et endémiques, les plaies d'Egypte, considérées avec leurs circonstances de temps, de lieux, de manières et d'occasions, n'en

Il n'en subsiste pas moins d'ailleurs une différence essentielle entre les plaies dont nous parle l'Exode et celles dont l'Égypte a souffert en d'autres temps. Ce qui distingue les premières des secondes, en leur donnant un caractère miraculeux, évident et incontestable, c'est qu'elles arrivent à point nommé, comme sanction de la parole de Dieu, dans des circonstances annoncées à l'avance, précises, qui révèlent manifestement une intervention surnaturelle : elles se produisent par l'ordre de Moïse, au moment qu'il a prédit, de la manière qu'il a déclarée ; elles cessent quand il l'ordonne, et, dans plusieurs cas, au moment qui lui a été fixé par le Pharaon ; le pays de Gessen en est toujours exempt ; les Égyptiens n'en contestent jamais le caractère extraordinaire ; ils en sont au contraire consternés, et acceptent ces signes comme une preuve de la mission divine de Moïse [1].

sont pas moins des faits entièrement miraculeux et qui ne peuvent être attribués qu'à la puissance divine. » *Nouveau Commentaire littéral, critique et théologique sur tous les livres des divines Écritures*, par le Dr Allioli ; traduit par M. l'abbé Gimarey sur la sixième édition allemande ; 3e édit. française, 1860, t. I, p. 287.

1. « Sans doute, dit M. l'abbé Glaire (*Livres saints vengés*, 1re édit., t. I, p. 354 ; 2e édit., t. II, p. 16), si on considère les prodiges opérés par Moïse uniquement en eux-mêmes, et chacun pris séparément, en faisant abstraction de ses circonstances, telle que la manière dont il fut opéré et la fin à laquelle il se rapportait, ils pourront ne paraître que des effets purement naturels ; mais si, au contraire, on a égard à ces circonstances, comme on le doit dans l'examen de tout fait historique, il en sera bien autrement. » — « En effet, comme le remarque judicieusement Janssens, à qui paraîtra-t-il naturel que des fléaux si nombreux et si terribles, qui n'ont aucun rapport entre eux, fondent à la fois sur un pays, et cela dans l'espace de cinq ou six semaines, et que les seuls Israélites, réunis dans la petite terre de Gessen, en soient exempts ? Comment, par des moyens naturels, Moïse aurait-il

De tout ce que nous venons de dire, nous avons donc le droit de conclure que les plaies d'Égypte, quelque analogie qu'elles puissent avoir avec un certain nombre de fléaux qui affligent ce pays, sont de vrais miracles. Nous avons le droit de conclure aussi que les rapports qu'elles ont avec l'état physique de la vallée du Nil sont une preuve de la véracité du récit de Moïse. « Ces rapports, dit avec raison M. l'abbé Glaire, montrent clairement, contre les mythologues, que ces terribles calamités ne sont point des fictions imaginées par un écrivain postérieur [1]. »

Cette double conclusion ressortira plus clairement encore de l'étude détaillée des dix plaies d'Égypte, que nous allons maintenant commencer.

La première plaie fut le changement de l'eau en sang.

pu prévoir, prédire, produire tous ces fléaux, en élevant ou en abaissant sa verge, les prolonger à son gré, puis les faire cesser d'un seul mot ? Ces miracles avaient une fin vraiment digne de Dieu : ils étaient nécessaires pour que Moïse, obtenant de Pharaon la liberté des Hébreux, les formât en corps de nation, leur donnât des lois justes et leur enseignât le culte du vrai Dieu ; c'est cette délivrance des Israélites, c'est leur sortie d'Egypte qui fraya au genre humain la route au christianisme, et le dessein de Dieu de racheter le genre humain, dessein annoncé dès la chute de nos premiers parents, dont on doit voir la confirmation et même un commencement d'exécution dans l'événement qui constitua les Hébreux en corps de peuple, fut enfin accompli par la venue du Messie. » JANSSENS, *Introduction à l'Écriture sainte,* n° 125.

1. GLAIRE, *Livres saints vengés,* 1re édit., t. I, p. 356 ; 2e édit., t. II, p. 16 Il ajoute judicieusement : « Un poète étranger à l'événement et qui aurait vécu longtemps après l'époque à laquelle on suppose qu'il a eu lieu, n'aurait jamais songé, en décrivant ces plaies désastreuses, à faire intervenir les magiciens de Pharaon pour en produire quelques-unes ; jamais il n'aurait imaginé le récit de la mort des premier-nés tel qu'il est raconté dans l'Exode : des traits de cette nature ne s'inventent pas. »

Quelle fut la nature de cette plaie ? Le Nil offre tous les ans un phénomène singulier, qui est ainsi décrit par M. Osburn : « Lorsque le fleuve commence à grossir, les eaux perdent le peu de limpidité et de fraîcheur qui en faisaient, hier encore, une boisson délicieuse. Elles prennent la teinte verte, gluante et terne de l'eau saumâtre entre les tropiques, sans que filtre au monde ait réussi jusqu'à ce jour à les séparer de la substance nauséabonde et malsaine qui cause ce changement. Le phénomène du *Nil vert* provient, à ce qu'on dit, de vastes nappes d'eau stagnante que le débordement annuel laisse sur les larges plaines sablonneuses du Darfour, au sud de la Nubie. Il est heureux que ce phénomène dure rarement plus de trois ou quatre jours... Dès lors la rivière augmente rapidement de volume et devient trouble par degrés. Il s'écoule pourtant dix ou douze jours avant l'apparition du dernier et du plus extraordinaire phénomène que présente le Nil. J'essayerai de décrire les premières impressions qu'il me fit éprouver.

« C'était à la fin d'une nuit longue et accablante, à mon juger du moins : au moment où je me levai du sopha sur lequel j'avais tenté vainement de dormir, à bord de notre bateau, que le calme avait surpris au large de Beni-Soüef, ville de la Haute-Égypte, le soleil montrait tout juste le bord supérieur de son disque au-dessus de la chaîne arabique. Je fus surpris de voir qu'à l'instant où ses rayons vinrent frapper l'eau, un reflet d'un rouge profond se produisit sur-le-champ. L'intensité de la teinte ne cessa pas d'augmenter avec

l'intensité de la lumière ; avant même que le disque se fût dégagé complètement des collines, le Nil offrait l'aspect d'une rivière de sang. Soupçonnant quelque illusion, je me levai à la hâte, et me penchant par-dessus le bordage, ce que je vis me confirma dans ma première impression. La masse entière des eaux était opaque, d'un rouge sombre et plus semblable à du sang qu'à toute autre matière avec laquelle j'aurais pu la comparer [1]. En même temps, je m'aperçus que la rivière avait haussé de plusieurs pouces pendant la nuit, et les Arabes vinrent m'expliquer que c'était là le *Nil rouge*.

« La rougeur et l'opacité de l'eau sont soumises à de constantes variations, tant qu'elle reste dans cette condition extraordinaire. A de certains jours, quand la crue n'a pas dépassé un pouce ou deux, les eaux redeviennent à demi-transparentes, sans perdre toutefois cette teinte d'un rouge sombre dont j'ai parlé. Il n'y a point là de mélange nuisible, comme au temps du Nil vert ; l'eau n'est jamais plus saine, plus délicieuse, plus rafraîchissante que pendant l'inondation. Il y a des jours où la crue est plus rapide, et par suite où la quantité du limon charrié dépasse, dans la Haute-Égypte, la quantité entraînée par toute autre rivière à moi connue ; même, en plus d'une occasion, j'ai pu m'apercevoir que cette masse opposait un obstacle

1. Bunsen (*Bibelwerk*, t. V, p. 128) ne va pas si loin : il compare la couleur du Nil à celle de l'ocre rouge ou à la couleur de la peau des Égyptiens. Il ajoute que la coloration dure autant que la crue, environ quatre-vingt-dix jours.

sensible à la rapidité du courant. Un verre d'eau que je pris alors et que je laissai reposer pour un peu de temps, fournit les résultats suivants : la partie supérieure du liquide resta parfaitement opaque et couleur de sang, tandis qu'un précipité de boue noire remplissait environ le quart du verre. Une portion considérable de ce limon est déposée avant que la crue atteigne la Moyenne et la Basse-Égypte, où je n'ai jamais vu l'eau du Nil en cet état [1]. »

L'inondation du Nil commence ordinairement du 15 au 20 juillet. Elle atteint en octobre son point culminant. De janvier en avril, les eaux baissent de plus en plus, de sorte qu'en mai, elles ne sont que le vingtième de ce qu'elles étaient en octobre.

La cause de la coloration du fleuve au commencement de la crue avait été jusqu'ici complètement inconnue. Les Arabes racontent que, la nuit qui précède la croissance du fleuve, il tombe en amont une rosée merveilleuse qu'ils appellent *nokta*, « la goutte » [2]. Elle a la vertu de purifier l'air, de faire fermenter les eaux et de produire le phénomène de l'eau rouge, *ma achmar* [3]. Quelques savants attribuent la couleur du Nil à la terre rouge que charrient ses eaux depuis le Sen-

1. Osburn, *The Monumental History of Egypt*, Londres, 1855, t. I, p. 10-12. Nous avons reproduit la traduction de M. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 3-4.

2. Voir Niebuhr, *Voyage en Arabie*, t. I, p. 104 et suiv.

3. Pococke, *Description of the East*, in-f°, t. I, p. 199 ; Antes, *Observations on the Manners of the Egyptians*, p. 75 ; Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, Note de Sacy, p. 346.

naar [1]; Ehrenberg, après avoir examiné l'eau au mis-croscope, en a vu la cause dans des infusoires et des plantes cryptogames. Quoi qu'il en soit de la nature de cette cause, il est certain, d'après les récentes études de M. Linant-Bey, qui a fait les recherches les plus sérieuses sur le régime des eaux de l'Égypte, que la coloration du Nil provient d'un de ses affluents.

Le fleuve n'a pas un seul affluent en Égypte. Le premier cours d'eau qu'il reçoit en remontant son cours, est à 2,787 kilomètres de la Méditerranée. Non seulement sur cette longueur les affluents manquent, mais les sources font encore défaut sur 1,202 kilomètres entre Assouan et la mer. L'air est très sec depuis Thèbes jusqu'à Berber, un peu au nord de l'Atbara. Les orages qui amènent des pluies en Abyssinie, proviennent tous de la mer des Indes. Alors les pluies tombent à torrents sur les montagnes; puis, plus tard, à Sennaar; ensuite à Karthoum, et enfin jusqu'à l'Atbara. Le Nil bleu est le premier affluent qui grossit; ensuite, le Rhahad et le Dender, et enfin l'Atbara. Avant la pluie, le Nil bleu est limpide; mais un de ses affluents, qui vient du sud-sud-ouest et se joint à lui au-dessus de Sennaar, à Fazoglo, charrie des eaux rougeâtres qui communiquent cette couleur au Nil bleu [2].

La première plaie d'Égypte ne fut-elle que ce phé-

1. LABORDE, *Commentaire géographique de l'Exode,* p. 28.

2. Lettre de Linant-Bey à M. Belgrand, *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* 14 décembre 1874, p. 1358. Cf. *Journal officiel,* 11 décembre 1874, p. 8198-8199.

nomène naturel de la coloration des eaux du Nil, produit par Dieu d'une manière miraculeuse en un temps où il ne se produisait pas d'ordinaire ? Beaucoup le croient aujourd'hui. Cependant, quelque spécieuse et séduisante que cette opinion puisse paraître, nous ne la trouvons pas suffisamment fondée, et nous croyons que le Nil fut véritablement changé en fleuve de sang. Il n'était certainement pas plus difficile à Dieu de le transformer en vrai sang que d'en colorer les eaux de telle sorte qu'elles eussent l'aspect du sang. Il voulait punir les Égyptiens par ce fleuve même dont ils étaient si fiers, et qu'ils vénéraient comme un Dieu; il voulait surtout leur reprocher le sang innocent des enfants des Hébreux, qu'ils avaient si inhumainement noyés et pour lesquels ils étaient maintenant châtiés : le châtiment était aussi plus grand et plus significatif. C'est d'un sang réel que les pères et les docteurs ont toujours, comme nous, entendu les expressions du texte sacré, et nous ne voyons aucun motif sérieux d'abandonner leur sentiment.

Nous devons néanmoins reconnaître que des apologistes catholiques modernes sont d'avis que les termes de Moïse peuvent, à la rigueur, être entendus d'une colloration rouge, analogue à celles dont nous avons parlé plus haut, quoique miraculeuse.

Voici en effet ce que dit M. Glaire : « Nous pourrions même accorder (aux rationalistes) que les trois premiers prodiges, c'est-à-dire, le changement de la verge d'Aaron en serpent, celui des eaux en sang ou en un liquide de couleur sanguine, et enfin la produc-

tion des grenouilles, prodiges opérés par Moïse et Aaron, n'étaient que des effets purement naturels, comme nous avouerons sans peine que dans toutes les autres plaies, il se trouve des faits qui ne sont point naturels en eux-mêmes. »

Nous ne saurions admettre que ces trois premiers prodiges furent des effets purement naturels ; mais concéderait-on aux rationalistes que les eaux du Nil ne furent pas changées en un véritable sang, ils n'y gagneraient rien et le miracle n'en subsite pas moins.

Ce qui, en effet, n'était assurément pas un fait naturel auquel on put s'attendre, c'est que ce changement des eaux se produisit à Tanis, où il n'est pas probable qu'il eût régulièrement lieu, puisque M. Osburn nous apprend qu'on ne l'observe pas aujourd'hui dans le Delta; c'est ainsi qu'il se produisit à une époque tout à fait différente de l'époque ordinaire. Il est important de préciser ici la date.

Le phénomène du Nil rouge se passe ordinairement au mois de juillet. Les rationalistes prétendent que c'est pendant ce mois qu'eût lieu la première plaie ; mais leur calcul n'est pas d'accord avec l'ensemble des données du texte sacré. La dixième plaie est datée dans l'Exode : Dieu frappa les premiers-nés de l'Égypte le 14 du mois de nisan, c'est-à-dire, vers le commencement d'avril. La septième plaie, celle de la grêle, est également datée : le texte nous dit que la grêle ravagea les récoltes au moment où « l'orge montait en épis et le lin en tuyau », c'est-à-dire, au mois de mars. Les quatre dernières plaies remplirent

donc ainsi un mois environ, et elles se succédèrent à une semaine d'intervalle à peu près les unes des autres. Il est probable que les six premières ne furent également séparées les unes des autres que par une semaine. Il est dit expressément que la seconde, celle des grenouilles, eut lieu sept jours après le changement des eaux du Nil en sang[1]. D'après ce calcul, la première plaie arriva donc vers le milieu de février, et par conséquent à une époque où le phénomène du Nil rouge n'a jamais lieu naturellement.

Outre cette première circonstance miraculeuse du temps, nous en avons encore plusieurs autres non moins surnaturelles à signaler : contrairement à ce qui arrive tous les ans, l'eau ainsi changée eut toutes les qualités malfaisantes du *Nil vert*, au lieu d'avoir les qualités bienfaisantes du *Nil rouge ;* de plus, elle fit périr les poissons et cessa d'être potable, non seulement dans le fleuve lui-même et dans les canaux, mais jusque dans les étangs et les vases de pierre placés dans les villes, au carrefour des rues, qui, avec les vases de bois, sont suffisants en temps ordinaires pour clarifier l'eau bourbeuse du fleuve. L'eau du Nil se corrompt souvent avant l'inondation : « Pendant les mois qui précèdent l'inondation, juin, juillet et août, dit le docteur Lambert, l'eau du Nil se réduit et devient si basse dans son lit, qu'elle n'a plus de mouvement et acquiert toutes les qualités des eaux stagnantes : elle s'échauffe dans ce qui lui reste de profondeur ;

1. *Exode*, VII, 25.

elle devient verdâtre, fétide, et se remplit facilement de vers. » Au contraire, d'après le témoignage unanime de tous ceux qui connaissent l'Égypte, l'eau du Nil n'est jamais corrompue quand, dans les commencements de la crue, elle devient rougeâtre ; elle ne cause pas alors la mort des poissons, et peut être bue sans aucun danger. Un changement chimique insolite, que le phénomène du Nil rouge ne suffit point à expliquer, s'était donc produit dans les eaux ; quand elles avaient été frappées de la verge de Moïse, un miracle s'était opéré.

Cependant ce miracle, quelque grand qu'il fut, ne toucha point le cœur de Pharaon [1], comme tant d'autres qui devaient le suivre. Dieu envoya alors en Égypte une seconde plaie : celle des grenouilles.

Peut-être, sous ce nom de grenouilles, faut-il comprendre aussi un animal plus désagréable et plus repoussant encore : le crapaud, car l'hébreu ne distingue pas l'un de l'autre. Quoi qu'il en soit, les grenouilles sont très abondantes en Égypte, et, à l'époque de la croissance du Nil, leur nombre est tel, qu'elles empêchent, par leur croassement, le sommeil des voyageurs qui ne sont pas habitués à ce bruit étourdissant et d'une monotonie exaspérante. Il est aisé de s'imaginer l'incommodité d'une invasion de grenouilles pé-

1. On peut être surpris qu'un aussi grand miracle que le changement des eaux en sang ne produisit pas plus d'impression sur le cœur de Menephtah, mais il ne faut pas oublier que les Égyptiens, étant habitués à voir le Nil rougir tous les ans, devaient être moins frappés par le changement des eaux en sang que ne l'auraient été les habitants de pays qui n'auraient jamais vu rien de semblable.

nétrant dans les appartements, couvrant tous les meubles, les tables, les lits, et remplissant tous les vases et les ustensiles de ménage. Dès la plus haute antiquité, les indigènes avaient confié à une divinité e soin de les délivrer de l'importunité de ces animaux malfaisants. On voit, représenté sur les monuments, un dieu avec une tête de grenouille. On considérait sa mission comme si importante, qu'il occupait un des premiers rangs dans le panthéon égyptien.

De même que le dieu Nil avait été humilié dans la première plaie, le dieu à la tête de grenouille fut humilié dans la seconde ; Jéhovah prouva l'impuissance de cette fausse divinité, qui ne put défendre ses adorateurs contre l'invasion des grenouilles.

Dans cette seconde plaie, Dieu multiplia d'une manière miraculeuse cet instrument de sa colère contre les Égyptiens, et il fit éclater son souverain domaine et sa toute-puissance, en faisant apparaître les grenouilles, quand Aaron étendit sa main sur les eaux, de même qu'en les faisant disparaître, lorsque, au jour déterminé à l'avance par Menephtah lui-même, Moïse demanda cette grâce au Seigneur.

Le pharaon, délivré du fléau, endurcit son cœur et refusa d'obéir à la voix de Jéhovah. Il en fut puni par la troisième plaie.

La troisième plaie fut celle des insectes, appelés par le texte original : *kinnim*. Les kinnim sont les moustiques, l'un des fléaux ordinaires de l'Égypte ; Hérodote les décrit dans son histoire. C'est surtout lorsque l'air est frais et vers la fin de l'inondation, que

leurs piqûres sont à redouter. Ils persécutent les hommes, les incommodent dans leurs repas, les troublent dans leur sommeil, et, en leur suçant le sang, les couvrent de petites pustules très douloureuses, qui peuvent produire la fièvre. Pococke et Maillet disent qu'ils forment quelquefois au Caire de véritables nuages qui obscurcissent le ciel. De toute antiquité, on a été obligé de se servir, dans la vallée du Nil, de moustiquaires pour échapper à leurs morsures pendant la nuit, ou de ne dormir que complètement enveloppé d'un manteau. Nous voyons souvent représentés, sur les monuments, les porteurs d'éventails chargés de préserver les grands personnages de leurs piqûres.

Le caractère miraculeux de la plaie, d'ailleurs fréquente en Égypte, dont Dieu affligea alors ce pays, consista dans la manière dont Moïse la produisit en faisant frapper la poussière par son frère Aaron, armé de sa verge, et aussi sans doute dans l'abondance tout à fait extraordinaire des moustiques. Ils ne sont généralement en grand nombre que sur les bords de la mer ; mais, en cette circonstance, toute la poussière de l'Égypte fut changée en moustiques, sous la verge miraculeuse d'Aaron [1]. Les enchanteurs de Menephtah ne purent contrefaire ce dernier prodige, comme ils l'avaient fait pour les précédents ; néanmoins le cœur du roi resta endurci [2].

On croit généralement que la quatrième plaie fut

1. OSBURN, *Monumental History of Égypt*, t. II, p. 582.
2. « Les moucherons naissent et se multiplient ordinairement, dit la Bible d'ALLIOLI, t. I, p. 294, dans les pays chauds, dans les endroits

celle des mouches, quoique le sens précis du mot hébreu *arôb* soit difficile à déterminer. Ce mot signifie proprement « mélange », et nous pouvons l'entendre de toute espèce de mouches, sans distinction d'espèces. Les mouches sont un des fléaux de l'Égypte, et, lorsqu'elles abondent plus qu'à l'ordinaire, elles rendent la vie presque intolérable. « Leurs essaims sont si nombreux, dit M. Wood, que l'étranger mange des mouches, boit des mouches, respire des mouches [1]. » Mais ce qui les rend surtout insupportables, c'est qu'elles se posent de préférence sur les paupières et au coin de l'œil : l'humidité de cette partie du corps les y attire. Or les ophtalmies sont très fréquentes en Égypte, et il est aisé de se figurer le supplice que causent à des yeux malades ces ennuyeux insectes. Un des spectacles qui impressionnent le plus péniblement l'Européen sur les bords du Nil, c'est la multitude des enfants dont les yeux sont malades et couverts de mouches.

Une espèce de ces mouches appelées *dthehab*, est

humides, marécageux, remplis de détritus ou de corps en putréfaction. Après la retraite des eaux du Nil, et même pendant qu'elles se retirent, il y en a beaucoup en Égypte ; et nul doute qu'en cette occasion, les amas de grenouilles mortes n'aient encore contribué à les multiplier. Mais, à la manière dont les choses se passent ici, on voit clairement que le fléau n'avait pas une cause naturelle ; ce n'était pas non plus la saison où les moustiques infestent d'ordinaire l'Égypte. »

1. « Les mouches sont un fléau de tous les pays chauds, dit la Bible d'Allioli, t. I, p. 291, et l'Égypte, après la retraite des eaux du Nil, vers le mois de septembre ou d'octobre, en est infestée. Mais la plaie des mouches dont Moïse frappa Pharaon, arriva au mois de février ou au commencement de mars, et ce fait, considéré dans toutes ses circonstances, est évidemment miraculeux. »

longue, de couleur grise, et apparaît vers l'époque de l'inondation du Nil ; elle est si pernicieuse, qu'elle peut causer par ses piqûres la mort des chameaux, si l'on néglige de soigner à temps les blessures qu'elle leur fait. Elle attaque les hommes comme les animaux.

Quelque habitués que pussent être les Égyptiens aux incommodités causées par les mouches, les souffrances que leur fit endurer la quatrième plaie furent si grandes, que le pharaon commença à proposer des concessions à Moïse. Il ne voulut point lui accorder cependant tout ce que ce dernier lui demandait, et il en fut puni par une épizootie qui fit périr un très grand nombre d'animaux.

L'histoire mentionne quelques épidémies de ce genre en Égypte. En 1786, la peste tua un si grand nombre de bœufs, qu'on fut obligé d'employer les buffles à leur place pour les travaux d'irrigation. Le fléau sévit de temps en temps dans le Delta avec une grande violence, et l'on est alors forcé d'aller chercher de nouveaux bœufs en Syrie ou dans les îles de l'Archipel. Mais, quelle que soit la fréquence de la maladie, elle n'est pas régulière, et ce n'est que par un miracle évident que Moïse put en annoncer l'apparition. « Il faut savoir, comme l'a dit avec beaucoup de raison Origène, que quoique la plupart des prodiges opérés par Moïse contre l'Égypte ne descendissent point du ciel, ils n'en avaient pas moins manifestement Dieu pour auteur [1]. »

La peste des animaux n'ayant point suffi pour tou-

1. « Les épizooties, les pestes et toutes les maladies qui attaquent les animaux ou les hommes, dit la Bible d'Allioli, t. I, p. 293, sont de

cher le cœur endurci des Égyptiens, Dieu les frappa eux-mêmes. Ce châtiment dut d'autant plus leur imprimer une terreur salutaire, qu'il n'est pas très commun dans la vallée du Nil. « Avec les grandes chaleurs et l'humidité qui règnent dans certaines villes pendant l'été, dit le docteur Lambert, médecin des chemins de fer et des télégraphes du gouvernement égyptien, l'on croirait que l'Égypte est un des pays les plus malsains, surtout lorsque, par l'inondation du Nil, le pays devient, pendant des mois entiers, un marécage où l'eau croupit pendant trois mois environ ; marécages dont les exhalaisons devraient causer des épidémies graves et des maladies d'infection générale. Mais l'expérience vient nous prouver que les émanations des eaux stagnantes, causes de tant de maladies et si meurtrières dans tous autres pays, ne peuvent avoir cette qualité en Égypte, et la raison en est simple : d'un côté, les courants des vents continus, ne trouvant pas le moindre obstacle, pas même une seule montagne

tous les temps et de tous les lieux... Cependant il est vrai de dire que les pays du Levant, et en particulier l'Égypte, sur la fin de l'été, sont plus exposés à ces fléaux que les contrées du Nord. Pour ce qui regarde l'Égypte en particulier, les miasmes qui s'élèvent du limon déposé par le Nil à son débordement, la mort des insectes qui périssent par essaims, peut-être aussi l'usage de certains fruits crus pour les hommes, et pour les animaux un mauvais fourrage, tout cela et bien d'autres causes tirées de l'hygiène ou du défaut de propreté, y occasionnent de fréquentes épidémies et épizooties. Mais ce n'est pas le cas de chercher dans ces maladies épidémiques la cause de la plaie de la peste, ou de celle des ulcères dont Moïse raconte ici l'origine et les effets : il est visible que, dans son récit, toutes les circonstances tiennent du surnaturel et du miracle (*Exode* IX, 4, 7, 9-11). D'ailleurs, on n'était pas alors dans la saison où les épizooties et les maladies épidémiques sévissent en Égypte. »

pour empêcher leur cours, passent et emportent avec eux toute exhalaison malsaine, tout miasme ; de l'autre, deux contrées immenses, voisines de l'Égypte, embrasées et desséchées par un soleil ardent et privées tout à fait d'eau : l'Afrique et l'Arabie, couvertes de sables toutes les deux et ayant une atmosphère dont la siccité est extrême, aspirent et absorbent continuellement toute humidité, et avec elle toute exhalaison malsaine et miasmatique [1]. »

Il est impossible de déterminer exactement quelle fut la maladie dont Dieu frappa les Égyptiens dans la sixième plaie, et qui atteignit les animaux comme les hommes. Les enchanteurs ne furent pas eux-mêmes épargnés, néanmoins l'obstination de Menephtah n'en demeura pas moins grande.

La septième plaie fut un orage affreux, où les éclairs et le tonnerre furent accompagnés d'une grosse grêle, qui causa dans les champs de très grands ravages. Cette grêle effraya d'autant plus les Égyptiens, qu'elle est plus rare dans leur pays. Personne n'en avait jamais vu d'aussi désastreuse, beaucoup sans doute n'en avaient jamais vu du tout. « Pendant un séjour de douze ans (en Égypte), dit le docteur Pruner, il n'est venu à ma connaissance qu'un seul cas de mort produit par la foudre, et encore c'était dans l'île de Rhodes. Il n'est tombé de la grêle que trois fois en été, pendant le même intervalle de temps, et elle était très peu abondante. »

1. Dr Lambert, *Hygiène de l'Égypte*, p. 27-28.

Le texte sacré détermine l'époque où eut lieu cet orage : c'est lorsque l'orge monte en épi et le lin en tuyau, c'est-à-dire au mois de mars, comme nous l'avons vu plus haut. L'orge et le lin furent ainsi détruits par la grêle, les pertes furent très grandes. Néanmoins, quand le fléau fut passé, Menephtah persista dans son endurcissement.

Dieu résolut donc de frapper encore davantage les Égyptiens dans leurs biens et de leur enlever le reste des récoltes que la grêle avait épargnées, en faisant compléter l'œuvre de destruction par les sauterelles.

Les invasions de sauterelles sont un des fléaux les plus terribles qu'aient à redouter un grand nombre de populations du globe. Tout le pays qui s'étend du cap de Bonne-Espérance à la Norwège, de la Chine au cap Vert, et en particulier de l'Arabie à l'Inde, du Nil et de la mer Rouge à la Grèce et au nord de l'Asie Mineure, tout ce pays est exposé à leurs dévastations. On a vu des légions de ces insectes traverser la mer Noire et porter leurs ravages jusqu'en Pologne, franchir la Méditerranée et aller ruiner les plaines de la Lombardie. Mais, malgré ses voyages lointains, on peut assigner comme patrie à la sauterelle le sud de l'ancien monde, et plus spécialement la frontière des pays cultivés, comme l'Arabie Déserte, la Syrie. Les femelles, vers le mois d'octobre, déposent leurs œufs dans des terres sèches et à l'abri du vent ; ils sont enveloppés d'une substance gluante qui se durcit sous l'influence de la sécheresse du sol ; la chaleur du soleil les fait éclore au printemps, vers le mois de mars ou

d'avril. La jeune sauterelle est beaucoup plus petite que notre mouche commune; ses ailes sont roulées sur le dos et ses grandes pattes enfermées dans une gaîne. Mais, après une série de quatre transformations successives, qui durent neuf à dix semaines, l'insecte a atteint son complet développement : ses ailes se déploient, ses pattes se dégagent, sa couleur a cessé d'être brune ou noire, pour devenir jaune d'or, verte ou rose couleur de chair, rayée de lignes foncées. La famille des sauterelles compte de nombreuses espèces. Celle qui nous occupe ici doit à ses habitudes le nom scientifique de *locusta migratoria*, ou sauterelle voyageuse.

Arrivée ainsi à l'âge adulte, elle marche toujours devant elle, semant partout sa nombreuse postérité et ravageant tout sur son passage. Lorsque les conditions atmosphériques ont été favorables à l'éclosion des sauterelles, elles sont en si grand nombre, qu'elles méritent bien le nom que leur donnaient les Hébreux, *arbêh*, les « nombreuses », ou l'un des noms que leur donnent les Arabes, *danahsah*, qui signifie « celles qui cachent le soleil ».

Elles cachent aussi la terre, quand elles s'y reposent, et la font complètement disparaître sous leurs légions denses et pressées. Le vent est le complice et l'instrument nécessaire des dégâts commis par les sauterelles. Quoiqu'elles aient une puissance de vol considérable et qu'elles soient capables de franchir de grandes distances, elles ne peuvent cependant se diriger à leur gré : instruments aveugles de la Providence,

elles sont complètement livrées à la merci du vent, dont le souffle les porte au but que Dieu leur a marqué; quand il se lève brusquement, elles sont agitées comme les flots de la mer, et si une trombe, ce qui n'est point rare dans les contrées où elles abondent, vient à les surprendre, elles sont emportées çà et là par le tourbillon furieux, sans pouvoir réussir à se débarrasser de son inextricable étreinte.

Il faut avoir été soi-même témoin du passage d'une nuée de sauterelles pour se représenter l'espace que peuvent occuper ces légions, que l'on ne peut comparer qu'aux gouttes d'eau ou aux grains de sable de la mer. On dirait que le désert s'est animé et que chaque grain de sable est devenu un être vivant. Leur multitude obscurcit la lumière du soleil et projette une ombre épaisse sur la terre. Cette masse compacte, vue de loin, fait l'effet d'une montagne aérienne qui s'avancerait lentement et sans interruption, sur un front de plusieurs kilomètres d'étendue. Malheur au pays qu'elles traversent, si le vent se calme et laisse aux insectes dévastateurs le temps de se reposer ! Ils tombent plus drus et plus serrés que des flocons de neige; le sol est aussitôt complètement couvert comme d'un immense matelas mouvant et grouillant. Les Orientaux les ont souvent comparées à une armée envahissante. Une armée ennemie peut faire plus de mal aux personnes, mais non aux champs et à la campagne. Les sauterelles dévorent tout : l'herbe verte disparaît en un instant ; quand elle est dévorée, c'est le tour des arbres. Elles grimpent par myriades en

mangeant toutes les feuilles, et rongent jusqu'à l'écorce des rameaux. Elles escaladent les murs des maisons qui se rencontrent sur leur passage, en couvrent les ouvertures, pénètrent dans les appartements, et attaquent, quand elles ont faim, le bois des portes et des meubles. Leur voracité est telle, qu'on entend à une grande distance le bruit causé par ces milliers de petites mâchoires rongeant le gazon et le feuillage. Devant elles, le paradis ; derrière elles, le désert.

Impossible de prévenir et d'empêcher ces dégâts et ces ruines. L'homme, armé de toutes ses ressources de destruction, est impuissant contre ce petit animal, dont l'union rend la force irrésistible. Une voiture, surprise par cette avalanche, est forcée de s'arrêter : les chevaux aveuglés et affolés, refusent tout service, ne sachant comment se dérober aux coups multipliés de ces myriades d'ennemis, qui se heurtent contre tout ce qu'ils rencontrent. Des régiments entiers de soldats ont tenté en vain d'arrêter leur marche. On creuse des tranchées pour leur servir de tombeau ; l'avant-garde les comble de leurs corps morts, et le reste de l'armée continue à avancer. On allume des feux sur leur passage ; les premières l'étouffent sous leur multitude, et les autres passent. C'est bien véritablement le fléau de Dieu, que rien ne peut arrêter, si ce n'est celui qui l'a déchaîné.

Il est si odieux dans les contrées qu'il ravage, que les anciens manichéens concluaient, de son existence à l'existence du mauvais principe, en opposition avec le principe du bien, et qu'un écrivain arabe nous a

fait de la sauterelle cette description monstrueuse : elle a la tête du cheval, les yeux de l'éléphant, le cou du taureau, les cornes du cerf, la poitrine du lion, le ventre du scorpion, les ailes de l'aigle, les jambes du chameau, les pieds de l'autruche et la queue du serpent.

Enfin, quand les sauterelles sont repues, si elles n'ont pas tout détruit, elles souillent tout ce qui reste, comme les antiques harpies, de leur bave immonde, qui corrode et brûle tout ce qu'elle touche. Heureux encore si le vent qui les a apportées les emporte enfin plus loin ! car elles feraient plus de mal après leur mort qu'elles n'en ont fait pendant leur vie : leurs cadavres, entassés en monceaux, deviendraient un foyer de corruption, qui empesterait l'atmosphère et produirait bientôt des maladies contagieuses qui feraient périr les hommes dont les récoltes ont déjà été ravagées [1].

Dieu, qui ne voulait frapper le grand coup contre la personne des Égyptiens que quand ils auraient résisté à tous les autres moyens destinés à les plier à sa volonté, leur épargna ce dernier malheur : un vent d'est avait amené les sauterelles sur le sol de l'Égypte ; un vent du nord, soufflant de la Méditerranée, les jeta dans la mer Rouge, où elles périrent submergées. Mais elles avaient déjà exécuté l'œuvre de dévastation que leur avait assignée la Providence ; tout ce que la grêle avait épargné, était devenu leur proie :

1. V. H. Newman, *Callista, a sketch of the third Century*. London, ch. xv, p. 132-139. — Joël, ii, 2-11.

le froment, l'épeautre, tous les fruits des arbres, tous les légumes de la terre.

Ce nouveau malheur remplit les Égyptiens de consternation. La grêle leur avait enlevé la première partie de leurs récoltes ; ils espéraient au moins sauver la seconde, mais maintenant tout avait péri et la famine s'avançait menaçante. Le désastre était d'autant plus ressenti qu'il était plus rare. De même que la grêle, les dévastations de sauterelles ne sont pas fréquentes en Égypte [1]. Nous apprenons par les monuments [2] et par les récits des voyageurs qu'elles n'y sont pas inouïes, mais aussi qu'elles n'y sont pas communes. Elles sont assez connues pour justifier le récit de l'Exode ; elles ne le sont pas assez pour lui ôter son caractère miraculeux.

Un fléau non moins terrible que celui des sauterelles lui succéda pour châtier les Égyptiens toujours endurcis.

Il souffle dans le nord de l'Afrique un vent d'une extrême violence, qui est la terreur et le fléau des populations. Il porte, selon les pays, des noms diffé-

1. « L'Égypte a à souffrir, comme la Syrie et les autres contrées de l'Asie, du fléau des sauterelles ; cependant on ne trouve point de documents qui établissent qu'elles produisent ici des ravages aussi extraordinaires qu'en Syrie et en Arabie. » NORDEN, *Reisen, ap. Hengstenberg*, p. 122. *Voyage d'Égypte et de Nubie*, Copenhague, 1723 et 1755, 2 in-f°.

2. Dans les *Instructions* au roi Osortesen Ier, attribuées à Amenemhat Ier, les ravages causés par les sauterelles sont mentionnés parmi les fléaux qui peuvent affliger l'Égypte, et mises sur la même ligne que les guerres civiles et l'insuffisance du débordement du Nil. « Soit que les sauterelles aient organisé le pillage, » dit-il, etc. Apud MASPERO, *Hist. anc. des peuples d'Orient*, p. 101.

rents. En Algérie, on l'appelle le simoun, c'est-à-dire « le poison », parce que, comme un poison véritable, il allume dans le corps une chaleur intense, capable d'amener la mort [1]. Il vient mourir dans le midi de la France, où il se rend encore quelquefois redoutable. Le siroco d'Italie et le solano d'Espagne, ne sont aussi que les contre-coups du simoun africain. En Égypte, les arabes appellent ce vent le *chamsin*. Le mot *chamsin* signifie « cinquante ». Il est ainsi nommé parce qu'il souffle pendant une période de cinquante jours, vers l'équinoxe du printemps, entre le mois de mars ou le mois de mai [2], à des intervalles divers, tantôt deux, tantôt trois, tantôt quatre jours consécutifs, séparés par un calme plus ou moins long. Dans le désert, il soulève des montagnes de sable et ensevelit quelquefois des caravanes entières. Il engloutit ainsi l'armée envoyée par Cambyse contre les Ammoniens : elle disparut, comme si elle avait été noyée dans les flots de l'Océan, sans qu'on en sût d'autres nouvelles [3].

1. Voir une belle description du simoun et de ses ravages, par Lucien Dubois, *Le Pôle et l'Équateur*, p. 228-231.

2. Olivier Ritt, *Histoire de l'isthme de Suez*, 2e édit., 1869, p. 168, dans une lettre datée de Kantara, où est décrit le chamsin pendant qu'il souffle, le 18 février 1860, le fait commencer « vers le 15 février ».

3. Hérodote, l. III, cap. XXVI, édit. Didot, p. 141. — « En 1838, plus de quarante mille pèlerins musulmans étaient campés dans le désert près du but de leur voyage, lorsque le chamsin se déchaîna tout à coup : les tentes furent déchirées et jetées au loin, beaucoup de voyageurs furent frappés d'apoplexie, et d'autres, déjà fatigués d'une longue route, présentèrent bientôt les symptômes cholériques les plus alarmants ; ceux qui survécurent, précipitèrent leur marche en désordre vers la *Kaaba*, frappés de terreur. » Didot, *Univers pittoresque, Egypte moderne*, IIIe partie, p. 96-98. — Des ouragans analogues

Les récits des voyageurs, témoins et quelques-uns presque victimes des ravages de ce vent terrible, nous permettent de rendre assez bien compte de ce que dut être la neuvième plaie d'Égypte. Les exégètes modernes croient reconnaître dans ce fléau l'instrument providentiel dont Dieu se servit miraculeusement pour frapper les Égyptiens, en l'accompagnant de circonstances surnaturelles et en lui donnant une intensité inouïe jusqu'alors.

Le chamsin est un vent du sud-ouest. Il souffle les jours où le soleil est le plus ardent. Il s'annonce par une chaleur d'une nature particulière, que connaissent très bien les indigènes, et qui commence à les remplir d'effroi. Bientôt un point imperceptible tache au loin l'horizon ; il grandit à vue d'œil, et, comme une immense voile qui se déploie, il envahit le ciel tout entier. L'air, d'abord tranquille, s'agite ; la tempête se déchaîne ; quelquefois des tourbillons se forment, et ces cyclones terrestres emportent tout dans leurs cercles gigantesques. Plus souvent, l'ennemi approche sans perturbation sensible dans l'air ; on dirait une armée d'esprits qui s'avance silencieusement et ne manifeste sa présence que par ses dévastations. Le

existent aussi en Chine, où on leur donne le nom caractéristique d' « orages de poussière ». Un prêtre de la Mission, M. Armand David, a décrit une tourmente de ce genre. « Pendant deux ou trois jours, le soleil fut complètement obscurci par la poussière, surtout du côté de Tien-Tsing et de Takou, et cette poussière, poussée par un vent impétueux, alla si loin en mer, qu'un navire à vapeur se trouva dans la nécessité de suspendre sa marche plus de vingt-quatre heures. » Émile Blanchart, *Les récentes explorations des naturalistes en Chine. Revue des Deux Mondes*, 15 février 1871, p. 723.

ciel aussitôt se rembrunit, l'espace est rempli de poussière ; le disque solaire devient rouge comme le sang, puis livide ; tout le firmament pâlit, et se colore de teintes violacées et bleuâtres. D'épais nuages de sable fin, rouges comme la flamme d'une fournaise, enveloppent toute l'atmosphère et l'embrasent comme un immense incendie. Ils brûlent tout sur leur passage : ils aspirent la sève des arbres, ils boivent l'eau renfermée dans les outres. Lorsque le thermomètre marque de 20 à 30 degrés, le chamsin élève aussitôt la température à 45 ou 50 degrés. Peu à peu, les ténèbres deviennent plus épaisses ; bientôt tout est sombre, plus sombre que nos plus noires journées d'hiver, obscurcies par les plus épais brouillards : on ne peut rien distinguer à quelques pas devant soi, on ne peut sortir, on ne peut marcher. Même jusqu'au fond des maisons, impossible d'échapper à cette poussière imperceptible qui pénètre partout, dans les appartements les mieux fermés, dans les vases les mieux couverts. Elle se dépose sur le visage comme un masque enflammé, elle s'insinue dans les narines et dans la bouche ; chargée de molécules sulfureuses, elle produit dans tout l'organisme une irritation violente, et, atteignant jusqu'aux poumons, qu'elle brûle, elle peut en arrêter le mouvement et occasionner la mort. La respiration est courte et pénible, la peau se dessèche et se crispe, la transpiration s'arrête, le sang afflue à la tête et à la poitrine ; on est plongé dans une prostration profonde, on se sent impuissant et désarmé contre un si terrible ennemi. Le chameau se jette à terre et enfonce le

nez dans le sable, les animaux se cachent, les hommes s'enveloppent la tête d'un pan de leur manteau, ils abandonnent leurs huttes ou leurs tentes, ils descendent dans les souterrains, dans les puits et dans les tombeaux, où ils sont comme « enchaînés par les ténèbres [1] ». Les rues sont désertes ; partout, sur la terre et dans l'air, règne un silence profond, comme si la vie avait disparu du monde sous le souffle mortel du chamsin. On est réellement plongé dans une atmosphère ou une mer de sable brûlant, de sorte que les ténèbres qui vous enveloppent sont véritablement des ténèbres palpables [2].

Si tels sont les effets ordinaires du chamsin, que durent-ils être le jour où ce fléau redoutable, déchaîné par la colère divine contre les Égyptiens endurcis, exerça ses ravages avec une violence miraculeuse [3] ? Le récit de l'Exode ne mentionne qu'un petit nombre de circonstances de cette plaie : la manière surnaturelle dont elle commence quand Moïse étend sa main, sur l'ordre de Jéhovah ; l'épaisseur de ces ténèbres palpables, durant trois jours dans toute l'Égypte ; l'impossibilité des habitants de se reconnaître les uns les autres et de se mouvoir de place ; l'exemption merveilleuse du pays de Gessen, qui continue à jouir de la

1. *Sap.*, XVII, 2.
2. *Exode*, X, 21.
3. « Lorsque le vent du désert, dit M. l'abbé Drioux, *Bible*, t. I, p. 181, souffle dans la saison des grandes chaleurs, il obscurcit l'air, et on se trouve comme plongé dans les ténèbres. Mais ces ténèbres ne sont rien comparativement à celles qui couvrirent alors l'Égypte pendant trois jours. »

lumière du jour. L'excès de chaleur qui dut accompagner ces ténèbres est passé sous silence, sans doute parce que l'auteur sacré voulait faire ressortir avant tout le caractère symbolique de ce nouveau châtiment, image frappante de l'aveuglement du pharaon, de la colère de Dieu contre ce dernier, de sa grâce sur les enfants d'Israël.

La terreur causée par ce fléau à Menephtah, qui s'empressa de faire de nouvelles concessions à Moïse, et qui n'aurait point été effrayé par une tempête ordinaire de chamsin, nous montre assez quelle en avait été la rigueur et la nature tout à fait extraordinaire. L'auteur du livre de la Sagesse nous en a décrit plus longuement les horreurs : il nous montre les Égyptiens « captifs des ténèbres », cette image du deuil et de la mort dans leur symbolique ; se retirant dans les endroits les plus cachés ; se couchant, comme le font encore aujourd'hui les indigènes, pour échapper au fléau, et refusant de voir et de respirer l'air, que cependant on ne peut fuir. Il parle aussi du bûcher embrasé dans lequel ils étaient plongés comme des criminels condamnés au feu, et qui brûlait de lui-même, en les remplissant d'effroi.

Ces coups, si nombreux et si violents, frappés par la Providence, n'avaient pu cependant triompher encore de l'endurcissement du pharaon et de ses sujets. Le moment était venu où il fallait triompher de cette résistance opiniâtre ; en une seule nuit, Dieu fit mourir tous les premiers-nés d'Égypte, « depuis le premier-né de Pharaon, qui était assis sur son trône, jusqu'au

premier-né de la captive qui était enfermée en prison, et au premier-né des animaux, de sorte qu'il n'y eut pas de maison où il ne se trouvât un mort. » Ce fut la dixième et dernière plaie.

Il est évident qu'il s'agit ici d'un miracle tout à fait extraordinaire, qui ne peut rien avoir d'analogue dans l'histoire d'Égypte. L'ange exterminateur put se servir de la peste, comme de tout autre moyen approprié au but de Dieu, pour frapper les premiers-nés des Égyptiens ; mais aucune peste naturelle ne peut l'expliquer, quoi qu'aient prétendu certains rationalistes.

Nous pouvons seulement rechercher si nous ne rencontrons rien, dans les documents indigènes, qui puisse confirmer le récit de Moïse. Or voici ce que nous lisons dans M. Chabas : « Nous trouvons sur un monument du musée de Berlin, décrit par M. Brugsch, le souvenir de l'existence d'un fils de Menephtah I[er], qui serait mort avant son père, comme celui de l'Exode. » M. Lauth nous donne des renseignements encore plus précis et plus complets à ce sujet : « Le pharaon qui régnait en Égypte, quand Moïse revint de Madian, ne peut être que Menephtah. Cela admis, nous devons arrêter notre attention sur une statue colossale de Menephtah, maintenant au musée de Berlin, où est représenté son « fils « aîné, prince royal, associé à l'empire, — comme le « montre l'uréus qui est sur sa tête, — le chantre qu'il « aime, le fils qu'il aime, qui incline le cœur de son « seigneur, qu'il a engendré, le basilicogrammate, le « chef des archers, le prince Menephtah ». Il portait donc le même nom que son père. Il est représenté ado-

rant « Sutech, le grand dieu, le seigneur du ciel » et en même temps comme « Khuma », c'est-à-dire « justifié » ou « bienheureux ». « Ce n'est pas être trop crédule, continue M. Lauth, que de voir dans ce jeune prince, mort avant son père, dont le frère cadet, Séthos, succéda à Menephtah, ce fils du pharaon dont parle l'Exode, IV, 23 : « Je ferai mourir ton fils aîné, « parce que tu refuses de laisser partir mon fils aîné », Israël, pris collectivement. Cette menace fut exécutée, d'après l'Exode (XI, 5), qui ajoute cette particularité : « le fils aîné de Pharaon, qui était assis sur son « trône », détail par lequel est manifestement indiqué la dignité de *repa seps*, ou d'associé à l'empire, comme nous l'avons dit plus haut. »

La dixième plaie mit enfin un terme à l'obstination du pharaon, il était vaincu et laissa partir Israël. Peu après, il est vrai, il revint sur sa décision et poursuivit les fugitifs sur les bords de la mer Rouge. C'est là que le Seigneur l'attendait pour mettre le comble à son humiliation.

Tels furent les principaux événements qui amenèrent la sortie d'Égypte et contraignirent Menephtah à donner la liberté aux Israélites. Leur caractère est incontestablement miraculeux, le lecteur a pu s'en convaincre par le simple récit des faits et des circonstances qui les accompagnèrent ; ils présentent en même temps une couleur égyptienne frappante, comme nous l'avons montré, et ils confirment ainsi la valeur historique du livre qui nous en a conservé la mémoire.

F. VIGOUROUX.

PREMIERS SIÈCLES CHRÉTIENS

IV

LA VENUE DE SAINT PIERRE A ROME

Le 9 février 1872, la salle des séances de l'Académie Tibérine, à Rome, offrait un spectacle inaccoutumé. En présence d'un nombreux auditoire, composé par égales parties de catholiques et de protestants, des orateurs protestants et des orateurs catholiques commençaient une discussion qui devait durer deux soirées, sur la venue de saint Pierre à Rome. Un homme peu suspect de partialité pour le catholicisme, M. Erdan, le correspondant du *Temps*, assistait aux deux séances, et voici comment il formulait son appréciation : « Les jouteurs catholiques ont passé en revue les objections de leurs adversaires. Il y ont répondu, non par des déclamations ou des à peu près, mais logiquement, en s'appuyant sur tout ce qu'il y a de plus récent dans la critique... En résumé, il semble ressor-

tir de cette discussion que *le séjour de saint Pierre à Rome*, bien que non aussi prolongé que le croit la tradition populaire, *n'a rien d'invraisemblable, et même qu'il y a des motifs de croire à sa probabilité.* »

Malgré la réserve indiquée sur un point qui a été discuté librement, même parmi les catholiques, — la durée du séjour de saint Pierre à Rome, — le témoignage de M. Erdan était, comme on voit, favorable à la tradition catholique.

Les adversaires de cette tradition n'en ont pas moins continué, naturellement, à reproduire les arguments de leurs prédécesseurs, cent fois réfutés. Un des confrères de M. Erdan à la rédaction du *Temps*, M. Alfred Marchand, s'est chargé, pour son compte, de mettre en lumière un monument de la « science allemande contemporaine », qui, à son avis, écrase l' « ultramontanisme » et les « jésuites » et la « légende de saint Pierre premier évêque de Rome ». Traduit par M. Marchand en 1876, l'ouvrage de M. Ed. Zeller, professeur de philosophie à l'université de Berlin [1], fait autorité dans un certain monde, et des revues qui se prétendent sérieuses, comme la *Revue politique et littéraire*, l'ont présenté à leurs lecteurs comme le dernier mot, ou à peu près, de la critique. Répondre à M. Zeller, c'est donc répondre aux théories les plus « modernes » sur ce sujet. Voyons quelles sont ces théories.

M. Zeller convient (p. 16) que, « dès le dernier tiers

1. *La Légende de saint Pierre premier évêque de Rome*, par Édouard Zeller, professeur à l'Université de Berlin. Traduit par Alfred Marchand. Paris, 1876.

du second siècle », la tradition qui proclame saint Pierre le premier évêque de Rome était « assez généralement répandue », et il cite le témoignage de saint Irénée, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, de Caïus, de Denys de Corinthe. Précisant les dates, il veut bien (p. 26) que, vers l'an 160, on ait cru à Rome à la venue de saint Pierre dans cette ville; il admettrait au besoin (p. 29) que, vers l'an 130 à 140, « l'Eglise romaine, ou du moins une partie de l'Eglise romaine, croyait que saint Pierre avait été à Rome ».

Ce sont là déjà des concessions dont nous prenons acte. M. Zeller aurait pu ajouter un témoignage plus ancien encore, un témoignage du premier siècle, dont il cite un passage en omettant la phrase capitale: nous voulons parler de l'épître que saint Clément, le troisième successeur de saint Pierre, d'après la tradition, écrivit aux fidèles de Corinthe vers l'an 96. Il faut que l'authenticité de ce document soit bien inattaquable, car M. Zeller, qui, conformément à certaine théorie de l'école de Tubingue, rejette l'authenticité de tous les écrits des premiers Pères, dits Pères apostoliques, se contente de dire au sujet de cette épître: « Il n'est pas *absolument prouvé* que cette lettre ait été écrite par Clément. » Mais, d'autre part, ajoute-t-il, « il est constant que l'origine doit en être cherchée *à Rome* », et « il n'est pas possible d'admettre que la lettre ait été rédigée longtemps après la mort de Clément et celle de Domitien. On peut en toute vraisemblance en fixer la date vers l'an 97 ». Or, dans cette épître, — écrite *à Rome,* d'après M. Zeller lui-même,

— nous voyons rappelés, comme un fait bien connu, les grands exemples de vertus donnés aux fidèles de Rome par les apôtres Pierre et Paul. « A ces hommes (Pierre et Paul), exemplaires de la sainteté, est venue se joindre — dit le texte — cette multitude d'élus qui ont souffert... toute sorte de sévices et de tortures, et qui ont été parmi nous d'admirables modèles [1]. »

Ce témoignage, extrait d'un document qui, de l'aveu de M. Zeller, remonte au moins à l'année 97, est donc postérieur de *trente ans seulement* à l'époque où la tradition place le martyre de saint Pierre et de saint Paul, à l'année 67. Nous n'avons pas besoin d'insister sur son importance.

Il est vrai qu'à entendre M. Zeller, « à une époque et dans des sphères où la critique et ses instruments faisaient complètement défaut », il ne fallait guère qu'une *trentaine d'années* pour rendre possible la formation et même la diffusion au loin d'une « légende » comme la « légende de saint Pierre, premier évêque de Rome ».

Ainsi, la communauté chrétienne de Rome qui, selon M. Zeller, n'aurait nullement pas eu saint Pierre pour évêque et pour fondateur de son Eglise, et qui même n'aurait jamais vu l'apôtre, se serait imaginé un beau jour, vers l'an 97, que trente ans auparavant — à une époque où beaucoup de ses membres avaient âge d'homme — ce même saint Pierre était chef de l'Église romaine, qu'il avait fondée avec saint Paul, et que,

1. Clemens Romanus, *Epist. I, ad Corinthios*, cap. vi.

cette année-là, il était mort à Rome, martyr !!! En vérité, la « science allemande » peut admettre des absurdités de cette force, mais nous doutons qu'elles soient facilement acceptées par les gens de simple bon sens. Qu'on nous permette une question. Supposons les paroissiens de Notre-Dame de Paris aussi dépourvus de « critique » qu'on en suppose dépourvus les Romains de l'an 97 : serait-il facile de leur faire croire, à l'heure actuelle — si le fait n'avait pas eu lieu — que, trente ans auparavant, en 1848, un archevêque du nom d'Affre occupait le siège métropolitain, et que cet archevêque est mort martyr ? Et, qu'on y songe bien, quand nous parlons des premiers chrétiens, nous parlons d'hommes dont toute la vie était, pour ainsi dire, concentrée au foyer de leur Église, d'hommes qui conservaient avec le soin le plus religieux les dépouilles et la mémoire de leurs martyrs, qui entouraient de la plus grande vénération leurs tombeaux.

Les premiers chrétiens de Rome pouvaient être illettrés — et encore est-il prouvé, par les découvertes de M. de Rossi dans les catacombes, qu'ils comptaient dans leurs rangs nombre de personnes appartenant aux classes les plus élevées de la société ; — mais enfin, si peu instruits qu'on les suppose, ils avaient des yeux, de la mémoire. M. Zeller ne paraît pas se douter que, même en l'an 160, où, comme nous l'avons vu, il n'ose pas nier qu'on crût à Rome à la venue de saint Pierre, tel chrétien, âgé de soixante ans seulement, pouvait parfaitement avoir recueilli dans sa jeunesse, de la bouche même de son grand'père, témoin oculaire,

les détails du martyre de saint Pierre [1]. On sourit quand on entend ce professeur, qui n'a jamais regardé hors des livres, dans la vie réelle, s'écrier (p. 22) : « Un siècle depuis les événements ! quel vaste champ ouvert aux malentendus, aux inventions, aux *interpolations !* » Nous nous demandons quels « malentendus » et surtout quelles « interpolations » pouvaient se rencontrer dans le récit fait à son petit-fils par un chrétien, témoin oculaire d'un événement aussi frappant que le martyre de saint Pierre. Mais, en l'an 160, les petits-fils mêmes des ouvriers chrétiens qui avaient scellé la tombe de leur premier évêque, de leur père dans la foi, se seraient levés, et ils auraient conduit les incrédules devant ce tombeau que, selon l'expression employée quelques années plus tard par le chrétien Caïus, on avait toujours honoré, en même temps que celui de saint Paul, comme les « trophées de ceux qui avaient fondé l'Église de Rome ».

Dans quel intérêt aurait-on inventé, au second siècle — à supposer qu'on eût pu la faire passer en fraude dans la croyance des Romains — cette « légende » de saint Pierre premier évêque de Rome ? M. Zeller ne s'explique guère sur ce point. C'est pourtant là le triomphe de la « science allemande », de cette école

1. Montrons par un exemple que cette supposition est tout ce qu'il y a de plus admissible. A l'époque du martyre de saint Pierre, en l'an 67, supposons le grand'père, Primus, âgé de 20 ans. En l'an 72, à l'âge de 25 ans, il devient père de Secundus, et il meurt en l'an 120, à 73 ans. De son côté, Secundus, à 28 ans, en l'an 100, a pour fils Tertius. Par conséquent, en l'an 120, à la mort de son grand'père Primus, Tertius est âgé déjà de 20 ans ; en l'an 160, il n'a que 60 ans.

de Tubingue qui a créé de toutes pièces un premier âge chrétien, jusqu'alors inconnu, dans lequel deux sectes rivales, les partisans de saint Paul et ceux de saint Pierre, les « paulistes » et les « pétrinistes », pour prendre ce jargon bizarre, professent des doctrines diamétralement opposées, se déchirent et s'anathématisent réciproquement, puis, tout à coup, sans qu'on sache pourquoi, cessent leur lutte à mort, fusionnent leurs *Credo*, et, pour cimenter leur réunion définitive en une Église catholique, inventent la « légende de saint Pierre premier évêque de Rome ». A ceux qui voudraient se faire une idée plus complète de ces rêveries et les voir réfutées avec un bon sens, une solidité, une concision vraiment remarquables, nous conseillons de se procurer le volume de *Dissertations sur le premier âge de l'Église* [1], que le P. Ch. de Smedt, aujourd'hui bollandiste, a publié il y a peu d'années. Qu'on lise la première de ces dissertations et qu'on juge.

Mais sortons de ces brouillards d'outre-Rhin, et revenons à saint Pierre. Saint Pierre n'est pas un mythe — l'école de Tubingue elle-même n'ose le prétendre ; — saint Pierre a vécu, il est mort. Où est-il mort ? La tradition catholique, écho des témoins oculaires, affirme qu'il est mort à Rome, martyr, et que

1. *Dissertationes selectæ in primam ætatem historiæ ecclesiasticæ.* Gand, Poelman ; Paris, V. Palmé, 1876. — On lira également avec fruit l'ouvrage du Dr Dollinger : *Le Christianisme et l'Eglise à l'époque de leur fondation,* qui a été traduit en 1863 par M. l'abbé Bélet. Paris, Casterman.

son tombeau est au Vatican. Existe-t-il quelque part une tradition que l'on puisse opposer à celle-là? Parmi les Églises d'Orient, pour la plupart aussi anciennes que l'Église de Rome et si jalouses de leurs privilèges, y en a-t-il une seule qui se glorifie d'avoir été empourprée du sang du prince des apôtres, de posséder ses ossements ? Elles avaient évidemment intérêt à ne pas laisser l'Église de Rome usurper un honneur qui ne lui eût pas appartenu. Eh bien ! que disent-elles ? Loin de revendiquer cette gloire pour elles-mêmes, elles reconnaissent formellement les titres de l'Église romaine. « Bienheureuse es-tu, ô Rome, dit l'Église syrienne, car en toi reposent les deux prédicateurs véritables : Pierre, prince des apôtres, sur la fermeté duquel Notre-Seigneur a bâti son Église fidèle, et Paul, l'apôtre élu, l'architecte des Églises du Christ. » Un orientaliste, M. l'abbé P. Martin, très familier avec les langues et la littérature de ces Églises, a recueilli une foule de textes analogues, et jamais on n'a pu citer un texte contraire [1].

Voilà, en faveur de la tradition catholique, un ensemble de faits qui, croyons-nous, sera décisif pour tout homme sans parti pris ; et ce qui rompra ce faisceau, ce ne sera certes pas l'instrument dont M. Zeller et les écrivains de son école usent et abusent, l'argument négatif. Enfoui dans ses livres, grisé de fausse dialectique, n'entendant rien aux choses de ce monde, le professeur allemand s'écrie à chaque instant : « Mais

1. Voir la *Revue des questions historiques*, t. XIII, p. 102 et suiv.

comment tel personnage, saint Paul, par exemple, n'a-t-il pas fait telle chose ? pourquoi n'a-t-il point parlé de ceci ? pourquoi n'a-t-il point écrit cela ? » Il ne voit pas que ces particularités qu'il invoque contre la tradition catholique — comme on pourrait en invoquer d'analogues contre n'importe quel fait de l'histoire — peuvent avoir pour cause mille et mille circonstances, dont plusieurs nous resteront peut-être toujours inconnues. Ces objections, du reste, sont déjà vieilles, et elles ont été maintes fois réfutées, non seulement par des écrivains catholiques, mais aussi par des protestants [1]. Que la « science allemande » en trouve, si elle veut, de nouvelles : les concessions qu'elle est obligée de faire nous suffisent pour établir, d'une façon certaine aux yeux du bon sens, la réalité de la venue de saint Pierre à Rome.

EMMANUEL COSQUIN.

1. On peut voir les noms de ces écrivains protestants dans le livre du P. de Smedt, p. 2.

MOYEN AGE[1]

I

LA LÉGENDE DE BLONDEL

La légende de Blondel a été accueillie avec une certaine confiance par plusieurs historiens modernes[2]. Cette confiance est-elle méritée ? Voilà ce que je me propose d'examiner.

On sait que, lassé des dissensions qui avaient éclaté entre les chefs chrétiens, désespérant du succès de la croisade, et inquiet des manœuvres auxquelles scn

1. *Moyen âge.* Du ve au xvie siècle.

2. On trouvera plus loin leurs noms ; mais, dès à présent, nous voulons donner une preuve assez curieuse de la confiance accordée à la légende de Blondel. On peut lire dans un article du *Journal officiel* de 1876, p. 7641 : « Il a véritablement existé, ce Blondel qu'immortalisa Grétry ; il a véritablement traversé l'Allemagne en cherchant son maître prisonnier. C'est dans le château de Durrenstein qu'il le trouva. » Venait ensuite la citation d'*un manuscrit de la Sorbonne presque contemporain de l'événement.* Nous aurons à parler de ce manuscrit, et peut-être pensera-t-on que M. E. Gautier a pris un ton trop affirmatif.

absence donnait lieu en Europe, le roi Richard Cœur de Lion se décida, comme l'avait déjà fait Philippe-Auguste, à quitter la Terre sainte. Il s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre, le 8 octobre 1192. Peu de jours auparavant, sa femme, sa sœur et la princesse de Chypre avaient fait voile pour la Sicile. Le roi d'Angleterre ne crut pas devoir suivre la même voie, et entra dans le golfe Adriatique, en prenant de grandes précautions pour dépister ses nombreux ennemis.

Assailli par une terrible tempête, il finit par aborder entre Aquilée et Venise, avec un baron normand, Baudouin de Béthune, ses chapelains, des templiers et quelques serviteurs. Il était lui-même, a-t-on dit, déguisé en templier ; suivant d'autres versions, il s'était vêtu comme un pèlerin ; suivant d'autres encore, comme un palefrenier, et avait cherché à se rendre méconnaissable en se barbouillant la figure de suie [1]. Richard avait de justes motifs pour prendre tant de précautions. En Palestine, il avait profondément irrité le duc d'Autriche, Léopold. Celui-ci, qui s'était fait admirer par sa valeur à la prise de Ptolémaïs, avait planté sa bannière sur une tour de la ville; par l'ordre du roi d'Angleterre, cette bannière fut arrachée et jetée dans les fossés [2]. Un autre fait plus grave encore était reproché à Richard. Lorsqu'il annonça son intention de quitter la Terre sainte, les chefs des croisés se décidèrent à élire un roi, et leur choix tomba sur Conrad de Montferrat, qui était déjà marquis de Tyr,

1. Velly, *Hist. de France*, t. III, p. 346.
2. Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 459.

et pour lequel les sentiments peu favorables du roi anglais étaient d'ailleurs bien connus. Conrad, en apprenant sa subite élection, s'écria en levant les yeux au ciel : « Seigneur, permettez que je sois couronné si vous m'en trouvez digne ; sinon éloignez la couronne du front de votre serviteur. » Mais Conrad avait fait une alliance impie avec les Sarrasins. Dieu, disent les chroniqueurs, l'avait condamné, et il tomba sous les coups de deux meurtriers, qui, en le frappant, s'écrièrent : « Tu ne seras plus ni marquis ni roi [1]. » Ces assassins avaient été armés par le Vieux de la Montagne ; mais beaucoup de croisés, de croisés français surtout, attribuèrent la mort de Conrad à Richard, et cette accusation inique s'était accréditée en Europe. Or, la contrée dans laquelle le prince anglais venait de débarquer, était voisine du duché d'Autriche et avait pour seigneur Meinhard, neveu du marquis de Montferrat [2]. Richard envoya à Meinhard, comte de Goritz, un page chargé de lui rapporter un sauf-conduit au nom de Baudouin de Béthune, revenant de la Palestine. Le page, en sollicitant le sauf-conduit, offrit à Meinhard, de la part de son maître, un magnifique rubis dont la vue inspira des soupçons au seigneur de Goritz. « Ce présent, s'écria celui-ci, est un cadeau royal. Ton maître doit être le roi Richard ; dis-lui qu'il peut avoir pleine confiance en moi : je ne veux point le faire arrêter, et lui laisse la liberté de continuer sa route. »

1. Michaud, *Hist. des croisades*, p. 485.

2. Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, t. II, p. 559.

Ayant appris qu'il était découvert, Richard acheta des chevaux et se hâta de partir. Sept des personnes de sa suite furent arrêtées par les ordres de Meinhard, repentant sans doute de sa générosité, et qui dépêcha un messager à son frère, Frédéric de Betesow (14 décembre), pour le prévenir de la présence du roi anglais. Aussitôt Frédéric chargea un chevalier normand qui était à son service de visiter chaque jour les hôtelleries et de s'assurer de la qualité des voyageurs. Ce gentilhomme découvrit Richard dans la ville de Freisach[1] ; mais il ne put se décider à trahir son ancien souverain : il le conjura de prendre la fuite, lui donna son meilleur cheval, et se rendit près de Frédéric de Betesow, auquel il assura que l'on avait fait courir de faux bruits, et qu'il ne savait rien du roi d'Angleterre. Celui-ci poursuivit sa route, accompagné seulement d'un ami dévoué, Guillaume de l'Étang, et d'un page, qui savait la langue teutonique. Après avoir voyagé trois jours et trois nuits, ils arrivèrent à Espery[2], dans les environs de Vienne. Le page, chargé de changer des besans contre la monnaie du pays, attira l'attention, et fut arrêté. Interrogé, il se donna pour le valet d'un riche marchand ; on lui rendit la liberté, et il se hâta d'aller avertir son maître de ce qui venait de se passer [3]. Richard, pourtant, ne se décida point à continuer son voyage ; mais déjà le bruit de

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. II, ch. vi, p. 535.
2. Erdpurg, dans la *Cosmographie* de Munster.
3. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. IV, p. 64.

son débarquement s'était répandu en Autriche, et le duc Léopold, désireux de se venger, et comptant en outre sur une forte rançon, envoya de tous les côtés à la recherche du prince fugitif. Le page, qui déjà avait été vu avec méfiance, envoyé au marché pour acheter des provisions, inspira de nouveaux soupçons. On s'empara de lui ; on le mit à la torture, et il révéla la vérité. On entoura la maison où s'était refugié le roi. Après une vive résistance, il consentit à rendre son épée, que reçut Léopold en personne.

Voilà quelles furent, selon les historiens les plus dignes de foi, les premières aventures de Richard après son débarquement. Le continuateur de la *Chronique Freisingen*, Othon de Saint-Blaise, et après lui un assez grand nombre d'autres chroniqueurs, ont donné sur l'arrestation de Richard des détails un peu différents, mais dans lesquels on retrouve le joyau révélateur, devenu dans ce récit une magnifique bague. Othon de Saint-Blaise raconte que, dans cette maison où il s'était réfugié près de Vienne, Richard, pour donner le change, était occupé à rôtir un poulet, et que lui-même tournait la broche. Par malheur, il avait gardé à son doigt un superbe anneau ; un parent du duc d'Autriche, étant par hasard entré dans cette maison, frappé de la richesse de cette bague, accorda une attention particulière à celui qui la portait, et dans le prétendu cuisinier reconnut le roi anglais, avec lequel il s'était trouvé en Palestine. Dissimulant sa joie, ce personnage se rendit à Vienne et prévint le duc de la présence de Richard. Aussitôt Léopold

monta à cheval, et se rendit, suivi de nombreux cavaliers, dans la maison où s'était logé le roi, lequel fut pris dans son exercice de maître queux, conduit à Vienne au milieu des risées, et mis sous garde. « Léopold, le traitant comme il l'avait mérité, » ajoute le chroniqueur, peu favorable au vaillant prince, *regem frixam carnem manu tenentem captivavit, irrisumque tali opere in civitatem duxit, eumque arctissimæ custodiæ mancipavit, digna compensatione reddens ei quod meruit* [1].

Léopold fit conduire son illustre prisonnier dans une forteresse située sur le Danube, près de Krems, et nommée Durrenstein, ou Thierstein, et autrefois Diernstein. Ce serait dans ce château que Blondel — auquel nous arriverons bientôt — aurait réussi à pénétrer.

Richard ne demeura pas longtemps à Durrenstein. L'empereur Henri VI apprit quelle importante capture avait faite le duc d'Autriche. Henri VI n'aimait pas le roi d'Angleterre : il lui reprochait de s'être allié à Tancrède, roi de Sicile, qui refusait de reconnaître les droits de l'empereur sur ses États. Henri VI songeait aussi à la riche rançon qui serait offerte par un personnage de cette importance, et il imagina de réclamer le captif, sous le bizarre prétexte qu'il n'appartenait qu'à un empereur de retenir un roi prisonnier. Léopold fut obligé de céder : il livra Richard à l'empereur. Au mois d'avril 1193, le roi anglais com-

1. *Rerum italicarum*, t. VI. Othonis de Sancto-Blasio, *Chronicon*, p. 894.

parut devant la diète réunie à Haguenau, et se défendit de toutes les accusations portées contre lui avec une énergie qui fit impression sur ce tribunal. Henri consentit à traiter de la rançon ; cependant il n'était pas encore disposé à abandonner sa proie : il fit naître de nouvelles difficultés, et Richard, dans l'espoir de les vaincre, eut recours à un expédient peu digne de lui. Il résigna sa couronne entre les mains de son persécuteur, qui la lui rendit comme s'il se fut agi d'un fief de l'Empire et sous l'obligation d'un payement annuel de cinq cents livres. Henri, cependant, ne se pressait pas de remettre l'illustre captif en liberté. Les sollicitations, les promesses de Philippe-Auguste le poussaient à retenir Richard ; mais les seigneurs allemands qui avaient assisté à la diète de Haguenau et ensuite à celle de Worms, où avait encore comparu le roi d'Angleterre, se révoltèrent contre une telle mauvaise foi. Henri, bien contre son gré, se décida donc à délivrer son prisonnier, après avoir reçu de forts acomptes sur la rançon promise, rançon que l'on croit avoir été d'environ soixante-dix mille marcs d'argent, et dont Léopold d'Autriche eut une part telle, suivant quelques chroniqueurs portés aux exagérations, qu'elle lui permit d'acheter le duché de Styrie, le comté de Lintz, de relever les murailles de Vienne et de jeter les fondements d'une nouvelle ville [1].

Rendu enfin à la liberté vers la fin de janvier 1194 [2],

1. *Cosmographie universelle*, l. III, p. 1499.
2. Suivant Mills, seulement le 6 février.

Richard eut hâte de quitter l'Allemagne ; il gagna le port d'Anvers, où il s'embarqua sur la galiote d'un marchand de Normandie. Il était temps, car Henri VI, regrettant de n'avoir pas tiré de la captivité de Richard tous les avantages qu'elle aurait pu produire, pensait à s'emparer de nouveau du prince anglais.

Il règne une certaine confusion sur les diverses réunions de la diète devant laquelle fut cité Richard, et Mills nous paraît, dans son *Histoire des Croisades*, avoir augmenté le nombre des prisons où ce roi fut enfermé. L'historien anglais cite comme telles, après Durrenstein, un château du Tyrol, Haguenau, Worms et Spire [1]. Richard, dans ses comparutions devant la diète, put être momentanément détenu dans ces diverses villes; mais il ne semble avoir fait un séjour de quelque durée qu'à Durrenstein, et ensuite, après qu'il eut été livré à Henri VI, qu'au château de Trifels [2], où l'on conservait les joyaux et les insignes de l'Empire, et qui s'élevait dans la Bavière rhénane, au-dessus d'Annveiller, à trois lieues de Landau. C'est dans la première de ces forteresses, à Durrenstein, que le dévoué Blondel parvint, dit-on, à découvrir son maître; mais, à l'exception de trois chroniqueurs, dont nous parlerons tout à l'heure, tous les anciens historiens sont muets sur cet épisode. Il n'en est rien dit ni par Othon de Saint-Blaise, ni par Bernard le Trésorier, ni

1. *Hist. des Croisades*, traduite par Tiby Paris, Boulland et Ce, 1825, t. II, p. 325.

2. Rymer, *Fœdera et Acta publica*, t. I, p. 70.

par Radulphe, ni par Mathieu-Paris, ni dans la *Philippide*, ni par Guillaume de Nangis, ni dans la *Chronique de Saint-Aubin*, ni par Ricard, ni par Ricard de Saint-Germain, ni dans les *Chroniques des Flandres*, où il est toutefois question de la captivité de Richard, et qu'il ne faut pas confondre avec les *Anciennes Chroniques de Flandre*, dont nous aurons à parler plus loin.

Pendant longtemps on ne connut sur la découverte de Blondel qu'un extrait auquel nous reviendrons et qui a été conservé par Fauchet. En 1837, M. Louis Pâris publia sous le titre *Chronique de Reims* un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale, sous le n° 24,430. Depuis M. de Smet a inséré dans le *Corpus chronicorum Flandriæ* une chronique très voisine de celle que M. Louis Pâris avait mise au jour. Une nouvelle édition de cette dernière a été donnée par M. de Wailly pour la Société de l'histoire de France, sous cet intitulé indiquant très bien que nous ne sommes pas en face d'une œuvre vraiment historique : *Récits d'un ménestrel de Reims*. Nous allons placer sous les yeux du lecteur le passage où il est question de l'épisode de Blondel.

COMMENT LI ROIS RICARS FU MIS HORS DE PRISON PAR BLONDIEL LE MENESTRIEL.

Desoremais vous dirons del roi Richard que li dus *(duc)* d'Osterriche *(d'Autriche)* tenoit en prison, et ne savoit nus *(nulle)* nouvieles de lui, fors seulement li dus et ses consaus. Si avint qu'il avoit longuement tenu un menestrel, qui nés

estoit deviers Artois et avoit a nom Blondiaus. Cieus *(celui-ci)* afferma en soi qu'il querroit son signeur par touttes terres tant qu'il l'auroit trové ou qu'il en auroit novieles. Et se mist en chemin et tant erra l'un jour et l'autre, par laid et par biel, qu'il ot demouré an et demi, n'onques ne pot oïr *(entendre)* nouviele del roi. Et tant aventura qu'il entra en Osterriche ensi come aventures le menoit. Et vint droit au castiel où li rois estoit en prison et se hieberga ciès *(chez)* une veve *(veuve)* feme et li demanda à cui cis castiaux *(château)* estoit que tant estoit biaus et fors et bien séans. Li ostesse respondi et dist qu'il estoit au dus d'Osterriche. — O biele ostesse, dist Blondiaus, a il ore nul prisonnier dedans ? — Ciertes, dist elle, oïl *(oui)* un qui ja estoit bien a quatre ans. Mais nous ne poons savoir qui il est ciertainement. Mais on le garde moult soigneusement et bien espérons qu'il est gentius hom *(gentilhomme)* et grant sires. — Et quand Blondiaus entendi ces paroles si fu à merveilles liés *(joyeux)* et li sembla en son cuer *(cœur)* qu'il avoit trouvé ce qu'il queroit. Mais ains ne fist semblant al ostesse. La nuit dormi et fu aise et quant il oï la gaite corner le jour si se leva et ala à l'église prier Dieu qu'il li aidast et puis vint au castiel et s'accointa au castelain de laiens *(céans)* et dist qu'il estoit menestreus de vieile *(joueur de vielle)* et volontiers demourroit avoec lui, s'il lui plaisoit. Li castelains estoit jouenes chevaliers et jolis et dist qu'il le retenoit volontiers. Adonc fut liés Blondiaus et alla querre sa viele et ses estrumens et tant servi le castelain qu'il fu moult bien de laiens et de toute la mesnie *(maison)* et moult plut ses services. Ensi demeura laiens tout l'iver, onques ne pot savoir qui li prisonniers estoit. Et tant qu'il aloit un jour es fiestes de Pasques, par le jardin qui estoit lès la tour et regarda entour savoir se par aventure poroit veoir le prisonier. Ensi comme il estoit en cette pensée li rois regarda et vit Blondiel, et pensa coment il se feroit a lui conoistre, et li souvint d'un canchon qu'il avoient faite entre eux deux, que nus ne savoit fors que eux deux. Si comencha haut et clere-

ment à canter le premier vier, car il cantoit très bien. Et quant Blondiaus l'oï, si sut certainement que c'estoit ses sires *(son seigneur)*. Si ot à cuer la plus grant joie qu'il ot onques mès à nul jour. Et se parti maintenant dou vergier et entra en sa cambre où il gisoit et prist sa viele et comencha à violer une note, et en violant se delitoit de son signeur qu'il avoit trouvé. Ensi demoura Blondiaus deschi *(d'ici)* à Pentecouste et si bien se couvri que nus ne se pierchut de son affaire. Adont vint Blondiaus au castelain et li dist : — Sire, s'il vous plaist, je me iroie volentiers en mon pays car lonc tans a que je n'i fui. — Blondiel, biau frère, ce dist li castelains, ce ne ferez vous mie *(pas)*, si vous m'en créés. Mais demorés encore et je vous ferai grant bien. — Ciertes, sire, dist, Blondiaus, je ne demouraie en nule manière. Quant li castelain vit qu'il ne pooit retenir, si li octroia le congiez et li donna boine rouchi *(roussin)* noeve. A tant se parti Blondiaus dou castelain et ala tant par ses journées qu'il vint en Engleterre et dist as amis le roi et as barons où il avoit le roi trouvé et coment. Quant il orent entendu ces nouvieles si en furent moult liés car li rois estoit li plus larges chevaliers qui onques cauçast *(chaussa)* esporon. Et prirent conseil entr'aux qu'il envoieroient en Osterriche au duc pour le roi raiembre *(racheter)* et eslurent deux chevaliers qui la iroient, des plus vaillans et des plus sages. Et tant alerent par les journées qu'il vinrent à Osterriche au dus et le trouverent en un sien castiel et le saluerent de par les barons d'Engleterre et li dirent : Sire, il vous mandent et prient que vous prendré lor signor raenchon : et il vous en donront tant qu'il vous venra en gré. — Li dus lor respondi qu'il s'en conselleroit. Et quant il s'en fut conselliés si dist : — Signor, se vous le volés ravoir, il le vous convient racater de deux cent mille mars d'esterlins, et si n'en reprendrés plus ma parole, car ce seroit paine perdue. A tant prirent li message congiet au dus et dirent que ce reporteroient il as barons et puis si en eussent consely. Adont revinrent en Engleterre et dirent çou que li dus lor avoit dit.

Et il dirent que ja pour çou ne demouroit. Adont firent envoier au duc. Et li dus delivra le roi. Mais anchois il fist douner boine sureté que jamais il n'en seroit molesté [1].

M. le comte Riant a bien voulu m'apprendre qu'il existe à la bibliothèque de Copenhague un manuscrit de 1270 ; ce doit être le plus ancien texte de la chronique que nous venons de citer. Le passage relatif à Blondel y est plus abrégé que celui que nous connaissons ; on pourra en juger par ces lignes :

... Ensi demoura laiens tout l'hyver, n'onques ne peut savoir que li prisonnier fut et tant que il alla un jour par les festes de Paskes, tous sens en un jardin qui estoit lés la tour et regarda lès lui et pensa se par aucune aventure porroit veir le prisonnier. Et ensi que il estoit en chele pensée, li rois regarda par une archière *(meurtrière)* et voit Blondel et pensa comment il se feroit connoistre à lui. Et li souvint d'une canchon que il avoient faite entre eus deux, que nus ne savoit fors eux deus. Si commencha à canter le premier mot haut et cler, car il cantoit très bien. Quant Blondiaus l'oï si seut chertainement que ch'estoit se sires, etc.

M. le comte Riant dit, que le manuscrit de Copenhague a appartenu au président Fauchet, dont il porte la signature, et que, évidemment, ce texte a fourni à Fauchet le sujet de la notice insérée par lui dans le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*

1. *La Chronique de Rains*, publiée par Louis Paris, Teschener, 1837, p. 53-56. — Du manuscrit, f. LXII, verso. — Dans l'édition de M. de Wailly, *Récits d'un ménestrel*, cet épisode occupe de la page 41 à la page 45.

(éd. de 1610, p. 558). On peut remarquer cependant d'assez importantes différences de détails pour ne point partager cet avis : ainsi, dans l'extrait donné par Fauchet, Blondel s'adresse non à une femme, mais à un homme, pour tâcher de savoir qui était le prisonnier du duc d'Autriche ; il apprend que ce personnage était captif depuis un an et non depuis quatre ans ; enfin, ce qui semble plus naturel, c'est le trouvère qui chante le premier :

Si vint un jour endroit une fenestre de la tour où estoit le roy Richard prisonnier et commença à chanter une chanson en françois que le roy Richard et Blondel avoient une fois faite ensemble. Quand le roy entendit la chanson il croyoit que c'estoit Blondel. Et quand Blondel ot dict la moitié de la chanson, le roy Richard se prit à dire l'aultre moitié et l'acheva. Et ainsi sceust Blondel que c'estoit le roy son maistre.

Ces différences se retrouvent encore dans les *Anciennes Chroniques de Flandre*, où il est aussi parlé de Blondel, mais avec des particularités qui sèmblent établir que l'un des textes ne doit pas être la copie de l'autre. Des *Anciennes Chroniques de Flandre* la Bibliothèque nationale possède, sous le nº 2790, un magnifique manuscrit. En l'ouvrant au feuillet xxiij, le regard est attiré par une miniature exécutée avec beaucoup de soin et représentant l'intérieur et l'extérieur d'un château fort ; à l'intérieur on aperçoit près d'une cheminée un personnage faisant tourner une broche. Au-dessous de cette miniature on lit ce titre :

« Comment le duc d'Austeriche prist le roi d'Angleterre prisonnier et comment il fut trouvé et raenchonné. » L'auteur raconte ensuite qu'au milieu de ses exploits, Richard, apprenant les trames de Philippe-Auguste contre lui, se décida à quitter la Palestine. Il partit accompagné de deux templiers, avec lesquels il se confondait par son costume. Il arriva à Négrepont, puis en Autriche, où il s'arrêta dans une ville que l'auteur nomme Brisac, nom dans lequel on peut reconnaître celui de Freisach. Le chapitre continue ainsi :

Tantost fist on savoir au duc d'Austeriche que pour vray le roi d'Angleterre estoit en la ville. Adont le duc s'arma incontinent, puis vint au chastel de Brisac en l'ostel où il estoit; mais il n'y trouva que templiers. Alors vint ung vallet au duc; si le mena en la cuisine ou il lui enseigna le roy d'Angleterre qui estoit bien pauvrement vestu et tournoit le rost. Atant le duc mist la main sur luy et le fist mener tout hault au chastel. Si fut le roy Richard longtemps en icelle prison que nulz de ses pays ne savoit que il estoit devenu dont ilz estoient moult desplaisans. Si advint que un sien menestrel natif de Normandie nommé Jehan Blondel bien jouant et chantant sur la rebeke voua que jamais ne finiroit de trachier par le pays si l'auroit trouvé. Il s'en ala par mainte terre et plusieurs pays tant que d'aventure il vint au chastel de Brisac, ou il se logea en la ville chies une bonne dame à laquelle il demanda de l'affaire du chastel et lui dist que moult voulentiers y entreroit. La dame lui dist que depuis demy an nulz ny povoit entrer pour cause d'un prisonnier que l'on y tenoit moult a destroit. Adonc pensa le menestrel que il avoit trouvé tout ce qu'il queroit. Lendemain se leva bien matin; si ala entour le chastel en

chantant haultement une chanson qu'il avoit le temps passé chanté devant le roy. Mais incontinent que le roy Richart entendi le premier vers, il respondi tout hault, lui estant dans la tour, le second vers. Lors le menestrel partit de Brisac et retourna dilligeament en Angleterre et dist comment il avoit trouvé le roy Richart dont maint noble homme et aultres furent ioieulx. On envoya incontinent par devers l'empereur et le duc d'Austeriche; si fut sa raenchon accordée à trois cens mille mars d'estrelein dont l'empereur ot cent mille, le duc d'Austèriche cent mille et le roy de France cent mille.

Tels sont, croyons-nous, les seuls documents anciens où soit rappelée l'histoire de Blondel, qui, oubliée après la publication qu'en fit le président Fauchet, fut mise en vogue au XVIIe siècle par une femme auteur. Mlle Lhéritier fit du dévouement du loyal ménestrel le sujet d'un livre publié en 1705 sous ce titre : *La Tour ténébreuse, contes anglois tirés d'anciens manuscrits contenant la chronique, les fabliaux et autres poésies de Richard Ier surnommé Cœur de Lion.* Ce volume ne fut nullement traduit de l'anglais, comme le dit la *Biographie universelle*, qui, sans plus de raison, qualifie aussi d'anglaise la chronique à laquelle Fauchet a emprunté le fragment rapporté tout à l'heure. Se rappelant sans doute les assertions des vieux romanciers, qui, presque tous, prétendaient avoir trouvé dans d'anciens manuscrits les éléments de leurs œuvres ou les avoir traduites de langues étrangères (assertions dont Cervantès s'est amusé en invoquant l'autorité de l'imaginaire Citi Hamet Benengeli), Mlle Lhéritier assure avoir tiré les matériaux de son livre d'un ma-

nuscrit portant ce titre : *Chronique et Fabliaux de la composition de Richard roi d'Angleterre, recueillis tot de nouvel et conjoints ensemblement par le labeur de Jehan Sorel, l'an* 1308. Il ne semble pas douteux que cette allégation ne soit une innocente supercherie; mais Mlle Lhéritier, qui avait le goût des anciens textes et des recherches, a très bien pu connaître, outre l'extrait donné par Fauchet, soit la *Chronique de Reims*, soit les *Anciennes Chroniques de Flandre*. La légende de Blondel a, dans le livre de Mlle Lhéritier, servi de cadre à divers contes, à des fabliaux, à des pièces de vers débités par le trouvère, qui finit par faire la conquête, non seulement du gouverneur du château de Lintz, où il a découvert le roi Richard, mais encore de la fille du châtelain. Blondel réussit, profitant du sommeil du gouverneur, qu'il a enivré, à lui enlever sa fille et son prisonnier. On voit qu'ici la légende a tourné tout à fait au roman. J'ai dû cependant m'arrêter un instant à un livre qui semble en dehors de la nature de ces recherches, parce qu'à ce livre remonte réellement la grande popularité du trouvère artésien. C'est dans le roman de Mlle Lhéritier que Sedaine a trouvé le sujet de l'opéra qui a valu la célébrité au ménestrel de Richard. Sedaine n'emprunta probablement pas directement sa pièce à *la Tour ténébreuse*, dont la publication devait être déjà de son temps un peu oubliée ; il la tira sans doute de l'analyse qui fut donnée du livre de Mlle Lhéritier dans un recueil alors très lu, très à la mode : la *Bibliothèque des romans*. C'est en 1776 qu'y parut cette analyse, et c'est le

21 avril 1784 que l'opéra *Richard Cœur de Lion* fut représenté pour la première fois. Sedaine ne s'est pas borné à prendre à la femme auteur la donnée principale de sa pièce : il lui a pris encore toute la romance de Richard :

Une fièvre brûlante...

Sedaine n'a fait, aux vers de Mlle Lhéritier, d'autre changement que de substituer « terrassoit » à « dévoroit » :

Une fièvre brûlante
Un jour me terrassoit,
Et de mon corps chassoit
Mon âme languissante.
Ma dame approche de mon lit,
Et loin de moi la mort s'enfuit.

A Mlle Lhéritier appartiennent de même les couplets de Blondel :

Dans une tour obscure,
Un roi puissant languit ;
Son serviteur gémit
De sa triste aventure.

La chanson à boire qui amène le dénouement de *la Tour ténébreuse*, a le même motif que les couplets devenus si populaires :

Que le sultan Saladin...

et a fourni à Sedaine le refrain :

> Mais je pense comme Grégoire :
> J'aime mieux boire.

Je demande pardon à mes lecteurs de ces citations frivoles ; mais il fallait bien indiquer le véritable point de départ, la cause réelle du succès de la légende de Blondel. C'est vraiment l'opéra de Sedaine, c'est la musique de Grétry surtout qui l'ont mise en vogue ; avant cet opéra, je ne crois pas que, depuis le livre de Fauchet, il ait été parlé plus d'une fois du trouvère de Richard. Cette mention eut lieu en 1775, dans l'*Histoire des troubadours :* « Rien de plus singulier, y lit-on, que la manière dont on découvrit le lieu où Richard était emprisonné, s'il faut en croire ce que Fauchet raconte d'après une ancienne chronique. » Vient ensuite un récit abrégé, que l'auteur termine par ces mots : « Vrai ou faux, le trait mérite d'avoir place ici, parmi tant d'aventures extraordinaires [1]. »

Goldsmith est, à ma connaissance, le premier historien qui ait parlé de Blondel. Il l'a fait d'ailleurs en très peu de mots : « Il se passa bien du temps avant que les Anglais fussent informés de la captivité de leur belliqueux monarque. Il y avait alors entre les royaumes si peu de facilité de communications, que cette découverte ne fut faite que par un pauvre ménestrel français qui pinçait un jour de la harpe près de la forteresse où était renfermé Richard. Il fut

1. Tome I, p. 57.

entendu par l'infortuné monarque, qui, ayant reconnu un air qu'il aimait, prit sa harpe à son tour et répondit au ménestrel sur le même ton. Ce fut une légère circonstance qui fit découvrir le lieu de sa captivité. »

Warton, cité par M. Tarbé dans les *Œuvres de Blondel* [1], est moins bref ; mais son récit, il l'avoue lui-même, ne provient pas d'une source anglaise. Il n'est que le résumé du fragment donné par Fauchet, et n'apporte aucune preuve en faveur de l'authenticité de la légende, dont il atteste seulement la vogue grandissante.

Mills a eu connaissance de la *Chronique de Reims,* mais c'est seulement dans les notes de son *Histoire des croisades* qu'il a raconté l'épisode romanesque de Durrenstein [2].

Probablement mis sur la voie de l'historien anglais, Michaud est, en France, le premier écrivain considérable qui ait parlé de Blondel : « On ne savait plus en Europe, écrit-il, ce qu'était devenu le roi Richard, lorsqu'un gentilhomme d'Arras, appelé Blondel, alla rechercher les traces de son maître, en parcourant l'Allemagne avec l'habit et la lyre d'un ménestrel. Arrivé devant un château où gémissait, disait-on, un illustre captif, Blondel entendit chanter le premier couplet d'une chanson qu'il avait faite autrefois avec Richard, et se mit à chanter le second couplet. Le pri-

1. *Œuvres de Blondel de Neele,* publiées par Tarbé, Reims, 1862, 1 vol. in-8°, p. 211.

2. *Hist. des croisades,* trad. de Tiby, t. II, p. 387.

sonnier reconnut Blondel, et le fidèle troubadour revint en Angleterre annoncer qu'il avait découvert la prison du roi Richard. Le duc d'Autriche, effrayé de cette découverte, n'osa plus retenir entre ses mains son redoutable captif, et le livra à l'empereur d'Allemagne; Henri VI, qui avait aussi des griefs à venger, se réjouit d'avoir en son pouvoir le roi Richard, et le retint dans les fers comme s'il l'eût fait prisonnier sur un champ de bataille [1]. »

On voit que M. Tarbé s'est trompé en avançant que Michaud ne croyait pas à l'histoire du ménestrel; loin de là, Michaud regarde la découverte que fit Blondel comme la cause qui détermina Léopold à livrer son prisonnier à l'empereur. Michaud, dans son texte, et en cela il nous semble un peu crédule, ne met donc pas l'anecdote en doute; il ne fait, dans une note, de réserves que sur les détails contenus dans ce qu'il appelle « un ouvrage intitulé *Blondeau*, qui est parmi les manuscrits de Sorbonne, nº 454 de la Bibliothèque du roi ». Cet ouvrage, peu exactement désigné, n'est autre que la *Chronique de Reims*.

Admis par Goldsmith, par Warton, par Mills, par Michaud, l'épisode de Blondel ne pouvait manquer d'être répété. Il le fut, en Allemagne, par F. de Raumer, dans son *Histoire des Hohenstaufen* [2]. Il le fut aussi par

1. *Histoire des croisades*, t. II, p. 530, éd. de 1825. L'épisode de Blondel n'a pu être oublié dans les illustrations dont M. G. Doré a enrichi la dernière édition de ce livre.

2. *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, von F. von Raumer, Leipzig, 1841, t. II, p. 560.

M. Henri Martin, suivant M. Tarbé. Je n'ai pu, toutefois, trouver le nom de Blondel dans la dernière édition de l'*Histoire de France* de cet écrivain ; peut-être le reproche d'avoir été, dans certaine circonstance, un peu trop confiant, a-t-il décidé M. Henri Martin à une suppression.

Capefigue, on devait s'y attendre, s'est emparé de la tradition relative à la captivité de Richard [1]. Il a parlé avec sa légèreté habituelle du manuscrit où elle est contenue. « Tous ces détails, dit-il, se trouvent dans une petite chronique sur le trouvère Blondiau ; elle est à la Bibliothèque du roi, dans les manuscrits. » C'est vague comme indication ; mais je crois que Capefigue ne s'est pas donné la peine de chercher la *petite chronique ;* je pense qu'il s'est contenté d'arranger le texte fourni par Fauchet, et de profiter de la note de Mills. Tout en prétendant analyser le manuscrit, Capefigue y mêle des détails qu'il ne contient pas. Ainsi, il donne la traduction des vers échangés par Blondel et Richard. Or ces vers se trouvent, sans que rien établisse leur authenticité, dans les *Additionnals Notes of the History of creusades* [2] ; ils sont en provençal, langue familière à Richard [3], puisque c'était son idiome maternel, mais

1. *Hist. de Philippe Auguste*, éd. Charpentier, t. II, p. 266.

2. *Histoire des croisades*, t. II, p. 388, en note. Mills ne dit pas d'où il tire ces vers. Le premier couplet avait été chanté par Blondel, le second par Richard.

3. Les vers que Richard paraît avoir composés dans sa captivité, sont bien connus :

Ja nus hom pres non dira sa razon...

On peut les lire dans le *Recueil* de Raynouard, t. IV, p. 183. On a

qu'un trouvère de l'Artois ne connaissait probablement guère.

Chateaubriand a parlé deux fois de Blondel. Dans ses *Études historiques*, il ajoute, après avoir rappelé la captivité du roi d'Angleterre : « Ce Richard que Blondel ne délivra pas par une chanson, mais qui chantait lui-même dans sa tour, en langue romane [1]. » Dans ses *Études sur la littérature anglaise*, Chateaubriand dit encore un mot sur la légende de Blondel, mais il s'exprime avec moins d'incrédulité : « Guillaume Blondel (qu'il ne faut pas confondre avec Blondel de Nesle) était un des ménestrels de Richard ; nous n'avons pas sa chanson fidèle, il n'en est resté que la tradition [2]. » Chateaubriand a dédaigné d'expliquer pourquoi il pensait que le trouvère ne devait pas porter le nom de Nesle. Ajoutons encore à ces détails qu'un livre de peu d'autorité, d'ailleurs, *Les Poètes français depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe,* par Auguis, admet sans réserve la légende de Blondel, et que la *Biographie universelle* la raconte, mais sans paraître y ajouter une grande confiance.

Cette confiance, encore hésitante chez quelques historiens, et qui n'a pu se produire chez quelques autres, tels que Sismondi et Augustin Thierry, M. L. Paris a pensé que la publication de la *Chronique de Reims* devait désormais la rendre complète. Il considère que

aussi de cette pièce un texte en langue d'oïl, dans l'*Histoire des troubadours,* t. I, p. 58. Elle a été traduite en français.

1. Tome III, p. 315.

2. Page 48.

le passage de cette chronique où l'épisode de Durrenstein est raconté, est un titre décisif, qui doit « couper court à tous les doutes nés par défaut de documents à peu près contemporains ». M. Tarbéa, s'il est possible, renchérit encore sur cette affirmation, dans son édition des poésies de celui qui aurait été le sauveur de Richard.

Mais la *Chronique de Reims*, mieux intitulée par M. de Wailly, *Récits d'un ménestrel*, a-t-elle une grande valeur historique ? Il me semble que son dernier éditeur a très bien démontré que la vérité y figure seulement comme un accessoire de la fiction. En confrontant les récits du vieil auteur avec l'histoire, M. de Wailly les a trouvés si souvent en défaut, que le résultat de cette comparaison a été de leur enlever tout crédit [1].

Sans doute, un sujet, par ce fait même qu'il a inspiré des versions assez différentes pour qu'elles ne paraissent pas produites les unes par les autres, acquiert une espèce de consistance : on est bien obligé de les faire remonter, ces versions, à un point de départ unique ; mais, il faut le reconnaître, la tradition primitive, originelle, peut aussi bien être fabuleuse qu'historique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe de nombreuses contradictions entre les assertions des trois chroniqueurs et celles d'historiens qui ont écrit d'après des œuvres plus accréditées. Tandis que, suivant les premiers, on ne savait ce qu'était devenu le

1. *Récits d'un ménestrel*, p. 9.

roi d'Angleterre, d'après Rapin de Thoyras, « la nouvelle de la prison de Richard vola bientôt dans toute l'Europe, et particulièrement en Angleterre, où elle causa une grande consternation [1]. » Lingard, à ce sujet, s'exprime ainsi : « Le secret de sa détention fut révélé par la copie d'une lettre de Henri VI au roi de France. » Richard avait été fait prisonnier le 14 décembre, et cette lettre, donnée par Rymer, est du 28. Enfin, le Pape fut aussi assez promptement averti de l'événement; et, vivement sollicité par la reine Éléonore [2], il excommunia le duc Léopold [3] « pour avoir prins un roi prisonnier, afin que les autres ne fussent destournés par de telles entreprises, de voyages outre mer et donner secours aux chrétiens qui y estoient [4]. » — *Itaque,* dit Othon de Saint-Blaise, *pro captivatione peregrini regis Leopoldus dux a summo Pontifice excommunicatur, ne simili ausu peregrini sancti sepulchria quoquam impetiti a subventione transmarinæ Ecclesiæ deterrerentur* [5]. Othon de Saint-Blaise rapporte aussi que des seigneurs anglais purent venir voir leur roi et lui apporter divers objets : *Ad quem multi suæ terræ*

1. *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 275.

2. Rymer, *Fœdera et acta publica*, t. Ier, p. 70.

3. C'est donc à tort que Rapin de Thoyras a dit : « Toutes ces instances furent inutiles. Le Pape ne jugea pas à propos de s'intéresser pour un prince malheureux, de peur de déplaire au roi de France, qui le sollicitait d'un autre côté pour l'engager à ne se point mêler de cette affaire. » Velly a nié aussi l'intervention du Pape, qui a été, au contraire, reconnue par M. Henri Martin dans son *Histoire de France* t. III, p. 549.

4. *Cosmographie universelle*, p. 1480.

5. Othonis de Sancto Blasio, *Chronicon*, p. 895.

majores visendi gratia venerunt et diversas rerum species domino suo obtulerunt [1].

En admettant même qu'on n'eût pas su ce qu'était devenu Richard dans les premiers temps de sa captivité, il semblerait peu probable que Blondel eût pu découvrir la forteresse où son maître était détenu. De quelle difficulté n'eût pas été un long voyage dans un pays dont le trouvère devait ignorer la langue ? Comment aussi la présence de ce ménestrel n'eût-elle pas inspiré la méfiance ? comment Blondel eût-il pu se mettre en rapport avec Richard, si, comme le raconte Lingard, le roi « était entouré de gardes qui, l'épée nue, l'accompagnaient le jour, et la nuit veillaient près de son lit ? » Il y a, du reste, dans la *Chronique de Reims*, deux erreurs manifestes. La femme à laquelle s'adresse Blondel, lui répond qu'il y avait bien *quatre ans* qu'on gardait un prisonnier mystérieux ; or la captivité de Richard tout entière ne dura qu'un peu plus d'un an, de la fin de décembre 1192 à la fin de janvier 1194. Cette même chronique parle des négociations qui eurent lieu entre les seigneurs anglais et le duc d'Autriche ; ces négociations ne purent être entamées qu'avec l'empereur Henri VI. Enfin, il faut encore observer que la détention de Richard à Durrenstein ne put se prolonger assez pour que Blondel eût le temps de venir chercher là son seigneur captif, et qu'une fois que le roi d'Angleterre, livré à Henri VI, eut été conduit à Landau et cité devant la diète, son sort fut trop

1. Othonis de Sancto Blasio, *ibid.*

publiquement connu pour qu'on ait pu avoir la moindre incertitude sur sa résidence. Bien des doutes peuvent s'élever aussi autour du personnage même du ménestrel. M. Tarbé nous dit que Blondel, qui devait s'appeler Blondel de Noyelle plutôt que de Néelle, naquit probablement en Picardie, du côté de l'Artois, non loin de Boulogne ; qu'il devait être uni par la fraternité littéraire à Gace Brulé : mais ce sont là des suppositions toutes gratuites, et rien ne prouve que les vers dont M. Tarbé s'est fait l'éditeur puissent être attribués au très problématique serviteur de Richard. Fauchet, après avoir publié le fragment relatif à la découverte du roi d'Angleterre, ajoute que le manuscrit ne parle plus autrement de ce Blondel, mais dit avoir vu un autre manuscrit contenant des chansons, sous le nom de Blondiau de Nesle. Fauchet ne semble, du reste, pas penser que ces chansons soient du trouvère dont il vient de rappeler l'acte de dévouement ; ce sont celles, toutefois, que M. Tarbé a publiées, en en faisant honneur au libérateur de Richard. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les vingt-neuf pièces attribuées à Blondel, on ne rencontre pas une seule allusion au roi d'Angleterre. Quant au nom de Blondel ou Blondiau, il était trop répandu en France et dans la Grande-Bretagne pour donner lieu à aucune induction.

Je n'ai nullement commencé ce travail avec la prétention de démontrer la fausseté de la légende de Blondel. Je trouve que, de notre temps, on a trop abusé du scepticisme historique et des interprétations mythiques. J'aurais voulu trouver la preuve irrécusa-

ble de l'authenticité de l'épisode de Durrenstein, car plus que jamais nous devons admirer et rechercher les exemples de fidélité et de dévouement ; malheureusement, il me semble que les objections l'emportent de beaucoup sur les présomptions favorables.

Dans la première rédaction de ce petit mémoire [1], ces doutes m'avaient amené à rechercher comment avait pu se former cette tradition. Je me demandais alors si l'histoire de la captivité du duc de Lorraine, Ferry III, n'avait pas pu être le point de départ de l'épisode de Blondel. Cette captivité de Ferry III — si elle fut réelle — eut lieu, à la vérité, postérieurement à la mort du roi Richard ; mais, croyant la *Chronique de Reims*, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, il ne me semblait pas impossible que son auteur eût appris la bizarre aventure du duc de Ferry et l'eût, en la modifiant, mise au compte du roi Richard. Il faut renoncer à cette hypothèse, puisque M. Riant m'a appris que le manuscrit de la bibliothèque de Copenhague, où se trouve sans doute le plus ancien texte de la *Chronique de Reims*, est daté de l'année 1270, de l'année même où Ferry aurait été séquestré par le seigneur des Armoises.

Forcé d'abandonner cette supposition, dois-je supprimer de ce petit travail ce que je disais de la captivité du duc Ferry ? Je ne le pense pas. Outre que ce singulier épisode n'est guère connu en dehors de la

1. Publiée dans la *Revue des questions historiques*, année 1876, t. XIX, p. 130.

Lorraine, il offre aussi une question historique intéressante, et fait à l'histoire de Richard Cœur de Lion un pendant si naturel, qu'on ne pourra me reprocher de m'y arrêter un instant.

Ferry III, ayant excité le mécontentement de plusieurs seigneurs par les concessions qu'il avait faites aux classes inférieures, ces seigneurs résolurent de faire disparaître leur souverain. Un jour que celui-ci chassait dans la forêt de Haye, près de Nancy, ils s'emparèrent de lui, lui bandèrent les yeux, lui firent faire dans les bois de grands détours, afin de le désorienter, et finirent par le conduire dans le château de Maxéville, appartenant à Adrian ou Androin des Armoises, lequel avait, dit-on, un motif tout particulier pour haïr Ferry : la jalousie ; on prétendait que le prince était amoureux de la femme du sire des Armoises.

Le duc était captif depuis un laps de temps sur lequel les vieux historiens ne sont pas d'accord (quelques-uns ont parlé de plusieurs années ; mais, en admettant la vérité de cette bizarre tradition, la captivité de Ferry ne put être que de quelques mois), quand, une violente tempête ayant endommagé la toiture du donjon de Maxéville, il devint indispensable de la faire réparer. Androin des Armoises confia cette besogne à un ardoisier ou couvreur de Nancy, appelé Petit-Jehan. « Pendant qu'il travailloit au haut de cette tour, il commença, par manière de divertissement et pour se recréer et désennuyer en quelque faceon pendant son travail, à chanter une chanson ou rondeau

que l'on avoit composée sur la perte et l'absence du bon duc ; lequel, escoutant cette chanson, fut fort surpris, croyant qu'il estoit bien éloigné de Nancy et que l'on l'avoit conduit et transféré dans quelque lieu secret et fort escarté de la Lorraine [1]. » Ferry, voyant qu'il avait affaire à un ami, réussit à entrer en rapport avec Petit-Jehan ; il y parvint en montrant, suivant une des versions de cet épisode, « un anneau qu'il avoit au doigt ». Le couvreur se hâta d'aller apprendre à la duchesse de Lorraine quelle heureuse découverte il venait de faire. Celle-ci chargea aussitôt un de ses gentilshommes, le sire de Tillon, de se rendre à Maxéville, avec un certain nombre de cavaliers, et de délivrer son mari. Le sire de Tillon exécuta cet ordre, et remit son seigneur en liberté. Revenu dans sa capitale, Ferry III songea aux récompenses et aux châtiments. Il anoblit Petit-Jehan, en lui donnant le nom de du Haultoy ; « et c'est d'eux, dit Duplessis, que sont sortis les gentilshommes de la famille du Haultoy qui sont aujourd'hui en Lorraine et Barrois. » Mais, d'après une autre version, le fidèle couvreur, ayant inspiré des soupçons au sire des Armoises, fut à son retour à Maxéville, tué par ce dernier, et c'est à ses descendants que le prince accorda la distinction si bien méritée par l'ardoisier. Quant au sire de Tillon, il ne sollicita que la prérogative, pour lui et pour ses descendants, d'aller, le vendredi saint, à l'adoration de

1. Duplessis, *Chronique sommaire des ducs de Lorraine et de Bar*. Passage cité par M. Beaupré : *De la Prison de Ferry III*, Nancy, Grimblot, 1839, p. 6.

la croix immédiatement après le duc de Lorraine ; ce droit fut encore exercé par l'un de ses rejetons sous Léopold Ier. Comme Petit-Jehan et Tillon avaient été récompensés dans leur race tout entière, des Armoises fut puni dans la sienne : lorsqu'un des membres de cette maison mangeait à la table du duc, sa place était marquée par un couvert retourné, usage qui se maintint jusqu'à la fin du XVIIe siècle. De plus, le perfide Androin vit raser par moitié la tour où il avait enfermé son seigneur, et ses fiefs furent saisis. Les autres coupables reçurent des punitions proportionnées à la part qu'ils avaient prise à la trahison. Ferry III pardonna à quelques-uns d'entre eux, et se contenta de faire mettre sur leurs châteaux des « enseignes et marques infâmes », qu'un des historiens de cette histoire, Duplessis, prétend avoir encore vues sous le règne de Charles IV. D'anciens tableaux, de vieilles tapisseries perpétuèrent aussi, assure-t-on, le souvenir de cet événement singulier, qui fut rappelé encore par une chanson populaire ayant pour sujet l'entretien de Petit-Jehan et du prince prisonnier [1].

1. — Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chanson chantes-tu ici ?
— Beau prisonnier, beau prisonnier,
C'est la chanson de not'bon prince,
Qu'y a sept ans qu'il est perdu.
— Beau recouvreur, mon bel ami,
Quelle chose j'entends ici ?
— Beau prisonnier, beau prisonnier,
Ce sont les cloches de Nancy.

Cette bizarre aventure, acceptée comme vraie par d'anciens historiens, par Wasebourg, par Jean d'Auxi, par Charles Estienne, par Jérôme Henning, par Claude Paradin, par Mérula ; admise encore comme vraisemblable, au XVIII[e] siècle, par le P. Benoît Picard; corroborée, pour ainsi dire, par les souvenirs de diverses nature dont je viens de parler, fut traitée de fable par le savant D. Calmet dans son *Histoire de Lorraine*, et pendant bien des années demeura sous le coup de cet arrêt. De nos jours, une très intéressante brochure fut écrite sur ce sujet par M. Beaupré, qui sembla avoir prouvé la vérité de la captivité de Ferry III [1]. Aussi, dans son *Histoire de Lorraine*, M. Digot accueillit-il cet épisode comme ayant de réels caractères d'authenticité ; mais cette tradition étrange venait à peine de recevoir cette importante sanction, qu'elle fut de nouveau très vivement contestée [2]. S'appuyant sur un texte dont la publication avait paru à M. Beaupré devoir enlever tous les doutes, parce qu'il offrait le plus ancien récit de l'aventure de Ferry III, M. de Saint-

— Beau recouvreur, mon bel ami,
Apporte-moi encre et papier,
Pour écrire aux dames de Nancy.
— Beau prisonnier, beau prisonnier,
Je ne puis pas quitter ici.
— Beau recouvreur, mon bel ami,
Cesse ta truelle, porte-le à Nancy.
Tu reporteras encre et papier.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, t. IV, 2e partie, *Poésies populaires*, p. 459.

1. Beaupré, *De la Prison du duc Ferry III*, p. 10 et suiv.

2. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1886, p. LXXII.

Vincent a cherché à prouver que l'incrédulité de D. Calmet était parfaitement fondée. Ce texte, publié pour la première fois en 1785 par Mory d'Elvange, est un fragment d'un ouvrage intitulé : *Mémorial des grands gestes et faits en la province de Lorraine*, et ayant pour auteur Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun. Né vers le commencement du xve siècle, moins de cent ans après la mort de Ferry III, petit-fils d'un écuyer de ce prince, Louis d'Haraucourt semblait être parfaitement en situation de savoir à quoi s'en tenir sur la captivité du duc, et l'on peut s'étonner que M. de Saint-Vincent ait cherché les preuves de la fausseté de la célèbre légende justement dans le texte qui semblait le mieux confirmer la tradition.

A l'époque du duc Ferry III, suivant M. de Saint-Vincent, les Tillon n'habitaient pas la Lorraine — est-ce suffisamment prouvé ? — pas plus que les des Armoises — allégation déjà présentée par D. Calmet, et à laquelle M. Beaupré paraît avoir bien répondu. — Petit-Jehan ne fut pas anobli, parce que les premiers anoblissements furent en Lorraine très postérieurs à l'année 1270 ; il ne put devenir la tige de la famille du Haultoy, parce que cette famille est une branche de la maison de Luxembourg. — Elle en a eu du moins la prétention. — Au reste, il pourrait très bien se faire que ce nom de du Haultoy eût suffi pour que, sans motif réel, on ait voulu rattacher ceux qui le portaient à Petit-Jehan. — Dans ce fait même, il n'y aurait qu'une nouvelle preuve de l'intérêt qu'excitait la captivité du duc Ferry, de la persistance de cette lé-

gende. Disons en passant que cette famille du Haultoy était très bien posée en Lorraine, et qu'un de ses membres fut le compagnon de voyage de Montaigne.

Nous venons d'exposer sur quels points M. de Saint-Vincent s'appuie pour attaquer l'authenticité de la captivité de Ferry III. Mais à quoi rattacher la prérogative accordée aux Tillon, et dont l'un d'eux prétendait encore jouir sous Léopold Ier? Comment expliquer cette insulte faite, jusqu'au XVIIe siècle, à une race illustre comme celle des des Armoises ? Comment expliquer encore la mention accordée par tant d'historiens à un événement complètement fabuleux, la longue durée d'une tradition sans fondement, ces marques d'infamie qu'au XVIIe siècle on voyait encore à divers châteaux, ces tableaux, ces antiques tapisseries dans lesquels on croyait retrouver un souvenir de la détention du prince, ce chant populaire mettant en dialogue une des situations les plus intéressantes de cet épisode singulier ?... M. de Saint-Vincent ne nie pas la vérité de cet épisode, mais il le transpose. D'après lui, Louis d'Haraucourt a considérablement antidaté une aventure très réelle : ce n'est pas le duc Ferry III, au XIIIe siècle; c'est le duc Jean II, au XVe siècle, qui en a été le héros ou plutôt la victime. Avec cette interprétation, M. de Saint-Vincent comprend le rôle donné au sire de Tillon et au sire des Armoises, car deux personnages portant ces noms étaient en effet les contemporains de Jean II. Mais dans quel but Louis d'Haraucourt aurait-il commis une si bizarre interpolation? Si, en effet, l'aventure

prêtée à Ferry III arriva à Jean II, il serait bien singulier qu'on n'en découvrit point de trace dans les historiens de ce prince ; et, s'ils se turent par des motifs de prudence ou pour ne pas rappeler un événement désagréable à leur souverain, cette captivité ne fit-elle pas trop de sensation pour qu'en changeant une date et un nom, l'évêque chroniqueur pût croire dépister la curiosité et échapper au mécontentement du duc ? Il faudrait admettre aussi que, du récit transposé par Louis d'Haraucourt, de ce récit longtemps oublié et unique, puisqu'il aurait été de l'invention de l'évêque de Verdun, se répandit la tradition dont tant d'écrivains ont parlé avec des détails souvent différents.

J'ai résumé très rapidement et la brochure de M. Beaupré et le mémoire de M. de Saint-Vincent ; je renvoie à l'une et à l'autre le lecteur désireux de connaître tout ce qui a été dit pour et contre la captivité de Ferry III. Il ne pouvait entrer dans mes projets d'examiner plus longuement et de discuter plus à fond la valeur des arguments présentés; je devais me borner à peu près à indiquer une ressemblance entre deux situations intéressantes. Je puis avouer cependant que plusieurs des objections de M. de Saint-Vincent ont un peu ébranlé la confiance que m'avaient inspirée M. Beaupré et ensuite M. Digot. Peut-être l'épisode de Ferry n'est-il pas plus vrai que celui de Blondel; peut-être faut-il penser que l'un et l'autre remontent à une même source. Telle semble être l'opinion de M. Félix Liebrecht. Ce docte Allemand, qui a poussé si loin

l'étude et la comparaison des légendes et des poésies populaires, a bien voulu s'intéresser aux recherches précédentes. Il me signale deux traditions analysées par lui dans la *Germania* [1], et qui ne sont pas sans analogie avec nos deux épisodes, avec le second surtout. Un seigneur de Luzelhart s'empara, pendant qu'il chassait, d'un seigneur de Géroldseck, et, après lui avoir bandé les yeux et l'avoir désorienté par de nombreux détours dans la forêt, le conduisit dans le château de Luzelhart, où le prisonnier se croyait bien loin de son pays. Un jour, le son d'un cor bien connu, vague ressemblance avec la chanson de Blondel, lui apprit qu'il n'était pas éloigné de son propre manoir ; il trouva le moyen d'avertir les siens de sa captivité, et finit par être délivré. Ce seigneur de Geroldseck mourut, dit-on, en 1159. L'autre tradition, qui remonte seulement au xve siècle, concerne un comte de Chimay, et offre au début les mêmes particularités de chasse, d'enlèvement, d'yeux bandés, de courses dans les bois, d'emprisonnement.

On est vraiment tenté de croire que ces légendes diverses eurent un point de départ dans ce fonds de traditions populaires dont M. de Wailly a parlé à propos des *Récits d'un ménestrel* [2], fonds dans lequel il place l'épisode même qui a été le sujet de cette petite dissertation.

Comte DE PUYMAIGRE.

1. *Germania*, vol. XIV. *Zur Zimmerischen Chronik*, p. 387-389.
2. Préface, p. XIV.

VI

LA PRISE DE BÉZIERS ET LE MOT « TUEZ-LES TOUS »

De toutes les guerres intestines qui ont désolé la France, la plus cruelle a été sans contredit cette guerre des Albigeois qui, pendant près d'un demi-siècle, promena ses fureurs dans nos provinces méridionales. L'acharnement et la barbarie des combattants seraient inexplicables pour celui qui ne réfléchirait pas aux passions qu'ils apportaient au sein de la mêlée. Ce n'était point seulement l'idée religieuse qui planait au-dessus des champs de bataille de Muret et de Castelnaudary, c'était aussi l'idée politique ; et si, pour la papauté personnifiée dans Innocent III, la guerre contre les Albigeois était une croisade contre les hérétiques, c'était, pour la royauté représentée par Philippe-Auguste, une expédition contre des provinces indépendantes, qui allaient, sous son petit-fils, devenir les plus magnifiques fleurons de la couronne de France. Mais, dans ce drame affreux, l'antagonisme des races auxquelles appartenait l'une et l'autre armée, jouait un rôle plus considérable encore que les intérêts poli-

tiques, que les croyances religieuses. Le Languedoc, au commencement du XIIIe siècle, était l'arène où se vidait la vieille querelle du Nord et du Midi. Les descendants des Francs et les descendants des Gallo-Romains et des Wisigoths, fidèles à des ressentiments héréditaires, se jetaient dans la lutte avec une sorte de frénésie, et, comme s'ils prévoyaient qu'ils ne se retrouveraient jamais plus en présence, ils semblaient vouloir mutuellement assouvir, en une dernière rencontre, une haine plusieurs fois séculaire. C'est dans l'implacable animosité qui enflammait les peuples d'origine différente séparés par la Loire, qu'il faut donc chercher la principale cause de toutes les horreurs de la guerre des Albigeois. Oui, si le beau ciel du Midi fut rougi du reflet de tant d'incendies, si la limpidité de ses rivières fut troublée par le sang de tant de victimes, on doit surtout en accuser l'antagonisme persistant de ces races rivales que la Providence destinait à former, par leur fusion merveilleuse, la nation du monde entier qui peut à meilleur droit se glorifier aujourd'hui de son unité.

Que l'on songe encore à tout ce que devaient exciter d'ardentes convoitises, dans les âmes grossières des soldats de Simon de Montfort, les richesses du Midi. La prodigieuse fertilité des plaines qu'arrose la Garonne ; le commerce si étendu de Béziers, de Toulouse, de Carcassonne; le luxe déployé dans les demeures seigneuriales, promettaient un abondant butin à leur avidité. Enfin, ne se joignait-il pas à la cupidité des hommes du Nord cette âpre jalousie dont on a

constaté les effets dans toutes les invasions de barbares? et, plus encore peut-être qu'à l'ignoble attrait du pillage, faut-il attribuer à l'orgueilleux désir de venger de longues humiliations, les cruautés sans nombre commises contre ces populations fortunées qui possédaient un soleil plus brillant, un langage plus harmonieux, des mœurs plus élégantes, des institutions plus libérales ; et au milieu desquelles enfin s'épanouissait, comme une fleur précoce, une civilisation plus avancée?

Ces rapides considérations laissent assez comprendre, ce me semble, le caractère de férocité que conserva, pendant toute sa durée, la guerre des Albigeois; et il a fallu que certains historiens fussent étrangement aveuglés par leurs préjugés, pour rendre uniquement responsable des excès qui la déshonorèrent, un zèle religieux qui, hélas ! s'égara trop souvent jusqu'au fanatisme, mais qui — je le répète parce qu'on n'a pas assez insisté sur ce point — n'exerça qu'une influence secondaire sur les scènes odieuses dont le comté de Toulouse fut alors le théâtre.

Non seulement on n'a pas suffisamment tenu compte des causes si diverses de la guerre des Albigeois, et l'on n'a pas réduit par conséquent à sa juste mesure la part qui revient au sentiment religieux dans les malheurs et dans les crimes qui marquèrent cet abominable épisode de notre histoire, ainsi que l'appelle Chateaubriand; mais quand, des hauteurs des appréciations générales on est descendu jusqu'aux détails du récit, on a falsifié les faits eux-mêmes, et, comme s'il ne s'était pas commis, en ces temps néfastes, assez

d'atrocités, on en a inventé de nouvelles. Désireux de montrer combien l'erreur a réussi, en cette matière, à détrôner la vérité, je vais examiner, à la clarté que répandent les témoignages contemporains, le tableau, tel qu'il est habituellement retracé, de la *prise* et du *sac de Béziers*. J'en conviens, du reste, cet événement, qui ouvre d'une manière si déplorable la longue série des « gestes glorieux des Français » dans le Languedoc, a été plus dénaturé qu'aucun autre, et, de toutes les catastrophes qui se succèdent dans l'histoire de la croisade contre les Albigeois, c'est à la fois la plus fameuse et la plus mal connue.

I

Béziers était la première ville hérétique que les croisés de l'Ile-de-France, de la Flandre, de la Normandie, de la Bourgogne, etc., s'avançant dans l'intérieur du Languedoc après avoir traversé le Lyonnais, devaient rencontrer sur leur passage. Aussi avaient-ils donné rendez-vous devant ses murs aux troupes recrutées dans le Midi même, à prix d'or, par le vicomte de Turenne, l'évêque de Limoges, l'évêque de Bazas, l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Cahors et d'Agde [1], Bertrand de Cadalhac, Bertrand de Gour-

1. M. Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. II, substitue à l'évêque d'Agde l'évêque d'Agen. J'affirme qu'il se trompe, d'abord parce que c'est bien l'évêque d'Agde que mentionnent les chroniqueurs, et ensuite parce que Bertrand de Beceyras, qui occupait alors

don, etc. Le nombre total des croisés qui accoururent sur le territoire de Béziers, a été énormément grossi. S'il fallait en croire du Tillet, suivi par l'abbé Velly, par Anquetil et par la *Biographie universelle,* cinq cent mille croisés auraient été groupés sous la bannière du comte de Montfort. Je pense, m'appuyant sur les indications d'un chroniqueur bien informé, que l'on doit s'en tenir à la moitié de ce chiffre [1]. Les corps auxiliaires venus l'un du Velay, l'autre de l'Agénois, formaient des bandes bien plutôt que des armées. Quoi qu'il en soit, dès le 21 juillet 1209, tous les croisés étaient réunis autour de Béziers, et, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, on voyait s'agiter leur masse confuse. Devant une pareille multitude d'assaillants, toute longue résistance était interdite, et il était évident qu'aux premiers chocs elle allait être détruite de fond en comble, cette ville si fière de son antiquité, de son opulence, de ses franchises municipales déjà

le siège d'Agen (*Gallia christiana*, t. II), ne pouvait guère être devant Béziers dans les derniers jours de juillet 1209, puisqu'il mourut, chargé d'années, dans sa ville épiscopale, le 4 du mois suivant. M. Mary Lafon pourrait objecter qu'il a emprunté cette assertion à l'*Histoire générale de Languedoc*, par dom Vic et dom Vaissette ; mais on lui répondrait qu'il ne faut jamais se contenter de consulter les ouvrages de seconde main, même les meilleurs, et que, puisque les Bénédictins eux-mêmes citent parfois inexactement, rien au monde ne peut dispenser un érudit de remonter aux sources.

1. « L'ost fut merveilleuse, vrai comme je crois ! Vingt mille chevaliers armés de toutes pièces, et plus de deux cent mille vilains et paysans. Cela sans compter le clergé et les bourgeois. » *La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme, éditée et traduite pour la Société de l'histoire de France, par* Paul Meyer, traduction, 1879, t. II, p. 165.

consacrées par le temps, et surtout de la proverbiale beauté des plaines que, comme la reine gracieuse de la contrée, elle domine du haut de la colline où elle est assise !

Les chefs de l'armée catholique — l'histoire ne leur a pas toujours rendu la justice de le remarquer — ne voulurent pas employer la force avant d'avoir essayé la persuasion : ils envoyèrent aux habitants de Béziers, pendant que l'armée catholique était en marche, leur évêque, Réginald de Montpeyroux, espérant que l'ascendant que lui donnaient sur son ancien troupeau son âge avancé et ses grandes vertus, faciliterait le succès de sa mission. Le prélat était chargé d'inviter les habitants de Béziers à remettre, sous peine d'excommunication, les hérétiques qui se trouvaient parmi eux, ainsi que leurs biens, entre les mains des croisés, ou, s'ils ne le pouvaient pas, à sortir du moins de la ville en abandonnant ces méchants à leur destinée, les avertissant qu'autrement le sang qui serait versé retomberait sur leurs têtes. Mais les habitants de Béziers répondirent fièrement qu'ils se laisseraient noyer dans la mer avant d'accepter cette proposition [1]. La cathédrale de Saint-Nazaire fut témoin d'un spectacle émouvant, quand les milliers d'hommes qui se pressaient

1. C'est la *Chanson de la croisade* qui leur attribue cette réponse (volume déjà cité, p. 23). La chronique romane en prose *Historia de los faicts d'armes et guerras de Tolosa*), qui est une version parfois très modifiée du poème de Guillaume de Tudèle, leur fait répondre à l'évêque qu'ils mangeraient leurs enfants plutôt que de se rendre ; que d'ailleurs leur ville est forte, et que leur seigneur ne tardera pas à venir à leur secours.

dans sa vaste enceinte [1], jurèrent, en face d'un vieil évêque tendant vainement vers eux, du haut de la chaire sacrée, ses mains suppliantes, de défendre jusqu'à la dernière extrémité, de concert avec les hérétiques, leur ville contre les croisés. J'avoue ne pas comprendre les injures qui ont été prodiguées, par un historien méridional [2], au prélat dont le paternel dévouement ne put sauver les habitants de sa ville épiscopale. La démarche de Réginald était, au contraire, d'autant plus digne d'éloges, que, quelques années auparavant, un de ses prédécesseurs eut, dans une autre église de Béziers, l'église de Sainte-Marie-Madeleine, la mâchoire fracassée pour avoir voulu, par une intervention aussi généreuse qu'inutile, arracher le vicomte Trencavel des mains de ses meurtriers [3].

Du reste, l'historien méridional qui a pris si malencontreusement à partie Réginald de Montpeyroux, est le seul historien que je connaisse qui n'ait pas rendu hommage aux nobles inspirations auxquelles avait obéi le vénérable prélat en cette douloureuse circons-

1. L'auteur de la première partie de la *Chanson de la croisade* s'exprime ainsi, p. 22 de la traduction de M. P. Meyer : « Quand il fut descendu à l'église cathédrale, où il y a mainte relique, il les fit *tous* assembler... »

2. M. d'Aldéguier, *Histoire de la ville de Toulouse*, t. II, 4 vol. in-8°, 1834.

3. Voyez sur ce fait, qui arriva en 1167, outre les historiens de la croisade contre les Albigeois, tels que Pierre des Vaux-de-Cernay, Guillaume de Puylaurens, etc., la chronique de Geoffroy, prieur du Vigeois, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XII, p. 440. D'après ce chroniqueur, le vicomte Trencavel fut égorgé sur un des autels de l'église de Sainte-Marie-Madeleine.

tance ; et depuis Guillaume de Tudèle, qui dit de lui : « qui moult prudome fu » ; depuis l'auteur de la *Chronique romane*, qui l'appelle « home sage et volen ben le profict desdicts habitans », jusqu'à M. Mary Lafon (déjà cité), lequel M. Mary Lafon ne passe pas pourtant pour être très favorable au clergé, tous ont vu et admiré une magnanime démarche là où M. d'Aldéguier a cru voir et a maudit une coupable conduite. Mais laissons un moment la parole à l'auteur de la première moitié de la *Chanson de la croisade :* « Quand l'évêque connut que les habitants ne prisaient son exhortation une pomme pelée, il remonta sur la mule qu'il avait amenée, et s'en alla vers l'ost qui s'est mise en route. Aussitôt qu'il le put, sans plus tarder, l'évêque a fait son récit à l'abbé de Cîteaux [1] ainsi qu'aux autres barons, qui l'ont bien écouté, qui les tiennent (les habitants) pour gent sotte et insensée. Ils savent bien que la mort les

1. Arnauld, surnommé Almaric, abbé de Cîteaux, puis archevêque de Narbonne, alors légat du pape Innocent III. A Lyon, en juin 1209, les croisés l'avaient choisi pour leur généralissime. M. Amaury Duval (*Histoire littéraire de la France*, t. XVII) et, après lui, M. Edouard Fournier (*L'esprit dans l'histoire*, 1857 et 1860), ont confondu Arnauld avec un autre légat d'Innocent III, Milon. Or Milon établit lui-même son alibi dans une lettre à Innocent III (nº CVIII du *Recueil de Baluze*, p. 365 du t. II), lettre dans laquelle il annonce au souverain pontife qu'après avoir suivi l'armée des croisés, de Lyon jusqu'à Montpellier, il s'en est séparé pour se rendre à Arles, à Marseille, etc. Une méprise beaucoup plus plaisante encore a été commise dans l'*Encyclopédie moderne* (Paris, Firmin Didot, 1848, article *France*, t. XV, colonne 764) où nous lisons, sous la date de 1216 : « Mésintelligence entre le légat *Arnauld de Villeneuve* et Simon de Montfort. » Arnauld de Villeneuve, chacun le sait, est un médecin, un alchimiste du XIIIᵉ siècle. L'abbé de Cîteaux a, semble-t-il, porté malheur à tous ceux qui ont parlé de lui, même aux plus doctes. J'aurai l'occasion tout à l'heure de signaler à son endroit une erreur de dom Vaissette, répétée par Daunou.

attend, et le tourment et la peine. » A ce récit, l'auteur de la *Chronique romane* (laquelle, on le voit de plus en plus clairement, diffère beaucoup çà et là de la *Chanson de la croisade*), substitue un récit qui tendrait à donner au carnage qui eut lieu dans Béziers un odieux caractère de préméditation. D'après cet auteur, qui, écrivant au XIVe siècle, ne cite comme garant de ce qu'il raconte que le poème même de la croisade, et qui, par conséquent, lorsqu'il se sépare de son guide, perd toute autorité, le légat, après avoir appris par Réginald de Montpeyroux la hautaine réponse des habitants de Béziers, aurait juré que dans ledit Béziers il ne laisserait pas pierre sur pierre, qu'il ferait mettre à feu et à sang tant les hommes que les femmes et les petits enfants. Il est permis de penser que le rédacteur de la *Chronique* où cet épouvantable serment est reproduit, a voulu, sous l'influence d'irritants souvenirs, donner à sa copie des couleurs plus vigoureuses que celles du tableau ; et de même qu'il a exagéré tout à l'heure l'énergie du serment des habitants de Béziers en les présentant comme décidés à dévorer leurs enfants plutôt qu'à se rendre, de même ici il a exagéré les menaçantes paroles avec lesquelles les chefs de l'armée durent accueillir l'insultant défi de ceux qu'ils voulaient sauver. Autant je trouve de vraisemblance dans la *Chanson*, qui fait dire à ces chefs au sujet des rebelles : « Ce sont des insensés ! Leur opiniâtreté les perdra. Tant pis pour eux ! » autant je trouve peu de vraisemblance dans la *Chronique*, qui fait proférer par un de ces chefs un serment qui aurait été, parmi tous les

scandales prodigieux de cette guerre, comme parle M. Fauriel, un scandale tout particulier.

II

Mais ce ne sont pas là les seules paroles indignes de lui que l'on attribue au légat du pape Innocent III : il en aurait, quelques heures après (22 juillet)[1], prononcé d'autres, qui ont valu à son nom une fatale célébrité. Il aurait répondu aux croisés, qui, après avoir livré l'assaut à la ville de Béziers, lui auraient demandé comment ils distingueraient les fidèles des hérétiques : « Tuez-les, car Dieu connaît les siens[2] ! »

Ces paroles figurent non seulement dans tous les livres dont Béziers a été le sujet, dans l'*Histoire de Béziers*, par M. Henri Julia (1845), comme dans l'*Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, par M. E. Sabatier (1854), pour ne désigner ici que les livres les plus récents[3]; non seulement dans tous les ouvrages

1. C'est bien le 22 juillet, et non le 23, comme le dit M. d'Aldéguier *Histoire de la ville de Toulouse,* déjà citée. Pierre des Vaux-de-Cernay a soin de noter que c'était le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine ; et, comme les hérétiques avaient tenu, à l'égard de cette sainte, de sacrilèges propos, il voit et il salue dans cette coïncidence quelque chose de merveilleux. Les *Gestes glorieux des Francs* indiquent aussi le jour de la fête de sainte Madeleine, mais avec l'année 1208. Guillaume le Breton, *Vie de Philippe Auguste,* met cet événement en 1213.

2. *Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus.*

3. Il faut excepter M. l'archiprêtre Durand, auteur des *Annales de Béziers et de ses environs* (1863).

qui concernent le Languedoc [1], depuis l'*Histoire générale* de cette province, par dom Vic et dom Vaissette [2], jusqu'à l'*Histoire du midi de la France,* par M. Mary Lafon ; mais encore dans nos cinq grandes dernières *Histoires de France*, celles de l'abbé Velly, d'Anquetil, de Sismondi, de M. Michelet et de M. Henri Martin [3], sans compter toutes nos moins considérables *Histoires de France*, telles que celles de MM. Cayx et Poirson, de M. Th. Lavallée, de M. Th. Burette, de MM. Bordier et Éd. Charton, de M. Auguste Trognon [4]. On les retrouve

1. Je ne les trouve pas cependant dans l'*Histoire des comtes de Tolose* par Guillaume Catel (1623).

2. Je suis très surpris de voir des auteurs aussi judicieux que dom Vic et dom Vaissette se contenter d'apprendre à leurs lecteurs que quelques auteurs récents révoquent en doute cette circonstance. La chose valait la peine d'être examinée de plus près. De même, un grand historien, Frédéric Hurter, garde une réserve beaucoup trop grande quand il dit : « Pour l'honneur de l'humanité, l'on aimerait mieux ajouter foi au témoignage qui nie qu'à celui qui affirme cette réponse. »

3. Autrefois, c'était bien différent ! nos vieux historiens n'ont jamais cité ces paroles, ni Scipion du Pleix, ni Mézeray, ni le P. Daniel. Je ne les vois pas dans l'*Abrégé chronologique* du président Hénault. Mais ce qui est plus surprenant, c'est qu'on les chercherait en vain dans les soixante-dix volumes des *Œuvres complètes de Voltaire.*

4. Il faut ranger parmi les exceptions les *Histoires de France*, bien abrégées, il est vrai, de M. Mennechet, de M. Ozaneaux, de M. Duruy. M. C. Dareste, dont l'*Histoire de France* est, à tant d'égards, si remarquable, reconnaît que « l'authenticité de ce mot est douteuse ». En revanche, feu M. Jules Bastide a donné place à cette citation dans le premier des deux petits volumes sur *Les Guerres de religion en France,* insérés par lui dans la *Bibliothèque utile* (1860). Je ne dois pas oublier de dire que la même citation s'étale à plusieurs reprises dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France,* publié sous la direction de M. Ph. le Bas ; qu'elle s'épanouit aussi dans l'*Histoire des villes de France,* de M. Aristide Guilbert. L'article sur Béziers, dans ce dernier ouvrage (t. VI), émane de M. Viennet, de l'Académie française, lequel était un enfant de Béziers. L'auteur d'*Arbogaste* ne se contente point

dans presque toutes nos encyclopédies, à l'article Béziers, quand ce n'est pas à l'article Albigeois, et souvent à l'un et à l'autre endroit; dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, comme dans la *Nouvelle Biographie générale* des frères Didot; dans tous nos dictionnaires d'histoire et de géographie, notamment dans celui qui a été récemment publié par MM. Ch. Dézobry et Bachelet. L'*Histoire universelle* de César Cantù [1], voire même les *Annales ecclesiastici* du cardinal Baronius, continués par l'oratorien Raynaldi, et les *Annales Cistercienses* d'Ange Manriquez, moine de l'ordre de Cîteaux, plus tard évêque de Badajoz, reproduisent ces mêmes paroles. Enfin, elles se glissent jusque dans les livres élémentaires destinés aux maisons d'éducation. D'un autre côté, certains journaux ne font guère paraître d'articles sur l'intolérance où l'inévitable « Tuez-les tous ! » ne vienne couronner quelque fougueuse tirade. Enfants, nous entendons à tout moment ce lugubre refrain ; hommes faits, nous le retrouvons dans les ouvrages les plus usuels et souvent les plus recommandables, et en même temps il est apporté sans cesse à notre oreille par la retentissante voix de la

d'attribuer au « farouche Arnauld » la parole infâme ; il ajoute que cette journée est une honte éternelle pour la mémoire de saint Dominique et de tous les *illustres assassins* qui y prirent part ; il ajoute encore que, pour juger Trencavel, saint Dominique inventa le tribunal de l'Inquisition. Et M. Guilbert de dire (note de la page 437) : « Nous devons cette excellente esquisse historique à la plume de M. Viennet ! »

1. César Cantù met le « Tuez-les tous ! » compliqué d'un « Tuez toujours ! » dans la bouche des capitaines de l'armée pris collectivement.

presse et par les mille échos de la conversation ; comment ne serait-il pas redit par tout le monde ? Certes, s'il est de nos jours un homme qui, soit par son mémorable professorat, soit par ses traductions de nos anciens chroniqueurs, soit par la plupart de ses autres publications, ait acquis le droit d'être regardé comme une imposante autorité en tout ce qui concerne l'histoire de France, c'est M. Guizot. Or M. Guizot, dans une des occasions les plus solennelles où la parole humaine puisse se faire entendre, dans une de ces séances de l'Académie française qui sont pour toutes les intelligences une fête incomparable ; M. Guizot, dans sa *Réponse au discours de réception du R. P. Lacordaire* (24 janvier 1861), a dit éloquemment : « Il y a six cents ans, Monsieur, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli avec colère comme un odieux persécuteur ; et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs contre les hérétiques, se seraient écriés : *Frappez, frappez toujours ! Dieu saura bien reconnaître les siens !* »

Pourtant l'abbé de Cîteaux n'a jamais tenu le barbare langage qu'on lui prête, et, sur ce point comme sur tant d'autres, les meilleurs historiens ont eu le tort de suivre le courant des idées reçues. Désireux de faire complète justice d'un mensonge qui déshonore depuis trop longtemps nos livres les plus estimés, je réclame la faveur de le combattre à mon aise et avec toutes mes armes. La discussion sera un peu longue, un peu minutieuse ; mais j'espère qu'elle ne laissera subsister aucun doute sur la nécessité de retirer désormais de

la circulation une fausse citation qui constitue une belle et bonne calomnie.

Si nous interrogeons d'abord les chroniques relatives à l'histoire de France, nous n'y apercevons pas la moindre trace de la barbare réponse partout et toujours attribuée au légat du pape Innocent III[1]. La *Collection* de M. Guizot contient six ouvrages où la prise de Béziers est racontée avec plus ou moins de détails, sans qu'il y soit fait la plus petite mention d'une circonstance qui est trop frappante, ce me semble, pour n'être pas ainsi passée sous silence. Il serait possible, à la rigueur, que Guillaume le Breton et Guillaume de Nangis eussent omis cette particularité, plus intéressante pourtant qu'un grand nombre de celles qu'ils n'ont pas dédaigné de nous faire connaître : mais comment aurait-elle été laissée dans l'oubli par les historiens particuliers de la croisade?

Comment, par exemple, Pierre des Vaux-de-Cernay ne rapporte-t-il pas le « Tuez-les tous ! » lui qui enregistre avec une scrupuleuse exactitude les actions et les paroles de l'abbé Arnauld, lui qui suivit pas à pas ce prélat belliqueux dans toutes ses expéditions et qui était près de lui le jour du sac de Béziers? comment l'auteur anonyme de l'*Histoire de la guerre des Albigeois,* écrite en langue romane, est-il tout aussi discret à ce sujet que Guillaume de Puylaurens et que la *Chronique* de Simon de Montfort? S'il n'y a absolument rien de ce

1. Pas plus, du reste, que du serment dont j'ai nié plus haut l'authenticité.

que nous cherchons dans les diverses chroniques traduites par M. Guizot, il n'y a rien non plus dans les autres chroniques admises dans le grand *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* telles que la *Chronique de Saint-Denis,* celles de Matthieu Pâris (tome XVII), celles de Bernard Itier, de Robert Abolant et d'Albéric des Trois-Fontaines (tome XVIII), ni dans *la Chanson de la croisade* composée en vers provençaux par deux poètes contemporains. Et pourtant, dans ce poème, sont énumérées, avec une impitoyable fidélité, les cruautés commises de chaque côté, et l'on y stigmatise, dans des vers étincelants d'indignation, la conduite de certains prélats (de Foulques, évêque de Toulouse, par exemple). Voilà bien, en somme, douze démentis réels, quoique indirects, donnés par le silence de douze chroniqueurs à l'accusation intentée au légat d'Innocent III.

III

Où donc a été consignée pour la première fois l'anecdote dont nous avons vainement cherché jusqu'ici l'origine ? — Dans un livre d'un moine allemand. — C'est un étranger, séparé du théâtre des événements de la croisade par plus de deux cents lieues, qui nous apprend ce qu'ont ignoré les hommes placés dans les rangs mêmes des deux armées : c'est *Pierre Césaire,* religieux de l'ordre de Cîteaux dans le monastère d'Heisterbach (près de Bonn, diocèse de Cologne);

Césaire, qui, mort vers 1290, composa, de 1221 à 1223, un *Livre sur les miracles* [1]. Tous ceux qui ont eu à s'occuper de ce livre, Possevin, Vossius, Oudin, Dupin, Lenglet du Fresnoy, l'abbé Fleury, etc., conviennent que, dans les récits de Césaire, l'invraisemblance atteint les dernières limites du grotesque, et l'un des plus illustres critiques dont la France puisse s'enorgueillir, Daunou, exprime sur cet ouvrage, dans le tome XVIII de l'*Histoire littéraire de la France,* une opinion qui s'accorde avec celle d'un des plus savants historiens ecclésiastiques de l'Allemagne contemporaine, Jean Alzog, et avec celle de Frédéric Hurter dans sa belle *Histoire du pape Innocent III,* comme avec celle de tous les auteurs nommés plus haut [2]. Notre vieux Moréri avait donc bien jugé Césaire quand il a dit : « Il n'est

1. La première édition est en caractères gothiques, sans nom de lieu et sans date. On la croit de 1475, à Cologne. La seconde édition des *Dialogi de miraculis* est aussi de Cologne (1481, in-f°). L'ouvrage reparut dans la même ville en 1591 et en 1599, sous ce nouveau titre : *Illustrium Miraculorum et Historiarum memorabilium libri XIII* (in-8°). On cite encore deux autres éditions : l'une de Douai (1604) et l'autre d'Anvers (1605). Le P. Bertrand Tissier, de la congrégation de Cîteaux, le réimprima dans le tome II du recueil intitulé : *Bibliotheca patrum Cisterciensium* (Bonnefontaine, au diocèse de Reims, 1660-69, 4 vol. in-4°). Mais ce dernier éditeur, choqué des ridicules fables de son confrère, corrigea les passages les plus étranges de cette compilation, ce qui a fait dire à Lenglet du Fresnoy qu'il en avait ôté tout le sel. Une édition très soignée, en deux volumes in-12, a été donnée de nos jours, à Cologne, sous ce titre : *Cæsarii Heisterbacensis monachi ordinis Cisterciencis Dialogus miraculorum, textum ad quatuor codicum manuscriptorum editionisque principis fidem accurate recognovit Josephus Strange,* etc., 1851.

2. Daunou, qui a retracé dans le tome XVII de l'*Histoire littéraire de la France,* la biographie d'Arnauld, abbé de Cîteaux, déclare (p. 313), au sujet du rôle que lui fait jouer à Béziers Césaire d'Heisterbach, qu'il ne saurait ajouter foi à un tel récit.

pas excusable d'avoir cru trop légèrement des gens peu dignes de foi, et d'avoir, sur leur rapport, recueilli quantité de fables et d'histoires supposées. »

Afin de mettre mes lecteurs en état de savoir par eux-mêmes à quoi s'en tenir sur la véracité du moine d'Heisterbach, je leur apprendrai que tantôt on lit dans son recueil que le soleil se partagea, un jour, en trois morceaux, et tantôt que les diables, une nuit, enlevèrent l'âme d'un écolier de l'université de Paris, et la firent sauter en l'air comme une balle, la recevant sur leurs griffes acérées *(quorum ungues ita erant acutissimi ut omne acumen ferri incomparabiliter superarent)*. Dans le chapitre XI de la distinction deuxième *(distinctio secunda)*, l'on voit une femme qui, pour un crime que je n'ose même indiquer, reçoit du pape Innocent l'ordre de se présenter devant lui avec le même vêtement qu'elle portait le jour du crime, et qui vint par conséquent *in camisia* devant le souverain Pontife.

Le chapitre CVI de la même distinction nous montre un usurier dont les tardives aumônes se métamorphosent en crapauds, qui le dévorent complètement. Dans la distinction suivante, il y a un grand nombre d'histoires de démons incubes qu'il m'est impossible d'analyser, et parmi lesquelles je signale vite, et comme si je marchais sur des charbons ardents, l'histoire de la femme de Nantes qu'un démon obséda pendant six ans, à la barbe de son mari *(marito ejus in eodem lecto cubante)*, et l'histoire de la fille du prêtre Arnold, que ledit prêtre, redoutant les jeunes gens et surtout les chanoines de Bonn, enfermait dans un grenier toutes

les fois qu'il sortait de sa maison, ce qui n'empêcha pas un incube de la séduire, lequel ensuite lui donna de si grands coups dans la poitrine, que la malheureuse vomit le sang et mourut trois jours après. Ici, un soldat à califourchon sur un démon parvient jusqu'à la porte de l'enfer, et voit, par le trou de la serrure, des puits pleins de soufre enflammé; là, un homme irrité contre sa fille qui buvait avec sensualité une écuelle de lait, s'écrie : « Puisses-tu avaler le diable ! » et la jeune fille sent aussitôt en elle la présence de l'esprit malin. Plus loin, un mari de mauvaise humeur, comme il y en a tant, donne sa femme au diable ; et le diable d'entrer soudain par l'oreille dans le corps de cette infortunée. Je pourrais citer encore le sac dans lequel le diable met les chants de quelques clercs qui tiraient vanité de leurs belles voix; les porcs qui paraissaient entourer un moine dormant dans le chœur ; la poularde qui, un jour d'abstinence, se change en un crapaud ; les poissons offerts par le diable à un certain Hermann, lesquels deviennent *stercora equina ;* les petits démons qui pullulaient à Mayence dans les plis de la queue de la robe d'une femme fort élégante *(in cujus cauda vestimentorum, quam trahebat post se largissimam, multitudinem dæmonum residere conspexit) ;* la religieuse embrasée d'un amour sacrilège, que la sainte Vierge guérit en lui appliquant un soufflet qui la renversa inanimée *(tam fortis erat alapa, ut in terra amens sic jaceret usque ad tempus matutinale) ;* la mouche qui, volant au-dessus de l'hostie consacrée, au moment de l'élévation, fut punie par une mort subite

(mortis pœnam solvit) ; le chien qui, ayant été baptisé par des écoliers, devint aussitôt enragé, etc... Ailleurs le diable, qui est le héros du livre de Césaire, apparaît sous la forme d'un gros vilain dogue. Ça et là abondent les histoires des revenants, parmi lesquelles je signale celle-ci (ch. XVIII, *dist.* 12) : *De milite mortuo qui nocte serpentes et busones loco piscium ante portam filii suspendit.* En un certain chapitre, qui n'est pas le moins curieux des sept cent trente-cinq dont l'ouvrage se compose, les moines de Cîteaux empêchent, tant ils sont agréables au Seigneur, la fin du monde d'arriver. On voit, par ces exemples, que Césaire a bien raison de s'écrier : « Ces récits vous feront rire ». Toutes ces absurdités, en effet, ne permettent pas de prendre un tel écrivain au sérieux. Il n'y avait au monde que le R. P. d'Oultreman qui pût délivrer à Césaire un certificat de véracité ; ce qu'il a fait dans son *Pédagogue chrétien*, où il l'appelle naïvement « auteur très digne de foi [1] ». En résumé, le *de Miraculis* atteste chez son auteur une dose de crédulité tellement extraordinaire, même pour un Allemand du moyen âge, qu'aucun homme de bon sens ne peut lui accorder la moindre confiance.

1. Il est vrai que le bon P. d'Oultreman devait être indulgent pour les faiseurs de contes, par la même raison qui fait dire à la Didon de Virgile :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

Ne raconte-t-il pas, sérieusement (p. 47 du t. I), qu'en 1570, un bourgeois qui avait volé des raisins et juré qu'ils lui appartenaient, fut instantanément changé en pierre, ainsi que la corbeille pleine de raisins qu'il portait sur sa tête !

IV

Si jamais il a été permis de se prévaloir de l'ancien axiome de droit : *Testis unus, testis nullus,* c'est surtout dans le cas actuel. L'unique témoin qui dépose en faveur de l'authenticité des paroles attribuées au légat du Pape, était d'abord placé à une très grande distance des lieux où s'était accompli ce qu'il racontait. A qui persuadera-t-on qu'un moine allemand, enfermé dans sa cellule, ait pu être instruit d'une particularité restée inconnue des chroniqueurs nationaux, qui se trouvaient dans le camp des catholiques et dans celui des Albigeois ? Comment expliquer qu'on ait su aux environs de Cologne, plusieurs années après le sac de Béziers, ce qu'ont ignoré, au moment même de l'événement, ceux qui en écrivaient le récit à la lueur des flammes qui dévoraient la malheureuse ville ? Si du moins l'écrivain étranger qui contredit tous nos chroniqueurs, nous offrait quelque garantie de véracité ? Nous venons de voir, au contraire, que toutes ses assertions doivent être frappées de suspicion. Pour tous ces motifs, j'aurais déjà le droit de proclamer hautement que le légat d'Innocent III n'a jamais proféré les sanglantes paroles dont son nom éveille le souvenir ; mais je vais essayer de montrer d'une manière plus péremptoire combien est inadmissible la version propagée par le trop candide Césaire d'Heisterbach.

Cette version n'est pas, en effet, seulement réfutée par le silence universel des chroniqueurs, elle est aussi

réfutée par leurs paroles. D'après le moine allemand, après la prise de la ville, les massacreurs [1], éprouvant des scrupules et comme une sorte d'attendrissement, demandèrent à l'abbé Arnauld, avant de commencer, ce qu'ils devaient faire pour reconnaître les catholiques au milieu des mécréants. Or, suivant tous les historiens de la croisade, les choses n'ont pu se passer ainsi. Voici quelles furent, si l'on en croit les plus sûres autorités, les circonstances de la prise de Béziers. Quelques assiégés firent une sortie. Un croisé, qui s'était avancé jusque sur le pont de Béziers, tomba percé de leurs flèches. A cette attaque inattendue, à la vue de cette victime, les ribauds, frémissant de rage, s'élancent comme un seul homme contre les imprudents agresseurs, sans même prendre le temps de revêtir leur armure ; ils les refoulent dans la place, escaladent les murs, enfoncent les portes, et entrent impétueusement dans Béziers à la suite, pour ainsi dire, des insensés qui sont venus les braver. « Ils donnent l'assaut, dit Pierre des Vaux-de-Cernay, à l'insu des gentilshommes de l'armée, et à l'heure même s'emparent de la ville. » — « Les habitants de Béziers, dit à son tour Guillaume de Puylaurens, ne purent repousser la première attaque du vulgaire de l'armée. » L'abbé Arnauld, lui aussi, dans la *relation* déjà citée qu'il adresse au Pape, raconte que, « lorsque l'on

1. Césaire d'Heisterbach les désigne ainsi : *Quidam satellites,* c'est-à-dire, soldats d'un ordre inférieur. C'étaient, d'après Pierre des Vaux-de-Cernay, les servants de l'armée. Leur nombre s'élevait à 15,000, suivant *la Chanson de la croisade.*

délibérait avec les principaux chefs de l'armée sur les moyens de sauver ceux qui dans la ville passaient pour catholiques, les ribauds et autres viles personnes *(ribaldi et alii viles et inermes personæ)*, sans attendre l'ordre des chefs, firent invasion dans la cité ». Matthieu Pâris dit la même chose. Enfin, Guillaume le Breton et surtout l'auteur de la *Chanson de la croisade,* qui, lui, entre dans les plus minutieux et les plus pittoresques détails, attribuent aux *truands* l'initiative du carnage, et écartent loin des chefs toute complicité.

On voit combien il est impossible qu'aucun dialogue ait eu lieu immédiatement après l'assaut, entre l'abbé de Cîteaux et les ribauds. Les ribauds ne prirent ni le temps ni la peine de consulter leur généralissime : il leur tardait trop d'en venir aux mains, pour songer à soumettre en ce moment au légat d'Innocent III une espèce de cas de conscience. Loin d'avoir donné, par les sauvages paroles qu'on lui prête, le signal du massacre de Béziers, l'abbé Arnauld apprit sans doute la nouvelle de l'entrée des terribles bandes de truands dans la ville, quand déjà l'on avait commencé la boucherie et qu'il n'y avait plus moyen d'arrêter l'irrésistible élan de ces hommes altérés de sang et de butin, de ces hommes, écume de la société, qui étaient attirés sur les champs de bataille par les mêmes motifs qui, de tous les points de l'horizon, y amenaient les plus vils oiseaux de proie.

La justification du légat, sur ce point, ressort si clairement de tous les textes que je viens d'invoquer,

que je ne comprends pas comment ceux qui en ont eu connaissance ont continué à dénoncer à l'indignation de la postérité la prétendue réponse qui aurait coûté la vie à tous les habitants de Béziers. Notons encore qu'un autre formel démenti est infligé par les chroniqueurs au religieux d'Heisterbach. Dans l'année qui suivit le sac de Béziers, en 1210, Simon de Montfort s'empara de Minerve (aujourd'hui village du département de l'Hérault), et il déclara qu' « il ne déciderait rien sur le sort des habitants, sinon ce qu'ordonnerait l'abbé de Cîteaux, maître de toutes les affaires du Christ. A ces paroles, l'abbé fut grandement marri, n'osant les condamner, *vu qu'il était moine et prêtre*. On pardonna suivant son conseil, à ceux qui voudraient se convertir. Mais ils refusèrent, et on les brûla. » Pierre des Vaux-de-Cernay, auquel nous devons ces précieux renseignements, ajoute qu'il essaya lui-même de ramener ces malheureux dans la bonne voie, et qu'il ne fut pas écouté [1]. Ce récit, dont d'autres chroniqueurs certifient l'exactitude, et principalement Guillaume de Nangis, me fournit un argument décisif. Est-ce que les motifs sacrés qui défendaient au chef ecclésiastique de la croisade d'opiner pour la mort des hérétiques de Minerve, ne lui défendaient pas tout aussi impérieusement d'opiner, l'année précédente, pour la mort des hérétiques, et, bien plus, des catholiques de Béziers ?.... Je le

1. « On permit à ceux des assiégés qui voulurent abjurer l'hérésie de se retirer librement, mais on en trouva encore 180 qui aimèrent mieux se laisser brûler. »

demande à tout homme de bonne foi : peut-on croire capable d'avoir prononcé un arrêt de mort contre plusieurs milliers d'hommes celui qui, en sa qualité de prêtre, se regarde comme tenu de pardonner aux habitants relativement peu nombreux de Minerve, quoique au fond du cœur il désire leur extermination, comme le confesse ingénument Pierre des Vaux-de-Cernay ? Il n'y aura qu'une voix, j'en suis sûr, pour proclamer que les paroles de l'abbé Arnauld devant les murs écroulés de Minerve obligent invinciblement à rayer de l'histoire les paroles qu'il passe pour avoir dites à Béziers, comme aussi le serment qu'il passe pour avoir proféré devant l'évêque qui lui rendait compte de son inutile ambassade.

Il ne me reste plus maintenant qu'à dégager de quelques exagérations et de quelques méprises le récit même de la prise de Béziers [1].

1. Les diverses considérations groupées dans ces pages sont loin d'être les premières que l'on ait opposées à ceux qui ont adopté, les yeux fermés, la version du légendaire allemand. Sans parler des auteurs auxquels font allusion dom Vic et dom Vaissette, et pour nous en tenir aux auteurs de notre siècle, je rappellerai que le chevalier Al. du Mège, qui surveilla, en 1840, la seconde édition de l'*Histoire générale du Languedoc* (10 vol. in-4°), a repoussé en quelques lignes, où il invoque surtout le témoignage négatif de Pierre des Vaux-de-Cernay, l'historiette de Césaire d'Heisterbach, et qu'au delà du Rhin, le docteur Jean Alzog (*Histoire universelle de l'Eglise*, traduction de MM. Goschler et Audley, 3 vol. in-8°), s'appuyant sur un article de la *Gazette de Bonn*, a signalé le peu de cas qu'il faut faire des assertions de Césaire en général, de son assertion sur le mot de l'abbé Arnauld en particulier.

V

Nous venons de voir que les ribauds, répondant à une provocation insensée avec une sauvage ardeur, avaient, prompts comme la foudre, franchi tous les obstacles qui les séparaient des défenseurs de Béziers, et, presque sans coup férir, avaient envahi à grands flots la malheureuse cité. Écoutons parler l'auteur de la première partie de la *Chanson de la croisade :*

« Ces fous ribauds mendiants massacraient les clercs, et femmes et enfants, tellement que je ne crois pas qu'un seul en soit échappé [1]. Dieu reçoive les âmes, s'il lui plaît, en paradis ! car je ne pense pas que jamais, depuis le temps des Sarrasins, si sauvage massacre ait été résolu ni accompli. Les goujats se sont installés dans les maisons qu'ils ont prises, qu'ils trouvent toutes garnies et bourrées de richesses. Mais les Français, quand ils le virent, peut s'en faut qu'ils n'enragent : dehors il les jettent à coups de triques, comme des mâtins... » Et plus loin : « Les ribauds et leur roi pensèrent jouir de l'avoir qu'ils avaient pris, et en être riches à tout jamais. Quand on le leur eut enlevé, ils s'écrient tous d'une voix : *Au feu! au feu!* les misérables truands punais. Alors ils apportent des torches

1. Pierre des Vaux-de-Cernay dit : « Ils égorgèrent *presque tout*, du plus petit jusqu'au plus grand. » Je pense qu'ici le témoignage du moine doit être préféré au témoignage du poète, d'autant plus que Guillaume de Tulède ne s'était pas montré aussi absolu dans les vers 253-255 : « Je ne crois pas qu'il en ait échappé cinquante ni cent qu'on n'ait passé au fil de l'épée. »

étincelantes. La cité s'enflamme et l'effroi se répand. La ville tout entière brûle, en long et en travers... L'avoir fut merveilleusement grand que les Français et les Normands eurent de Béziers ; pour toute leur vie ils en étaient riches, n'eussent été les ribauds et leur roi avec les misérables truands qui brûlèrent la ville, les femmes et les enfants, et les vieux et les jeunes, et les prêtres qui se tenaient revêtus (de leur ornements) [1] dans le moûtier [2]. »

Qu'ajouter à ce tableau d'une si saisissante éloquence, et dont les lugubres couleurs ressortent encore davantage par le contraste non cherché que le peintre établit entre ces horribles scènes de carnage et la beauté des prés verdoyants *(les pratz verdejans)* qui entourent Béziers comme d'une riante ceinture et où campent les croisés ? Il s'est trouvé pourtant des historiens qui ont cherché à rembrunir les teintes d'un tel tableau [3] : les uns ont prétendu que, la tuerie ache-

1. M. Mary Lafon revêt ces prêtres de surplis *noirs*. Je suppose que c'est là une distraction.

2. La chronique en prose romane indique aussi la cathédrale comme l'asile où se réfugia toute cette population éperdue. Pierre des Vaux-de-Cernay et l'auteur de la *Chronique des véritables gestes glorieux des Français* désignent l'église de Sainte-Madeleine comme celle où sept mille personnes furent mises à mort. Feu Al. du Mège estimait que Pierre des Vaux-de-Cernay nomme en cette occasion bien à tort l'église de Sainte-Madeleine. Mais Catel, et, de nos jours, M. Sabatier croient, au contraire, que l'égorgement eut lieu dans cette dernière église. Il me semble, comme il a déjà semblé aux Bénédictins, que ces opinions peuvent parfaitement se concilier, et que le sang dut inonder les dalles des deux églises.

3. A force de vouloir le rembrunir, quelques-uns ont trouvé le secret de l'égayer : M. d'Aldéguier, par exemple, qui nous montre (p. 463 du t. II de son *Histoire de Toulouse*) des vieillards baignant de

vée, l'abbé de Cîteaux fit mettre le feu à la ville, pour que les habitants qui avaient échappé à la rage du fer devinssent la proie des flammes; les autres, ne trouvant pas que le nombre des victimes, tel que nous le donnent ceux qui ont dû être les mieux informés, soit suffisant, quelque considérable qu'il soit cependant, l'ont grossi dans des proportions ridicules. Pour l'incendie, il est manifeste qu'il a été allumé par la jalousie vengeresse des ribauds, qui ont mieux aimé voir leur butin dévoré par la flamme que confisqué par les Français [1].

Quant au nombre des victimes, cherchons consciencieusement à l'établir, sinon dans toute sa vérité, du moins dans toute sa vraisemblance. Remarquons d'abord qu'en supposant même, ce qui est douteux, que la ville de Béziers, au commencement du XIIIe siècle, pût contenir autant de population qu'elle en contient aujourd'hui, c'est-à-dire environ 24,000 habitants, une

leurs larmes les genoux de leurs bourreaux, et qui nous assure, comme s'il en avait été témoin oculaire, que les femmes furent violées avant d'être égorgées. Césaire d'Heisterbach, que M. Julia appelle *César Heisterber*, devient, pour M. d'Aldéguier, *César Listerber*. Mais je n'en finirais pas si je voulais signaler tout ce qu'il y a de fantaisie dans son récit de la prise de Béziers.

1. On trouve dans l'*Histoire universelle* du président de Thou (traduction française, Londres, 1734, in-4°, t. II, p. 412) ce curieux passage, que tous les historiens de Béziers ont négligé jusqu'à ce jour : « L'armée des croisés de France marcha d'abord à Béziers, dont les habitants furent tous passés au fil de l'épée, sans aucune distinction des innocents et des coupables, quoique, pour prévenir ce désordre, les légats du Saint-Siège eussent donné la liste des coupables, et eussent fait marquer d'un charbon noir les portes des maisons. » Jacques-Auguste de Thou ne nous dit malheureusement pas d'où il a tiré ce dernier renseignement.

partie de cette population avait, à diverses reprises, abandonné une ville que l'on savait être exposée la première aux formidables colères des hommes du Nord. Quand le vicomte de Béziers se retira dans Carcassonne, il fut, selon la *Chanson de la croisade,* suivi de près par tous les Juifs de la ville. Il est certain que d'autres encore que les Juifs prirent la même précaution [1]. Un peu plus tard, il y eut de nouveaux fugitifs. « Ceux, dit Guillaume de Tudèle, qui sortirent de la ville avec lui (avec l'évêque de Béziers) sauvèrent leur vie, et ceux qui restèrent le payèrent cher. » Vingt mille personnes durent rester dans Béziers, et, à peu d'exceptions près, durent être enveloppées dans un des plus grands massacres qui aient jamais épouvanté le monde. C'est le chiffre adopté par l'abbé de Cîteaux lui-même [2], c'est-à-dire

1. Pierre des Vaux-de-Cernay dit du vicomte Raymond Roger se retirant à Carcassone : *Plures de Bitterrensibus hæreticis ducens secum.* Il ne faut pas que j'oublie de faire remarquer, d'après le même chroniqueur, qu'il y avait, trois années auparavant, excessivement peu de catholiques à Béziers : *Illi autem Bitterrensem agressi sunt civitatem, qui per dies XV disputantes et prædicantes confirmabant in fide* PAUCOS QUI IBI ERANT CATHOLICOS, *hæreticos confundebant.*

2. *Capta est civitas Bitterrensis, nostrique non parcentes ordini, sexui vel ætati,* FERE VIGINTI MILLIA HOMINUM *in ore gladii peremerunt,* etc. (Lettre sur la victoire remportée contre les hérétiques, écrite par Arnauld, abbé de Cîteaux, et Milon, moine du même ordre, au pape Innocent III, imprimée sous le nº CVIII dans le tome II du recueil d'Étienne Baluze : *Epistolarum Innocentii III*, p. 373). C'est là, comme nous nous exprimons aujourd'hui, un document officiel. Dom Vic et dom Vaissette ont eu le tort de prétendre qu'Arnauld ne compte que 15,000 victimes dans la relation qu'il envoya au Pape. Ce tort a été partagé par Daunou (*Histoire littéraire de la France*, t. XVII), et par MM. Alex. du Mège, d'Aldéguier, Henri Julia, H. Bordier, Edouard Charton et une foule d'autres. Accordons ici une mention particulière à M. Cape-

par le personnage qui, à tous les points de vue, était le mieux placé pour savoir la vérité en ce qui concerne cette funèbre statistique. Tenons-nous en donc à ce chiffre [1], et repoussons également les chiffres moindres et les chiffres supérieurs. M. Alex. du Mège s'est efforcé de prouver [2] qu'il n'y avait eu, le 22 juillet 1209, que 7,000 victimes à Béziers ; mais il a pris la partie pour le tout : il a confondu les 7,000 hommes qui furent immolés dans une seule église avec tous ceux qui périrent dans les rues et sur les places de Béziers ou encore au fond de leurs demeures. Il y a, dans le calcul de M. Al. du Mège, une erreur au moins aussi manifeste [3] qu'il y a certaine-

figue, qui (*Histoire de Philippe Auguste*, t. II) dit aussi malencontreusement dans le fond que dans la forme : « L'abbé de Cîteaux déclare qu'on *tua 15,000 âmes.* » Il semblerait, d'après cette façon de parler, que l'abbé ne croyait pas à l'immortalité de l'âme. M. d'Aldéguier, lui aussi, se sert, toujours à propos de ces pauvres âmes, d'une expression bien singulière, et qui est incompatible avec l'immatérialité de l'esprit, quand il dit que Béziers contenait *60,000 âmes de tout sexe.*

1. Laissons la parole à un historien de Béziers versé dans la connaissance des choses locales, M. E. Sabatier : « S'il est vrai, comme je pense, que l'enceinte de Béziers n'a jamais beaucoup varié par son étendue, les chiffres inférieurs de 15,000 et 12,000 réunissent le plus de probabilités. La population tout entière de Béziers ne tomba pas sous le glaive. Plusieurs habitants durent s'éloigner (il fallait dire : s'éloignèrent) avant le siège ; d'autres purent s'échapper (c'est là qu'il aurait fallu mettre : *durent*) quand la ville fut prise. La ville ne fut pas non plus entièrement détruite : car, au mois d'août de l'année 1210, Simon de Montfort donnait une maison située dans Béziers à l'abbaye de Cîteaux. On voit, de nos jours, quelques maisons auxquelles le style de leur architecture assigne une date antérieure au XIIIe siècle ».

2. Tome V de son édition de l'*Histoire générale de Languedoc.*

3. Il y a aussi une erreur en moins, peu considérable il est vrai, dans Guillaume de Nangis, qui raconte que 17,000 hommes périrent

ment une erreur en plus dans les 30,000 victimes dont parlent Mézeray [1] et le P. Daniel, dans les 38,000 victimes comptées par Bernard Itier, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martial à Limoges [2], surtout dans les 60,000 victimes [3] entassées dans les pages d'Albéric de Trois-Fontaines [4] et de l'auteur des chroniques

à Béziers par le fer et par le feu. Guillaume le Breton, dans sa *Vie de Philippe Auguste*, se rapproche de l'opinion de l'abbé de Cîteaux, quand il avance que les croisés passèrent plus de 17,000 hommes au fil de l'épée. Ce même Guillaume le Breton, dans le VII[e] livre de *la Philippide*, porte ce chiffre à 60,000 hommes, comme pour donner raison à la pensée exprimée dans une fable de la Fontaine :

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.

Daunou, du reste, dans le XVII[e] volume de l'*Histoire littéraire de la France*, a constaté que le talent que le chapelain de Philippe Auguste pouvait avoir d'orner la vérité, il l'a réservé pour *la Philippide*.

1. « La ville de Béziers, dit Mézeray, fut noyée du sang de 30,000 de ses habitants. M. Th. Lavallée, *Histoire des Français*, voit dans le massacre du 22 juillet « un effroyable holocauste de 30 à 40,000 victimes. » M. Ch. du Rozoir, *Dictionnaire de la conversation*, affirme qu'il ne périt pas moins de 35 à 40,000 individus. Ce littérateur ajoute que ce fut « dans un conseil de guerre que l'abbé Arnauld dit de sang-froid son fameux mot : *Tuez-les tous !*

2. Observons que, de tous ceux qui étaient présents au sac de Béziers, un seul a fait le recensement des victimes, l'abbé Arnauld. Les autres témoins se taisent à cet égard. B. Itier était à Limoges ; Albéric de Trois-Fontaines, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. La renommée avait, comme toujours, grossi pour eux le nombre des morts.

3. Je regrette d'avoir à dire que ce nombre si prodigieux est celui qui a trouvé le plus de partisans, depuis l'abbé Velly jusqu'à M. Jules Simon, *De la liberté de conscience*, en passant par presque tous nos dictionnaires biographiques (voy. notamment l'article Arnauld de la *Nouvelle Biographie générale*) et presque toutes nos encyclopédies (voy. notamment l'article Albigeois de l'*Encyclopédie des gens du monde*). On retrouve encore les 60,000 victimes dans le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de feu M. Bouillet (20[e] édition, 1864).

4. Albéric ne paraît pas être toujours bien informé. Il dit, sous l'année 1209, qu'environ dix ans auparavant, les habitants de Béziers

de Saint-Denis, surtout plus encore dans les 70,000 victimes qu'égorge de sa terrible plume Vincent de Beauvais (chapitre xv du livre XXXI de son *Miroir historial),* surtout plus que jamais dans les 100,000 victimes que Césaire d'Heisterbach, renchérissant sur tout le monde et séduit par l'attrait du nombre rond, ne craint pas d'étaler devant ses lecteurs, me fournissant par là, s'il en était besoin, un nouveau motif pour récuser son témoignage[1]. Tout à l'heure ce témoignage se brise contre une impossibilité de temps ; maintenant ce témoignage se brise contre une impossibilité d'espace. Mais il est une troisième impossibilité qui rend plus dérisoire encore le double récit de Césaire : c'est l'impossibilité morale, et je défie un homme sérieux d'oser, après avoir lu les divers documents que nous avons cités, raconter désormais la prise de Béziers comme elle a été racontée généralement, à la plus grande honte de notre érudition et de notre logique, jusqu'à l'an de grâce où nous sommes.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

avaient tué leur vicomte Trencavel. Au lieu de dix ans, c'était quarante-deux ans qu'il aurait fallu marquer. De même, sans sortir du cercle de l'histoire de Béziers en ces temps-là, je trouve en faute Bernard Itier, qui prétend que le seigneur de cette ville fut au nombre des victimes du 22 juillet, alors qu'il est parfaitement établi que Raymond Roger mourut après la reddition de Carcassonne.

1. Césaire dit en cet endroit : *Innumerabiles occisi sunt ;* mais il vient de déclarer qu'il y avait plus de 100,000 hommes dans Béziers *(in qua plusquam centum millia hominum esse dicebantur)* ; et, comme on tua tout ou presque tout, il est clair que son *innumerabiles* répond à 100,000 hommes au moins. C'est, du reste, ce qu'ont pensé les admirables auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc.*

ÉPOQUE MODERNE [1]

VII

LES « MONITA SECRETA » DES JÉSUITES

On connaît assez aujourd'hui les *Instructions secrètes des jésuites* ou *Monita secreta Societatis Jesu* : selon le vœu du journal *le Siècle*, cet opuscule « a été répandu par centaines de mille exemplaires ».

Comment les jésuites circonviennent les veuves à héritage, accaparent les jeunes gens bien doués, captent la faveur des grands, éblouissent les masses par de faux semblants de vertu, et parviennent, à l'aide des confesseurs, à régenter les cours et à dicter leurs volontés aux rois, qui n'a lu et relu tout cela ?

Cet infâme manuel de l'intrigue et de la fourberie, que la Compagnie de Jésus enfermait, dit-on, sous

1. *Époque moderne.* Du XVIe siècle à la Révolution française.

triple clef, dont elle dérobait l'existence au plus grand nombre de ses enfants, qu'elle confiait à peine aux regards discrets des supérieurs et de quelques initiés, a été produit au grand jour, et livré en pâture à la curiosité de la foule.

> A toutes les époques où les jésuites ont menacé l'État, nous dit M. Sauvestre, — et à quelles époques ne l'ont-ils pas menacé ? — une main dévouée a jeté de nouveau ce livre à la publicité [1].

Pour ne citer, en effet, que quelques noms : M. Cauchois-Lemaire en 1824, M. Groubenthal en 1845, M. Ch. Sauvestre en 1861 et 1862, les rédacteurs de *la Petite République française* en 1879, sont venus tour à tour avec un noble dévouement au secours de « l'État menacé ».

Il est vrai, protestations et réfutations n'ont pas manqué. Vingt fois l'on a prouvé que l'œuvre est apocryphe, que ses patrons sont d'impudents calomniateurs.

Peine perdue ! les divers éditeurs ont feint de ne rien entendre, de ne rien voir. Les gros sous affluaient dans leur sébile, c'est tout ce qu'ils voulaient ; ils ont continué sans vergogne à débiter leur marchandise frelatée.

Le métier est bon, il vivra ; aux vieilles éditions des *Monita* nous en verrons succéder de nouvelles,

1. *Monita secreta*, etc. Nouvelle édition, par Ch. Sauvestre, p. 12.

qui seront promptement épuisées : l'absurde a des attraits auxquels certains esprits ne sauraient résister. Nous n'avons pas la prétention de rompre ce charme : avec les méchants et les sots inutile de raisonner. C'est au lecteur loyal, à l'homme sincère que nous nous adressons. Même après tant de réfutations, des esprits sérieux doutent encore, et se demandent si dans la légende il n'y aurait pas un fond de vérité. Nous venons répondre.

Non content d'invoquer l'axiome que ce n'est pas à l'accusé mais à l'accusateur d'apporter des preuves, nous venons montrer dans la pleine clarté de l'histoire, et par des témoignages irrécusables, que les *Monita secreta* ne sont autre chose que l'œuvre d'un malfaiteur, condamnée par l'Église, méprisée des savants, ne pouvant produire l'ombre même d'un argument en faveur de son authenticité.

Commençons.

I

Les *Monita* virent le jour à Cracovie, en 1612. Ils circulèrent d'abord en manuscrit ; distribués mystérieusement, sous le manteau, on les lisait et on les faisait lire à huis clos. Puis, la plume des copistes ne suffisant plus à la curiosité des lecteurs, ils furent imprimés, et parurent sans nom d'auteur, sous le titre de *Monita privata Societatis Jesu*. Seulement, pour détourner les soupçons, on feignit qu'ils venaient de

Padoue, en passant par Vienne en Autriche, et qu'ils avait été traduits de l'espagnol en latin [1].

Ces données assez incohérentes auraient suffi à rendre le nouvel ouvrage suspect ; les infamies qu'il contenait excitèrent l'indignation. Nul honnête homme ne put s'arrêter un moment à la pensée que ce code monstrueux d'hypocrisie et d'ambition eût rien de commun avec les règles d'une compagnie louée par le concile de Trente, approuvée par les papes, et déjà riche en héros et en saints.

Mais quel était l'auteur du libelle ? On l'ignorait. Content d'avoir lancé son venin contre les fils de Saint-Ignace, le calomniateur était rentré dans l'ombre.

Les soupçons se portèrent d'abord sur un calviniste polonais, puis finirent par se fixer sur Jérôme Zaorowski, curé de Gozdziec. Ce malheureux s'était fait chasser de l'ordre en 1611. A partir du jour de son expulsion, les murs de Cracovie avaient été fréquemment couverts de placards injurieux à la Compagnie [2]. La rumeur publique les lui attribuait, et il ne les avait pas désavoués. On ne douta pas que les *Monita* ne vinssent de la même source, et ne fussent eux aussi le fruit de la rancune et de l'orgueil froissé. Cette opinion paraît aujourd'hui encore fort vraisemblable.

1. JACOBI GRETSERI, S. J., theologi, *Contra famosum libellum cujus inscriptio est Monita privata Societatis Jesu*, etc., *libri tres apologetici. Præfatio*

2. CHARLES DALLAS, *Lettres de Cléricus à Laïcus*, lettre II, p. 251. Paris, F. Louis, 1817.

Tout, en effet, dans ce livre, dénonce la plume d'un apostat. C'est un pastiche continuel du style des *Constitutions* de saint Ignace. L'auteur leur emprunte à chaque instant des tours de phrase, et parfois des phrases entières. Il avait certainement lu les *Monita generalia* du P. Claude Aquaviva, et c'est sur eux qu'il calqua ses *Monita privata.*

Quoi qu'il en soit, Pierre Tilicki, évêque de Cracovie, homme d'un grand mérite et d'une haute vertu, s'empressa d'instituer une procédure juridique pour rechercher l'auteur du pamphlet.

On a répandu, écrivait-il le 11 mai 1615, contre la Compagnie de Jésus, cet ordre si digne de respect, UN LIBELLE DIFFAMATOIRE, intitulé *Instructions secrètes*, propre à flétrir tout l'ordre ecclésiastique... Nous ne pouvons souffrir qu'un crime aussi énorme demeure impuni et provoque la vengeance divine.

Puis il délègue ses pouvoirs à quatre procureurs, et leur donne une instruction détaillée concernant les chefs sur lesquels ils doivent informer. En voici les premières lignes :

Comme il est de notre devoir d'arrêter, autant qu'il est en nous, la circulation de tous les libelles diffamatoires, mais surtout de ceux que la malignité répand contre les personnes religieuses, de réprimer et de punir leurs auteurs par la voie des censures et des autres peines de droit, nous avons résolu d'informer contre l'auteur d'un libelle diffamatoire intitulé : *Instructions secrètes de la Société de Jésus*, qui a été distribué dans notre diocèse à un certain nombre de personnes des deux ordres.

Le nonce apostolique auprès du roi de Pologne, François Diotallevi évêque de Saint-Ange et de Bisaccio, ayant appris les soins que se donnait Pierre Tilicki pour arrêter la propagation des *Monita*, ne voulut pas rester en arrière. Craignant que quelques religieux, sous prétexte d'exemption, ne prétendissent se soustraire à l'enquête ordonnée par l'évêque et se dispenser de témoigner en justice, il voulut que les commissaires de Pierre Tilicki fussent aussi les siens, et il les revêtit de l'autorité apostolique dont il était le dépositaire.

Par un attentat impie et sacrilège, dit-il dans une lettre du 14 novembre 1615, il a été répandu contre la Société de Jésus *un libelle diffamatoire* propre à flétrir tout l'ordre ecclésiastique, et faussement intitulé : *Instructions secrètes de la Société de Jésus*. L'illustrissime Pierre Tilicki, évêque de Cracovie, vous a ordonné, ainsi que nous en avons eu connaissance, d'informer judiciairement sur l'auteur, les colporteurs et les complices de ce libelle ; excité par l'affection toute particulière que nous portons à cet ordre religieux qui a si bien mérité de l'Église catholique, et voulant pourvoir à la bonne renommée de tout l'ordre ecclésiastique, dont la réputation contribue si puissamment à la propagation du culte de la Majesté divine, nous avons cru devoir concourir de tout notre pouvoir à favoriser la découverte de ceux qui se sont rendus coupables de CE CRIME. En conséquence, en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes revêtu en ce royaume, etc.

Mais le faussaire avait bien pris ses mesures : malgré toutes les informations, on ne parvint pas à le découvrir ; aujourd'hui encore, on ne le connaît pas

d'une manière certaine, et le savant auteur du *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes,* Barbier, se contente de dire que les *Monita* sont un ouvrage apocryphe, attribué à un certain Jérôme Zaorowski, chassé de la Société vers 1611 [1].

Cependant Pierre Tilicki était mort ; l'enquête n'aboutissait pas ; les ennemis des jésuites, s'enhardissant, lançaient de nouvelles éditions du factum.

C'est alors qu'André Lipski, administrateur de l'évêché durant la vacance du siège, condamna solennellement les *Instructions secrètes,* comme *un libelle diffamatoire, un écrit injurieux, rempli de calomnies, d'outrages, de sarcasmes, et nuisible et pernicieux à tous ceux qui voudraient le lire.*

Cette condamnation fut affichée aux portes de toutes les églises de Cracovie. En même temps, Martin Syskowski, alors évêque de Ploczko, mais déjà désigné pour le siège de Cracovie, écrivait au nonce pour le

1. Voici l'article de Barbier, t. III, nº 20985 : MONITA PRIVATA SOCIETATIS JESU. Ouvrage apocryphe, qui parut probablement en 1617 ou en 1618, puisque Gretzer en publia une réfutation dès l'année 1618. Il l'attribue en différents endroits à un Polonais plébéien. Mylius (t. II, p. 1356), nomme cet auteur Jérôme Zaoroswski, chassé de la Société vers 1611. Il en parut une traduction française dans *les Secrets des jésuites,* (Cologne, 1669, in-12), réimprimés sous le titre de *Cabinet jésuitique.* Jean Leclerc fit imprimer une autre traduction avec le texte latin, dans le *Supplément des Mémoires de Trévoux,* mai et juin 1701. Il en existe une édition particulière sous ce titre : *Les Intrigues secrètes des jésuites, traduites des* Monita secreta, etc. Turin, 1718, in-8º. La même traduction a été reproduite avec quelques changements, avec le texte latin, sous le titre de *Secreta Monita* ou *Advis secrets de la Société de Jésus.* Paris, Paderborn, 1761, in-12 ; nouv. édit. Paris, Ponthieu, 1824, in-12, avec le texte latin. On trouve une autre traduction des *Monita privata* dans l'ouvrage de Gabriel Masson intitulé : *Ordres monastiques.*

prier de confirmer la condamnation fulminée par André Lipski.

Nous n'avons pas la réponse du nonce, mais nous savons que le libelle avait déjà été condamné à Rome, le 10 mai 1616, dans la congrégation générale des cardinaux de l'*Index comme* FAUSSEMENT ATTRIBUÉ A LA COMPAGNIE DE JÉSUS, *et plein d'inculpations calomnieuses et diffamatoires*.

Au mois de mars 1621, un autre décret de la même congrégation a fait insérer les *Monita privata* dans le catalogue imprimé des livres défendus.

Ainsi, cet opuscule, dont on ne connaît pas l'auteur, dont personne n'ose s'avouer l'éditeur, cet opuscule est condamné dès sa première apparition par l'évêque de Cracovie et tous les évêques de Pologne, par les cardinaux romains, par la congrégation de l'*Index*, comme l'œuvre d'un faussaire et d'un diffamateur. Les laïques eux-mêmes le repoussent avec mépris. Voici ce que Jean d'Ostorog, palatin de Posnanie, écrivait à ses enfants, dans une lettre qui fut imprimée à Neiss en 1616 :

Il n'a jamais existé d'écrit conçu avec plus de méchanceté que celui qu'un imposteur anonyme, hérétique ou faux politique, vient de publier sous le titre d'*Instructions secrètes de la Compagnie de Jésus*. Cet imposteur n'a pu trouver dans les membres de cette Compagnie rien qui prêtât à une accusation contre la justice et les bonnes mœurs. Il eût été convaincu de mensonge par l'évidence même de la vérité ; mais, aveuglé par la passion et le désir de nuire à la Compagnie, voulant, à quelque prix que ce soit, essayer de la renverser, il a pris le

parti de l'accuser d'hypocrisie en présence de l'univers ; et, afin qu'on ajoutât foi à ses paroles, il a prétendu avoir puisé les secrets qu'il révèle, non dans une autre source, mais dans le sein même de la Compagnie. Plusieurs personnes qui ont réfuté par écrit l'imposteur, pensent que la meilleure comme la plus simple réponse qu'on puisse faire à une telle calomnie, est une dénégation absolue, puisqu'il est certain que ces *Instructions* n'ont jamais été ni vues ni entendues dans la Compagnie, ni publiquement ni secrètement et par un petit nombre de personnes, ainsi que l'auteur l'avance calomnieusement. Il n'y a effectivement pas de réponse plus convenable à donner à des mensonges inventés à plaisir.

Le comte Jean d'Ostorog avait raison, mais l'événement lui donna tort.

Quelque évidente qu'elle fût, la calomnie continua à faire son chemin, et le Père général, Mutius Vitelleschi, crut devoir prendre des mesures pour l'arrêter. Il ordonna au savant P. Gretzer d'en faire une réfutation en règle. Gretzer se mit à l'œuvre, et son travail était achevé le 1er août 1617, comme nous le voyons par la date de la dédicace à Martin Syskowski, évêque de Cracovie.

Cette réfutation est fort solide.

Elle se divise en trois livres.

Dans le premier, Gretzer attaque le fond même des *Monita*, et prouve qu'ils ne sont qu'un tissu de grossières calomnies ; dans le second, il discute quelques témoignages contraires à la compagnie, que l'auteur avait joints à son libelle comme pièces justificatives.

La plupart de ces témoignages étaient anonymes, et par conséquent sans valeur. Gretzer a trouvé un

mot heureux pour en faire justice : *Testimonium sine teste.* Quant à ceux qui se présentent avec un nom d'auteur, Gretzer montre sans peine qu'ils sortent de la même fabrique que les *Monita* et sont absolument apocryphes. La réfutation était si irrésistible, que les prétendus témoignages disparurent pour toujours, et nous seraient aujourd'hui complètement inconnus, si Gretzer ne nous les avait conservés.

Dans son troisième livre, le savant jésuite cite les divers jugements portés par les évêques, les cardinaux, la congrégation de l'*Index*, et d'autres personnages illustres, sur les *Monita secreta.* C'est là que nous avons puisé les textes que nous venons de faire passer sous les yeux de nos lecteurs.

Ainsi condamné et réfuté, que restait-il à faire à l'éditeur des *Monita?* Il devait prouver l'authenticité de son livre, dire clairement de qui il le tenait, où il l'avait découvert, quel en était l'auteur.

Il n'en fit rien.

On en conclut légitimement que l'ouvrage était désavoué, et, durant un demi-siècle, le silence se fit autour de l'odieux factum.

II

La calomnie sommeillait; elle n'était point morte. Les temps n'étaient point favorables.

Quelques nouvelles éditions apparaissaient en 1662, 1699, 1702, etc.; mais elles n'ont pas de succès : le

grand siècle est trop délicat pour se laisser prendre à des fables si grossières.

Rien de plus incohérent, en effet, que les histoires qui se débitaient à propos de ce malheureux libelle. Les uns disaient qu'on en avait trouvé des exemplaires manuscrits dans les collèges des jésuites pillés par les protestants au commencement du siècle. D'autres attribuaient la précieuse trouvaille à un libraire d'Amsterdam, dans une vente de livres; d'autres, à des pirates hollandais, sur un vaisseau en route pour les Indes ; d'autres, à un officier prussien, dans les archives de Glatz ; d'autres, à je ne sais qui, dans une cachette du collège de Heidelberg.

A qui entendre au milieu de tant de contradictions? Les hommes sérieux haussaient les épaules et passaient.

Fra Paolo lui-même, ce moine hérétique, si avide de faits qui pussent justifier sa haine contre la Compagnie de Jésus, ne pouvait trouver dans les *Monita* que d'absurdes mensonges, et écrivait à ses amis de France :

> J'ai reçu, par l'entremise de M. l'ambassadeur, le petit écrit des *Secrets des jésuites*, que je ne montrerai qu'à des affidés. En le parcourant, il m'a semblé y voir des choses si exorbitantes, que je ne puis me décider à les croire véritables. Ce sont de méchants hommes sans doute, mais je ne comprendrais pas que tant de scélératesses fussent supportées dans le monde. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en Italie nous n'avons point eu de tels hommes [1].

1. Cité par le R. P. Prat, *La Compagnie de Jésus en France du temps du P. Cotton*, t. III, p, 133.

Pascal, ce lutteur parfois si peu scrupuleux sur le choix des armes qu'il employait contre les jésuites, n'osa pas davantage se servir des *Monita*, et ne leur fit pas même l'honneur de les nommer.

Mais, au commencement du XVIIIe siècle, Henri de Saint-Ignace, carme flamand, fut moins timide. Ce moine orgueilleux, zélé partisan d'Arnauld et de Quesnel, est auteur de plusieurs ouvrages mis à l'*Index* et de divers pamphlets contre les jésuites.

En 1712, il fit paraître contre la Compagnie un acte d'accusation en forme, sous ce titre lugubre et apocalyptique : *la Grande Trompette faisant retentir ses sons effrayants aux oreilles de Sa Sainteté le pape Clément XI, de l'Empereur, des rois, des princes, de tous les magistrats, et de tout l'univers, touchant l'extrême nécessité de réformer la Société de Jésus*, par le très érudit Libérius Candidus, professeur de la sacrée théologie ; Strasbourg, 1712 [1].

Autant de chapitres, autant de coups de trompette.

Or, au quatorzième coup de trompette voici la révélation que fait entendre le moine Libérius Candidus, autrement dit Henri de Saint-Ignace :

Onzièmement : qu'il faut réformer les *Monita secreta* des jésuites, vraies ruses de renard.

Dans le temps où Christian, duc de Brunswick, qui se disait

1. *Tuba magna mirum clangens sonum ad sanctissimum D. N. Papam Clementem XI, Imperatorem, reges, principes, magistratus omnes orbemque universum, de necessitate longue maxima reformandi Societatem Jesu,* per eruditissimum Dominum D. Liberium Candidum, S. Theologiæ L.-L. Argentinæ, M. DCC. XII.

évêque d'Halberstadt, s'empara de Paderborn, il pilla le collège des jésuites, et donna aux PP. capucins leur bibliothèque, avec leurs archives et leurs manuscrits. Parmi les manuscrits du P. Recteur on trouva ces avis secrets ou instructions. Des hommes dignes de foi assurent qu'on les trouva aussi dans les collèges de Prague et de Liège.

Telle était, paraît-il, la légende qui avait cours alors ; c'est celle qui a prévalu, et qui a été adoptée avec de légères variantes par tous les éditeurs qui ont suivi.

Notons dès maintenant qu'elle fourmille d'invraisemblances et d'impossibilités.

Il est bien vrai qu'un duc de Brunswick, Christian, surnommé *l'Insensé,* prit Paderborn et pilla le collège des Jésuites.

Mais en quelle année? — En 1622.

Et les *Monita,* en quelle année ont-ils paru? — En 1612. Juste dix ans avant d'avoir été découverts !!!

Des hommes dignes de foi assurent qu'on les trouva aussi dans les collèges de Prague et de Liège. Mais quels sont ces hommes dignes de foi ? Comment, quand, par qui le livre fut-il découvert à Prague et à Liège ?

Et ces bons pères capucins de Paderborn que firent-ils des *Monita ?* Ils les mirent sous presse ? Où ? quand ?

Mystère ! mystère !

Eh bien ! non, les capucins ne firent point imprimer ce libelle ; Christian *l'Insensé* ne leur donna point la bibliothèque et les archives des Jésuites. Tout cela est faux.

Nous avons un document contemporain, parfaitement authentique : les *Histoires annuelles du Collège de Paderborn*. On y lit le récit de la prise de la ville et du pillage du collège. Pas un mot des fils de Saint-François; c'est à un chef d'escadron, Quadt Wickeraedt, que *l'Insensé* donne les livres des Jésuites. Mais, détail piquant, ce Wickeraedt ne put jamais les faire sortir de la maison des Pères. Au hasard, et en toute hâte, il les avait entassés dans de grandes caisses lourdes et difficiles à manier. On scia le meneau du milieu d'une croisée pour les faire descendre; ce fut en vain : les moyens de transport firent défaut, le butin dut rester au collège [1].

Hâtons-nous de dire que le très érudit professeur de théologie n'était pas sans inquiétude sur l'authenticité de son historiette. Il incline bien à croire que les *Monita* sont l'œuvre des jésuites, il donne ses raisons, mais il n'ose rien affirmer ; il demande qu'on examine attentivement cet opuscule, qu'on voie s'il est bien en réalité jésuitique, et que, dans ce cas, on se mette sans retard à le réformer.

Le jésuite Huylenbroucq releva le défi. Sa réponse parut en 1713 [2] ; elle fut si claire, si décisive, que l'auteur du *Tuba magna* n'eut rien à y répondre, et que, malgré sa haine et son dépit, il fut obligé d'écrire,

1. *Historiæ annuæ collegii Paderborn.* — Voy. la brochure : *la Vérité sur les* Monita secreta *des jésuites,* par M. V. H. M. Paris, Douniol, 1862.

2. Alphonsi Huylenbroucq, S. J., *Vindicationes alteræ adversus famosos libellos quam plurimos, et novam eorum collectionem sub titulo Tuba magna,* etc. Gandavi, 1713.

dans la préface d'une nouvelle édition, cet acte d'amende honorable :

Il nous a plu de donner quelque satisfaction à Huylenbroucq, autant au moins que la vérité le permet. Quel que soit l'auteur des *Monita secreta Societatis Jesu*, nous les avons retranchés de cette édition.

Et à la page 189, il disait plus clairement encore :

Je croirai donc volontiers que ces instructions impies n'ont jamais été composées par les jésuites, mais qu'elles ont été dès longtemps répandues dans le public soit par le Polonais Jérôme Zaorowski, soit par quelque autre.

Ainsi, après un siècle, comme au premier jour, le verdict de la saine critique était le même : les *Monita* était une œuvre apocryphe, un libelle colomniateur.

Le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques,* feuille janséniste toujours en guerre contre les jésuites, en convenait lui-même, non sans dépit, à la date du 30 octobre 1779 :

Il paraît une brochure qui contient des *instructions secrètes* que l'on attribue aux jésuites ; c'est une traduction d'un écrit fort connu sous le titre de *Monita secreta Societatis Jesu.* L'auteur de l'ouvrage latin intitulé *Tuba magna (la Grande Trompette touchant la nécessité très pressante de réformer la Société de Jésus),* croyant que ces avis, ou *Monita secreta,* venaient en effet des jésuites, les avait fait imprimer dans la première édition de son livre ; mais, ayant reconnu depuis qu'ils ne pouvaient venir de ces pères, il eut l'équité de les retrancher, et

il en rend la raison dans le 1er tome de la troisième édition, p. 182.

Il y a environ cent ans que ces *Monita* furent publiés en Allemagne. Celui qui les donna au public, feignit assez grossièrement qu'ils avaient été trouvés en je ne sais quelle bibliothèque qu'il ne nommait pas. Cela devait déjà les rendre suspects, mais la réclamation de ces pères est encore plus forte. Le fameux P. Gretzer et un autre jésuite, nommé Forerus, se plaignirent hautement de la supposition, et montrèrent combien il était injuste de leur imputer des instructions secrètes si pleines de noirceur et si dignes de l'exécration publique. Cela doit suffire pour ne pas les mettre sur leur compte, et si ceux qui viennent de les publier de nouveau avaient été instruits de ces faits, ils s'en seraient sans doute abstenus.

III

Cependant l'heure était venue où jansénistes, philosophes, gallicans, parlementaires, allaient s'unir dans une vaste conjuration contre la Société de Jésus.

L'occasion était favorable. La Pompadour avait ses rancunes personnelles ; elle voulait d'ailleurs détourner l'attention publique des désastres de la guerre et de l'abaissement de la France. Il n'y avait pas de temps à perdre. A demi-mot tous les ennemis des jésuites comprirent, et s'élancèrent à l'assaut.

Dans cette guerre à mort, toutes les armes étant bonnes, il se trouva de nouveau « une main dévouée » — mais toujours cachée — pour remettre le vieux pamphlet en circulation.

C'est l'édition de 1761, avec une traduction française

en regard du texte làtin. Il faut nous y arrêter un moment, parce qu'elle a servi de cliché à toutes celles qui ont suivi.

Dès le frontispice éclate le mensonge ; on y lit : *Secreta Monita ou Advis secrets de la Compagnie de Jésus,* Paderborn, 1661 ; rubrique trompeuse, qui signifiait, Paris, 1761, officine janséniste. Pourquoi cette ruse par trop grossière ? Certes ce n'était pas par crainte des jésuites : leur influence était ruinée ; mais il est certaine besogne que l'on ne peut faire en plein jour ni sans masque.

Un *advis* précède le libelle et raconte aux lecteurs la découverte du « dépôt précieux ». On a cru jusqu'ici que cet avis était bien réellement l'œuvre de l'éditeur anonyme, et l'on s'est appliqué sérieusement à en montrer l'absurdité.

On s'est trompé. Rendons à César ce qui est à César : l'avis n'est qu'une traduction maladroite, qu'une déloyale contrefaçon de ce quatorzième chapitre du *Tuba Magna* dont nous avons déjà donné quelques extraits.

Bien entendu, le plagiaire n'a garde d'indiquer ses sources. Comment dater son édition de 1661, quand on copie un livre de 1712 ? Il a voulu, au contraire, paraître contemporain des événements qu'il raconte, et, au lieu de dire, comme Henri de Saint-Ignace : « Dans le temps où Christian, duc de Brunswick », etc., voici comment il débute :

Il y a quelques années qu'un duc de Brunswick, qui se disait

évêque d'Halberstad, ayant pillé le collège des jésuites de Paderborn, fit présent de leur bibliothèque et de tous leurs papiers aux pères capucins, qui trouvèrent cette secrète instruction parmi les mémoires du père recteur de ce collège. (Il y a plusieurs personnes de mérite qui assurent que cela est arrivé au collège des jésuites de Prague.)

L'auteur de la brochure : *La Vérité sur les* Monita secreta *des jésuites* plaisante agréablement sur cette dernière phrase : « Si ces personnes de mérite ont raison, dit-il, ceux qui placent le théâtre de l'événement à Paderborn ont tort ; de même que si la vérité est pour ces derniers, les premiers se trompent, quel que soit d'ailleurs leur mérite. »

On ne saurait mieux raisonner ; mais qu'eût dit le savant écrivain, s'il eût remarqué que la contradiction où tombe l'éditeur de 1761 vient tout simplement de ce qu'il n'a pas su comprendre le latin du *Tuba Magna ?*

Quas et in Pragensi Leodiensique jesuitarum collegio inventas fuisse homines fide digni testificati sunt.

Ce qui signifie simplement : « Des hommes dignes de foi assurent qu'on les trouva aussi dans les collèges de Prague et de Liège. »

Ce seul trait d'ignorance montre déjà de quels bas-fonds sortiront désormais les éditions et les traductions des *Monita*. Nous reviendrons bientôt sur ce point. Notons maintenant que si la littérature diminue, la haine augmente et s'exalte.

Le janséniste de 1712 avait dit : « Il est difficile de mettre en doute l'authenticité de ces instructions » ; — « on est presque certain... » et autres tours de phrases qui témoignent encore quelque pudeur. Celui de 1761 dit carrément : « On ne saurait douter », — « il est très déplorable et trop véritable », etc., etc.

Admirez dans le passage qui suit l'art de l'amplification :

TEXTE DU « TUBA MAGNA »

On se persuadera facilement que ce que je dis n'est pas une calomnie, mais une vérité, si l'on se rappelle que Claude Aquaviva, général des jésuites, dans le livre intitulé *Industries pour guérir les maladies de la Société*[1], reproche à la plupart des inférieurs et des supérieurs l'esprit courtisan, l'amour du monde, l'hypocrisie, en sorte que, sous prétexte de travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain, ils se recherchent eux-mêmes et se détournent peu à peu vers les choses du siècle.

TEXTE DE L'ÉDITION DE 1761

Mais afin que *tout le monde* demeure *fortement convaincu* que ce que j'avance ici n'est pas une calomnie, mais une vérité *très solide*, je ne demande rien, sinon que l'on fasse un peu de réflexion aux reproches que Claude Aquaviva, un de leurs généraux, fait *si souvent* à plusieurs supérieurs de la Société, lorsqu'il leur dit que *toutes les lâchetés criminelles qu'ils*

1. Le vrai titre est : *Industries pour guérir les maladies de l'âme.* Comment la même compagnie peut-elle à la fois fomenter et combattre les mêmes maladies ?

commettent dans les cours des grands ; que toutes les intrigues et les commerces qu'ils entretiennent à la façon des personnes séculières ; que l'hypocrisie, qui est inséparable de toutes leurs actions, ne viennent que de ce que, sous prétexte d'avancer la gloire de Dieu et le salut du prochain, ils ne s'étudient qu'à *le* (sic) rechercher eux-mêmes.

On le voit, c'est la calomnie entée sur la calomnie. Mais voici un travestissement plus curieux encore :

TEXTE DU « TUBA MAGNA »

Il faut donc examiner le livre des *Monita secreta* de la Société, que je transcris en entier à la fin de ce travail, pour voir s'il est vraiment jésuitique, comme il paraît, d'après ce que nous avons dit. Dans ce cas, il faut évidemment le réformer, car on ne peut le prendre pour ce dépôt dont parle Paul à Timothée : « O Timothée, garde le dépôt, et ce que tu as appris de moi, confie-le à des hommes fidèles. »

TEXTE DE L'ÉDITION DE 1761

Cela étant de la sorte, cher lecteur, je crois que ce petit recueil des maximes les plus secrètes doit être considéré comme un dépôt fort précieux, et (sans faire comparaison) de la nature de celui que l'Apôtre recommande à Thimothée, lorsqu'il lui dit : « Gardez le dépôt, et ne faites part de tout ce que vous avez appris de moi qu'à des personnes fidèles. »

Voilà le jansénisme : ne point tenir compte des rétractations et des corrections, falsifier les textes, retrancher, ajouter, mentir, calomnier, se cacher der-

rière l'anonyme ou le pseudonyme, excellente recette qui ne se perdra plus !

Nous nous sommes arrêté à cette préface : c'est quelle a été constamment reproduite, et presque sans changement, par tous les éditeurs qui ont suivi. Il fallait une bonne fois montrer d'où elle vient et ce qu'elle vaut.

Pour la même raison, nous allons aussi examiner rapidement la traduction française des *Monita* mise en regard du latin. Parue au commencement du XVIIIe siècle, cette traduction n'a jamais été ni refaite ni refondue. Nul éditeur n'a eu assez le respect de lui-même et de ses lecteurs pour en examiner la valeur et l'exactitude. Ce n'eût pourtant pas été une peine inutile.

Parlant du texte latin, l'élégant historien Cordara disait : « Il n'y eut jamais rien de si plat et de si ridicule. » *Quo opere, ut modeste dicam, nihil ineptius.*

Qu'eût-il pensé de la traduction ? Elle est tout simplement absurde. C'est l'œuvre d'un misérable, incapable de comprendre une phrase de latin, et qui écrit sans sourciller les plus monstrueuses âneries.

Signaler toutes ces bévues serait impossible.

Notons-en quelques-unes au hasard.

L'auteur avait dit : « Il faut garder ces instructions aussi secrètes que possible. Quelqu'un donne-t-il lieu de douter de sa discrétion ? que cela lui soit imputé à crime, et qu'on le renvoie. » *In contrarium illi imputetur, et dimittatur.*

Comment traduisent tous nos éditeurs ? Nous disons

tous, depuis le premier jusqu'au dernier. « Et si l'on doute si quelqu'un est capable de garder de si grands secrets, qu'on lui dise le contraire, et qu'on le renvoie.»

In contrarium illi imputetur. « Qu'on lui dise le contraire ! »

A côté des contresens, se perpétuent les fautes d'impression.

« Il faut, dit le texte primitif, par de petits présents et divers offices de charité, s'attacher les favoris des princes. » *Alumni principum vinciendi sunt.* Tous les éditeurs répètent bravement : *Alumni principium vincendi sunt ! !*

Que dire de la phrase suivante :

Tam principes quam prælati... excipiendi variisque et dictis salutandi ?

Cela n'a aucun sens, mais les traducteurs ne semblent pas s'en douter ; ils disent unanimement : « Il faudra les saluer en diverses manières. » Le vrai texte portait : *Variisque linguis et dictis salutandi.*

La fameuse règle du *son, sa, ses*, épouvantail des petits sixièmes, dépasse de cent coudées la science de nos éditeurs.

Deux exemples seulement :

TEXTE LATIN

Denique ita omnes solliciti sint principes, magnates, et magistratus cujusque loci conciliare, ut etiam contra consanguineos, et affines et amicos suos, pro illis, quando occasio se obtulerit, strenue fideliterque agant.

TRADUCTION DE TOUS LES ÉDITEURS

Enfin, que chacun se mette en peine de gagner la faveur des princes, des grands, et des magistrats de chaque lieu, afin que, lorsque l'occasion se présentera, ils agissent vigoureusement et fidèlement pour nous-mêmes contre leurs parents, alliés et amis.

Un élève médiocre aurait dit: « Enfin, que chacun ait tant de soin de se concilier la faveur des princes, des grands et des magistrats de chaque lieu, qu'il soit prêt, dans l'occasion, à les défendre vigoureusement et fidèlement, même aux dépens de ses proches, de ses alliés et de ses amis. »

TEXTE LATIN

Si contingat prælatos aut magnates legationem obire, cavendum sedulo ac præveniendum, ne aliis religiosis qui nobiscum certant, utantur ; ne affectum in illos transferant, et in provincias ac civitates in quibus nos moramur inducant.

TRADUCTION DE TOUS LES ÉDITEURS

S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous ; de peur qu'ils ne fassent passer cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons.

Cela n'est pas même français ; le sens exact est celui-ci : « De peur que ces seigneurs ne reportent sur eux leur affection, et ne les établissent dans les provinces et les villes où nous demeurons. »

Il y aurait bien d'autres perles à recueillir ; abrégeons.

Societatis interest dimissos prorsus supprimi. « Il importe à la Société que ceux qu'elle a renvoyés soient rabaissés. » Le traducteur nous dit : « Il importe à la Société que ceux qu'elle a mis dehors soient entièrement supprimés » ! ! !

Enfin, comme bouquet, voici l'énigme que les divers éditeurs nous proposent. Ici leur latin ne paraît pas moins absurde que leur français.

Utendum etiam auctoritate, prudentia, et consilio eorum (qui magnæ sunt auctoritatis in republica) ad contemptionem bonorum, et acquisitionem variorum munerum, etc. « Il faut se servir de leur autorité (de ceux qui sont en grande autorité dans l'État) pour mépriser les biens, et acquérir divers emplois », etc.

Avez-vous deviné, ami lecteur ? Donnez-vous votre langue aux chats ?

L'auteur avait écrit : *ad coemptionem bonorum,* « pour acheter des biens » ! !

Copiste, traducteur, imprimeur, éditeur, lecteurs, tous ont accepté l'absurdité, nul n'a réclamé.

Je me trompe. M. Sauvestre a fini par se douter de quelque chose : il est allé consulter le manuscrit du P. Broitier ; il a corrigé ce non-sens.

Nous l'en félicitons ; mais pourquoi n'avoir pas pro-

fité de l'occasion pour faire disparaître tant d'autres erreurs que nous venons de signaler, tant d'autres que nous passons, faute d'espace et de temps ?

Peut-être nous sommes-nous déjà trop longtemps attardé à relever ces inepties. Mais ne faut-il pas que les lecteurs soient enfin avertis de la valeur du document qu'on leur remet périodiquement entre les mains ? ne faut-il pas qu'ils sachent avec quel impudent mépris les traitent ces vulgarisateurs du mensonge, qui ne se donnent pas même la peine de comprendre ce qu'ils écrivent, de relire leurs phrases, et de nettoyer un peu leur style ?

Revenons à l'édition de 1761. Elle ne semble pas avoir produit grand effet. Ni les parlements dans leurs édits, ni l'auteur des *Extraits des assertions* n'osèrent y faire la plus lointaine allusion. Dès longtemps le libelle était jugé. Avant de le tirer de l'oubli, il eût fallu revoir sérieusement son procès et prouver, pièces en main, que la critique s'était jadis égarée en le condamnant comme apocryphe. Les prôneurs des *Monita* tentèrent l'entreprise. Après force recherches, ils produisirent en faveur de l'authenticité une copie écrite, assuraient-ils, de la main d'un jésuite. Ce n'était pas encore bien concluant, mais cette ombre même de preuve devait s'évanouir dès qu'on l'examinerait de près. A la dernière page, le copiste indigné avait écrit ces mots : « Et celui qui règlera sa conduite d'après tout cela, ira droit en enfer. »

Le jésuite avait joué son accusateur : à trompeur, trompeur et demi.

Enfin, pourtant, l'on put espérer qu'on allait découvrir du nouveau, et que le mystère allait s'éclaircir.

De toute part les jésuites étaient expulsés, laissant derrière eux leurs maisons, leurs bibliothèques, leurs papiers, n'emportant que leur bréviaire et leur crucifix de bois.

En 1759, ils quittent le Portugal ;

En 1764, Louis XV et le parlement les proscrivent;

En 1767, ils sont brutalement rejetés de l'Espagne;

En 1768, Parme imite l'exemple des autres cours bourboniennes ;

En 1773 enfin, arrive la suprême catastrophe : l'ordre est universellement supprimé.

La place est ouverte, les vainqueurs s'y précipitent. Toutes les rancunes, toutes les jalousies, toutes les haines, se ruent sur les dépouilles des proscrits. On bouleverse leurs bibliothèques, on fouille leurs archives, on viole leurs écrits les plus secrets. Des gouvernements iniques encouragent et excitent la meute des délateurs; impossible que dans tant de maisons il ne se rencontre pas quelque chose de suspect.

« Eh bien ! s'écriait en 1861 le P. Rozaven, qu'a-t-on trouvé de semblable aux *Instructions secrètes ?* On demande plus : qu'a-t-on trouvé qui pût servir de fondement à une accusation plausible quelconque [1] ? »

Rien, absolument rien.

1. *Des* « *Monita secreta* ». Lettre du P. R*** au rédacteur de la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, p. 22.

IV

Depuis lors la question n'a pas avancé d'un pas. L'historien allemand Jean Mathias Schrock (1733-1808) en convient. Dans son *Histoire de l'Église depuis la Réformation* (IIIe P., p. 647), il dit nettement : « Les *Instructions secrètes* de la Compagnie de Jésus seraient plus remarquables que tous les documents de même nature, *si leur authenticité était hors de conteste* », et il ajoute quelques pages plus loin (p. 650) que l'auteur des notes de la traduction française de *la Monarchie des Solipses*, fort peu ami des jésuites, doutait lui-même de cette authenticité.

Le docteur Paulus (1761-1851), ennemi du catholicisme en général et des jésuites en particulier, dit dans les *Annales de Heidelberg* : « Les *Monita secreta* seraient décisifs, mais, demande l'impartialité, *leur authenticité est-elle démontrée ou seulement reconnue*[1] ? »

Ch. Dallas, l'auteur anglican des *Lettres de Cléricus à Laïcus*, traite les *Monita* de « misérable libelle », de « roman », et prend la peine de réfuter savamment un rédacteur du *Times* qui venait de les publier [2].

Enfin J. Hubert, professeur à Munich, auteur d'un

1. Voyez sur ces différents aveux *Die « Monita secreta S. J. »*, ein Lügen Machwerkkurz bewiezen, par L. A. Nellesson, Aix-la-Chapelle, 1825.

2. *Lettres de Cléricus à Laïcus*, lettre II (*Nouvelle Conspiration contre les jésuites*. Paris, F. Louis, 1817, p. 250 et suiv.).

livre contre la Compagnie de Jésus [1], a été obligé de faire l'aveu suivant :

Selon moi, les Monita *sont inauthentiques*... Il ne manque pas de passages prouvant que nous avons à faire à une satire [2]... Enfin, il semble difficile de concilier avec la piété sincère que l'on remarquait chez des milliers de jésuites des instructions telles qu'on en trouve dans les *Monita*, et qui ne conviennent qu'à une bande de brigands retors et sournois. En les imputant à l'ordre, on lui a fait plus de bien que de mal : car toute exagération, toute injustice nuit à l'agresseur, et non pas à sa victime.

Le 27 avril 1829, dans la discussion du bill en faveur des catholiques au parlement anglais, il fut question principalement des jésuites, et M. Lewis, ainsi que M. Forster, déclarèrent, à la face du pays, que les *Monita secreta* ne sont qu'un libelle calomnieux et apocryphe, qui ne mérite absolument aucune confiance [3]. Personne ne se leva pour les contredire.

Nous ne nous arrêtons pas aux éditions parues de

1. *Les jésuites*, par J. Hubert, t. I, liv. II. ch. iii. Traduction d'Alfred Marchand.

2. En preuve de cette assertion, l'auteur cite le passage suivant : « Les nôtres fondent des collèges dans les villes riches seulement, car le but de notre Société est l'imitation de Jésus-Christ, qui recherchait de préférence les localités peu importantes. » — Il se trompe sans doute ; toutes les éditions que nous avons sous les yeux portent : «... Le but de notre Société est l'imitation de Jésus-Christ, notre Sauveur, qui habitait ordinairement Jérusalem, et ne faisait guère que passer dans les localités moins importantes. » L'observation de J. Hubert n'en subsiste pas moins.

3. Voyez Albert de Badts de Cugnac, *La Morale des jésuites*, Lille, Desclée et de Brouwer, 1879, p. 30.

nos jours : elles n'ont apporté aucune nouvelle lumière à la question; leur but n'était pas d'éclairer les esprits, elles voulaient simplement ameuter les passions et raviver la haine. De telles œuvres ne se réfutent pas; depuis longtemps les jésuites en subissent les contrecoups, et n'y répondent que par le pardon et l'oubli.

Un dernier mot.

Le 9 février 1877, un honneur bien immérité fut fait aux *Monita secreta*. M. Cléry, avocat du *Bien public,* les invoqua en témoignage contre les jésuites, à l'audience des appels correctionnels de Paris. Pour l'honneur du barreau français, cette intempestive citation n'effleura pas même la conviction des juges, mais elle fournit au R. P. du Lac l'occasion de protester une fois de plus contre ces odieuses imputations.

Après avoir fait allusion à l'édition « rouge-sang » de M. Sauvestre ; après avoir rappelé et renouvelé « le défi porté à cet homme de prouver, de quelque manière que ce fût, l'authenticité du livre qu'il couvrait de son patronage, » le recteur de l'école Sainte-Geneviève continue :

« Ces prescriptions secrètes, je ne les connais pas ; je devrais pourtant les connaître.

« Je me souviens qu'il y a quinze ans, j'étais à Vannes, surveillant dans un de nos collèges ; et un jour que je conduisais en barque, sur le Morbihan, un certain nombre de nos élèves, j'étais assis à l'arrière du bateau. Je remarquai que ceux-ci, placés à l'avant, écoutaient avec intérêt un matelot qui semblait se cacher de moi pour s'entretenir avec eux. J'étais pré-

occupé en les voyant se retourner vers moi. Descendu à terre, je leur demandai ce qu'on leur avait dit ; ils me racontèrent que le brave homme leur avait parlé de nos flottes, — car nous passons aussi pour avoir des flottes ; — et ces enfants étonnés lui avaient répondu en riant : « Mais qu'est-ce que vous voulez « dire ? Nous savons bien que les Pères n'ont pas de « flottes. Voyez celui-là ! nous le connaissons bien, et « je vous assure qu'il ne se doute guère que les « jésuites aient une flotte. » Le matelot s'était alors retourné vers moi, m'avait considéré, et leur avait dit : « Oh ! il est encore des jeunes : on ne l'a pas mis au « courant ; s'il y vient jamais, on lui dira les secrets. » Eh bien ! Messieurs, je suis des chefs maintenant : voilà six ans que je suis supérieur de l'école Sainte-Geneviève, et je vous assure que je ne suis pas plus au courant. Quand je suis entré dans ma chambre de supérieur, je n'ai pas trouvé de cahiers secrets, rien dans les tiroirs ; on ne m'a rien donné à lire en particulier, et j'attends encore ces fameux secrets. J'ai été à Rome, il y a huit ans ; j'ai vu notre Père général, il ne m'a rien appris, on ne m'a fait venir dans aucun cabinet pour me montrer ou me donner des *Monita secreta*, et je crois qu'il est de mon devoir de vous affirmer qu'ils n'existent pas parmi nous. — Les pratique-t-on ?

« Non, on ne les pratique pas. Et croyez-vous donc que les parents nous laisseraient ainsi circonvenir leur fils ? Il y a trente ans, alors que nos collèges n'existaient pas encore en France, un père de famille,

magistrat, et qui n'était certes pas jésuite, fut amené à placer son fils à Brugelette chez les Pères jésuites. Il avait entendu dire ce que vous lisiez tout à l'heure, qu'on tâcherait de lui prendre son enfant, et il mit pour condition, en le lui confiant, que le supérieur lui ferait la promesse écrite que cela ne serait pas. J'en puis parler, car c'était mon père. Et comme on lui avait dit que les moyens employés étaient de favoriser ceux qu'on voulait attirer, il défendit qu'on m'accordât jamais aucune faveur. Et moi qui avais été quatre ans dans un collège de l'Université, à Paris, je m'étonnais de me voir refuser tout ce que je demandais, de n'être jamais admis à jouer dans les pièces, jamais enfant de chœur, jamais rien qui me fît participer d'aucun privilège, car je n'en sus la raison qu'après.

« Ces moyens ne réussirent pas à mon père. Dieu m'appelait à la Compagnie de Jésus : j'y entrai. Or, quand j'arrivai au noviciat, savez-vous ce qui se passa? On me fit appeler successivement chez quatre pères que je ne connaissais pas, que je n'avais jamais vus, et ils me posèrent une série de questions dont la première était celle-ci: « Avez-vous subi de la part des nôtres quelque influence que ce soit qui vous ait poussé à entrer chez nous ? » Je répondis que non, et l'on me dit que c'était fort heureux ; car, si j'avais dit oui, on n'aurait pu passer outre et je n'aurais pas été reçu dans la Compagnie. Et j'ajoute que si j'avais reconnu cette influence, je n'y serais jamais entré. Tous les six mois, on me renouvela des questions analogues, et au bout de deux ans (nous étions alors le seul ordre religieux où deux

années de noviciat fussent nécessaires avant les premiers vœux), on me permit de faire les premiers vœux. Ce ne fut que quinze ans après, il y a trois ans, que je fus admis à prononcer mes derniers vœux. Entre les deux, vint se placer le sous-diaconat, — car nous n'entrons dans les ordres aussi qu'après bien des années d'attente ; — et jusque-là, jusqu'au diaconat, j'étais libre aux yeux de la loi de rentrer dans le monde, et je vous assure, Messieurs, que si j'avais remarqué quelque chose de ce qu'on a lu tout à l'heure, j'y serais rentré.

« Et ces hommes dont on vient de parler, qui ont quinze, vingt ans de plus que moi, qui ont porté l'épée avant d'être jésuites, ils m'obéissent tous les jours avec une promptitude et un dévouement qui m'édifient. Si je les faisais venir dans ma chambre et si je leur disais : « Tenez, il y a là une veuve riche, isolée ; c'est une dévote : vous allez tâcher de l'entourer de vos soins de manière à capter son héritage » ; ou bien si j'ajoutais : « Voici un élève bien doué, il a du talent, il aura de la fortune, il est vertueux, il a tout pour lui : tâchez de le circonvenir » ; ah ! je vous le dis, ces Pères, je les connais, en m'entendant parler ainsi, leurs mains iraient retrouver leur épée ; ils ne m'en perceraient pas le cœur, parce que je n'en serais pas digne, mais ils me frapperaient du plat, et ils auraient raison. C'est tout ce que j'aurais mérité, car je leur aurais demandé une infamie ; et mon père, s'il venait à l'apprendre — j'ai encore le bonheur de l'avoir, — mon père, que j'ai quitté pour entrer dans la Compa-

gnie de Jésus, mon père me renierait, et ce châtiment suprême ne serait que juste. »

Nous nous garderons de rien ajouter.

Le beau défi qu'une conscience loyale jetait si fièrement à la calomnie n'a pas été relevé, et les *Monita secreta* gardent le flétrissant stigmate que depuis plus de deux siècles leur a imprimé la critique : ils restent un LIBELLE APOCRYPHE ET DIFFAMATOIRE, l'œuvre d'un lâche et impudent calomniateur.

J. MAVEL.

VIII

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN FRANCE AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION

Je voudrais dans cette rapide étude combattre trois erreurs historiques :

1° L'enseignement primaire n'existait pas dans notre ancienne France, et nos pères ont croupi jusqu'à la Révolution dans l'ignorance la plus profonde;

2° L'Église catholique, loin de travailler à répandre dans le peuple l'instruction élémentaire, l'a sciemment et volontairement maintenu dans les ténèbres ;

3° Les assemblées législatives de la période révolutionnaire ont créé et organisé l'enseignement populaire dans notre pays.

N'en déplaise aux hommes politiques qui affirment ces paradoxes comme des dogmes, sans ombre de preuves, et aux journalistes qui les redisent chaque jour à leurs lecteurs, il faut prendre exactement le contre-pied de ces affirmations pour avoir la vérité.

Avant d'aborder ma démonstration, je dois dire un mot des autorités sur lesquelles je m'appuie.

Il y a quelques années, lorsque les malheurs de notre pays eurent remis à l'ordre du jour la réforme de notre enseignement public, les détracteurs systématiques de l'ancien régime et les ennemis de l'Église émirent de nouveau, et avec un ensemble parfait, leurs thèses sur l'ignorance de nos pères, le rôle odieux de l'Église qui les y avait maintenus, les bienfaits de la Révolution en matière d'instruction primaire. Les catholiques n'ont jamais craint la lumière. Ce sont eux qui, dès 1872, ont provoqué une vaste enquête faite sur pièces originales, pour savoir la vérité touchant l'ancienne histoire de nos écoles populaires. Les archives ont été fouillées par des érudits compétents : procès-verbaux de visites faites par les évêques et les archidiacres, registres municipaux, rôles d'impositions, correspondances administratives, registres de l'état civil, actes notariés, enquêtes judiciaires, tout a été dépouillé, puis résumé et mis au jour dans des mémoires signés de savants dont le nom fait autorité dans le monde de l'érudition. Ce sont ces travaux, dus à MM. Léopold Delisle, de l'Institut; Siméon Luce, des archives nationales; de Beaurepaire, de Charmasse, Quantin, Bellée, archivistes paléographes; Maggiolo et Fayet, anciens recteurs; Ravelet, Ch. de Ribbe, de Resbecq, Babeau, etc., qui sont la base de cette étude. Ce sont les faits innombrables recueillis par eux qui démontreront mes conclusions.

I

L'instruction primaire existait dans notre pays avant la Révolution. La plupart de nos anciennes provinces possédaient des écoles nombreuses et richement dotées en certains pays.

Je passerai rapidement sur l'état de nos écoles au moyen âge, et je me contenterai pour cette période de quelques faits caractéristiques.

D'abord il est parfaitement certain que l'enseignement supérieur était puissamment constitué dès le XIIIe siècle. Des universités avaient été établies dans diverses provinces, et les contemporains nous apprennent qu'un nombre « infini » d'étudiants les fréquentaient. Or l'enseignement supérieur suppose l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. On ne va pas étudier dans une université la théologie, le droit ou la médecine, sans s'être assis sur les bancs de l'école. Le seul fait de la prospérité de nos universités au moyen âge nous permettrait donc de conclure à l'existence et à la prospérité des écoles primaires à la même époque.

Mais nous ne nous contenterons pas de procéder par induction ; nous ferons appel au témoignage des contemporains. Voici, par exemple, Guibert de Nogent qui écrit en 1110, dans la préface de son *Histoire des croisades :* « De tous côtés on se livre avec fureur à l'étude de la grammaire, et le nombre toujours croissant des écoles en rend l'accès facile aux hommes les

plus grossiers. » — Dès le XIIIe siècle, les maîtres d'école étaient assez nombreux pour que les pénitentiaires formulassent des peines spéciales pour les fautes particulières à cette profession.— Gerson, dans son traité *De la Visite des diocèses*, écrit vers l'an 1400, recommande aux évêques de « s'enquérir avec soin si *chaque paroisse* possède une école, si l'enseignement y est suffisant, et de pourvoir à l'établissement des écoles dans toutes les paroisses qui en manquent. » Quel eût été l'objet de ces prescriptions, si l'école primaire eût été absolument inconnue dans nos campagnes ?

De fait les écoles ne manquaient pas, et chaque jour nos archives plus profondément explorées nous en donnent d'irrécusables preuves. Il y a près de trente ans, M. Léopold Delisle, de l'Institut, dans son beau livre sur *La Condition des classes agricoles en Normandie,* avait pu dire que « des documents nombreux établissent surabondamment combien les écoles rurales étaient multipliées au XIIIe siècle et aux siècles suivants en Normandie ». Ces documents, le docte archiviste de la Seine-Inférieure, M. de Beaurepaire, les a publiés. Il a démontré, avec des textes contemporains provenant des sources les plus diverses, l'existence, aux XIIe et XIIIe siècles, de plus de cent écoles non seulement dans les villes, mais dans des villages, dont quelques-uns sont actuellement trop peu importants pour former des communes distinctes. Avec une base d'argumentation pareille, on peut, sans enfreindre les règles de la logique, conclure par induction qu'il existait des écoles en beaucoup d'autres lieux.

Ce que M. de Beaurepaire a fait pour le diocèse de Rouen, d'autres érudits l'ont entrepris avec succès pour les anciens diocèses de Paris, Chartres, Autun, Langres, etc., etc. Avec beaucoup de patience et de labeur, on pourrait obtenir le même résultat pour toutes nos anciennes provinces. Les actes les plus divers et les plus étrangers en apparence à l'histoire de l'enseignement peuvent fournir à cet égard de curieux renseignements, et chaque jour confirme la vérité rigoureuse de cette affirmation de M. Siméon Luce dans son importante *Histoire de du Guesclin,* si justement couronnée par l'Académie des inscriptions : « On a cru longtemps que le moyen âge n'avait connu rien qui ressemblât à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grave erreur. Il est fait à chaque instant mention d'écoles rurales dans les documents où l'on s'attendait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut guère douter que, pendant les années même les plus agitées du XIVe siècle, *la plupart des villages* n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul. »

La France passa par de rudes épreuves aux XVe et XVIe siècles : la guerre de Cent ans et la peste la ravagèrent ; plus tard vinrent les guerres religieuses, qui furent la conséquence de l'invasion du protestantisme. Ce serait aller contre la vérité historique que d'affirmer la prospérité de l'instruction primaire dans notre pays à ces époques néfastes. La population diminua dans une proportion considérable, des villages entiers disparurent, la misère fut immense durant

de longues années. Il y eut cependant, dès la seconde moitié du XVIe siècle, un commencement de restauration de l'enseignement primaire. On a voulu en faire honneur à la Réforme; on a affirmé que « l'enseignement primaire, partout où il s'est établi avant ce siècle, est fils du protestantisme ». C'est exactement le contraire qu'il faudrait dire.

Le premier effet de l'établissement du protestantisme en France fut une division profonde dans la société et des guerres qui durèrent un siècle. Comme toutes les guerres civiles, celles surtout où la cause religieuse est en question, elles eurent un caractère prononcé d'acharnement. Elles eurent pour conséquence la dévastation de la France presque tout entière : de toutes parts, ce ne furent qu'incendies, pillages et massacres. Les biens ecclésiastiques devinrent, en beaucoup de provinces, la proie des protestants : or n'oublions pas qu'une partie de leurs revenus était affectée aux universités, aux collèges et aux écoles. Les auteurs contemporains déplorent en maint endroit de leurs ouvrages ces excès ; les conciles provinciaux et les synodes diocésains retentissent des plaintes arrachées au clergé par le triste état où se trouvait réduit notre pays. « Il nous faut admirer, disait Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, dans ses statuts de l'an 1576, le zèle de nos pères pour l'instruction dans notre diocèse. *Il eût été difficile autrefois de trouver une paroisse un peu populeuse qui n'eût sa maison ou sa fondation pour les écoles.* Mais, en même temps, il nous faut maudire la négligence, ou, pour mieux dire, la

conduite sacrilège de notre siècle, où l'on a vu les gentilshommes, les paroissiens, *usurper ou aliéner les maisons d'école et les biens qui y avaient été affectés, en sorte qu'à peine trouve-t-on maintenant une école ou un maître, nous ne disons pas dans les campagnes, mais dans les villes et même dans les cités les plus considérables.* »

Quelques années plus tard, Henri IV, accordant au collège de la Rochelle deux mille livres de subvention, par ses lettres patentes de juin 1590, était forcé de constater que « l'ignorance prenait cours dans son royaume par la longueur des guerres civiles ».

A Montauban, les écoles furent souvent fermées, par suite de ces guerres atroces. Tantôt elles servaient de prêches, tantôt de magasins pour les armes, les munitions et l'artillerie ; et, d'ailleurs, quelle pouvait être leur utilité, alors que, au rapport du syndic de la ville, dans une enquête de 1579, « la jeunesse étoit tellement desbauchée par les guerres civiles, qu'elle étoit entièrement débordée et ne s'adonnoit qu'à la dissolution, sans aucunement vacquer à l'étude des bonnes lettres, dont aussi les moyens sont oustés en ceste ville pour ce qu'il n'y a ni escoles ni collieges. »

Tel fut le premier résultat de l'invasion du protestantisme. La Réforme en eut un autre tout opposé, mais dont il faut faire honneur à l'Église catholique : ce fut un immense mouvement en faveur de l'enseignement populaire, qui commença aux dernières années du XVIe siècle et se continua durant tout le XVIIe. L'Église n'eut pas de peine à comprendre qu'on

en voulait à l'âme des petits enfants : elle les défendit avec la passion d'une mère. A la voix de ses conciles, de grandes âmes prirent en main la cause de l'enfance menacée par les doctrines nouvelles, et, de toutes part, notre sol se couvrit d'une magnifique floraison d'écoles chrétiennes et de congrégations vouées à l'instruction de la jeunesse.

Je citerai seulement quelques faits qui montreront que l'appel de l'Église fut entendu.

Un savant de Lille, M. Houdoy, a retrouvé dans cette ville, dès 1527, des écoles gratuites ouvertes en faveur des pauvres ; ces écoles étaient sous la direction des échevins, et se soutenaient au moyen de legs nombreux des bourgeois et de collectes faites dans toutes les maisons de la ville. En 1584, les magistrats fondent une école du dimanche, également gratuite ; ils la convertissent, en 1595, en école journalière. En 1615, douze cents enfants la fréquentent, et des quêtes à domicile établies à cette intention permettent de leur fournir des livres et de leur distribuer des vêtements, des aliments et des secours de toute nature.

A la même époque, s'établissent les écoles charitables de Rouen : en 1555, quatre classes sont ouvertes et confiées à des ecclésiastiques, à qui l'on fournit le logement et 40 livres de traitement. Il leur était enjoint d'apprendre aux écoliers « à craindre et louer Dieu, leur créance (les vérités de la foi) et les commandements de la loi, *leur petit livre, la lecture, l'écriture,* principalement les bonnes mœurs ». En 1556, deux autres écoles reçurent cent soixante filles ; elles

étaient dirigées par deux « honnestes femmes », qui devaient les instruire et leur montrer à travailler à l'aiguille.

M. Quantin, archiviste de l'Yonne, nous fournit de nombreux renseignements sur les écoles des diocèses de Sens, de Langres et d'Auxerre. Il cite ce fait : en 1546, le chapitre de la cathédrale de Sens fait visiter par ses commissaires douze paroisses dépendant de sa juridiction. Toutes, sans exception, sont pourvues d'un maître d'école.

Il n'est pas de province où les documents originaux n'aient fourni la preuve de l'existence de nombreuses écoles dans les dernières années du XVIe siècle : nous citerons notamment les diocèses de Troyes, Montauban, Autun, Rouen, Châlons, Bordeaux, Bayonne, Auch, Châlon-sur-Saône, Arras, Cambrai, Nantes, etc., etc.

Je m'étendrai davantage sur les deux derniers siècles. Les documents sont en effet beaucoup plus nombreux et beaucoup plus accessibles pour cette époque qui, par tant de traits, se rapproche de la nôtre. L'État s'occupe beaucoup dès lors des affaires des communes, ou, comme on disait alors, des communautés. Les intendants, ses représentants dans les provinces, se saisissent volontiers des affaires concernant les écoles : de là résulte, dans leurs archives, qui pour la plupart ont été conservées, la présence de nombreux documents propres à éclairer sur l'état de l'instruction primaire. Les évêques visi-

tent plus assidûment les paroisses et les écoles de leurs diocèses, et les procès-verbaux de ces visites existent en grand nombre dans les archives des départements et des évêchés. Les registres de baptême et de mariage sont également mieux tenus et mieux conservés, plus féconds, par suite, en renseignements. D'ailleurs, ils ont été explorés avec plus d'attention par les érudits. Un immense travail a été fait sur ces registres par un chercheur infatigable, qui s'est dévoué à l'étude de nos origines scolaires, M. L. Maggiolo. Une statistique des plus curieuses, due à ses soins, et qui résume les résultats acquis par l'étude attentive de 563,267 actes de mariage de 1686-1690 et 1786-1790, recueillis dans 79 départements, fournit des chiffres remarquables.

Les procès-verbaux de l'archevêché de Rouen ont donné à M. de Beaurepaire les résultats suivants :

En 1683, 38 paroisses visitées : 22 écoles ;

En 1687, 56 paroisses : 42 écoles ;

En 1710-1717, 1159 paroisses : 855 écoles de garçons, 306 écoles de filles.

Voilà des chiffres plus concluants que tous les articles de journaux. Mais l'éloquence de ces chiffres frappera davantage quand on réfléchira que le nombre des paroisses était, avant la Révolution, beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui ; que, par suite, elles étaient moins étendues et moins populeuses, et qu'en raison du nombre restreint des habitants, plusieurs d'entre elles étaient dans l'impuissance absolue d'entretenir un maître d'école.

Au rapport des procès-verbaux de visites du diocèse de Coutances, au XVIIIe siècle, presque toutes les paroisses étaient pourvues d'écoles, tenues généralement par les vicaires ou d'autres prêtres « avec beaucoup de soin et d'exactitude ». Aussi n'est-il pas étonnant que le nombre des illettrés fût déjà fort restreint dans ce diocèse. La statistique de M. Maggiolo nous montre que, de 1786 à 1790, la proportion des conjoints signant leur acte de mariage y est de 74,98 pour 100. De 1872 à 1876, la moyenne générale pour la France était seulement de 71,97 pour 100. Les autres départements de la Normandie, Calvados, Orne et Eure, donnent des moyennes peu différentes. Nous voilà loin de l'ignorance universelle dont la presse irréligieuse nous parle chaque jour.

Au diocèse d'Autun, M. de Charmasse, par l'étude des procès-verbaux de visites épiscopales (1650-1750), a pu constater l'existence de 295 écoles pour 382 paroisses, plus 21 dont il est fait mention dans d'autres textes.

Dans la Haute-Marne, l'ouvrage si remarquable que vient de publier M. Fayet prouve, qu'au moment de la Révolution, 527 communes sur 550 possédaient des écoles, dont bon nombre avaient des dotations suffisantes en immeubles ou en rentes.

Les procès-verbaux de visites du diocèse de Châlon-sur-Marne, de 1724-1732, étudiés par M. E. de Barthélemy, accusent 235 écoles pour 319 paroisses de campagne, dont bon nombre renfermaient une population beaucoup trop minime pour suffire aux frais de l'ins-

truction. D'après le même auteur, la plupart des paroisses du diocèse de Reims étaient pourvues d'écoles.

« En 1789, dit M. Quantin, archiviste de l'Yonne, il fut rédigé, par l'ordre de l'intendant de Paris, un mémoire sur le régime économique et financier de chaque paroisse. En parcourant ces enquêtes, on est frappé de ce fait : c'est qu'en 1789, il y avait dans l'arrondissement de Sens presque autant d'écoles que de communes (4 seulement en étaient dépourvues), et que beaucoup de paroisses possédaient des maisons d'école.

« A la fin du XVIIe siècle, il y avait au moins 60 paroisses qui étaient pourvues d'écoles dans l'étendue de l'arrondissement actuel d'Auxerre. Les écoles s'y développèrent de plus en plus dans la première moitié du XVIIIe siècle. *Ce ne sont plus les villes et les gros bourgs seulement, mais les plus petits villages qui en sont trouvés pourvus. La seconde moitié du siècle voit partout des écoles dans les paroisses qui forment l'arrondissement d'Auxerre.* »

Dans le diocèse de Troyes, un savant travail de M. Babeau a démontré qu'en 1789, il y avait bien peu de paroisses qui n'eussent leur école : sur 446 communes, 403 en étaient pourvues et 176 possédaient des maisons d'école.

Les recherches de M. Maggiolo sur les écoles de l'ancien diocèse de Toul, dont les résultats ont été communiqués en avril 1880 à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, établissent l'existence de 995

écoles pour 758 paroisses et 278 annexes, dont plusieurs sont des hameaux dont la population n'atteignait pas cent habitants.

La situation des Vosges était aussi satisfaisante. En voici un précieux témoignage : En 1779, l'évêque de Saint-Dié et l'intendant de la province mirent de concert à l'étude la réforme de l'enseignement primaire ; une enquête fut ouverte, dont le dossier est conservé aux archives de Nancy. Sans doute les témoins vont se plaindre de ce qu'il y a trop peu d'instituteurs et d'écoles ? Au contraire, baillis, syndics, échevins, notables, réclament contre leur trop grand nombre. Je cite ces doléances sans en discuter le mérite, à mon avis plus que contestable ; mais je retiens les faits qu'elles signalent : « Il n'y aura jamais de bonne éducation pour le peuple tant qu'on n'aura pas fait disparaître des campagnes ces recteurs d'école qui dépeuplent également les champs et les ateliers. Si on se plaint que les campagnes manquent de bras, que le nombre des artisans diminue, que la classe des vagabonds augmente, c'est que *nos bourgs et nos villages fourmillent d'une multitude d'écoles.* IL N'EST PAS DE HAMEAU QUI N'AIT SON GRAMMAIRIEN. »

Il en était de même dans tous nos départements de l'Est. On a publié, en 1876, un mémoire dû à un témoin peu suspect de partialité pour l'ancien régime, le conventionnel Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher. Il est intitulé : *Observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, dans la Haute-Marne, la Haute-Saône, les Vosges, la*

Meurthe, les Haut et Bas-Rhin, le Doubs. Il date de l'époque du Directoire. Or qu'y lisons-nous ? « Il y a neuf ou dix ans que dans les départements susmentionnés, chaque commune avait un maître et souvent une maîtresse d'école. La méthode d'enseignement était bonne, surtout dans les Vosges et la Meurthe. De toutes parts on stimulait le zèle des parents, on excitait l'émulation. »

En Franche-Comté, l'ancienne organisation scolaire ne laissait rien à désirer. En 1799, après une persécution de dix années, qui avait absolument ruiné le pays et pendant laquelle rien n'avait été négligé pour détruire ces anciennes écoles, il en subsistait encore 386 dans le département du Doubs. « Sous l'ancien régime, dit M. Sauzay *(Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs),* ce département possédait une université, cinq collèges et *des écoles primaires dans toutes les paroisses.* » Une lettre du maire de Saint-Claude à Grégoire (1790) établit qu'il y a des écoles dans tous les chefs-lieux de paroisse ; les hameaux n'en ont qu'en hiver.

La Provence ne nous offre pas un spectacle différent. Les budgets des communes de ce pays au XVIIIe siècle ont été étudiés par M. de Ribbe ; il les a même recueillis tous pour certains cantons. Ils portent *annuellement, invariablement,* une allocution pour le maître d'école et souvent pour la maîtresse.

Les Hautes-Alpes étaient, aux derniers siècles, une pépinière d'instituteurs pour le Dauphiné et la Provence. Les écoles y étaient nombreuses. D'après les

actes de mariage recueillis par M. Maggiolo, la proportion des époux illettrés y était seulement de 25.39 pour 100.

On lit dans un rapport de M. de Bossi, préfet de l'Ain, en 1807 : « Avant la Révolution, on comptait dans ce département 15 collèges avec 63 professeurs et 1820 élèves, et beaucoup d'écoles primaires de lecture et d'écriture répandues dans les villages. Dans tous les bourgs on trouvait des instituteurs qui enseignaient à lire, écrire et chiffrer. »

D'après M. de Jussieu, les écoles primaires étaient, à l'époque de la Révolution, assez florissantes en Savoie.

Pour l'Aude, je citerai le témoignage désintéressé des *Amis de la Constitution* de Carcassonne, affirmant dans une lettre adressée à Grégoire, en 1790, que presque toutes les paroisses de campagne avaient leurs écoles.

Dans le département des Landes, dont une grande partie est encore désolée et stérile, on trouve cependant, avant la Révolution, deux cent trente-cinq écoles, le département étant actuellement formé de trois cent trente communes. Ces écoles, il faut le dire, n'étaient point également réparties : certaines contrées, les Landes proprement dites, étaient presque totalement déshéritées sous ce rapport, comme sous tous les autres ; dans certains autres cantons, au contraire, *aucune paroisse n'était dépourvue d'école.*

M. l'abbé Dubord a étudié les registres municipaux de quelques communes du département du Gers. Ils

attestent l'intérêt que l'on portait à l'enseignement primaire. Dans une paroisse, entre autres, à Mauroux, le curé et les habitants principaux, reconnaissant, pour la communauté ruinée par les guerres, l'impossibilité de subvenir à l'entretien d'un régent, lui font eux-mêmes un traitement durant neuf années.

Dans son étude sur l'instruction primaire en Béarn, M. le vicomte Sérurier établit qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles cette province était pourvue d'écoles nombreuses. Il cite 305 renseignements concernant les écoles de 115 communes. « Aux XVIIe et XVIIIe siècles, dit-il, le nombre des actes prouvant l'existence d'un régent dans les paroisses est si considérable, que je les passerai sous silence. On en trouve un grand nombre ayant une école avant 1789, et combien dont les titres scolaires sont perdus ! »

Quant aux anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas, l'instruction y était inégalement répandue. Certaines contrées étaient alors, comme aujourd'hui, d'immenses solitudes ; les paroisses étaient composées de petits hameaux séparés par de vastes espaces. Les écoles y étaient rares. Cependant, à la fin du XVIIIe siècle, le progrès s'accentuait même dans ces pays déshérités. Quant aux archiprêtrés qui s'étendaient sur les bords fertiles de la Garonne et de la Dordogne, la situation était toute autre, et il était bien peu de paroisses qui n'eussent leur école. Même en tenant compte des pays les moins favorisés, je puis, d'après les recherches que j'ai faites dans nos divers dépôts d'archives, affirmer que les deux tiers des paroisses

environ possédaient des régents. En certaines communes même, l'instruction publique était organisée d'une manière bien plus complète, il y a cent ans qu'aujourd'hui ; les collèges étaient plus nombreux, plus d'une paroisse rurale avait son régent latiniste. Bordeaux possédait une corporation de maîtres d'écriture, dont le nombre s'est élevé jusqu'à 32. — En 1758, les Frères des Écoles chrétiennes y avaient été appelés par Mgr d'Audibert de Lussan, l'intendant Tourny et les magistrats municipaux ; ils y tenaient avec un plein succès quatre grandes écoles gratuites, réunissant, dès 1764, plus de deux mille enfants. Les sœurs de Notre-Dame, établies en 1607 par Madame de Lestonnac, les Ursulines et plusieurs autres communautés religieuses instruisaient les jeunes filles pauvres. En même temps, il y avait tant d'instituteurs libres, que l'université de Bordeaux, dans un mémoire adressé au parlement en 1762, signale, comme une des causes de la décadence des études, le *nombre infini* des maîtres d'école et des maîtres de pension.

M. Audiat, le savant bibliothécaire de Saintes, disait, dans un mémoire lu à la Sorbonne en 1873 : « Il y avait des écoles en Saintonge, beaucoup plus qu'on ne croit, et en certains lieux, au moins autant qu'en 1873 ; notamment à la Rochelle, en 1689 (j'ai la liste des écoles, le nom des maîtres et le total des élèves), il y avait beaucoup plus d'écoles qu'en 1873. Quant à la population scolaire, elle était certainement aussi forte qu'à présent, toute proportion gardée. J'ai pour des communes rurales des listes d'instituteurs pendant un

siècle sans lacune et une fois pendant deux siècles. Évidemment, dans les communes voisines, il y avait des instituteurs, et celles-là n'étaient pas une exception. »

Pour le comté Nantais, M. Léon Maître donne la liste de 81 paroisses, dont 64 avaient des écoles aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

J'ai parlé des écoles de Lille au XVI[e] siècle. En dehors des écoles gratuites établies à cette époque, trente-deux écoles étaient ouvertes, moyennant rétribution, aux enfants des bourgeois, sans compter celles où l'on enseignait le latin. — En 1789, la même ville possédait douze écoles gratuites, soit écoles du dimanche, soit écoles journalières, dont trois pour les filles. Les autres cités de la Flandre française faisaient les mêmes sacrifices, et M. de Resbecq a pu retrouver dans les divers dépôts d'archives de ce pays les traces de plus de 400 écoles de campagne.

Des renseignements fournis à Grégoire au commencement de la Révolution permettent d'affirmer que, dans le Pas-de-Calais, il y avait partout des instituteurs.

Les mémoires du clergé de France nous signalent également l'existence d'écoles primaires dans plusieurs provinces. Je citerai entre autres la ville d'Amiens, les diocèses de Poitiers, Vienne, Valence, le Puy, Cahors, Bourges, Meaux, Paris, Sisteron, Châlons, la Rochelle. Les renseignements tirés de cette source sont parfaitement authentiques, puisqu'ils proviennent d'un recueil de documents officiels (arrêts des parle-

ments et du conseil d'État, déclarations royales, édits, canons des conciles), publié au milieu du XVIII[e] siècle.

Des écoles de charité furent établies à Lyon, en 1670, par M. Démia, vicaire général de l'archevêque, qui se consacra tout entier à l'instruction des pauvres. Le vénérable de la Salle, après avoir institué les Frères des Écoles chrétiennes, fonda des écoles charitables dans plusieurs villes de France : Reims, Rethel, Chartres, Calais, Avignon, Guise, Château-Porcien, Saint-Denis, Marseille, Dijon, Grenoble, Vence, Alais, les Vans, Valréas, Mâcon, Versailles, Moulins, Boulogne, lui durent successivement ce bienfait. Il avait eu des précurseurs, et, dans la plupart de ces villes, de nobles efforts avaient été plus d'une fois tentés pour soustraire à l'ignorance les classes laborieuses.

Je n'entrerai pas dans de longs détails sur l'histoire des écoles de Paris aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Elle est fort connue, grâce à de nombreux ouvrages qui montrent bien qu'elles étaient extrêmement nombreuses, et que l'enseignement y était libéralement distribué et mis à la portée de tous.

Ce rapide exposé, dont les éléments sont fournis par les documents les plus anthentiques, peut suffire à nous convaincre que l'enseignement primaire ne date pas d'hier dans notre pays. Assurément il restait (comme aujourd'hui, d'ailleurs) beaucoup à faire ; bien des paroisses manquaient encore d'écoles, et les maîtres n'étaient pas tous parfaits ; mais un progrès constant se manifestait, et si la Révolution n'était pas venue brutalement arracher l'Église à son œuvre, elle aurait

achevé de mettre les éléments des sciences à la portée de tous. D'ailleurs, les témoignages désintéressés des contemporains prouvent combien la situation était déjà satisfaisante dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. « Nos derniers rois, écrivait en 1755 le jurisconsulte Rousseaud de la Combe, ont réuni dans leurs ordonnances les dispositions de leurs prédécesseurs et celles des conciles, et, *trouvant des écoles établies presque partout,* ils ont veillé à en maintenir la discipline et à les rendre fréquentées. » — Dans un *Traité du gouvernement temporel et spirituel des paroisses* publié en 1769, nous lisons : « Il y a ordinairement dans chaque paroisse deux écoles de charité, une pour les garçons et l'autre pour les filles. » — De même, en 1746, l'abbé Terrisse, vicaire général de Rouen, soutenant, dans un mémoire lu à l'Académie de cette ville, qu'il est d'une bonne politique de procurer aux paysans les moyens de s'instruire, donnait comme preuve « l'état florissant des campagnes de Normandie, où *tout le monde était instruit* ».

En vérité, qui croire ?... les gens qui, 80 ans après la Révolution, sans avoir ouvert un livre d'histoire, sans avoir feuilleté un registre de nos archives, viennent nous dire qu'il n'y avait point d'écoles primaires dans notre pays ; ou les auteurs contemporains, qui n'avaient aucun intérêt à tromper, qui parlent de faits éclatants, connus de tous, et touchant lesquels l'erreur était impossible, aussi bien que le mensonge ? De quel droit irions-nous nous inscrire en faux contre leurs affirmations, d'ailleurs confirmées chaque jour

par l'étude des documents inédits qui abondent dans nos dépôts d'archives ? Ne devons-nous pas, au contraire, dire avec eux que *des écoles nombreuses existaient dans la plupart de nos provinces avant 1789* ?

II

S'il est un fait éclatant dans notre histoire nationale, c'est le dévouement éclairé et infatigable de l'Église à tous les grands intérêts de notre pays. On a dit que « les évêques ont fait la France ». L'exactitude de cette formule est rigoureuse. Au point de vue spécial de la question qui nous occupe, l'étude la plus superficielle des faits suffit pour se rendre compte du zèle avec lequel, pendant des siècles, l'Église a travaillé à la diffusion de l'enseignement dans les masses. Ce sont les conciles qui ont proclamé la nécessité de l'instruction primaire ; ce sont les synodes diocésains qui, après avoir enflammé le zèle des ecclésiastiques et leur avoir enjoint de s'employer de tout leur pouvoir à la fondation des écoles, ont donné à ses écoles les plus sages règlements ; ce sont les évêques et les prêtres qui les ont inspectées, réformées, dotées ; ce sont les congrégations religieuses qui ont élevé par milliers les enfants du peuple.

Prêtons d'abord l'oreille à la voix des conciles. Ouvrons ces collections précieuses où se trouvent réunis leurs décrets : à chaque page nous aurons la preuve que ces saintes assemblées se préoccupèrent sans relâche de l'enseignement populaire.

Je ne m'arrêterai pas aux premiers siècles du moyen âge. Personne ne conteste qu'à cette époque le clergé seul ait pris en main la cause de l'enseignement. Quiconque a quelques notions d'histoire sait que les écoles épiscopales et monastiques, très nombreuses du VIIIe au XIIe siècle, « furent longtemps l'asile unique des lettres : laïques et clercs, riches ou pauvres, tous y étaient indistinctement admis. En élevant une école à l'ombre de chaque cathédrale et de chaque monastère, l'Église entendait remplir un devoir. »

« L'Église, dit, en 1179, le troisième concile de Latran, est *obligée*, comme une bonne mère, de pourvoir aux besoins des indigents, soit qu'il s'agisse des nécessités corporelles, soit qu'il s'agisse des biens de l'âme. De peur donc que la facilité de s'instruire ne manque aux pauvres que leurs parents ne peuvent entretenir, dans toute église cathédrale un bénéfice convenable sera assigné à un maître, qui enseignera *gratuitement* les clercs de cette église et *les pauvres écoliers*. Un écolâtre sera établi dans les autres églises et les monastères où il y avait autrefois des fonds affectés à cette destination. *Personne n'exigera rien, ni pour la permission d'enseigner, ni pour l'exercice de l'enseignement.* »

Mais ce fut surtout au XVIe siècle et au commencement du XVIIe que l'action de l'Église en faveur de l'instruction primaire se fit sentir de toutes parts. Le concile de Trente s'occupa à plusieurs reprises des questions d'enseignement. Il renouvela le décret du concile de Latran de 1179, et prescrivit dans sa cin-

quième session que « dans les églises dont les revenus sont trop modiques et le clergé et le peuple trop peu nombreux pour qu'il soit utile d'entretenir un maître de théologie, il y aura du moins un maître de grammaire qui donnera des leçons gratuites aux clercs et pauvres écoliers, afin qu'ils puissent plus tard en venir à de plus hautes études. On donnera à ce maître les fruits d'un bénéfice, ou il recevra un traitement prélevé sur les revenus de l'évêque ou du chapitre ». Ces prescriptions ne restèrent pas à l'état de lettre morte. « L'examen de nombreuses pièces d'archives, dit M. Maggiolo, m'a laissé la conviction que partout, de bon gré ou par nécessité, les 526 chapitres, qui existaient en France avant la Révolution, remplissaient l'obligation que leur imposaient les conciles de fonder et d'entretenir des écoles pour le peuple.

En conséquence des règlements de discipline du concile de Trente, de nombreux conciles provinciaux se tinrent dans la seconde moitié du XVIe siècle ! entre autres villes, Narbonne, Rouen, Aix, Cambrai, Toulouse, Bordeaux, en furent le théâtre. Tous s'occupèrent de la grande question de l'enseignement primaire, tous eurent à cœur de relever les écoles et de faire refleurir les lettres. Nous ne pouvons citer toutes leurs décisions ; en voici du moins quelques-unes :

Dès 1526, un concile tenu à Chartres prescrit qu'« il y ait dans chaque paroisse une école publique où puissent se rendre les enfants et où se trouve un prêtre ou un clerc assez instruit pour leur enseigner familièrement les lettres, le symbole, etc. »

Le concile de Tours de la même année ordonne aux évêques de veiller, dans leurs visites pastorales, « à ce que, dans chaque paroisse, plusieurs soient chargés d'enseigner aux enfants l'alphabet, les premiers principes de la grammaire, le catéchisme et le chant ».

En 1550, le clergé des diocèses de Poitiers, Maillezais et Luçon adressait au roi les remontrances suivantes :

Pour pourvoir à ce que ci-après la jeunesse soit mieux instituée ès lettres, et que les patrons et collateurs puissent plus facilement trouver personnes capables, sera faicte requeste à Sa Majesté qu'il lui plaise d'ordonner que, avec ses tailles ordinaires, soit pris ung sol par livre pour être mis par les collecteurs desdites tailles ès mains des fabriqueurs et marguilliers de chacune paroisse, pour être employé au salaire de régens suffisans et catholiques en chascune desdites paroisses, nommément ès lieux où aucun, d'ancienneté, n'a droit particulier de pourvoir aux escoles et que ès dicts lieux où se mettront les dicts régens la présentation des régens et maistres en appartiendra aux prieurs ou curés ou préposés par les dicts évêques.

Un sage de ce siècle a écrit avec raison, disaient en 1563 les Pères du concile de Bordeaux, que la bonne éducation des enfants est l'objet le plus digne des délibérations d'une assemblée. La jeunesse est, en effet, l'espoir de l'État. Si, lorsque ces jeunes plantes sont encore tendres, on les cultive avec soin, elles produiront en abondance d'excellents fruits : si, au contraire, on les néglige, elles n'en porteront pas ou n'en donneront que de mauvais. *Les catholiques doivent donc porter leur attention sur une œuvre si importante, et arriver par tous les moyens à établir dans toutes les paroisses ou du moins dans les principaux villages, des maîtres d'école qui, avec la grammaire enseignent aux enfants les principes de la religion.*

Le concile de Cambrai de 1565 fait, touchant les écoles, le règlement suivant :

Les évêques auront soin de rétablir ou d'entretenir les écoles chrétiennes pour instruire des éléments de la religion. *Il y aura des maîtres d'école pour l'instruction de la jeunesse dans toutes les paroisses*... ; les curés s'informeront tous les mois du progrès des enfants, etc.

Que les évêques, dans leurs diocèses respectifs, relèvent les anciennes écoles et procèdent par les censures ecclésiastiques contre ceux qui ont usurpé leurs revenus et leurs biens, tant dans les monastères et les prieurés que dans les collégiales et les églises paroissiales. *Que dans les lieux où il n'y a pas d'écoles, les évêques donnent tous leurs soins pour qu'il y en soit établi* (Concile de Rouen, 1581).

C'était aux évêques qu'il appartenait d'appliquer à leurs diocèses respectifs les décisions des conciles. Ils réunissaient périodiquement en assemblée synodale les délégués de leur clergé, et ils élaboraient avec eux les ordonnances qui devaient servir de règle aux ecclésiastiques dans le gouvernement de leurs paroisses. Si l'on consulte les nombreux recueils de ces règlements synodaux, qu'on trouve dans toutes les grandes bibliothèques, on y lira à chaque instant la preuve du zèle de nos évêques de France pour l'instruction du peuple : non seulement ils prescrivent la fondation d'écoles dans tous les lieux qui n'en possèdent pas encore, mais ils formulent pour les maîtres et les élèves les règlements les plus minutieux et les plus sages. Je suis évidemment obligé de m'en tenir à quelques extraits.

Dès 1576, Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, ordonnait de rétablir les écoles dans les villes, bourgs et villages, de faire choix de personnes capables pour les diriger et de leur assurer des appointements convenables.

François Péricard, évêque d'Avranches, rendait, en 1600, l'ordonnance suivante :

Les écoles seront remises aux sièges où elles avaient accoutumé d'être, et les pères de famille des paroisses affectées aux dits sièges y enverront leurs enfants pour être instruits en payant les taxes accoutumées, et sera faite recherche de toutes les fondations desdites écoles.

A Angers, en 1658, l'évêque prescrit à tous les curés d'établir des écoles partout où il en manque, et, pour s'assurer que ses prescriptions sont exécutées, il veut qu'on lui envoie les noms des maîtres et des maîtresses qui partout tiennent école. — En 1664, le synode renouvelle ses prescriptions : « Toute paroisse doit avoir ses écoles, ou du moins un maître et un clerc suffisamment instruit qui enseigne les enfants. » — En 1876, nouvelles recommandations : « *Entre tous les soins que nous imposent les obligations de notre charge pastorale, il n'y en a point qui nous touche davantage que l'instruction des enfants.* Nous conjurons donc les ecclésiastiques, là où il n'y a point d'école fondée, de donner une partie de leur temps à cet emploi... Où il y a plusieurs prêtres, le dernier sera tenu de le remplir, ou un autre plus ancien examiné par l'évêque et désigné par lui. »

A Autun, en 1669, Daniel de Roquette *ordonne* que « les curés et prêtres tiendront de petites écoles, ou choisiront, avec les habitants de chaque paroisse, une personne de probité capable d'enseigner les jeunes enfants. »

En 1694, Huet, évêque d'Avranches, ordonne aux curés, *conformément aux règles de l'Église*, de tenir ou faire tenir par leurs vicaires ou autres personnes capables les petites écoles pour l'instruction des enfants. Il décide qu'aucun ecclésiastique ne sera reçu à faire les fonctions de vicaire que sous la condition de faire l'école quand il en sera requis par le curé. — Quelques années auparavant, en 1682, Mgr de Froullay de Tessé, évêque de Coutances, déclarait qu'*il est du devoir des ecclésiastiques de prendre soin de l'instruction des enfants* et de leur apprendre non seulement les points fondamentaux de la foi, *mais encore à lire et à écrire.* Il les y exhorte et leur enjoint de tenir par eux-mêmes ou de faire tenir les petites écoles, et de procurer l'instruction des filles par le ministère de quelque fille ou femme de piété qui voudra bien donner ses soins à *un si saint emploi.* Est-il possible de parler avec plus d'estime de l'enseignement populaire ?

En 1735, l'évêque d'Auxerre, Mgr de Caylus, prescrit aux curés de suppléer eux-mêmes, quand il s'agit d'établir des écoles, à l'indigence des habitants.

« Le principal moyen de faire refleurir la piété chrétienne parmi les fidèles, dit le synode de Boulogne de 1744, c'est d'avoir grand soin que la jeunesse soit bien instruite. Convaincus donc que rien ne contribue

davantage à former de bons chrétiens que la bonne éducation des enfants, nous croyons aussi que rien ne mérite plus notre attention et celle de nos curés que l'établissement et la conduite des maîtres d'école, qui sont chargés en partie de cette éducation. C'est pourquoi nous désirons qu'il y en ait un dans chaque paroisse de notre diocèse qui ait soin de tenir bonne école, où les enfants soient bien et assidûment instruits. »

Quelques faits choisis entre mille autres vont montrer avec quel dévouement le clergé sut répondre à ces exhortations des conciles et des synodes.

Le XVII[e] siècle fut une grande époque dans l'histoire du clergé de France. Jamais peut-être on ne vit dans ses rangs autant de saints personnages, rivalisant partout de zèle et de charité pour subvenir à tous les besoins des corps, aux nécessités bien autrement pressantes des âmes. Ces prêtres admirables mettaient au nombre de leurs préoccupations l'instruction des enfants du peuple. En 1649, M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, et M. Bourdoise, premier prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, établirent une association de prières pour obtenir de Dieu de bons maîtres d'école pour les indigents. « Pour moi, écrivait M. Bourdoise à son saint ami, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école, et je demanderais, comme saint François Xavier, à toutes les universités du royaume, des hommes qui voulussent, non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher

les infidèles, mais du moins commencer une si bonne œuvre. Les meilleurs maîtres, les plus grands, les plus en crédit, les docteurs de Sorbonne, n'y seraient pas trop bons. Parce que les écoles de paroisse sont pauvres, et tenues par des pauvres, on s'imagine que ce n'est rien. Cependant c'est l'unique moyen de détruire les vices et d'établir la vertu, et je défie tous les hommes ensemble d'en trouver un meilleur. »

Pénétrés de ces principes, ces grands hommes ne négligeaient rien pour leur donner l'application la plus large et la plus complète, et multiplier les petites écoles dans les paroisses qui leur étaient confiées. Ils inspiraient les mêmes sentiments aux ecclésiastiques nombreux qui, sous leur direction, s'exerçaient aux fonctions sacrées, et ceux-ci, devenus maîtres à leur tour, élevés souvent aux honneurs de l'épiscopat, donnaient tous leurs soins à la fondation et à la conduite des écoles.

En 1696, les curés de Chartres présentaient à Mgr Godet des Marais, leur évêque, une requête pressante pour obtenir de lui l'établissement dans leurs paroisses d'écoles de charité dirigées par les frères du bienheureux de la Salle. Ils voyaient dans l'absence d'écoles gratuites pour les pauvres la cause principale des défauts et des vices des enfants du peuple, et suppliaient le prélat de pourvoir à ce qu'il y eût dans la ville quelques maîtres et maîtresses d'école de la capacité, de la piété et du zèle desquels on fût parfaitement informé, pour leur commettre le soin de la jeunesse, et surtout qu'il y eût quelques écoles de cha-

rité en faveur des enfants des pauvres. L'évêque de Chartres se rendit aux désirs si chrétiens de ses curés: il fit venir sept Frères des Écoles chrétiennes, et voulut pourvoir lui-même à tous les frais de leur établissement et de leur entretien.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, à Grenoble, des ecclésiastiques avaient pris l'initiative d'une association charitable pour l'instruction de la jeunesse.

A Brest, en 1787, alors que l'intendant avait dessein de supprimer l'école charitable de Recouvrance, ce fut l'évêque de Léon qui prit la défense de cette institution, et s'éleva avec vigueur contre ceux qui, « imbus de principes répandus dans certains livres proscrits par la religion et la raison, excluent de toute instruction certaines classes d'hommes ». Ce sont les propres termes de la lettre du prélat.

A Avignon, l'archevêque, Mgr de Gontery, visitait souvent les écoles, y passait des heures entières, assistait aux classes, interrogeait les enfants, excitant leur émulation, les faisant venir dans son palais et écoutant les répétitions du catéchisme.

En 1769, les prêtres de l'arrondissement de Vézelay adressaient à l'évêque d'Autun un mémoire extrêmement remarquable, dans lequel ils pressaient le prélat d'employer tout son crédit et toute son autorité pour rendre les écoles plus nombreuses et plus stables.

Un siècle plus tôt, à Châlons, Mgr Vialart de Hercé avait donné de belles preuves du dévouement de l'Église à la grande cause de l'enseignement populaire.

Il engagea, dit son ancien historien, à cette œuvre si

utile plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, qui avaient de la bonne volonté et de la capacité, *et en peu de temps il n'y eut presque aucune paroisse de son diocèse à qui il ne procurât cet avantage.* Il dépensa 50,000 livres pour la fondation des Ursulines de Châlons. En 1672, il établit pour tenir les écoles de la campagne une communauté de maîtresses séculières. — *Ayant toujours regardé l'éducation qu'on donne à la jeunesse comme d'une extrême conséquence dans la suite et comme un point capital de la religion*, il donna, en 1676, un mandement pour indiquer une retraite pour tous les maîtres d'école du diocèse, qu'il appelle du beau nom d'*ouvriers si nécessaires à l'Église.* Cette retraite se fit dans le séminaire de Châlons, et aux dépens du prélat, qui eut soin d'instruire et de faire instruire les maîtres de leurs devoirs, et de leur donner d'excellentes règles de conduite. Et, afin qu'il ne leur manquât rien de ce qui pouvait les aider à remplir leurs obligations, l'évêque fit imprimer à ses frais deux ouvrages, qu'il leur fit distribuer et qu'il rendit fort communs dans son diocèse. L'un, dont il était lui-même l'auteur, a pour titre *L'École chrétienne :* c'est un recueil de méditations sur les devoirs de ceux qui sont chargés de l'instruction des enfants, avec des règlements fort judicieux ; l'autre est un recueil de cantiques. En 1744, l'évêque de Toul donna aux maîtres d'école de son diocèse un ouvrage analogue, « livre utile, dit M. Maggiolo, et qui exerça une salutaire influence dans le pays toulois, où le nombre des illettrés était moins considérable qu'ailleurs ».

Trouve-t-on, parmi les détracteurs de l'Église et les prétendus amis du peuple, beaucoup d'hommes capables de ce dévouement efficace à la cause de l'enseignement populaire ?

Le zèle du clergé pour l'instruction du peuple ne se manifestait pas seulement par de sages règlements et des encouragements aux maîtres et aux écoliers : l'étude des anciens documents nous montre encore, dans toutes les provinces, les évêques et les prêtres consacrant leur influence, leur fortune et les revenus de leurs charges à l'œuvre des écoles gratuites.

Il arrive quelquefois que les magistrats municipaux montrent peu de zèle pour les écoles : le clergé supplée à leur négligence. C'est ainsi qu'en 1683, à Charentenay (Yonne), le curé dit dans son rapport à l'évêque : « Il n'y avait point de maître d'école. J'ai soigné qu'il y en eût un ; je crois qu'il fera bien son devoir. »

En 1713, l'archidiacre de Langres veut obliger les habitants d'Épineuil à nommer un maître d'école, *comme dans les paroisses voisines.* Mais les habitants ne veulent pas voter le traitement nécessaire. Nouvelles instances de l'archidiacre en 1718 : « Attendu que les enfants sont sans éducation, sans savoir lire ni écrire, il sera présenté requête à l'intendant pour que les habitants soient contraints de payer un maître, étant une chose honteuse que la plus grande partie des enfants ne sachent pas leur croyance, faute d'être instruits. »

En 1766, le vicaire de Saint-André du Bois, au diocèse de Bordeaux, écrit à l'intendant de Guyenne une

lettre fort énergique pour le prier de tenir la main au maintien de l'école établie par lui et le curé de cette paroisse, école que certains notables voulaient détruire, en privant l'instituteur de son traitement.

L'Église ne se contente pas d'exhorter, de défendre les écoles contre les entreprises de ceux qui les veulent ruiner; elle sait les fonder elle-même : les hommes et les ressources ne lui manquent pas pour accomplir cette œuvre excellente de charité.

A Autun, trois prêtres se présentent, en 1627, aux magistrats municipaux, et déclarent leur intention de faire « de l'école charitable leur principale occupation, s'étant dévoués de tout cœur à l'instruction de la jeunesse de cette ville, principalement des enfants les plus pauvres ». Ils s'efforcèrent aussi de procurer aux enfants de la campagne le même bienfait.

En 1753, une autre école est fondée au moyen de 12,000 livres léguées par un docteur de Sorbonne.

En même temps, à Moulins, un prêtre, M. Aubery, use sa vie et sacrifie sa fortune à l'établissement des classes gratuites. Il commence par faire l'école lui-même. — Dès qu'il a réuni quelques ressources, il s'adjoint un frère du vénérable de la Salle, puis deux. Il achète un emplacement, « emploie les fonds de rente qu'il avait » à bâtir une école, « y travaillant lui-même avec les deux frères, comme un manœuvre, dans l'intervalle des exercices ». Il finit par donner à l'établissement tout ce qui lui reste, jusqu'à ses livres, et procure ainsi le bienfait de l'instruction totalement gratuite à 140 écoliers.

Les écoles charitables de Lyon, d'Amiens, de Paris, furent également fondées par des ecclésiastiques. En Bretagne, bien des écoles ont été dotées avec des biens ecclésiastiques, les évêques consentant volontiers à ce que les revenus en fussent appliqués à une si bonne œuvre. — « On verra, dit M. Léon Maître, plus d'un exemple de ce fait, que je cite avec intention, pour montrer que, bien avant la Révolution française, le clergé se dépouillait volontiers des bénéfices sans desservants au profit des ignorants pauvres. »

J'emprunte un dernier fait à l'ouvrage de M. Fayet sur les écoles de la Haute-Marne. Avant la Révolution, 80 maisons et 28,281 livres de rente avaient été données ou léguées aux écoles de ce département. La part des ecclésiastiques dans ces libéralités est de 45 maisons et de 11,551 livres. « Au denier vingt, comme on disait alors, ces 28,281 livres de rente représentent un capital de 569,620 livres ; les 80 maisons à 2,000 livres, 160,000 livres : total 725,620 livres, dont le clergé a fourni 424,600 livres. » Voilà comment le clergé se montrait hostile aux intérêts de l'enseignement populaire !

Mais il est une preuve sans réplique du zèle admirable de l'Église pour l'instruction du peuple : je veux parler des innombrables congrégations enseignantes que son sein toujours fécond produisit depuis la fin du XVIe siècle.

Longtemps avant l'époque où les journalistes devaient savamment disserter sur le droit de tous à l'instruction primaire, l'Église comprenait que c'était à elle

qu'il appartenait d'*attirer les petits enfants au Christ,* suivant la sublime expression de Gerson. Le clergé séculier, occupé aux travaux du ministère ecclésiastique, ne pouvait apporter à cette œuvre tout le soin qui aurait été nécessaire; malgré sa vigilance, les maîtres d'école n'étaient pas toujours à la hauteur de leur mission. L'Église allait produire des hommes exclusivement voués à l'instruction de la jeunesse, consacrant leur vie à former les enfants du peuple à la science et à la vertu.

En 1592, les Doctrinaires furent fondés à Cavaillon, par le vénérable César de Bus, et les *Scolopii* de saint Joseph Cazalanzio, établis à Rome en 1597. En 1670, un vicaire général de Lyon, M. Démia, dont j'ai déjà parlé, ayant créé à Lyon plusieurs écoles gratuites, et, voulant assurer l'avenir de son œuvre, essaya de fonder une communauté de maîtres d'école, qui, après avoir rendu de grands services à Lyon et dans les diocèses voisins, ne survécut guère à son fondateur. Plusieurs essais également infructueux avaient été tentés, quand enfin le bienheureux de la Salle (1651-1719) se mit à l'œuvre et établit l'institut des Frères des Écoles chrétiennes.

On connaît la vie du bienheureux de la Salle, ses fondations et ses grandes œuvres. Qu'il nous suffise de dire que ce fut un gentilhomme, prêtre et dignitaire de l'Église, qui, après avoir commencé par accorder à quelques pauvres maîtres d'école sa protection et ses bienfaits, se fit lui-même pauvre et maître d'école pour les pauvres. Il montrait ainsi quel cas il faisait de

l'instruction primaire, et démontrait, ce nous semble, qu' « en France, la foi catholique, aux époques où elle domina dans notre pays, s'occupa de fonder l'enseignement populaire ». De son vivant, le bienheureux de la Salle établit des écoles dans presque toutes les provinces de France. En 1789, il y avait 1,000 frères, dirigeant 120 écoles avec 36,000 élèves ; il y en a 11,000 aujourd'hui.

Quant aux congrégations de filles fondées pour l'instruction des enfants, elles furent si nombreuses, que leur seule énumération fatiguerait le lecteur. Il n'est pas de province, de diocèse qui n'ait eu les siennes et qui n'ait reçu leurs bienfaits. Je citerai seulement quelques chiffres, que j'emprunte à M. de Resbecq. Ils donneront une idée des immenses services rendus par ces congrégations. En 1739, les Ursulines avaient plus de 300 maisons ; les Sœurs d'Ernemont, 106 maisons, 11,600 élèves ; les Sœurs d'Évron, 85 maisons, 5,000 élèves ; les Filles de la Charité, 500 maisons.

Voilà ce que l'Église a fait pour l'enseignement populaire. Ce rapide exposé de ses œuvres suffit pour la défendre contre les ineptes calomnies de ses ennemis. Si, avant ce siècle, il a été fait, dans notre pays, quelque chose pour l'instruction primaire, on le doit aux incessantes exhortations de l'Église, à son zèle que rien n'a pu lasser, aux généreux dévouements qu'elle a suscités. Voilà la vérité historique, que l'étude des faits met chaque jour davantage en lumière.

III

J'arrive à ma troisième proposition : Les assemblées législatives de la période révolutionnaire, loin d'avoir créé l'enseignement primaire dans notre pays, l'y ont désorganisé et complètement ruiné.

Étudions tout d'abord les lois qu'elles ont promulguées.

En 1789 (j'emprunte ces chiffres à un rapport officiel de M. Villemain en 1842), la France avait 24 universités et 562 collèges, avec 72,747 élèves, dont les quatre septièmes bénéficiaient entièrement ou partiellement d'un enseignement gratuit, non pas comme aujourd'hui aux frais de l'État, c'est-à-dire aux dépens des contribuables, mais au moyen des libéralités séculaires de l'Église et des particuliers. Que sont devenues ces institutions durant la période révolutionnaire ? Le décret du 28 fructidor an Ier va nous l'apprendre : « Il sera établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artistes et ouvriers dans tous les genres ; le second, pour les connaissances ultérieures, nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la société ; le troisième, pour les objets d'instruction dont l'étude difficile n'est pas à la portée de de tous les hommes. *En conséquence, les collèges de plein exercice et les facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit sont supprimés sur toute la surface de la République.* » Voilà certes une conclusion inattendue,

et toute révolutionnaire. La Convention prétendait fonder, mais fonder sur des ruines : elle commençait donc par détruire : des années devaient s'écouler avant que l'heure de la reconstruction sonnât.

Le 10 mars 1793, elle avait décrété : « Les biens formant la dotation des collèges, des bourses et de tous autres établissements d'instruction publique français, sous quelque dénomination qu'ils existent, seront dès à présent vendus dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines de la République. »

Ce n'était pas assez de s'attaquer aux institutions et de dilapider leurs biens, il fallait encore disperser le personnel qui s'était dévoué à l'enseignement public. Au premier rang, la Révolution trouva les congrégations religieuses : les Oratoriens, les Carmes, les Doctrinaires, les Dominicains, les Bénédictins, bien d'autres encore, dirigeaient un grand nombre de collèges ; les Frères des Écoles chrétiennes, déjà extraordinairement multipliés, donnaient gratuitement l'instruction primaire à des milliers d'enfants. Les congrégations religieuses de femmes : Ursulines, Sœurs de la Providence, Filles de Sainte-Geneviève, Filles de Notre-Dame, Filles de la Croix, Filles de la Charité et cent autres, dévouaient leur vie à l'enseignement des Filles. « Parmi les communautés religieuses, dit M. Taine, plusieurs centaines sont des maisons d'éducation, un grand nombre donnent gratuitement l'instruction primaire. » Or, en 1789, il n'y a pas d'autres écoles pour les filles. Si on les supprime, on bouche à l'un des deux sexes, à la moitié de la population francaise, toute source de

culture et d'enseignement. Qu'importe ? Dès le 18 août 1792, l'Assemblée législative decrète qu' « un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie. »

Les communautés enseignantes sont donc frappées ; leurs membres, astreints au serment civique, sont dispersés ; ils seront bientôt emprisonnés, déportés, guillotinés, au nom de la liberté et de la fraternité.

Après avoir détruit, la Révolution va réédifier, et réédifier comme elle l'a fait en toute matière, non point en restaurant, en améliorant, en développant l'œuvre du passé, mais en inventant de toutes pièces un nouveau système, à coups de lois et de décrets, décrets souvent contradictoires, presque toujours inapplicables, parce qu'ils ne tiennent nul compte du caractère, du tempérament et des traditions du pays.

Tout d'abord les lois nouvelles s'occupent du choix des instituteurs. Sous l'ancien régime, chaque paroisse, réunie en assemblée générale, choisissait son régent, qui avait ensuite à se pourvoir auprès des autorités compétentes de l'autorisation d'enseigner. La Convention, après avoir conservé ce principe du choix des maîtres d'école par les communes, en élude l'application. C'est la liberté nouvelle. « Les instituteurs, dit la loi du 27 brumaire an II, sont nommés par le peuple ; *néanmoins, pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, ils seront examinés, élus et surveillés par un jury d'instruction* composé de trois membres désignés

par l'administration du district. » D'ailleurs on exclut soigneusement presque tous les anciens maîtres. Les articles 12 et 22 de la loi du 7 brumaire an II disposent que « aucun ci-devant noble, aucun ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque ne peut être élu instituteur national. Les femmes ci-devant nobles, ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses d'école qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices nationales ». On verra bientôt quels obstacles ces exclusions absurdes et injustes opposèrent au recrutement des instituteurs.

J'ai essayé de montrer, dans la première partie de cette étude, que les écoles rurales étaient très nombreuses chez nous avant la Révolution. Elles avaient été distribuées suivant les besoins des différents pays et leur conformation topographique. La Convention n'entendit pas maintenir cet ordre de choses rationnel ; elle voulut établir, d'après des règles uniformes, les circonscriptions scolaires, et appliquer les mêmes principes aux plaines de la Beauce et aux montagnes de l'Auvergne. Un premier décret prescrivit qu'il serait établi une école dans les communes de 400 à 1500 habitants ; la loi du 18 brumaire ordonna l'établissement d'une école par mille habitants. Chaque école put embrasser une circonscription d'une lieue de rayon. Bien plus, dans la Gironde, l'administration départementale décide, le 6 frimaire an IV, qu' « il ne sera établi, jusqu'à nouvel ordre, qu'une seule école par canton et

dans les chefs-lieux ». Que de paroisses qui, depuis de longues années, jouissaient du bienfait d'une école, s'en voient privées par ces décrets rendus pour faire fleurir l'instruction publique ! Leurs maisons d'école sont vendues, et quand, la tourmente passée, ces pauvres communes voudront rendre à leurs enfants le bienfait de l'instruction primaire, elles devront se saigner aux quatre veines pour acquérir un nouvel immeuble.

Un autre obstacle au développement de l'instruction primaire, c'est son nouveau programme. Tout d'abord il est purement laïque, ou, pour mieux dire, athée. D'après le décret du 29 frimaire an Ier : « L'enseignement doit être commun à tous les citoyens, sans distinction de cultes. Tout ce qui concerne le culte religieux ne doit être enseigné que dans les temples. » Le catéchisme est proscrit ; on enseigne en revanche la morale républicaine *(sic)* ; on fait apprendre aux enfants la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la Constitution de la République française. Défense absolue d'user de livres autres que ceux élaborés par les autorités révolutionnaires ; défense absolue de vaquer le dimanche ; seul le décadi doit être célébré, même dans les écoles privées. Et la liberté de l'enseignement est écrite en tête de la loi. C'est la liberté d'enseignement et la liberté de conscience révolutionnaires.

Mais étudions de plus près le nouveau programme. Comme le fait remarquer l'administration départementale de la Gironde dans une lettre du 25 nivôse an III, où elle donne l'explication de l'extrême difficulté qu'elle éprouve à recruter des instituteurs, « pour enseigner

les sciences prescrites par la loi, il faut avoir approfondi la plupart des connaissances humaines » ! « Les enfants reçoivent dans les écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la patrie et le goût du travail. Ils apprennent à parler, lire et écrire la langue française. — On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, particulièrement les traits de la Révolution française les plus propres à élever l'âme et à la rendre digne de la liberté et de l'égalité. — Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France. — La connaissance des droits de l'homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples et par leur propre expérience. — On leur donne les premières notions des objets naturels qui les environnent et de l'action naturelle des éléments. Ils s'exercent à l'usage des nombres et du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie et de la mesure du temps. — *On les rend souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers ; ils y prennent part, autant que leur âge le leur permet. Ils aident dans leurs travaux les vieillards et les parents des défenseurs de la patrie. Ils visitent les manufactures, les ateliers et les hôpitaux.* — Ils s'exercent à la course, à la lutte, à la natation, aux exercices militaires. On leur fait apprendre le recueil des actions héroïques et des chants de triomphe. » Si l'on songe que ce programme s'adresse à des enfants qui, d'après la loi, doivent rester trois ans seulement dans les écoles, où ils entrent à six, sept ou huit ans,

on comprendra aisément qu'il est absolument inapplicable.

La Convention prévoyait sans peine que les Français ne soumettraient pas de bonne grâce leurs enfants à cet enseignement. Aussi prit-elle soin de décréter l'instruction obligatoire. En vertu du décret du 18 nivôse an II, « les pères, mères, tuteurs ou curateurs, seront tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'enseignement. — Les contrevenants seront dénoncés au tribunal de police correctionnelle, et condamnés à une amende égale au quart de leurs contributions. Dans le cas de récidive, l'amende sera doublée, et les infracteurs seront considérés comme ennemis de l'égalité et privés pendant dix ans de leurs droits de citoyens. »

Avec la laïcité et l'obligation, la Convention décréta d'abord la gratuité. Aux termes du décret de brumaire an II, les instituteurs devaient recevoir du gouvernement un traitement proportionné au nombre de leurs élèves ; il leur était défendu, sous peine de destitution, d'en accepter aucune rétribution. Mais bientôt il en fallut rabattre. On promettait beaucoup aux pauvres maîtres d'école, mais on tenait peu, ou l'on payait en assignats. Force fut donc de renoncer à la gratuité. D'après la loi du 3 brumaire an IV, les instituteurs durent recevoir de chacun de leurs élèves une rétribution annuelle fixée par l'administration départementale. — Avant la Révolution, la gratuité était absolue pour tous les pauvres sans exception. D'après la loi de brumaire an IV, un quart seulement des enfants put

être exempté de la rétribution pour cause d'indigence. Tel était le progrès réalisé par la Révolution.

Ce rapide aperçu de la législation révolutionnaire sur l'instruction primaire suffit pour se rendre compte de ce qu'elle avait de déraisonnable, d'incohérent, d'impraticable, d'odieux. De fait, les témoignages contemporains sont unanimes à l'affirmer, elle eut pour conséquence immédiate la ruine complète de l'enseignement populaire.

Quand il fallut mettre à exécution les décrets de la Convention, l'embarras fut grand. En vain des circulaires innombrables venaient-elles stimuler le zèle des administrations locales, en vain les jurys départementaux d'instruction multipliaient-ils leurs appels désespérés : tout manquait à la fois, et les maîtres, et les locaux, et l'argent, et les élèves.

L'exclusion des membres des congrégations dissoutes, le renvoi de la plupart des anciens instituteurs rendaient impossible le recrutement des nouveaux maîtres. On avait beau diminuer le nombre des écoles, on n'arrivait pas à donner des régents à celles que l'on conservait. Et comment ce nouveau corps enseignant était-il composé ? Les contemporains vont nous le dire. L'administration du district de Bordeaux écrivait le 25 nivôse an III à la municipalité de la Teste : « Vous nous observez que les deux instituteurs qui sont à la tête de vos écoles ne vous paraissent pas propres à remplir une place dans l'instruction publique. Cette observation n'est pas particulière à votre municipalité,

on peut l'appliquer à *toutes les communes de ce district.* Le jury d'instruction, ainsi que nous en faisons chaque jour la triste expérience, a bien décrété la régénération de l'esprit humain, mais ce décret n'est pas encore exécuté. »

Dans une circulaire officielle du 11 floréal an IX, le préfet de la Sarthe, le citoyen Auvray, parlait des plaintes sans nombre qu'il recevait au sujet de l'incapacité et de l'inconduite d'un grand nombre d'instituteurs primaires. « L'ignorance et l'immoralité de la plupart d'entre eux, écrivait-il, ont excité contre leurs personnes un mépris qui finirait par tourner au détriment de l'instruction même. »

A la même époque, le savant Fourcroy, visitant les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, signale la mauvaise conduite, l'ivrognerie et l'immoralité de beaucoup d'instituteurs.

Enfin, dans une pétition adressée aux Cinq-Cents, des citoyens de Barr (Haut-Rhin), qui se qualifient de « bons républicains, vrais partisans de l'an III », se plaignent de ce qu' « on regarde les instituteurs comme des êtres nuls, dont l'ignorance et le fanatisme font un objet de sotte dérision ».

Voilà en quelles mains était tombée l'éducation de la jeunesse ! Faut-il s'étonner qu'en dépit des lois et des menaces, les pères de famille se refusassent absolument à confier leurs enfants à de pareils maîtres, et aimassent mieux les laisser dans l'ignorance que de les livrer à des influences corruptrices ? De toutes parts les administrations républicaines se plaignent de

la désertion des rares écoles officielles qu'on ait pu établir, auxquelles les écoles privées qu'on rouvre partout font une concurrence insoutenable.

Une circulaire de Letourneur, ministre de l'intérieur du Directoire (16 ventôse an VI), renferme ces aveux significatifs : « Ce n'est qu'avec un grand zèle et par une surveillance constante que vous pouvez arracher l'instruction républicaine à cette espèce de nullité dans laquelle les ennemis des lois et du gouvernement se sont efforcés de la plonger jusqu'ici. Combien le spectacle que présente le tableau des écoles primaires ne doit-il pas affliger l'âme de tous les vrais républicains ! En butte à la malveillance et à la calomnie, dénuées des premiers secours qui pouvaient les soutenir et les alimenter, les écoles primaires n'existaient pas encore que déjà elles avaient cessé d'être. Ainsi réduits à l'état le plus déplorable, sans considération au dehors, sans élèves, pour la plupart, autres que ceux que leur indigence met dans l'impossibilité de payer la contribution fixée, les instituteurs voient leur zèle paralysé. » L'administration départementale de la Gironde, en communiquant cette circulaire à ses administrés, reconnaît qu'elle s'applique à merveille à ce département, et, toujours au nom de la liberté, prend des mesures pour vexer les instituteurs privés, en attendant qu'on puisse fermer leurs écoles.

J'ai cité plus haut le témoignage de Grégoire au sujet de l'état florissant de l'instruction primaire dans nos départements de l'Est. Je vais compléter la cita-

tion : « *Tout cela n'est plus*, ajoute le conventionnel ; *la persécution a tout détruit.* L'ignorance menace d'envahir nos campagnes, les villes mêmes, avec tous les fléaux qui en sont la suite. On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des écoles primaires, et *les écoles primaires sont encore à naître.* »

L'inspection des départements faite en l'an IX par les conseillers d'État envoyés en mission par les consuls révèle un état de choses pitoyable à tous les points de vue. Tout est ruiné, tout est à refaire, en matière d'instruction publique notamment. Les commissaires constatent partout que les écoles primaires prescrites par la loi de l'an IV n'ont été établies presque nulle part, que là où elles sont établies elles manquent d'élèves, que les générations nouvelles croissent dans l'ignorance, que l'instruction est nulle dans un grand nombre de départements. Deux exemples entre autres. Veut-on savoir combien, au Mans, chef-lieu de département, dont le collège au XVIIe siècle avait plus de 700 élèves, les écoles primaires réunissent d'enfants en l'an IX ? *Soixante* en tout. A Paris, à la même époque, vingt-quatre écoles établies en exécution de la loi de brumaire ont quarante élèves en moyenne, soit moins de 1,000 sur 20,000 enfants en âge de les fréquenter.

Tels furent les résultats obtenus en quelques années par les lois révolutionnaires. Le ministre Chaptal les a parfaitement résumés dans l'exposé des motifs d'un projet de loi sur l'instruction publique qu'il proposait en 1802 : « L'éducation publique est presque nulle

partout. La génération qui touche à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance, et nos tribunaux, nos magistratures ne nous offrent que des élèves des anciennes universités. Le système d'instruction publique qui existe aujourd'hui est donc essentiellement mauvais. Les écoles primaires n'existent presque nulle part, de sorte que la masse de la nation croît sans instruction. »

Je crois avoir démontré que l'influence de la Révolution sur l'enseignement primaire fut désastreuse. Je m'arrête, ne voulant pas affaiblir par des commentaires superflus l'impression que ne peuvent manquer de produire sur tous les esprits sérieux les écrasants témoignages que je viens de citer.

Abbé E. ALLAIN.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

IX

LA PRISE DE LA BASTILLE

Ceux qui ont étudié l'histoire de 89 dans la légende révolutionnaire, ne connaissent pas mieux la vérité sur les événements de cette époque que les lecteurs de certains journaux actuels ne la connaissent sur les faits et gestes de la Commune en 1871.

En effet, j'ouvre la légende au chapitre : *Prise de la Bastille.* Je vois, d'un côté, un peuple transporté d'amour pour la liberté ; de l'autre, une royauté et une aristocratie épouvantées du triomphe des idées nouvelles et faisant les plus violents efforts pour les combattre. Louis XVI renvoie Necker, le ministre aimé du peuple ; des hordes sauvages menacent l'indépendance de l'Assemblée nationale et celle de Paris. Mais le peuple de Paris est là. Malgré les baïonnettes qui l'entourent et vont le frapper, malgré la fureur des

aristocrates qui préparent la ruine de la capitale et qui poussent la barbarie jusqu'à assassiner sur les places et les promenades publiques des citoyens inoffensifs, la grande ville se soulève. Elle n'a pas d'armes, elle n'a pas de chefs, mais elle a du cœur. Les armes sortent du sein des ténèbres ; les chefs, des rangs de la foule frémissante. Bientôt, sous les murs de la vieille forteresse, emblème et soutien du despotisme, le canon de la liberté tonne contre celui de la tyrannie. Vainement la mitraille décime les défenseurs du peuple ; vainement les assiégés, appelant la perfidie à leur secours, arborent le drapeau parlementaire pour mieux massacrer les fils de la nation : pour un héros qui tombe, vingt autres se lèvent ; ni les hautes tours, ni la mitraille, ni la trahison, n'arrêtent les glorieux enfants de Paris ; à travers les flammes et les balles, ils s'élancent, la Bastille est prise, et le génie de la Liberté plane sur le cadavre de la Tyrannie.

Voici la légende ; voyons maintenant l'histoire.

I. PRÉLUDES DE L'INSURRECTION

Aussitôt que les états généraux eurent détruit la souveraineté royale, Paris, la vieille cité de la Fronde et de la Ligue, de Jean de Bourgogne et d'Étienne Marcel, aspira à devenir la reine de la Révolution. Rien ne lui manquait pour jouer ce rôle et réaliser ce rêve : un peuple aigri par la misère et soulevé par les excès d'une presse violente, une bourgeoisie irritée

par la crise financière et dévorée du besoin d'égalité, une autorité compromise par ses faiblesses bien plus que par ses rigueurs, tout annonçait l'imminence et présageait le succès de l'insurrection. Elle avait déjà son administration : les assemblées électorales, avant même la fin de leurs opérations, s'étaient prorogées afin de « correspondre avec les députés de la ville de Paris aux états généraux », et constituaient ainsi une véritable Commune. Son armée se préparait au Palais-Royal, lieu de promenade et de plaisir appartenant à l'idole populaire du moment, au duc d'Orléans. C'était là, sous ces arbres et ces arcades, autour des cafés et des lieux de débauche, qu'une foule enflammée par l'ardeur des nouveautés violentes, excitée par des corruptions mystérieuses, préludait bruyamment chaque jour aux futures et prochaines scènes de la Révolution. Les nouvelles de Versailles arrivaient au Palais-Royal d'heure en heure, exagérées, dénaturées par la passion, et le flot démagogique montait avec une rapidité foudroyante, sans que l'autorité, le suivant d'un œil inquiet, eût l'intelligence de le détourner ou l'énergie de le combattre.

Dans les rassemblements figuraient habituellement bon nombre de soldats, et surtout des gardes-françaises. Ces jeunes hommes se laissaient entraîner volontiers par un mouvement dont ils ne comprenaient ni le sens ni la portée, mais qui promettait le bonheur à leur pays, et qui, en attendant, leur procurait à eux-mêmes le plaisir sous toutes ses formes. Il couraient aux réunions du Palais-Royal comme à des fêtes, ap-

plaudissaient, le verre en main, aux discours révolutionnaires, et, quand on leur demandait s'ils tireraient l'épée contre leurs frères, répondaient en criant : « Vive la liberté ! »

Ces incartades, graves au point de vue de la discipline, et de plus en plus fréquentes, malgré tous les ordres et toutes les précautions possibles, obligèrent enfin les chefs militaires à un acte de sévérité. Un jour (le 30 juin), on apprit au Palais-Royal que plusieurs gardes-françaises venaient d'être incarcérés à l'Abbaye. Grande émotion dans la foule. On dit qu'ils n'ont été emprisonnés que pour avoir refusé de tirer sur le peuple, que de l'Abbaye on va les transférer à Bicêtre, « lieu destiné à de vils scélérats et non à de braves gens comme eux » *(Moniteur)*. — « A l'Abbaye ! » crie le rassemblement, qui s'ébranle, se porte à la prison dont il n'a pas de peine à ouvrir les portes, et promène en triomphe dans Paris les soldats rebelles. L'émeute en elle-même n'avait pas de gravité ; personne n'avait été tué ni blessé ; mais les conséquences en étaient fort sérieuses : il s'agissait, en face d'une insurrection imminente, de savoir si on allait conserver ou laisser détruire la discipline militaire.

La question fut soulevée le lendemain matin à l'Assemblée nationale par l'arrivée d'une députation venant « solliciter l'Assemblée d'interposer sa médiation auprès du roi pour en obtenir la grâce de quelques soldats aux gardes-françaises qui, pour un fait d'insubordination, avaient été mis en prison, et que « la multitude » avait « délivrés par la violence ». Après une

longue délibération, l'Assemblée déclara qu'elle *gémissait* des troubles de la capitale, qu'elle *conjurait* le peuple de rentrer dans l'ordre ; que le roi, comme chef du pouvoir exécutif, avait seul le droit de connaître de cette affaire, mais qu'elle allait, par « une députation solennelle,... invoquer sa clémence en faveur des personnes qui pourraient être coupables ».

Il était difficile d'intervenir plus directement en faveur des rebelles. Louis XVI eut la faiblesse d'accorder leur grâce : la discipline fut détruite, non seulement dans le régiment des gardes-françaises, mais encore dans toutes les troupes résidant à Paris ; le peuple, sûr de l'appui de l'Assemblée, sentit dès lors grandir ses forces et doubler son audace.

Cependant le gouvernement, ne pouvant plus compter sur la garnison de Paris et n'osant demeurer complètement désarmé, avait donné l'ordre à quelques régiments de se concentrer dans Paris et Versailles. La capitale s'émut de ce déploiement de forces, et dans l'Assemblée, toujours poursuivie par la crainte de l'autorité royale et par la terreur d'un coup d'État, Mirabeau, abordant la question, le 8 juillet, avec son éloquence et sa passion accoutumées, proposa de demander au roi l'éloignement des troupes et leur remplacement par des gardes bourgeoises. Louis XVI répondit, par l'intermédiaire de son garde des sceaux, que « les désordres et les scènes scandaleuses » qui s'étaient passées à Paris et à Versailles lui faisant un « devoir de veiller à la sûreté publique », il ne pouvait renvoyer les troupes, mais qu'elles n'étaient desti-

nées qu' « à maintenir le bon ordre et l'exercice des lois, à assurer et protéger même la liberté des états généraux ». De tous côtés en effet éclataient à la fois les cris contre l'armée et les actes d'insubordination militaire. Pendant que les révolutionnaires dépeignaient en termes dramatiques la conduite des *hordes étrangères* et les atrocités commises *par ces forcenés courant çà et là comme des furieux*, signalant leur passage par *des assassinats*, *des massacres* qui jetaient l'effroi dans tous les cœurs, le lien de la discipline se relâchait de jour en jour, presque d'heure en heure, et les officiers des régiments en garnison à Paris perdaient tout espoir de conserver leurs hommes autour du drapeau. Le 10 juillet au soir, par les soins des chefs du mouvement, un repas eut lieu aux Champs-Élysées, dans lequel grand nombre d'hommes appartenant à la plupart des corps militaires fraternisèrent ostensiblement avec les révolutionnaires.

Il n'y avait plus une heure à perdre. C'était un de ces cas où le gouvernement doit, sous peine de mort, prendre un parti immédiat ; mais Louis XVI, trop bon pour engager une guerre civile et trop faible pour dominer une révolution colossale et foudroyante, ne trouvant aucun appui, ni dans l'Assemblée, qui le calomniait et l'attaquait chaque jour ; ni dans sa famille, qui blâmait tous ses actes, se suicida en prenant un moyen terme, c'est-à-dire, en évitant toutes mesures rigoureuses contre l'Assemblée ou contre Paris, mais en les exaspérant par le renvoi de M. Necker.

Le 11 juillet au soir, Necker et trois de ses collègues, MM. de la Luzerne, de Saint-Priest et de Montmorin, reçurent l'ordre de quitter le ministère.

L'émotion fut sans bornes. L'Assemblée déclara que Necker et ses collègues emportaient « son estime et ses regrets ». A Paris, « la consternation fut générale ; le peuple désespéré, cherchant un terme à ses maux, incendia plusieurs barrières [1] », et la foule réunie au Palais-Royal, le dimanche 12 juillet, étant plus nombreuse et plus ardente que jamais, un jeune homme, déjà connu par ses écrits violents et ses relations avec les députés révolutionnaires, Camille Desmoulins, s'élança sur une table, se fit une cocarde d'une feuille d'arbre, et cria : « Aux armes ! » A l'instant, un mouvement électrique soulève la masse entière ; le cri : « Aux armes ! » retentit d'un bout du Palais-Royal à l'autre ; la foule se précipite chez un marchand de figures de cire, appelé Curtius, y prend les bustes de Necker et du duc d'Orléans, les couvre d'un crêpe, les porte en triomphe autour des jardins, puis envahit la rue de Richelieu, les boulevards, la ville entière, se grossit, sur son passage des désœuvrés, des curieux, des exaltés, ferme les spectacles, pille les boutiques d'armuriers, incendie encore des barrières, et, après plusieurs heures de cris, de désordres, de violences, revient enfin, au déclin du jour s'abattre tumultueusement sur le quartier des Tuileries et du Palais-Royal.

1. *Révolution de Paris*, nº 1.

Les quelques troupes fidèles disséminées dans Paris, attendant des ordres et n'en recevant point, laissaient passer l'orage et se repliaient sans combat devant l'émeute. A la place Vendôme, cependant, un détachement de dragons arrêta dans sa marche une bande d'insurgés et brisa l'un des bustes servant de drapeau à la manifestation. Vers le soir, les troupes se réunirent sur la place Louis XV, où M. de Bezenval, commandant militaire de la ville de Paris, avait son quartier général.

Le jardin des Tuileries était alors rempli d'une foule compacte et hostile, qui débordait déjà sur la place et menaçait d'envahir les Champs-Élysées. Bezenval, pour arrêter ce mouvement, que la présence des troupes sur la place Louis XV rendait fort dangereux, donna l'ordre au colonel du régiment de Royal-Allemand, M. de Lambesc, d'entrer avec un détachement dans le jardin et de disperser la foule *sans faire usage des armes*. M. de Lambesc prit quelques hommes avec lui, marcha vers le jardin et y pénétra avec une telle lenteur, qu'apercevant une femme culbutée avec son enfant, il fit faire halte pour lui donner le temps de se relever, et que les officiers qui l'accompagnaient mirent le *chapeau à la main* pour annoncer au peuple l'ordre qu'ils venaient de recevoir et l'engager à se retirer.

Cette attitude inoffensive, bien loin de calmer la foule, l'encourage : elle improvise des barricades. Les cavaliers, à peine entrés dans le jardin, sont assaillis de pierres, et même de bancs et de chaises, que les spectateurs, placés sur les terrasses latérales et par

conséquent hors de toute atteinte, font pleuvoir sur eux. Une décharge à poudre irrite la populace sans l'effrayer. Déjà quelques hommes atteints de coups de pierre murmurent et hésitent ; il faut charger la foule ou reculer : le colonel donne l'ordre de la retraite. Aussitôt la foule triomphante se précipite, et quelques émeutiers, plus hardis et plus avisés que les autres, courent à la grille du Pont-Tournant pour fermer la retraite aux soldats. Lambesc, voyant ce mouvement et comprenant l'imminence du danger, fond au galop sur le groupe du Pont-Tournant, frappe un insurgé de son sabre, met les autres en fuite, et regagne avec ses hommes la place Louis XV.

Le lendemain, les journaux révolutionnaires éclataient en malédictions contre la barbarie des troupes royales, contre l'infamie du prince de Lambesc, lançant dans les Tuileries *ses hordes sauvages, foulant aux pieds de son cheval des femmes et des enfants, ordonnant des décharges de mousqueterie contre le peuple, et tuant de sa main un malheureux qui se jetait à genoux devant lui pour demander grâce.*

Nous avons vu ce qui s'était passé. Quant aux preuves les voici : le blessé se nommait Chauvel ; il ne fut pas tué, car il déposa au procès du prince de Lambesc. Sa blessure n'était pas grave, car le médecin (M. Pierre-Antoine Vaillant) qui le pansa à la porte du manège, ne lui conseilla pas autre chose que l'application d'une compresse d'eau-de-vie. Elle ne l'incommoda pas outre mesure, car il passa une partie de cette même soirée au Palais-Royal, où M. de Château-

neuf, témoin dans le procès du prince, le vit assis à la porte du café du Caveau et buvant la liqueur que de zélés patriotes ne manquaient pas de lui offrir. Voilà le fait dont la passion s'est servie, et dont elle se sert encore pour convaincre de cruauté les troupes de Louis XVI. Pendant ce temps-là, trois soldats du même régiment étaient assassinés sur le boulevard par les émeutiers ; de ceux-là, on n'en parlait pas. Les coupables, ce n'étaient pas les insurgés tuant des soldats qui ne les attaquaient pas ; c'était un colonel qui, pour sauver la vie de ses hommes et empêcher l'effusion du sang, maintenait la grille ouverte derrière lui.

Après l'échauffourée des Tuileries, le général de Bezenval concentra ses troupes hors de Paris, et laissa la ville entière au pouvoir des insurgés.

La journée du lundi 13 fut remplie tout entière par une série d'actes violents et bizarres, tels qu'en a toujours produit et en produira toujours le réveil de la licence et la folie des multitudes soulevées. La populace pilla la maison des Lazaristes et pendit un voleur à la porte ; elle élargit les prisonniers de Sainte-Pélagie et tira des coups de fusil sur ceux du Châtelet.

Le Palais-Bourbon, l'hôtel de Breteuil, faillirent être brûlés ; le garde-meuble fut en partie saccagé. Des barricades obstruaient les rues ; le trouble, l'anxiété remplissaient la ville ; l'épouvante ou l'exaltation bouleversaient tous les cœurs.

A l'hôtel de ville, l'assemblée des électeurs se déclarait en permanence, réglementait l'émeute par des

arrêtés précipités, des ordres incessants, et décrétait tout d'abord l'organisation d'une milice de 48,000 hommes, portant la cocarde bleue et rouge, et placés sous les ordres de chefs dépendant uniquement de la municipalité, et qui prêtaient le serment « de n'employer les forces qui leur étaient confiées, sous les ordres de la municipalité, que pour la défense de la Commune et la conservation de la liberté publique [1]. »

En tête de l'armée de l'insurrection, figurait le régiment des gardes-françaises, troupe régulière de trois mille hommes, ayant embrassé par entraînement la cause révolutionnaire, mais n'abdiquant pas pour cela tout sentiment d'honneur. Elle en donna la preuve le jour même, en arrachant son colonel aux fureurs de la populace. Au moment où un rassemblement envahissait le dépôt d'armes du régiment, « le peuple, qui n'aimait pas le colonel » (le duc du Châtelet), voulut s'emparer de lui. Un grenadier se jeta entre la foule et M. du Châtelet ; il adressa au peuple ces paroles : « Mes amis, je ne souffrirai pas qu'il soit fait aucun mal à notre colonel ». — M. du Châtelet, touché de cette générosité, voulut savoir le nom de ce brave homme ; le grenadier répondit : « Tous mes camarades, Monsieur le duc, s'appellent comme moi. »

Malheureusement, on vit se joindre à eux bon nombre de déserteurs, puis la grande masse de toute armée révolutionnaire : des enthousiastes convaincus que l'insurrection est le plus saint des devoirs, des exaltés

1. *Procès-verbal des électeurs.*

obéissant sans réflexion à l'impulsion du moment, des amis du désordre pour le désordre lui-même, ouvriers sans travail, débauchés sans avenir, bandits anonymes cherchant dans l'agitation publique le moyen d'assouvir des passions honteuses et de commettre des crimes impunis.

Cette armée nouvelle demandait à grands cris des munitions et des armes. Les munitions, on en avait, parce qu'un bateau, découvert le long des quais, en destination de Rouen, contenait plusieurs milliers de poudre de guerre ; mais les fusils manquaient. De toutes parts on accourait à l'hôtel de ville pour en réclamer, et le prévôt des marchands, l'infortuné M. de Flesselles, auquel cette imprudence devait coûter la vie, ne pouvant ou ne voulant pas en donner à tous, promettait plus qu'il ne tenait, et se débarrassait quelquefois des solliciteurs trop importuns en les envoyant chercher des fusils là où il n'y en avait pas. « Le comité, nous dit le *Procès-verbal des Électeurs*, avait remis aux députés de plusieurs districts, notamment de ceux des Mathurins, de Saint-Eustache et de la Basoche, des ordres pour prendre des fusils aux Chartreux. » On courut au couvent des Chartreux ; on n'y trouva point de fusils. « Ceux qu'on avait envoyés à l'Arsenal y prendre des cartouches n'avaient pas trouvé une seule cartouche à l'Arsenal. » A l'hôtel de ville même, on ouvrit des caisses soi-disant pleines de fusils et ne contenant que de vieux linges.

Au milieu de ce chaos, de ce tumulte, de ce branle-bas universel, la journée du 13 s'acheva, la nuit lui

succéda bruyante et inquiète ; bientôt le soleil du 14 juillet se leva sur la France.

II. PRISE DE LA BASTILLE

Dès la pointe du jour, l'émeute eut l'idée d'aller chercher des armes aux Invalides. On savait que le dépôt de l'hôtel n'en contenait pas moins de 25 ou 30,000 ; on n'ignorait pas que la plupart des invalides, hôtes habituels des cabarets et des lieux de débauche de leur quartier, étaient acquis d'avance à la cause populaire. Aussitôt un rassemblement, formé de gardes-françaises, de clercs de la Basoche, et, à leur suite, d'un ramassis d'insurgés, sous les ordres de M. Éthys de Corny, procureur du roi et de la ville de Paris, se dirige vers les Invalides. Le gouverneur, M. de Sombreuil, à peine prévenu de l'apparition de cette bande d'insurgés, fait fermer les grilles de l'hôtel, et s'avance pour parler aux chefs du rassemblement ; mais, pendant que M. de Corny et quelques autres lui exposent le but de leurs démarches, les invalides apportent des échelles, jettent des planches à travers les fossés, ouvrent même les grilles : en un instant l'hôtel est envahi, le dépôt pillé, et 30,000 fusils deviennent la proie de l'émeute triomphante. Rien alors ne manque plus aux insurgés. Organisés, armés, ils peuvent faire ce qui leur plaît. Le siège de la Bastille va commencer.

Depuis le dimanche 12 juillet, des attroupements nombreux stationnaient sur la place de la Bastille, et

dans la nuit du 13 au 14, quelques coups de fusil, demeurés sans réponse, avaient été dirigés contre les soldats placés en observation sur les plates-formes des tours. A neuf heures environ, « sur la nouvelle... que la direction des canons de la Bastille menaçait la capitale, et que les citoyens furieux se préparaient à commencer le siège de cette forteresse [1], » le district le plus voisin, celui de Saint-Louis de la Culture, envoya une députation composée de trois membres : MM. Thuriot de la Rozière, Dourlier et Toulouse, pour engager le gouverneur « à faire retirer ses canons et à se rendre ». De son côté, la Commune y dépêcha, à peu près en même temps et avec des ordres analogues, trois délégués : MM. Bellon, Billefod et Chaton. Ces deux députations se présentèrent aux portes de la Bastille vers dix heures [2]. Introduits... sans difficulté, » et « reçus avec une grande politesse » par M. de Launay, qui leur « fit servir à déjeuner, but et mangea avec eux [3] », les envoyés du district et de la Commune purent vérifier les moyens de défense et les dispositions de la garnison. M. de Launay, déjà fortement ému par « le mouvement extérieur », et paraissant « n'être plus à lui [4] », « avait sur les tours quinze canons, dont onze de huit livres et quatre de quatre livres de balles. Ces pièces, montées sur des affûts et

1. *Procès-verbal des électeurs.*

2. Déclaration des assiégés, *Bastille dévoilée,* p. 86.

3. Rapport Billefod et Chaton.

4. Rapport Thuriot.

châssis marins, ne pouvaient avoir d'autre destination que celle de servir aux réjouissances. Après une première décharge, les canonniers ne pouvaient en faire une seconde [1]. » Trois autres pièces de quatre se trouvaient dans la cour ; douze vieux fusils de remparts, connus sous le nom d'amusettes du comte de Saxe, avaient été exhumés d'un magasin ; le gouverneur en avait fait préparer six pour sa défense, mais il n'y en eut *qu'un* dont on put se servir. La place n'avait presque pas de munitions et *point* de vivres. — « La garnison, composée de *trente-deux* Suisses et de *quatre-vingt-deux* invalides, *paraissait disposée à céder*. Au surplus, on pouvait être assuré de l'exécution de la parole donnée par le gouverneur de ne faire aucun usage des batteries de la forteresse, s'il n'y était pas forcé pour sa défense. Sur la provocation même du gouverneur, tous les officiers et soldats avaient *juré* qu'ils ne feraient pas feu et qu'ils ne se serviraient point de leurs armes, si on ne les attaquait [2].»

Tels étaient les moyens de résistance matériels et les dispositions morales des défenseurs de la Bastille, constatés par les rapports révolutionnaires eux-mêmes. Pendant que les envoyés de la Commune inspectaient l'intérieur de la forteresse, la foule armée envahissait déjà les cours extérieures et se contenait à peine devant les exhortations de ses représentants, se montrant, pour la calmer, aux créneaux des murailles.

1. *Bastille dévoilée*, p. 80.

2. Rapport Thuriot.

Lorsque MM. Bellon, Billefod et Chaton sortirent de la Bastille, ils ne purent « se rendre aussitôt à l'Hôtel de ville, parce qu'ils furent séparés par la foule... et que l'un d'eux, M. Bellon, fut longtemps maltraité et retenu par le peuple, qui s'acharnait à le prendre pour un espion [1]. »

Il était alors onze heures du matin.

Les deux députations, revenues à l'Hôtel de ville, finissaient à peine de rendre compte de leur mission, lorsque des coups de feu retentirent du côté de la Bastille, et « une foule prodigieuse se précipita dans la place de Grève, criant à la perfidie, à la trahison ». Que s'était-il passé ? Les relations populaires [2] racontent qu'aussitôt après le départ des députés du district et de la commune, M. de Launay attira perfidement la foule inoffensive jusque dans l'intérieur des cours de la Bastille, pour la foudroyer de son artillerie ; les récits royalistes [3] disent que le gouverneur, voulant débarrasser ses cours de la foule tumultueuse qui les encombrait, fit tirer quelques coups de fusil à poudre pour disperser toute cette populace. « La vérité est (si l'on en croit un autre narrateur cité par M. Dussaulx [4]) que le sieur de Launay, s'étant présenté lui-même sur le petit pont-levis, demanda au peuple ce qu'il désirait de lui : on lui répondit qu'on voulait des armes et des

1. Rapport de Billefod et Chaton,

2. *Moniteur, Révolutions de Paris,* etc.

3. *Ami du roi,* etc.

4. *Œuvre des sept jours,* p. 296-297.

munitions : il ne refusa d'en donner sur-le-champ qu'en articulant qu'il en donnerait dès qu'il se présenterait quelqu'un de la part de l'Hôtel de ville. Mais l'impatience était extrême : *on lui répondit par des coups de fusil,* et l'on ne voulut rien entendre. C'est alors que M. de Launay fit faire deux décharges. » Aussitôt les insurgés s'enfuirent en désordre. C'était là cette foule prodigieuse envahissant la place de Grève en criant à la trahison. Les cours de la Bastille se trouvèrent en un clin d'œil nettoyées de toutes les hordes assaillantes. Le gouverneur releva le pont-levis extérieur, et attendit.

Voilà le premier acte. Avant de passer au second, il importe d'exposer en quelques lignes la disposition des lieux. La Bastille comprenait deux enceintes : celle du château proprement dit, avec ses hautes murailles, ses huit grosses tours, et sa cour *intérieure* fermée par un pont-levis ; celle des dépendances de la forteresse, avec les cours *extérieures*, leurs constructions, pour la plupart récentes, et un second pont-levis servant de communication avec la place. — Ce second pont-levis est celui que M. de Launay avait d'abord laissé ouvert à la foule, au moment de l'arrivée et pendant la visite des délégués de la Commune, qu'il fit relever ensuite après la décharge dont nous venons de parler, et qui seul donnait accès dans les cours extérieures des bâtiments de dépendances séparant la place du château.

Après un moment de terreur, la foule, voyant l'immobilité et le silence de la forteresse, se rapprocha peu à peu et reprit courage. Tout se taisait : pas un

coup de feu partant de la forteresse; pas un soldat apparent sur les ouvrages extérieurs. Deux soldats des régiments Dauphin et Royal-Comtois, nommés l'un Tournay, l'autre Aubin-Bonnemère, voulurent alors se rendre compte de ce qui se passait; grimpant sur le toit du petit corps de garde contigu au pont-levis, ils pénétrèrent dans la première enceinte. Derrière le pont-levis relevé, personne; tout autour, dans le corps de garde, dans la cour, personne. Ils entrent au corps de garde, cherchent les clefs du pont-levis et ne peuvent les découvrir. Ils appellent des camarades à leur aide ; quelques hommes escaladent comme eux le toit voisin, leur prêtent main-forte, et tous ensemble cherchent à briser les chaînes du pont-levis, qui retombe lourdement, en écrasant plusieurs émeutiers dans sa chute.

Le peuple, voyant la porte ouverte, se précipita dans l'intérieur des cours et s'avança jusqu'auprès du château ; mais là quelques coups de fusil l'arrêtèrent. Laissons ici la parole au *Moniteur :* « Cependant le peuple se jette en foule dans la cour du gouvernement et court au deuxième pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe. Elle riposte par un feu vif et soutenu, *qui force les assaillants à se retirer en désordre,* les uns sous la voûte de la porte de bois, dans la cour de l'Orme, les autres sous celle de la grille, d'où ils ne cessent de tirer sur la plate-forme, *sans néanmoins oser s'approcher pour attaquer le deuxième pont.* »

A ce moment, vers une heure ou une heure et demie,

une députation de la Commune, précédée d'un drapeau et annoncée par un tambour, arrive à la Bastille. Elle se compose de MM. Francotay, de Corny, La Fleurie, Milly, Beaubourg, Boucheron, Coutans, Joannot, Six et Piquot de Sainte-Honorine, et porte aux assiégés sommation de se rendre. — Après quelques hésitations, elle pénètre dans les cours, et fait de loin signe qu'elle veut parlementer. « Aussitôt on arbore un pavillon blanc sur la plate-forme des tours, et les signes de paix et d'appel se multiplient par les chapeaux. » — « M. de Launay et les officiers crient de faire avancer les députés de la ville ; les soldats, sur le conseil d'un bas officier, nommé Guyot de Fréville, mettent obstinément *la crosse en l'air* [1]. » Ici encore les relations populaires affirment que la Bastille, après avoir fait des signes pacifiques, accueillit les parlementaires à coups de fusil ; qu'une seconde députation, composée de MM. de la Vigne, Chignard, l'abbé Fauchet, Bottidoux, ne fut pas plus heureuse, et que les membres de l'une et de l'autre déployèrent inutilement le plus grand courage en affrontant la mitraille et la fusillade pour essayer de remplir leur mission révolutionnaire [2].

Mais comme, d'une part, la déclaration des assiégés atteste que jamais les députés ne voulurent approcher de la place, « malgré la promesse des bas officiers leur criant du haut des tours : « Venez vous expliquer avec

1. *Bastille dévoilée*, p. 29.

2. *Moniteur* ; — *Révolutions de Paris* ; — *Procès-verbal*, etc.

« le gouverneur ; nous répondons de vous sur nos « têtes » ; que, sans écouter leur proposition, ils se retirèrent dans la cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart d'heure, et « partirent » ensuite [1] ; et comme, d'un autre côté, aucun des quatorze individus composant ces deux députations, exposés pendant si longtemps à un feu si meurtrier, ne fut ni tué ni blessé, il est permis de croire que la trahison des défenseurs de la Bastille fut moins flagrante et le feu de la place moins vif qu'elles ne l'ont voulu dire. Le plus grand danger que coururent les députés ne vint pas de la Bastille, mais des assaillants eux-mêmes : car *plusieurs de ces derniers se transportèrent*, « au point d'environner les députés, de leur mettre la baïonnette sur la poitrine et le sabre sur la tête... M. Baubourg fut maltraité, et on *arracha* l'épée à M. Piquot de Sainte-Honorine [2]. »

« Les députés partis, le peuple se porta en foule à l'attaque du second pont... Les bas officiers criaient aux assaillants de ne pas avancer, qu'on allait faire feu sur eux ; ceux-ci ne voulant rien entendre,... le gouverneur ordonna de faire feu : cette décharge les dispersa, et plusieurs restèrent sur la place [3]. »

Alors, l'émeute furieuse, ne pouvant enlever la Bastille, se répandit çà et là dans les cours, dans les bâtiments de dépendances, mit le feu « au corps de

1. *Bastille dévoilée,* p. 93 et 95.

2. *Procès-verbal,* p. 338.

3. *Bastille dévoilée,* p. 97.

garde avancé, au gouvernement, aux cuisines [1] », et se vengea sur les individus isolés de la résistance que lui opposait la forteresse. Trois malheureux invalides, saisis à la porte de la Bastille, sont traînés à l'Hôtel de ville, criblés de coups, et n'échappent que par miracle à une mort affreuse [2].

« M. Clouet, régisseur, est arrêté ; son uniforme le faisant prendre pour M. de Launay, on allait l'immoler à l'instant même, lorsqu'un citoyen intrépide, M. Cholat, se présente, et vient à bout de suspendre le premier mouvement de la fureur du peuple. On le traîne à l'Hôtel de ville, où M. de Saudray ne lui sauve une seconde fois la vie qu'au péril de la sienne et en recevant sur la tête un coup de sabre dont il est grièvement blessé [3]. »

« On fit dans le cours de cette journée bien d'autres méprises, et dont plusieurs furent sanglantes. Tandis que les uns croient avoir pris le gouverneur, d'autres, dans l'une des cours de la Bastille, s'emparent d'une jeune personne intéressante par sa grâce et sa candeur. L'ayant amenée auprès du premier pont : « C'est la fille de Launay, s'écrient-ils ; qu'il rende la place, sinon qu'il voie sa fille expirer dans les flammes. »

— Et l'on allume une paillasse sur laquelle elle était évanouie. Le père de mademoiselle de Monsigny — — c'est le nom de la jeune personne — la voit du haut

1. *Bastille dévoilée*, p. 97.

2. *Procès-verbal*, p. 319-320.

3. *Moniteur*, t. I, p. 187 ; — *Procès-verbal*, p. 322.

des tours près d'être brûlée vivante. Il allait se précipiter, lorsqu'il fut atteint et renversé par deux coups de feu. Le brave et généreux Aubin-Bonnemère, qui avait déjà une première fois sauvé la fille de cet officier, écarte la foule homicide, enlève Mademoiselle de Monsigny, la remet en mains sûres et revole au combat... « C'est ainsi, dit en terminant l'auteur, que *des atrocités finissent le plus souvent par des traits d'héroïsme* [1]. »

La Bastille alors s'indigna : un coup de canon, le seul qui, dans toute cette journée, partit de la forteresse, retentit au milieu de l'émeute, fit quelques victimes, et dispersa une fois encore les hordes hurlantes qui l'assaillaient. Jusqu'alors on ne s'était réellement pas battu. La situation serait restée indéfiniment la même, si l'émeute n'avait reçu un renfort sérieux. La troisième et suprême période du siège commença sur les trois heures de l'après-midi.

La dernière députation de la Commune, lorsqu'elle quitta la Bastille rencontra « vis-à-vis de Saint-Gervais une multitude de citoyens armés, précédée d'environ *trois cents soldats* du régiment des gardes-françaises, suivis de canons pris le matin aux Invalides, marchant en ordre au pas redoublé, et disant à tous qu'ils allaient faire le siège de la Bastille ».

Cette troupe, composée de quelques hommes résolus, obéissant à des chefs qu'elle venait de se donner par acclamation, — le sergent Élie pour les gardes-fran-

1. Dussaulx, *Œuvre des sept jours*, p. 296-297

çaises et le volontaire Hulin pour les bourgeois, — arriva à trois heures auprès de la Bastille, « entra sans difficulté dans la première cour du côté des Célestins..., *y trouva quelques invalides qui avaient rendu les armes le matin et qui se rejoignirent aux assiégeants*, et pénétra sans peine... jusque dans les cours de la Bastille [1]. »

« C'est alors, dirent les assiégés, que nous vîmes paraître les gardes-françaises, qui placèrent dans la cour de l'Orme deux pièces de quatre, un canon plaqué en argent venant du garde-meuble et un mortier. On plaça encore deux pièces à la porte qui communique au jardin de l'Arsenal [2]. »

Les nouveaux assaillants commencèrent contre la Bastille un feu peu sérieux, mais assez bruyant. Ils tirèrent un certain nombre de coups de canon, dont quelques-uns furent si mal dirigés, que les boulets manquèrent la Bastille et allèrent tomber dans le faubourg Saint-Antoine, où l'on ne manqua pas de dire que M. de Launay foudroyait la capitale. Une pièce éclata et renversa une partie de ceux qui la servaient. Ce simulacre de combat, succédant à toutes les émotions de la journée, démoralisa cependant le malheureux gouverneur, qui, sans ordres, sans munitions, sans vivres, entouré seulement d'une poignée d'hommes dont les uns ne voulaient pas se battre et dont les autres étaient trop peu nombreux pour soutenir une résistance sérieuse, courait éperdu dans sa grande

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789, t. III, p. 89.

2. *Bastille dévoilée,* p. 99.

citadelle, et allait mettre le feu aux poudres, si un invalide, nommé Béquart, ne l'en eût empêché.

La garnison prit, malgré son chef, le parti de se rendre : elle arbora le drapeau blanc. A travers un créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, un officier suisse demanda à sortir avec les honneurs de la guerre ; on refusa. Il écrivit alors sur un morceau de papier les termes de la capitulation qu'il proposait, et le tendit aux assiégeants par la même ouverture. Comme l'espace était trop grand pour permettre de l'atteindre, on alla chercher une planche qu'on jeta en travers du fossé. Le premier qui s'aventura sur cet étroit passage, fit un faux pas et tomba ; le second (Maillard, suivant le *Moniteur* et plusieurs autres relations ; Réole, d'après la Déclaration des assiégés), fut plus heureux, saisit le papier et le remit à Élie, qui le lut à haute voix. Il contenait ces mots : « Nous avons vingt milliers de poudre ; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation. » — « Foi d'officier ! nous l'acceptons, » répondit Élie. Nombre de relations attribuent cette réponse à Hulin. Il nous paraît naturel de supposer que les assiégés, comme au reste ils l'affirment eux-mêmes, s'adressèrent à un homme portant l'uniforme plutôt qu'à un bourgeois. Ce détail, au fond, importe peu.

Tel est le fait dont certains documents du temps, et à leur suite des auteurs prétendus sérieux, ont fait le dernier *assaut* de la Bastille.

« C'est sur la parole d'Élie, d'Hulin et d'autres assiégeants criant de toutes parts : « Abaissez votre pont,

« il ne vous arrivera rien... » que le gouverneur donna la clef du petit pont-levis, qu'il avait dans sa poche, aux nommés Gaiard, caporal, et Péreau, bas officier, qui ouvrirent la porte et baissèrent le pont [1]. »

Aussitôt les gardes-françaises et quelques bourgeois qui se trouvaient dans les cours pendant le dernier et à vrai dire le seul combat, entrèrent dans la forteresse, où la garnison les accueillit avec joie, où même plusieurs invalides *applaudirent* au triomphe populaire.

Tout paraissait fini, lorsqu'un tumulte épouvantable éclate en dehors ; une foule furieuse envahit la forteresse. « Dans ce désordre général, ceux qui étaient dans les cours tirent sur ceux qui étaient dans les appartements et sur les plates-formes, plusieurs mêmes sont tués. Le vaillant Humbert reçoit un coup de fusil sur la plate-forme ; un de ses amis est tué dans ses bras [2]. »

D'où provenait ce tumulte ? L'explication en est simple. Les misérables qui avaient promené dans les cours le pillage et l'assassinat, les lâches qui s'étaient cachés et enfuis pendant que les gardes-françaises se battaient, venaient d'apprendre la reddition de la Bastille. Alors, n'ayant plus rien à craindre, ils se ruaient sur les portes ouvertes et sur les hommes désarmés. En un instant la Bastille est envahie, les soldats sont renversés ; les Suisses, qui cependant ont seuls défendu

1. *Bastille dévoilée*, p. 103-104.

2. *Moniteur*, p. 188.

la place, échappent à la fureur de la populace, grâce à leurs sarreaux de toile qui les font prendre pour des prisonniers ; mais les officiers et les invalides, ceux qui précisément ont refusé de tirer sur le peuple et ont applaudi à sa victoire, sont maltraités, déchirés, entraînés par des bandes d'assassins. Vainement quelques hommes, gardant au milieu de ce désordre des sentiments d'honneur, Élie, Hulin, Tournay, Bonnemère, les gardes-françaises, luttent contre les bandits et font aux prisonniers un rempart de leurs corps : eux-mêmes renversés, frappés, écrasés, sont obligés d'abandonner les victimes, et les bêtes féroces déchirent à loisir leurs malheureuses proies. M. de Launay, percé de mille coups, est traîné, palpitant, jusqu'à la place de Grève, où sa tête plantée sur une pique excite les acclamations enthousiastes d'une foule en délire. M. de Losme-Salbrai, major de la Bastille, emporté avec Launay à la Grève, défendu quelque temps par deux vaillants jeunes hommes, MM. de Pelleport et de Jean, qui ne l'abandonnent qu'à la dernière extrémité et grièvement blessés eux-mêmes, périt à son tour, et sa tête est promenée avec celle de son malheureux chef. M. de Miray, aide-major, protégé d'abord par des gardes-françaises, saisi ensuite par une horde furieuse à la porte de sa maison, dans la rue des Tournelles, se précipite l'épée à la main sur les misérables qui l'attaquent, et en tue plusieurs avant d'être lui-même renversé et mis en pièces. M. de Persan, lieutenant, périt assassiné près du Port-au-Blé. L'invalide Béquart, celui qui avait sauvé mille vies en arrêtant M. de Launay au

moment où il allait faire sauter la Bastille, a d'abord les deux poignets coupés, puis est pendu avec un de ses camarades, nommé Asselin, à un réverbère, où les bourreaux s'amusent à faire un contre-poids des deux corps accrochés de chaque côté de la lanterne. Deux autres malheureux soldats subissent le même sort. M. de Flesselles, le prévôt des marchands, arraché de l'hôtel de ville, est massacré au coin de la place de Grève et du quai.

Paris se remplit de deuil et d'épouvante ; les *vainqueurs de la Bastille* promènent çà et là les têtes coupées, les membres épars, et le reflet lugubre de la sanglante lanterne éclaire la première scène triomphale de la Révolution.

Tel est le récit exact, non d'après les historiens royalistes, mais d'après les procès-verbaux authentiques du siège de la Bastille. Une forteresse mal défendue ouvrant elle-même ses portes à une émeute ; des scélérats profitant d'une capitulation pour massacrer des hommes désarmés : il n'y a rien de plus.

Le chiffre de la perte des vainqueurs n'est pas exactement connu. Dussaulx, dans son récit intitulé: *Œuvre des sept jours*, l'évalue à 98 morts et 73 blessés ; mais *l'Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté* nous dit que « la prise de la Bastille a coûté la vie à environ quarante des assiégeants » (t. II, p. 48). Si l'on veut déduire de ce chiffre les morts et les blessés non atteints par le feu de la place, c'est-à-dire les hommes qui, dans cette foule ahurie, se blessèrent eux-mêmes ou tirèrent sur leurs camarades ; ceux que renversa

l'éclat d'un canon ; ceux que le pont-levis écrasa en retombant ; celui qui glissa dans le fossé en essayant de saisir le papier sur lequel était écrite la capitulation, etc., on se convaincra sans peine que le feu de la Bastille ne fut pas très meurtrier ; et si l'on veut se rappeler encore que le siège, ou soi-disant siège, dura cinq heures, de onze heures du matin à quatre heures du soir, et que, pendant tout ce temps-là, une foule compacte demeura exposée aux feux de dix-huit canons, l'on sera forcé de convenir que la Bastille se défendit à peine, et que la prétendue canonnade et fusillade décimant les assiégeants pendant tout le siège n'a existé que dans l'imagination des narrateurs révolutionnaires.

Les vainqueurs, en ouvrant les cachots, y trouvèrent sept détenus : quatre faussaires légalement emprisonnés, un jeune homme enfermé sur la demande de sa famille pour inconduite, dérangement de tête et d'affaires, et deux fous qu'il fallait conduire à Charenton.

Plus d'un lecteur, en suivant ce récit, s'est demandé si le roi de France n'avait plus ni un soldat ni un canon.

Le roi était demeuré immobile. Bezenval raconte dans ses *Mémoires* qu'il attendait les ordres de son chef, le maréchal de Broglie, et n'en reçut qu'un seul, *le mardi 14, celui de se replier sur Versailles.*

Quant à l'Assemblée, seul pouvoir debout sur les ruines de la royauté, pendant les journées des 12, 13 et 14 juillet, instruite heure par heure des nouvelles de Paris, elle les avait reçues avec une joie d'abord mêlée

d'inquiétude, bientôt exempte de toute crainte, lorsque l'indécision royale ne lui permit plus de redouter une action militaire contre l'insurrection.

III. CONCLUSION

Quelle conclusion tirer de ces pages ? faut-il inscrire la date du 14 juillet dans les fastes de la liberté ? faut-il la reléguer dans le sanglant casier des journées révolutionnaires ? Examinons et résumons.

Bien avant le 14 juillet, l'ancien régime avait disparu. Les idées de réforme, avant même la réunion des états généraux, s'étaient vues adoptées, proclamées, appliquées par le roi et par les ordres privilégiés d'une façon qui ne laissait place ni à un retour en arrière ni même à un regret. L'histoire du règne de Louis XVI, les cahiers de la noblesse et du clergé prouvent évidemment que tout ce qu'il y a eu de bon dans le mouvement de 1789 était accepté à l'avance. Chercher dans les violences postérieures à la proclamation de l'Assemblée nationale un triomphe pour la liberté, c'est fausser le bon sens, renier la vérité et méconnaître l'histoire.

L'insurrection de Paris ne pouvait avoir pour but ni la destruction de l'ancien régime ni l'avènement de la liberté. Quel but poursuivaient donc les émeutiers du 13 juillet ? — L'abolition des lettres de cachet ? Elles n'existaient plus. — La suppression des prisons de Paris ? La Commune de Paris devait cependant en

avoir bien besoin, depuis le 2 septembre 1792 jusqu'au 9 thermidor.

La Révolution a décerné un brevet d'héroïsme aux vainqueurs de la Bastille. Ce sont, à peu d'exceptions près, des émeutiers vulgaires, les fils des maillotins de 1381 et des ligueurs de 1588, les pères des socialistes de 1848 et des communards de 1871. Parmi les noms si exaltés le 14 juillet, deux seulement reparaissent dans l'histoire : celui de Maillard, à l'Abbaye, les 2 et 3 septembre 1791 ; celui d'Hulin, à Vincennes, le 20 mars 1804.

Notre conclusion se résumera dans une simple question. Le jour où les communards de 1871 ont repris les canons de Montmartre et tué les généraux Lecomte et Clément Thomas, qu'aurions-nous pensé de notre Assemblée nationale, si elle avait applaudi au triomphe populaire et célébré la fête de la liberté ?

Léon de Poncins.

X

LES BOURBONS ONT-ILS ÉTÉ RAMENÉS PAR L'ÉTRANGER ?

Les Bourbons ont-ils été ramenés en France, en 1814 et en 1815, *dans les fourgons de l'étranger*, selon une expression familière aux écrivains d'une certaine presse, ou par un appel véritable du sentiment populaire ? Après l'exposé succinct et impartial qui va suivre, le lecteur lui-même jugera.

La France était épuisée par vingt-trois années de guerres presque continuelles. Le sang n'avait cessé de couler, et si alors la gloire couvrait tout, on pouvait prévoir que le jour où elle deviendrait infidèle au drapeau, la réalité apparaîtrait aux yeux de tous. Or, à Moscou, l'empereur Napoléon avait cessé d'être heureux. Dans toutes les classes de la population française, et jusque dans l'armée, il y avait de graves symptômes de mécontentement et de découragement, tandis qu'au contraire l'espérance et l'ardeur renaissaient dans toutes les contrées de « la patrie allemande », comme disait l'hymne national, de « la patrie qui s'étend aussi loin que résonne la langue allemande,

aussi loin que les chants allemands se font entendre pour louer Dieu ». La nation russe menait naturellement la tête de cette grande coalition dont toutes les proclamations appelaient les rois et les peuples à l'affranchissement de leur pays. Ainsi Napoléon, tombé du faîte où il était monté, trouvait alors devant lui l'Europe en armes ; et, pour vaincre cette Europe, il n'avait plus derrière lui qu'une France épuisée, haletante, où de tristes pressentiments envahissaient l'âme de tous, même celle des soldats.

Qu'allait-il arriver ? Les Français n'aspiraient plus qu'à la paix et ne comprenaient pas qu'on la leur refusât. Les peuples coalisés déclaraient également qu'ils ne poursuivaient pas d'autre but que la paix ; mais ils savaient qu'il fallait la conquérir, et ils étaient résolus à tout supporter pour atteindre ce but. Les uns et les autres sentaient instinctivement déjà, et chaque jour devaient comprendre plus clairement que Napoléon était peut-être le seul obstacle à leurs désirs.

Le Corps législatif, si longtemps muet, n'avait pu contenir l'expression d'une opinion qui se répandait partout. A la fin de décembre 1813, une commission dont M. Lainé fut le rapporteur, mit sous les yeux de Napoléon un tableau de la situation. Elle était triste : M. Lainé[1], le 28 décembre, fit entendre le cri du peuple en faveur de la paix et son gémissement contre l'oppression.

1. M. Thiers en a tracé le tableau d'après les bulletins de la police impériale, adressés à Napoléon : *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 241.

Le Sénat également exprima en faveur de cette paix « le vœu de la France et le besoin de l'humanité ». Or Napoléon se montra irrité de ces démarches, et s'oublia jusqu'à appeler publiquement M. Lainé un traître vendu à l'Angleterre. Le ministre de la police s'écria aussi que le langage de M. Lainé était bien imprudent, au moment où un Bourbon venait de monter à cheval. Il était vrai que, malgré le ministre Castlereagh, malgré l'ambassadeur de Russie à Londres[1], trois princes de la maison de Bourbon, prévoyant la tempête, avaient quitté Londres et s'étaient rapprochés des frontières de France : le comte d'Artois se dirigeait vers la Suisse, le duc d'Angoulême vers le Midi, le duc de Berry à Jersey. C'était à l'Est, au Midi et à l'Ouest que les princes voulaient pénétrer en France et appeler à se ranger autour d'eux, comme autour d'un abri, les peuples accablés. Le ministre de la police avait été presque le seul à recevoir cet avis, et déjà il s'en effrayait.

Qui donc en France cependant connaissait alors les Bourbons ? A part des amis, devenus bien rares, qui recueillaient à voix basse les nouvelles transmises par quelques fidèles, assez heureux pour franchir la distance et visiter les nobles exilés, personne ne pensait aux Bourbons. Presque tout le monde ignorait ce qu'ils faisaient, où ils étaient, et même s'ils existaient

1. Lorsque le comte d'Artois parla à l'ambassadeur Pozzo di Borgo de son projet : « Gardez-vous en bien, Monseigneur ! ne venez pas brouiller nos cartes, » repartit le diplomate ami d'Alexandre. *Revue des Deux mondes,* 1er mars 1835, p. 463.

encore. Depuis neuf ans, depuis sa protestation lors de l'établissement de l'Empire, Louis XVIII n'avait donné publiquement aucun signe de vie.

Les correspondances, portées par des émissaires qui risquaient là leur vie — car le gouvernement faisait fusiller sans pitié tout agent des Bourbons, — n'avaient en définitive aucune influence, aucun écho. Le nom du roi et celui des princes ne paraissaient jamais dans les journaux soumis à la censure impériale, qui l'aurait empêché, en sorte que les Français, on peut le dire, semblaient avoir oublié les Bourbons.

Les rois étrangers voulaient aussi les ignorer, et n'attachaient plus aucune portée à leur parole.

En effet, lorsque Louis XVIII, au lendemain des désastres survenus en Russie, avait écrit à l'empereur Alexandre cette lettre touchante où il recommandait à l'humanité du monarque les Français prisonniers, en disant : « Peu importe sous quel drapeau ils ont servi ; ils sont malheureux : je ne vois parmi eux que mes enfants. » Alexandre avait bien pu prendre la lettre en considération, mais il n'avait envoyé aucune réponse officielle. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche étaient indifférents. Seul le prince régent d'Angleterre était personnellement l'ami de Louis XVIII ; mais, lorsqu'il voulut employer son amitié pour faire recommander la cause des Bourbons, le premier ministre Castlereagh désavoua vivement le prince, en lui rappelant qu'il n'avait pas à compromettre le gouvernement anglais dans une voie où il ne voulait et ne devait pas s'engager.

Il fallait donc que les Bourbons se fissent connaître.

Le duc d'Angoulême, arrivé à Saint-Jean-de-Luz, n'avait pas été reçu par les Anglais ; néanmoins, le 2 février, il publiait une proclamation dans laquelle il invitait les Français à se rallier autour de lui pour renverser la tyrannie. Cette proclamation ne produisit d'abord aucun effet parmi les populations ; mais elle vint rallumer l'ardeur des royalistes, encore assez nombreux dans cette ville de Bordeaux, si maltraitée par l'empire, mécontente, et qui avait ressenti l'injure récemment faite par l'empereur à l'un de ses plus éminents citoyens, M. Lainé. Pour Bordeaux, pour la France, c'était de nouveaux horizons qui se découvraient. Les hommes politiques l'avaient pressenti. En apprenant l'ajournement du Corps législatif, le 31 décembre 1813, Talleyrand avait dit : « C'est le commencement de la fin ». Le duc de Vicence, près de partir pour entamer des négociations au quartier général ennemi, avait montré ses craintes : « Nous allons remplir une tâche difficile et surtout inutile ; quoi que nous fassions, l'ère des Napoléons touche à sa fin et celle des Bourbons recommence. » Napoléon avait dit également : « Si l'ennemi arrive aux portes de Paris, il n'y a plus ni empire ni empereur [1]. » Or, le 9 mars 1814, les avant-postes prussiens étaient déjà parvenus aux faubourgs de Meaux, à douze lieues de Paris, et les avant-postes autrichiens avaient atteint les fau-

1. *Mémoires du duc de Raguse*, rapportant ce mot dit à M. Mollien, t. VI, p. 53.

bourgs de Melun, également à douze lieues de la capitale.

Les souverains cependant négociaient encore avec l'empereur Napoléon, à des conditions que celui-ci, dans ses illusions, ne pouvait jamais se décider à accepter en temps opportun. Le congrès de Châtillon, ouvert le 4 février, était rompu le 14 mars. C'était déclarer que la paix ne pouvait être conclue avec Napoléon; c'était la continuation de la guerre, et très probablement la continuation des victoires de l'ennemi. D'après le mot même de Napoléon, l'avenir était donc aux Bourbons. Caulaincourt le voyait : « Votre Majesté, écrivait-il, me reproche de voir partout les Bourbons, dont peut-être à tort je ne parle qu'à peine. Votre Majesté oublie que c'est elle qui en a parlé la première, dans les lettres qu'elle a écrites ou dictées. » Napoléon en effet en parlait, et, lorqu'on proposait de faire rentrer la France dans ses limites d'avant 1792, il s'écriait : « Les Bourbons seuls peuvent offrir une garantie de ce système [1] ».

Pendant ce temps et dès le 19 février, le comte d'Artois était entré à Pontarlier. Arrivé à Vesoul, il n'obtint des alliés la permission d'y séjourner, comme plus tard il l'obtiendra à Nancy, qu'à la condition de s'abstenir de toute manifestation politique et d'y vivre comme un simple particulier. Les alliés continuaient ainsi leur ancienne attitude : ils ne rompaient pas avec les Bourbons, mais ils les écartaient. Les royalistes

1. M. le baron Fain, *Manuscrit* de 1814, p. 76.

voulaient se faire leur place : si le comte d'Artois était à Vesoul, si le maire de Troyes allait avec quelques amis demander à Alexandre le retour des Bourbons, démarche imprudente [1] qu'au retour de l'empereur dans cette ville il paya de sa vie, le mouvement opéré à Bordeaux fut plus considérable : il devint irrésistible. Depuis trois semaines les royalistes de cette ville s'étaient mis en communication avec le duc d'Angoulême, établi, nous l'avons dit, à Saint-Jean-de-Luz ; ces royalistes firent dire à Wellington que, s'il envoyait 3,000 hommes pour intimider les troupes impériales, ils proclameraient les Bourbons. Wellington hésita d'abord, et enfin envoya quinze mille hommes, commandés par son lieutenant Beresford. Le maire de Bordeaux, M. Lynch, suivi d'une troupe de royalistes, se présenta au-devant du général anglais, et, en lui montrant le drapeau blanc déjà arboré sur le clocher de Saint-Michel, il lui dit : « Général, vous entrez dans une ville soumise à son roi légitime, Louis XVIII, l'allié de Sa Majesté Britannique. » Beresford troublé ayant répondu froidement : « Faites ce que vous voudrez, vos dissensions intérieures ne me regardent pas, mais je prends possession de la ville au nom de Sa Majesté Britannique », les royalistes s'indignèrent ; à ces mots l'exaspération les gagna et une voix dans leurs rangs jeta ce cri : « Ouvrons les bras au Prince et chassons l'Anglais à coups de fusil ». Beresford

1. Alexandre la jugea ainsi, lorsque surtout, dit-il, rien n'était moins décidé qu'un changement de dynastie.

compris qu'il en avait trop dit : il modifia son langage et promit de traiter la ville en amie. M. le duc d'Angoulême arriva quelques heures après. M. Lynch averti vint lui présenter les clefs de la ville, qu'il n'avait pas voulu remettre à Beresford, et le duc d'Angoulême fit son entrée dans Bordeaux au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Le 12 mars, Bordeaux était au roi. Trois jours après, le 15 mars, le duc d'Angoulême donna dans sa proclamation [1] le mot vrai de la situation en disant : « Ce ne sont pas les Bourbons qui ont attiré sur votre territoire les puissances alliées... Elles ouvrent les voies du trône aux successeurs de saint Louis. Ce n'est que par vos vœux que le Roi aspire à être le restaurateur d'un gouvernement paternel et libre. » M. Lainé accepta d'être au nom du roi préfet du département, et proclama lui aussi que la seule ressource de la France était de se réfugier dans le gouvernement qu'elle regrettait d'avoir vu proscrire.

Les événements alors se précipitèrent. Pendant que Bordeaux ouvrait ses portes à un Bourbon, un royaliste ardent, M. de Vitrolles, lié avec M. de Dalberg, ami de Talleyrand, obtenait de ce dernier la mission d'aller auprès des souverains alliés sonder leurs intentions au sujet de Napoléon. Plusieurs royalistes, M. de Sémallé, etc., vinrent aussi au quartier général parler des Bourbons. Le 17 mars, M. de Vitrolles vit l'empereur Alexandre. L'empereur parla, en cas que Napoléon deviendrait impossible, de Bernadotte, d'Eugène de

1. Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. I, p. 59.

Beauharnais, de la République, etc.; il ne prononça le nom des Bourbons que pour dire : « Il serait encore plus difficile de les soutenir que de les établir ». Cependant M. de Vitrolles fut, sur sa demande, autorisé à se rendre à Nancy, où le comte d'Artois se tenait si caché qu'il eut peine à le trouver. Le comte d'Artois, instruit par M. de Vitrolles des dispositions de Talleyrand, nomma ce dernier gouverneur de Paris.

Si Alexandre était réservé et indifférent, le duc de Wellington n'avait pas plus que lui la pensée de s'engager dans une voie royaliste : « Si nous avions été plus loin, écrit M. de Metternich, nous aurions échoué et nous aurions compromis l'union nécessaire entre les puissances [1]. » Aussi lorsque le maire de Bordeaux, M. Lynch, eut dit dans une proclamation que les alliés devaient protéger ceux qui se déclareraient pour les Bourbons, Wellington somma le duc d'Angoulême de démentir l'assertion : car, disait-il, « le renversement d'une dynastie et le rétablissement d'une autre n'étaient nullement le but des puissances alliées ».

Ainsi jusqu'ici les souverains étrangers repoussent les Bourbons, ne font rien évidemment pour les imposer à la France. Cependant M. de Vitrolles, avec sa conviction entraînante, gagna quelque chose : il fit accueillir par les ministres Nesselrode, Metternich, Castelreagh, ses idées sur la nécessité de ne plus traiter avec Bonaparte et de reconnaître les Bourbons.

Bientôt l'ennemi était devant Paris, et, après un

1. *Mémoires*, t. I, p. 187.

dernier et héroïque combat dans les rues de Belleville, la capitale était forcée de capituler (30 mars). Alors une proclamation de Schwarzenberg, généralissime des troupes alliées, déclara que le pouvoir impérial était un obstacle insurmontable à la paix, et que les alliés cherchaient une autorité tutélaire en France. « C'est à Paris, disait-il, à accélérer la paix du monde ; son vœu est attendu, et l'armée alliée soutiendra ses décisions ; ses habitants trouveront, dans l'exemple de Bordeaux et l'occupation de Lyon, le terme de la guerre étrangère et celui de la discorde civile ; vous ne sauriez plus le chercher ailleurs. Hâtez-vous de répondre à la confiance de l'Europe [1]. » Comment donc le langage des alliés avait-il été ainsi modifié ? Tout à l'heure ils repoussaient les Bourbons, et maintenant ils proposent aux Parisiens l'exemple des royalistes bordelais : sans le dire, ils avouent discrètement que les Bourbons seraient le salut. C'est qu'ils ont suivi le mouvement de l'opinion chaque jour plus marqué. Quelques heures avant que l'on connût cette proclamation, un des membres du conseil municipal de Paris, l'avocat Bellart, avait demandé à ses collègues de provoquer par une adresse au peuple le rétablissement de la royauté. La proposition était restée en projet,

1. Cette proclamation, écrite par Pozzo di Borgo sans même consulter l'empereur Alexandre, fut signée par Schwarzenberg contre son gré. Dans la pensée de Pozzo, telle qu'il l'a depuis expliquée, ces mots : *suivre l'exemple de Bordeaux*, n'avaient pas le sens qu'on leur prêtait, et voulaient seulement dire : Renversez Napoléon-Bonaparte. Quoi qu'il en soit, la masse y vit quelque chose de plus. DUVERGIER DE HAURANNE, *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. I. p. 67.

mais elle avait été appuyée par huit conseillers. Le fait était grave. Les alliés allaient apprendre également, peut-être par le maréchal Marmont lui-même, que le 30 au soir, dans une réunion nombreuse chez le maréchal, où se trouvaient le préfet de la Seine, le préfet de police, des membres du conseil municipal, des banquiers, des négociants, des propriétaires, tout le monde avait été d'accord sur ce point que la chute de Napoléon était le seul moyen de salut. On avait alors parlé des Bourbons, et un banquier, jouissant de la plus grande notoriété, M. Laffitte, s'était déclaré avec énergie en leur faveur : « Eh bien ! soit, avait-il dit, qu'on nous donne les Bourbons, si l'on veut, mais avec une constitution et la paix [1]. » En entendant des hommes comme MM. Laffitte, Pérégaux, etc., exprimer une pareille opinion, Marmont croyait et chacun assez justement pouvait croire entendre la voix de la ville de Paris tout entière.

En vertu de la capitulation que, la veille au soir, au nom du salut public, le conseil municipal et une foule de commerçants avaient supplié Marmont de signer, l'empereur Alexandre entrait le 31 mars dans Paris. Or, toute la nuit du 30 au 31, les royalistes, apprenant les conversations tenues en présence du duc de Raguse, et sentant qu'elles exprimaient l'opinion qui allait devenir générale, avaient confectionné des cocardes blanches ; dès le matin, des groupes de cavaliers se mirent à crier dans les rues : Vive le Roi !

1. *Mém. du duc de Raguse*, t. VI, p. 250.

sans trouver, sauf en un ou deux endroits, ni contradiction ni écho. Chacun étonné semblait avoir besoin de se rappeler ce qu'était le roi. Des femmes distribuaient sur les places des cocardes blanches aux passants et parlaient avec ardeur à la foule. Peu à peu cette idée du roi se fit jour, fut accueillie et envahit tous les esprits ; quelques heures avaient suffi pour que l'enthousiasme de quelques-uns devînt l'enthousiasme de tous : tant chacun instinctivement comprenait que le retour du roi amènerait la fin de la guerre, donnerait le calme, la paix, qu'en réalité la paix était nécessaire et que le roi seul pouvait l'assurer ! Il y avait bien peu de royalistes le 31 au matin, le soir tout le monde l'était. Le 31 mars, M. Pasquier disait à un de ses amis : « Le règne de Napoléon est fini ; j'ai servi l'empereur avec fidélité, je ne suis pour rien dans les événements qui l'ont précipité du trône, je retourne à l'ancienne dynastie [1]. »

Une foule d'adresses circulèrent, et parmi ces adresses, une surtout était l'objet de toutes les conversations, car elle était plus qu'une parole, elle était un acte. L'avocat Bellart avait renouvelé au conseil municipal sa proposition de la veille, de provoquer par une adresse au peuple le renversement de l'empire et le rétablissement de la royauté.

L'adresse — nous en parlerons plus loin — avait été rédigée et treize conseillers l'avaient signée. Talleyrand, que son ancienne situation sous l'Empire, son

1. *Mém. de Lavalette.* t. II, p. 94.

rang et la confiance des souverains coalisés portaient au premier rang, pensa que c'était aller trop vite, car il craignait d'être dépassé. Il l'était en effet, car ce fut seulement le soir de ce jour, 31 mars, que l'Empereur de Russie, le roi de Prusse et les généraux réunis chez Talleyrand discutèrent si on n'appellerait pas au trône le roi de Rome. Alexandre penchait vers la régence, et Pozzo di Borgo fut obligé de combattre cette idée de son souverain, en disant : La régence, c'est toujours Napoléon ; et, pour le repos de l'Europe, il faut abattre Napoléon [1]. Alexandre mit alors en avant le nom de Bernadotte, mais Talleyrand intervint et exprima nettement son opinion que dans l'état des choses la restauration des Bourbons était seule possible. Le prince de Lichtenstein ayant contesté une assertion émise par Talleyrand au sujet de la faveur avec laquelle l'opinion publique recevrait les Bourbons, Talleyrand, pour appuyer sa parole, fit introduire l'abbé de Pradt et le baron Louis. « Nous sommes tous royalistes, s'écria l'abbé de Pradt, toute la France est royaliste. » Le baron Louis n'hésita pas à confirmer ce sentiment. « Il n'y a que Louis XVIII possible, reprit alors Talleyrand, parce que Louis XVIII est un principe. » Alexandre s'avoua « convaincu, mais M. de Dalberg le dit à M. de Vitrolles, ce n'est pas par goût qu'Alexandre accepte les Bourbons [2] ».

1. Cité dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1835.

2. Alfred Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. I, p. 142.

Alexandre reconnaissait que les Bourbons étaient nécessaires à la sécurité de la paix au point de vue européen, comme la veille les négociants et banquiers réunis chez Marmont avaient reconnu qu'ils étaient nécessaires à la sécurité de la paix au point de vue de l'intérêt français ; en un mot, comme l'a dit un écrivain [1], la maison de Bourbon était nécessaire à la paix, qui était nécessaire à tout le monde. L'empereur Alexandre ayant objecté ensuite que les alliés ne pouvaient appeler au trône les Bourbons, Talleyrand répondit : « Le sénat le fera ». Caulaincourt, qui se présenta au nom de Napoléon, fut donc éconduit : une déclaration indiqua nettement que les alliés ne traiteraient plus avec Napoléon et invitaient le Sénat à nommer un gouvernement provisoire.

Talleyrand désigna comme membres de ce gouvernement M. de Dalberg, le général de Bournonville, M. de Jaucourt et M. de Montesquiou : naturellement il en fut le président. Étrange réunion d'hommes pour rétablir la monarchie ! M. de Montesquiou, qui avait été l'un des correspondants de Louis XVIII, avait seul un passé royaliste. Mais M. de Jaucourt, ancien membre de l'Assemblée de 1791, avait été attaché à la maison de l'empereur ; mais M. de Dalberg avait été créé duc par Napoléon et doté par lui d'une immense fortune ; mais le général de Bournonville avait été signalé au commencement de la Révolution pour la vivacité de ses opinions révolutionnaires ; mais l'abbé de

1. Alfred Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. I, p. 212.

Pradt, dont la parole venait d'avoir tant d'autorité, avait été archevêque intrus de Malines et avait adulé Napoléon au delà de toutes les bornes, au point de s'appeler lui-même l'aumônier du dieu Mars ; mais Talleyrand enfin, qui semblait conduire tout le mouvement, évêque constitutionnel marié, grand dignitaire de l'empire, premier personnage du régime impérial avec l'empereur, avait tout à attendre d'une régence sous le fils de Napoléon et rien à espérer des Bourbons, dont il se trouvait séparé par tout son passé et par le sentiment qu'entre lui et eux il y avait incompatibilité. Jamais, on l'a dit, l'impuissance des hommes devant la toute-puissance providentielle de la situation ne parut d'une manière plus manifeste que dans cette circonstance, et la Restauration, imposée par l'opinion publique, sortit, pour ainsi dire, officiellement d'une réunion où personne, sauf une, ne la désirait ; ne la croyait possible peu de jours auparavant.

Le 1er avril, dès le matin, on pu lire sur tous les murs de Paris cette foule d'adresses royalistes que la veille on se passait de main en main, et parmi elles la plus célèbre, la proclamation courageuse du conseil municipal de Paris. Après avoir énuméré d'un ton pathétique et déclamatoire, selon l'habitude du temps, tous les maux accumulés par l'empire, les conseillers disaient : « Nous serions les déserteurs de la cause publique, si nous tardions à exprimer le vœu de nos cœurs et des vôtres. S'il y a des périls à suivre ce mouvement du cœur et de la conscience, nous les

acceptons. L'histoire et la reconnaissance des Français recueilleront nos noms ; elles les légueront à l'estime de la postérité. » En conséquence, le conseil général du département de la Seine déclarait, à l'unanimité de ses membres présents, qu'il renonçait formellement à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte, et exprimait le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique fût rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes ; il arrêtait en outre que la déclaration et la proclamation qui l'expliquait seraient imprimées, distribuées et affichées dans Paris, notifiées à toutes les autorités restées dans la capitale, et envoyées à tous les conseils généraux des départements [1].

Si la majorité du conseil municipal de Paris, nommé par l'empereur, exprimait publiquement ces idées, il fallait, on en conviendra, qu'elles fussent répandues dans la généralité des esprits. C'était le cri du cœur, c'était la première parole officielle qui témoignât en faveur des Bourbons, et c'est pourquoi Talleyrand, qui voulait se réserver le premier rôle, avait cherché, nous l'avons dit, à arrêter le zèle de Bellart et de ses collègues. Il vit avec peine la proclamation répandue dans Paris, et donna au *Moniteur* et aux journaux l'ordre de ne pas la reproduire. Le *Journal des Débats* seul la publia, mais tout Paris l'avait lue, car elle fut affichée partout.

Le 1er avril avait paru aussi la fameuse brochure de

1. Le texte entier est dans Nettement, t. I, p. 151 et 152.

Chateaubriand : *De Bonaparte et des Bourbons*, qui, on l'a dit, donnait à Louis XVIII une armée.

Ainsi le prince de Talleyrand, loin de donner l'impulsion, la recevait : s'il la donnait aux souverains alliés, il ne faisait en réalité que transmettre celle qui lui était imprimée et que, jusqu'au dernier moment, il aurait voulu modérer. En effet, lorsque, le 3 avril, le Corps législatif, après avoir voté la déchéance de Napoléon, entendit la proposition faite par des députés de proclamer séance tenante le rétablissement de la monarchie légitime, le président, qui était aux ordres de Talleyrand, leva la séance pour empêcher un vote ; et, comme le Corps législatif aurait pu renouveler le lendemain sa proposition, Talleyrand fit fermer la salle de ses séances. Le Corps législatif de l'empire avait vécu.

Cependant il fallait bien agir, et le gouvernement provisoire se décida à prendre une initiative. Le sénat, qui avait déjà déclaré Napoléon déchu du trône, annonça le 4 que la patrie n'était plus à l'empereur, qu'un autre ordre de choses pouvait seul la sauver, et il appela la France à rétablir la véritable monarchie.

La veille de cette déclaration, le 3 avril, le gouvernement provisoire avait adressé au maréchal Marmont une note où se trouvaient ces paroles : « La prise de Paris a décidé la question militaire, la cause de l'empereur est perdue, mais il reste la France à sauver : son sort est entre vos mains. Adhérez aux actes du sénat et du gouvernement provisoire, le reste de l'armée suivra votre exemple, et une paix solide, ho-

norable, rendra enfin au pays le repos qu'il a perdu depuis vingt-deux ans. » Le même jour, le prince de Schwarzenberg fit passer au maréchal cette note, ainsi que les documents qui pouvaient le mettre au courant des événements, et il ajoutait : « Je vous engage, au nom de votre patrie et de l'humanité, à écouter des propositions qui devront mettre un terme à l'effusion du sang précieux des braves que vous commandez. » Marmont fit assembler les généraux du sixième corps, qu'il commandait. Tous furent unanimes à convenir qu'il fallait reconnaître le gouvernement provisoire et se réunir à lui pour sauver la France. Le maréchal envoya alors au prince Schwarzenberg les conditions de son adhésion : il demandait que le prince garantît à toutes les troupes qui, par suite du décret du Sénat, quitteraient les drapeaux de Napoléon, de pouvoir se retirer librement en Normandie avec armes et bagages ; il stipulait la vie et la liberté de Napoléon au cas où sa personne viendrait à tomber entre les mains des puissances. Ces conditions acceptées, Marmont vint à Paris, et le lendemain les généraux de son corps d'armée se replièrent sur Versailles.

Pendant que la Cour de cassation exprimait, le 3 avril, le vœu « de pouvoir, après plus de vingt ans d'orages et de malheurs, trouver enfin le repos à l'ombre de ce sceptre antique et révéré qui pendant huit siècles avait si glorieusement gouverné la France » ; pendant que la Cour des comptes constatait que « de toutes parts le nom des Bourbons se faisait entendre, et que tous les vœux pressaient leur re-

tour », Napoléon méditait encore de reprendre son pouvoir, ou plutôt, disait-il, de faire reconnaître les droits de son fils. Les plénipotentiaires que l'empereur avait nommés, Caulaincourt, Ney, Marmont, Macdonald, se présentèrent dans la nuit du 4 au 5 avril chez Alexandre. Macdonald annonça l'abdication conditionnelle de l'empereur et demanda au nom de l'armée le règne du fils de Napoléon. Caulaincourt fut si entraînant, qu'Alexandre paraissait gagné en faveur de la régence ; les maréchaux se joignirent à Caulaincourt pour s'élever contre l'idée de rappeler les Bourbons. Alexandre, séduit par eux, leur dit : Choisissez le nouveau chef qu'il faut à la France ; et si c'est parmi vous qu'il faut aller le prendre, nous y consentirons de grand cœur et l'adopterons avec empressement. »

Ainsi l'empereur Alexandre, loin d'imposer les Bourbons, ouvrait de nouvelles perspectives à l'ambition. Alexandre quitta les plénipotentiaires pour prendre quelque repos. Puis il ouvrit encore la délibération sur ce sujet dans le conseil tenu dans la matinée du 5 avril ; mais Talleyrand, qui connaissait l'opinion chaque jour plus décidée en faveur des Bourbons, fit repousser toutes les propositions au sujet de la régence : « Napoléon ou Louis XVIII, dit-il, tout le reste est une intrigue. » Le roi de Prusse s'étant déclaré le premier contre la régence, Alexandre adopta ce sentiment, et le déclara aux plénipotentiaires, auxquels il annonça en même temps que le corps de Marmont se rangeait aux ordres du gouvernement provisoire. Si les envoyés de l'empereur n'avaient rien

obtenu, ils avaient pu, dans leur court séjour à Paris, apprécier quelle était alors la direction de l'opinion. Aussi le soir, à onze heures et demie, le maréchal Ney, toujours prompt à se décider, écrivait à Talleyrand : « J'ai vu que pour éviter à notre chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entièrement la cause de nos anciens rois. » Le même jour (5 avril), l'ordre des avocats avait déclaré qu' « il attendait avec confiance du gouvernement provisoire les mesures qui devaient assurer la restauration si désirée de l'auguste maison de Bourbon » ; et l'Institut, réuni en assemblée générale, avait adhéré longuement aux décrets du Sénat, en concluant que « la liberté et la paix ne pouvaient s'acquérir que par le rétablissement de la maison royale ». Le lendemain 6 avril, le Tribunal de commerce déclarait qu' « il attendait avec confiance la charte constitutionnelle qui se préparait, et émettait le vœu le plus ardent pour le retour de la famille auguste qui avait fait si longtemps le bonheur des Français ». Le 7, une réunion de 122 notaires de Paris, « désireux de donner un témoignage public de leur respectueux dévouement à la famille des Bourbons, qui avait fait pendant huit siècles le bonheur de la France, exprimait à l'unanimité sa profonde reconnaissance envers le Sénat et le gouvernement provisoire pour les actes qui avaient rendu à la France ses souverains légitimes ». Les avoués de Paris, également, « émettaient leurs vœux pour que les descendants d'une famille qui depuis tant de siècles a fait le bonheur de la France

fussent rendus au trône de leurs ancêtres ». Ce ne sont pas ici des nobles ou d'anciens émigrés qui parlent; c'est la classe bourgeoise, c'est le commerce, ce sont les hommes d'affaires, inquiets et aspirant au repos. Aussi les membres du Corps législatif, qui n'avaient plus de lieu de réunion, mais voulaient suivre le mouvement, se félicitaient de « pouvoir manifester les sentiments qu'ils avaient dû jusqu'à ce jour renfermer dans leur sein, et exprimer la vive satisfaction qu'ils éprouvaient à voir l'auguste maison de Bourbon rappelée au trône, et le titre de roi des Français déféré à Louis-Stanislas-Xavier, frère de notre dernier roi ».

Le Sénat, que Talleyrand dirigeait, suivit enfin pleinement le courant. Qu'attendrait-il? Des maréchaux comme Oudinot, Mortier, Jourdan, etc.; des généraux comme Milhaud, Nansouty, Lagrange, etc.; des administrateurs comme le comte de Bondy, préfet du Rhône, le duc de Brissac, préfet de Dijon, etc., avaient adhéré à son premier décret. Le 8, il admit donc un projet de constitution par lequel « le peuple français rappelait au trône Louis-Stanislas-Xavier de France, sous le titre de roi des Français ». Le 10, le gouvernement provisoire, qui, la veille encore, avait reçu l'adhésion de ceux qui semblaient devoir être le moins favorables, comme l'archi-chancelier Cambacérès et le duc de Plaisance, donna au général Dessoles l'ordre de faire prendre à la garde nationale la cocarde blanche, que le maréchal Jourdan avait fait arborer, dès le 8, à Rouen, en publiant un ordre du jour où il

s'écriait : « Jurons obéissance et fidélité à Louis-Stanislas-Xavier, et arborons la cocarde blanche en signe d'adhésion à un événement qui arrête l'effusion du sang, nous donne la paix, et sauve notre patrie. » Ce cri du vieux maréchal résumait la pensée générale.

Tout était prêt, et le 12 avril le comte d'Artois entra dans Paris au milieu d'un enthousiasme tel que ceux qui en furent témoins, et qui depuis ont pu voir d'autres fêtes et d'autres enthousiasmes, sont unanimes pour déclarer que rien n'a pu jamais lui être comparé. Le lendemain 13, l'ordre était donné de faire prendre la cocarde blanche par la marine et l'armée, car la veille, au milieu même du cortège du prince, plusieurs généraux portaient encore la cocarde tricolore.

Le maréchal Macdonald, le dernier négociateur pour l'empire, et qui, par un honorable scrupule, s'était tenu à l'écart, écrivit le 14 au ministre de la guerre qu' « il adhérait et se réunissait à la majorité du vœu national qui rappelait au trône de France la dynastie des Bourbons ». Les moins royalistes jusqu'alors ne parlaient pas moins haut : ainsi firent Merlin de Douai, Boulay de la Meurthe, Muraire, le duc de Massa, etc. Carnot lui-même, qui commandait à Anvers, publiait le 18 avril une proclamation qui reste comme le témoignage irrécusable du mouvement national et l'expression de ceux qui, devant son élan, s'y étaient résignés. A ce titre elle doit être conservée : « Soldats, disait Carnot, aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait se mettre en révolte

ouverte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même. Un gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères, avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps nous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations. Ces craintes sont dissipées par le vœu unanime des villes éloignées du théâtre de la guerre. L'avènement du nouveau roi au trône sera bien plus glorieux, appelé par l'amour de ses peuples que par la terreur des armes. » Ainsi parlait un ancien régicide.

Louis XVIII quitta Hartwel, et le 24 avril il débarqua à Calais ; puis, s'arrêtant à Boulogne, Abbeville, Amiens, il arriva à Compiègne le 29. Les maréchaux vinrent l'y trouver, et, quoique habitués au prestige du plus grand des capitaines, ils subirent — tous l'ont avoué — l'irrésistible ascendant d'un monarque, impotent il est vrai, mais sur le front duquel resplendissait l'auréole d'un roi de France.

L'empereur Alexandre n'avait rien fait, nous l'avons vu, pour hâter la restauration ; il chercha encore à l'empêcher, à la retarder du moins, afin qu'elle se fît comme il l'entendait. Si le témoignage de l'abbé de Pradt est véridique sur ce point, Alexandre aurait mis à la disposition de Talleyrand 30,000 hommes pour forcer le roi, à son arrivée à Calais, à souscrire certaines dispositions qu'il jugeait opportunes. Quoi qu'il en soit de ce fait, Alexandre arriva à Compiègne dans

l'intention de contraindre Louis XVIII à accepter la constitution du Sénat : c'était mal connaître ce roi, si soucieux de sa dignité que chez lui, à Compiègne, en présence des empereurs et des rois réunis, il passait fièrement devant tous le premier. « Louis XVIII écouta Alexandre avec une impassible et sévère dignité, dit M. Nettement, et refusa d'obtempérer au vœu du Sénat, en déclarant que, quoique vieillard et proscrit, la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, l'avait rappelé ; qu'il revenait à sa voix, mais qu'il revenait roi de France. » Alexandre dut se retirer ; mais quelques jours après, lorsque Louis XVIII fut à Saint-Ouen, l'empereur intervint encore, et ne cacha plus sa pensée de s'opposer à l'entrée dans Paris. Le roi dut encore éluder les formules qu'on cherchait à lui imposer, et donna la déclaration du 3 mai qui fut le fondement de la Charte. Le même jour, Louis XVIII entrait dans la capitale.

De l'ensemble de ces témoignages et de ces faits, il se dégage, ce me semble, pour tout esprit impartial, la conclusion que les Bourbons en 1814 n'ont pas été ramenés par les étrangers et n'ont pas été imposés par eux à la France ; on peut même dire, au contraire, qu'ils sont revenus malgré les étrangers. Ce ne furent pas non plus les royalistes qui rappelèrent les Bourbons : car, lorsqu'ils jetèrent à la foule étonnée le premier cri de *vive le Roi !* ils n'auraient pu déterminer à eux seuls un mouvement général. Ce ne furent pas davantage les hommes politiques réunis dans le salon de M. de Talleyrand : car ces hommes ne firent que

traduire, au jour le jour, et même assez timidement, les vœux de l'opinion. Ne pas voir cela, c'est fermer les yeux à la lumière. Les Bourbons ont parlé ; leur nom a volé de bouche en bouche, et aussitôt ils ont été acclamés, car chacun a compris instinctivement qu'après l'effondrement de l'empire, après les vingt ans de guerres atroces léguées par la Révolution, et après les désastres qui les suivirent, les Bourbons seuls pouvaient parler à l'Europe, l'arrêter et donner la paix au pays. « On appela plus tard Louis XVIII *Louis le Désiré,* dit M. Alfred Nettement [1]; il eût été plus exact encore de l'appeler *Louis le Nécessaire.* » Nul avènement de dynastie ne fut, à tous les points de vue, plus national, car le roi sauvait véritablement la nation. « La question de savoir si le retour des Bourbons en France répondait aux vœux du pays a été diversement résolue, écrit M. de Metternich [2]; pour moi, je n'hésite pas à affirmer que l'immense majorité de la population a vu revenir ces princes avec satisfaction. La cause de ce sentiment est tellement naturelle, que cela devait arriver fatalement... Ceux qui voulaient la restauration des princes légitimes, continue Metternich, c'étaient les amis de l'ordre public et de la paix politique, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation. » Un seul témoignage — il n'est pas suspect, c'est celui de M. Louis Blanc — corroborera cette opinion : « Qu'on y réfléchisse bien, dit

1. *Histoire de la Restauration,* t. I, p. 142.

2. *Mémoires,* t. I, p. 197.

l'auteur de l'*Histoire de dix ans*[1], on restera convaincu que de toutes les combinaisons politiques possibles en 1814, aucune ne répondait aussi complètement que l'avènement des Bourbons aux vrais intérêts de la bourgeoisie. »

1815

Oui, dit-on, et on veut bien l'accorder, la restauration en 1814 réalisa les vœux de la nation épuisée; mais, après les fautes de la première année de son gouvernement, après les *Cent-jours*, amenés par ces fautes, la restauration ne fut-elle pas imposée par l'étranger à la France qui avait appris à connaître les princes et à les détester ?

Il faut examiner cette seconde partie de la question.

Napoléon, relégué à l'île d'Elbe, ne se résignait pas à la défaite. Il voulut reconquérir son trône, débarqua au golfe Juan, et son aigle déchaîné vola de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Le 20 mars 1815, l'empereur rentrait dans Paris. Revenir en France à main armée, c'était évidemment troubler le repos et la paix dont la France avait si grand besoin, c'était de gaieté de cœur rouvrir la sanglante arène des batailles, car c'était jeter à l'Europe un défi qui devait être immédiatement relevé.

Dès le 25 mars, les souverains, réunis au congrès de

1. Introduction, t. I, p. 38.

Vienne, signèrent un traité qui était une déclaration de guerre européenne contre la France. Castlereagh, qui représentait l'Angleterre, écrivit d'abord le 8 avril que l'Angleterre ferait tous ses efforts pour que la guerre conduisît à la restauration de Louis XVIII ; mais, ajoutait-il immédiatement, « nous ne pouvons en faire un *sine qua non* ». Le 12 avril, le premier ministre d'Autriche, M. de Metternich, adoptait la réserve posée par l'Angleterre, en disant : « L'empereur est convaincu que le devoir qui lui est imposé, par l'intérêt de ses sujets et par ses propres principes, ne lui permettra pas de poursuivre la guerre pour imposer à la France un gouvernement particulier. » La Russie et la Prusse, beaucoup moins disposées que l'Autriche pour la restauration, furent naturellement entraînées par l'adhésion de l'Autriche à la réserve de la note anglaise, en sorte que le manifeste du 12 mai déclara que « les puissances ne se croyaient pas autorisées à imposer un gouvernement à la France ». Talleyrand constatait, dans un rapport officiel, le changement d'idées qui s'était produit entre le traité du 25 mars et le manifeste du 12 mai : « Les souverains, dit-il, font la guerre pour leur sûreté, parce que leur intérêt le veut ; ils la font pour eux-mêmes, et non pour le rétablissement des Bourbons. » Cela est si vrai que, le 5 avril, M. de Metternich, écrivant confidentiellement à Fouché, lui disait : « Les puissances désirent savoir ce que veut la France et ce que vous voulez. Elles ne prétendent point s'immiscer dans la question de nationalité et dans les désirs de la

nation relativement à son gouvernement [1]. » Ajoutons que, le 11 mai, M. d'Ottenfels, accrédité par M. de Metternich sous le nom d'Henry Werner, déclarait à Bâle à M. Fleury de Chaboulon que les puissances étaient loin de vouloir s'immiscer dans des questions toutes nationales, et qu'elles accepteraient, si la France le voulait, ou Louis XVIII, ou le duc d'Orléans, ou la Régence avec le fils de Napoléon, selon le choix que Fouché penserait devoir faire pour remplacer Napoléon Bonaparte [2]. M. d'Ottenfels ajoutait à M. Fleury de Chaboulon : « Je suis autorisé à vous déclarer formellement que les alliés renoncent à rétablir les Bourbons sur le trône, et qu'ils consentent à vous accorder le jeune prince Napoléon. »

Voilà donc dans quel esprit les souverains ont commencé la guerre ; ils la continueront sans changer de sentiments.

M. Thiers, contraint par l'évidence de reconnaître que tous les témoignages attestent la réserve et même l'indifférence des souverains alliés au sujet du rétablissement des Bourbons, imagine que leur langage ne fut qu'une feinte, et qu'il y eut un système de dissimulation adopté par les ministres des puissances, lorsqu'ils affectaient de ne point vouloir imposer un gouvernement à la France [3]. M. Thiers écrit que La Fayette, d'Argenson et les autres plénipotentiaires, envoyés,

1. *Mémoires de Metternich*, t. II, p. 516.

2. *Ibid.*, t. II, p. 515. Instructions à M. d'Ottenfels.

3. *Histoire du Consultat et de l'Empire*, t. XX, p. 505.

comme nous le verrons, au camp des alliés, revinrent « pleins des mêmes illusions », et rapportèrent d'Haguenau à Paris la « fausse idée » que les monarques ne tenaient pas aux Bourbons. Mais raisonner ainsi, lorsque rien ne permet d'appuyer le raisonnement, n'est-ce point émettre des suppositions ? et émettre des suppositions, n'est-ce pas souvent substituer à la vérité qui ressort des documents l'erreur ou le préjugé que dicte la passion ?

Bientôt les armées ennemies se dirigèrent vers la France. Les Anglais et les Prussiens furent les premiers en ligne, et Napoléon dirigea immédiatement contre eux, sur la frontière de Belgique, ses troupes frémissantes, mais déjà troublées. Victorieuses à Ligny, elles furent battues à Waterloo. La défaite fut un désastre. Tous les corps, forcés de se replier sur la France, laissèrent le passage libre : l'ennemi s'y précipita, et l'Empire n'avait reparu durant cent jours que pour ramener pour la seconde fois sur notre pays le malheur d'une invasion. Cette catastrophe mettait fin au règne de Napoléon, et la fin du règne de Napoléon devait être, dans l'intérêt de la France et de l'Europe, le retour des Bourbons. Napoléon l'avait dit à M. de Metternich cinq ans auparavant : « Si jamais je devais disparaître, par suite d'une catastrophe, nul autre qu'un Bourbon ne pourrait s'asseoir à cette place. » Napoléon s'en souvint, se sentit perdu, et regagna précipitamment Paris, comme il l'avait fait après la campagne de Russie, sans même essayer de rallier ses troupes démoralisées et rompues. A Paris, il essaya d'abord,

par une note communiquée, de rejeter le malheur sur les « malveillants qui avaient répandu l'alarme » ; mais les témoignages l'accablèrent, celui de Ney surtout, et il se trouva en présence d'une Chambre des représentants déjà peu docile auparavant, mais que le malheur rendit aussitôt hostile à l'empereur vaincu.

La Chambre prit l'initiative, déclara l'indépendance de la nation menacée, et se constitua en permanence ; attirant ainsi à elle tout pouvoir, elle arracha à l'empereur, après quarante-huit heures de lutte, par ses obsessions et même ses injonctions répétées, son abdication (22 juin). Napoléon, en la faisant connaître, proclama son fils, sous le nom de Napoléon II, empereur des Français. Mais le jeune prince allait-il être accepté ? Une commission exécutive fut nommée : trois anciens régicides, le duc d'Otrante, Fouché, Carnot et Quinette en firent partie, avec le général Gresnier et le fidèle Caulaincourt, duc de Vicence. Fouché en devint le président, et le secrétaire général fut un autre régicide, le comte Berlier. Vainement le frère de l'empereur, Lucien, et d'autres députés bonapartistes s'efforcèrent-ils de rattacher la Chambre des représentants à la cause de Napoléon II, ou de rendre à l'empereur l'énergie qui l'abandonnait : La Fayette, soutenu par ses amis, répondit que, depuis dix ans, trois millions de Français avaient péri pour un homme, qu'ils avaient assez fait pour la France, et que maintenant leur devoir était de sauver la patrie. Or, que lui présentaient-ils pour la sauver ? Les bonapartistes et les constitutionnels n'étaient unanimes que sur un

seul point : l'exclusion des Bourbons, et aucun député royaliste n'était là pour relever les injures que les anciens régicides ou les créatures de l'empereur proféraient contre les Bourbons. Ils s'obstinèrent dans cette pensée, et ainsi, loin de sauver la patrie, ils prolongèrent ses désastres. En face de l'ennemi qui nous envahissait de toutes parts, ils en étaient à discuter subtilement les articles d'une future constitution, comme les Byzantins du xve siècle en face des Turcs qui renversaient Constantinople. Le salut était ailleurs; et les maréchaux, hommes d'action pratique, l'indiquaient ; le rusé duc d'Otrante, Fouché, le pressentait. Mais Fouché voulait avant tout se rendre l'homme nécessaire, comme un modérateur entre les idées révolutionnaires de la Chambre des représentants qu'il caressait, et les sentiments royalistes dont il contrariait et retenait l'explosion.

Dès le 23 juin, Fouché avait fait mettre en liberté M. de Vitrolles, récemment arrêté, et lui avait dit comme il partait pour Gand, où se trouvait Louis XVIII: « Dites au roi que nous travaillons pour son service » ; mais il ajouta : « Alors même que nous n'irions pas tout droit, nous finirons par arriver à lui. Dans ce moment il nous faut traverser Napoléon II, probablement le duc d'Orléans, mais enfin nous irons à lui ». Napoléon II, définitivement repoussé par la Chambre des représentants, n'avait plus aucune chance ; mais le nom du duc d'Orléans prenait faveur, principalement dans l'armée. Quatre jours après Waterloo, le 22 juin, le maréchal Soult, en informant l'empereur de la fer-

mentation qui régnait dans les troupes, surtout parmi les chefs et les généraux, lui écrivait : « L'opinion générale est qu'avant quinze jours le gouvernement sera renversé », et il ajoutait : « Le nom de l'Orléans est dans la bouche de la plupart des généraux et des chefs ». C'étaient les mécontents du gouvernement de la Restauration qui reprenaient ainsi leur dessein, formé aux mois de février et mars 1815, de substituer par un mouvement militaire le duc d'Orléans à Louis XVIII. Fouché avait alors suivi ce projet ; il le caressait peut-être encore, car, selon le mot de M. de Vitrolles, « avec le duc d'Orléans, ou tout autre illégitime, ses intérêts eussent été mieux assurés ».

Cette idée d'une restauration avec le duc d'Orléans était si répandue, que le maréchal Grouchy, nommé par le gouvernement provisoire chef de toutes les troupes, répondait à M. de Vitrolles, qui lui demandait s'il ne pourrait pas faire proclamer le roi par l'armée : « Je le voudrais, mais c'est impossible. Demain, si vous le voulez, le duc d'Orléans, avec le drapeau tricolore. » Cette communication était d'autant plus grave, que l'attitude du duc d'Orléans était aux yeux des royalistes assez ambiguë « pour ne pas surveiller et craindre [1] », que Fouché correspondait avec le prince, et que l'empereur Alexandre avait, trois mois auparavant, reçu, sans les repousser, des ouvertures faites pour obtenir son consentement à la substitution sur

1. Lettre du comte de la Chastre, ambassadeur du roi à Londres, 18 mai 1815, dans Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 378.

le trône de France du chef de la branche cadette au chef de la branche aînée. Toutefois, le duc d'Orléans n'aurait pas été en ce moment une solution, et, dans les crises aiguës, il faut une solution. Elle apparut clairement aux plus braves soldats de la France, et leur résolution patriotique devait peu à peu tout entraîner. Le maréchal Grouchy avait été, dès le premier jour, convaincu que le seul moyen d'arrêter l'invasion et de préserver Paris, c'était de faire proclamer Louis XVIII par l'armée. Le 26 juin, le maréchal Oudinot, persuadé que Louis XVIII reviendrait, conseillait au maréchal Davoust de servir le roi, car, en sa qualité de ministre de la guerre, il pouvait beaucoup. Or Davoust, malgré ses préventions contre le roi, était obligé de reconnaître qu'il n'existait plus aucune voie de salut, si on ne concluait un armistice et si l'on ne proclamait Louis XVIII. Le lendemain, 27 juin, appelé au sein de la Commission exécutive où se trouvaient également les présidents et les secrétaires des deux Chambres, Davoust exposa nettement qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour faire au roi Louis XVIII la proposition d'entrer à Paris, et, en demandant le maintien du drapeau et de la cocarde tricolores, il énumérait les dispositions que, selon lui, le prince devait prendre. Le 29 au soir, le même Davoust, avec l'insistance de son patriotisme, écrivait à Fouché : « J'envoie à Votre Excellence les nouvelles que j'ai reçues ce soir sur l'état des choses et des troupes. Il n'y a pas de temps à perdre pour adopter la proposition que j'ai faite hier. Nous devons pro-

clamer Louis XVIII. » Et le maréchal ajoutait : « L'avenir inspire mes motifs; j'ai vaincu mes préjugés, mes idées. La plus irrésistible nécessité et la plus entière conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver la patrie [1]. » Après avoir écrit cette lettre, Davoust, rencontrant le général Beker, lui en faisait connaître la substance, et ajoutait que, si ses propositions étaient agréées, il monterait le lendemain à la tribune pour y exposer la situation de la France et demander la proclamation de Louis XVIII.

Tous les généraux, il est vrai, ne partageaient pas l'opinion de Davoust. Seize d'entre eux adressaient le 30 juin à la Chambre des représentants une adresse où ils déclaraient incidemment que « les Bourbons n'offraient aucune garantie à la nation », et que, « si on pouvait souscrire à leur rentrée, on aurait signé le testament de l'armée, qui pendant vingt ans a été le palladium de l'honneur français ». Davoust, trompé sur le but de l'adresse, qu'il croyait uniquement destinée à relever les courages abattus, donna de confiance sa signature, pour ne pas se séparer de ses compagnons d'armes. Grand fut son émoi lorsque l'adresse fut rendue publique à la tribune de la Chambre des représentants, car l'adresse lançait contre les Bourbons une exclusion injurieuse. Davoust, pour éviter un éclat, ne sévit pas, mais rédigea une contre-adresse où, rappelant qu'au milieu des querelles politiques le

1. Dans M. Fleury de Chaboulon, *Les Cent-Jours*, t. II, p. 322.

devoir de l'armée est de n'appartenir à aucune faction, de n'être d'aucun parti, il signalait « l'erreur qui avait fait placer son nom au bas de l'adresse » lue la veille à la Chambre [1].

La divergence entre les deux conduites tenues alors, par les maréchaux d'un côté, et par la Chambre des représentants de l'autre, est encore nettement établie par ce fait de l'envoi, le 1er juillet, au quartier général des ennemis, de commissaires porteurs d'instructions données par la Chambre, où on lisait : « L'intérêt général de la France et des puissances est de ne rien précipiter au sujet de la question politique de la forme du gouvernement. Napoléon n'est plus à Paris depuis près de huit jours ; sa carrière politique est finie ; s'il existait en faveur des Bourbons une disposition nationale, cette disposition se serait manifestée avec éclat. Il est donc évident que ce n'est pas leur rappel que veut la nation française. Si elle veut tout autre sytème que le rétablissement des Bourbons, c'est qu'il n'en est point qui ne lui présente autant d'inconvénients et aussi peu d'avantages. » Dans un autre sens, et seulement quelques heures après l'envoi des instructions dans un conseil de guerre tenu à la Villette, auquel tous les maréchaux et beaucoup de généraux de division furent appelés, le maréchal Soult répéta ce qu'il avait constamment représenté : c'est qu' « après avoir forcé Napoléon à abdiquer, l'on

1. La contre-adresse est dans *Le Correspondant* du 10 février 1880, articles de M. de Lacombe.

aurait dû envoyer sur-le-champ une députation à Louis XVIII, au lieu de prolonger les maux de la France en entretenant la nation et l'armée dans des illusions chimériques [1] ». Les maréchaux Davoust, Masséna, Grouchy, appuyèrent le maréchal Soult, et, sur les cinquante généraux présents à la conférence, trois ou quatre seulement parlèrent, mais avec une grande véhémence, dans un sens opposé. On décida seulement qu'il fallait traiter avec l'ennemi sur les bases de la reddition de Paris et de la retraite de l'armée sur la Loire, car l'armée ne voulait pas trop s'immiscer dans la question politique.

Les généraux, mis en face de leurs devoirs militaires et de leur responsabilité politique, étaient forcés de voir la situation telle qu'elle était, mais la passion empêcha la Chambre des représentants de la reconnaître. Les députés étaient encore tout entiers à leur haine des Bourbons, et cette haine paralysait tout. C'étaient ces députés qui avaient dicté à La Fayette, Voyer d'Argenson, Pontécoulant, Sébastiani, Benjamin Constant, les instructions qu'ils avaient emportées, le 23 juin, au quartier général des alliés pour essayer d'arrêter leur marche (ce qui était une bien lourde charge pour de si petites individualités, sans autorité pour parler au nom de la France!) et pour sonder leurs dispositions au sujet du gouvernement que l'on pourrait établir dans le pays. Or, d'après ces instructions, les commissaires, tout en admettant comme point de départ le

1. Capitaine Manduit, *Derniers Jours de la Grande Armée*, t. II, p. 530.

règne de Napoléon II, et prêts à modifier cette condition d'entente, devaient déclarer que le rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône de France serait incompatible avec le repos général de la France et par conséquent de l'Europe. « L'exclusion des Bourbons, disait-on, est une condition absolue de la tranquillité générale, et c'est un des points auxquels doivent tenir plus fortement messieurs les plénipotentiaires. » Des instructions exposaient ensuite les arguments à faire valoir, tantôt auprès de l'empereur d'Autriche, tantôt auprès de l'empereur de Russie, pour influencer leur esprit contre les Bourbons [1]. Les commissaires ne purent voir les souverains ; mais, auprès de leurs ministres, ils eurent soin, dans leurs entretiens confidentiels, de développer leurs idées, d'émettre leurs insinuations au sujet du duc d'Orléans, ou même au profit de princes étrangers, comme le roi de Saxe et le prince d'Orange. Les ministres se tinrent naturellement sur la réserve, et M. de la Fayette et ses amis, à leur retour à Paris le 5 juillet, purent déclarer devant la Chambre que les puissances ne voulaient pas se mêler du gouvernement de la France et ne tenaient pas aux Bourbons. Dans le *Moniteur* du 6 juillet, on lut ceci : « Les souverains alliés, fidèles à leurs déclarations, annoncent les dispositions les plus libérales et l'intention la plus prononcée de n'imposer à la France aucune forme de gouvernement, mais de la laisser parfaite-

1. Les instructions sont dans *Les Cent-Jours* de M. Fleury de Chaboulon, t. II, p. 298.

ment libre à cet égard. Leurs plénipotentiaires ont donné à ce sujet les assurances les plus positives. » Cela était vrai : le prince de Schœnburg, aide de camp de Blücher, et le comte de Nostitz, avaient déclaré en outre aux commissaires que les alliés n'attachaient aucune importance à la restauration des Bourbons.

Voilà donc quelle était toujours la situation : au dehors, les souverains étrangers, muets, indifférents; au dedans, d'un côté une Chambre de représentants qui repoussait obstinément les Bourbons, de l'autre des maréchaux qui les appelaient pour sauver la patrie. Au-dessus de ces deux courants, Fouché, qui, en 1815, comme Talleyrand en 1814, retenait, loin de le précipiter, tout mouvement vers les Bourbons, caressant cependant les royalistes, mais flattant aussi les révolutionnaires ; « regardant de tous côtés pour chercher une autre solution que les Bourbons et ne la trouvant pas [1] ». Fouché finit par aboutir à eux, car il comprenait d'où venait le vent, où il conduisait, et il dirigeait sa marche de ce côté afin d'arriver au port. Chacun avait le pressentiment qu'il devait en arriver ainsi ; le régicide Garat se posait alors la question : « Quel serait, écrivait-il le 30 juin, le cas possible où les Bourbons pourraient reprendre leur trône pour une seconde restauration ? » Or une question posée appelle une réponse : l'opinion, retenue par Fouché et la Chambre, restait perplexe, sans oser le dire. Maine de Biran en a rendu témoignage lorsque, dans son *Journal*

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XX, p. 528.

intime, il écrivait : « La France semble être dans la stupeur : le cri national se fera-t-il entendre ? Vive le roi ! Sans le Roi légitime, point de salut. »

Wellington, avec le sens pratique d'un Anglais, l'avait vu clairement, et avait engagé le roi à s'avancer. Louis XVIII passa la frontière, et, malgré Talleyrand, qui le priait de différer et qui fut congédié assez brusquement, il arriva à Câteau-Cambrésis, escorté par un petit corps de royalistes commandés par le duc de Berry. Le 24 juin, Louis XVIII data de cette ville une proclamation où il marquait sa position indépendante : « Nous n'avons voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instruments dont la Providence s'est servie pour punir la trahison ; mais aujourd'hui que les puissants efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États. » Voilà la situation vraie. Les étrangers ne ramènent pas les Bourbons, mais les événements permettent à ceux-ci de rentrer en France, et la France est prête à les acclamer. Wellington, en passant le 22 à Câteau-Cambrésis, écrivait « Je trouve tout le monde ici très disposé pour la cause du roi. » Il en était de même dans le Midi, où, à Marseille et à Beaucaire le 25, à Aigues-Mortes le 27, à Mende le 30 juin, on avait crié : *Vive le Roi !* Talleyrand comprenait la situation, et il savait que la parole du roi aurait de l'écho. Aussi revint-il de lui-même vers Louis XVIII, d'autant plus que son ami Fouché avait écrit à Wellington le 27 juin : « La nation française veut vivre sous un monarque. La répu-

blique nous a fait connaître tout ce qu'ont de funeste les excès de la liberté ; l'empire, tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu est de trouver à égale distance de ces excès l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe. » Le 28 juin, le roi était à Cambrai, et publiait dans cette ville une proclamation où il répétait : « Je n'ai point permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'aurais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées. » Ces dernières paroles marquaient le caractère de la seconde restauration. Les étrangers, irrités, bien plus irrités qu'en 1814, parlaient hautement de démembrer la France, c'est-à-dire de lui reprendre l'Alsace et la basse Lorraine ; les projets étaient formés : les limites nouvelles étaient tracées : ce furent le roi, ses ministres, et le duc de Richelieu, parlant au nom du roi, qui sauvèrent alors la France d'un opprobre qui depuis, hélas ! à la suite de la troisième invasion, amenée par un Bonaparte, ne lui a pas été épargné.

Louis XVIII poursuivit sa marche : il quitta Cambrai le 30 juin, vint à Roye, où les maréchaux Macdonald et Gouvion Saint-Cyr, comprenant la situation comme la comprenaient Soult, Grouchy, Masséna, Davoust, lui offrirent leurs services. Cette démarche des maréchaux, et la venue de plus en plus prochaine du roi, exaspéra la Chambre des représentants : des mouvements en faveur de l'empereur furent tentés dans Paris le 3, le 4, le 5 juillet. Mais il fallait en finir : car

Fouché, après la déclaration faite au conseil de guerre le 1er juillet, avait déjà eu peur de ne plus être maître de la situation, et il voulait toujours la dominer. Dès le lendemain 2 juillet, il avait inspiré à Wellington la pensée de publier une note dans laquelle le général anglais conseillait aux Chambres et à la commission provisoire de donner leur démission et de déclarer qu'elles n'avaient pris le gouvernement que pour assurer la tranquillité publique et l'intégrité du royaume de Louis XVIII. En même temps, Wellington conseillait au roi de se rapprocher de Paris ; puis, lorsque les délégués de la Chambre des représentants vinrent pour négocier l'armistice, et, pleins de préventions contre les Bourbons — nous l'avons vu, — le sonder sur les intentions des alliés au sujet du gouvernement, le général anglais, qui, avec son caractère officiel, ne devait rien dire, exprima du moins, « comme individu » son opinion. Selon lui, la restauration du roi devait être la meilleure garantie de sécurité pour l'Europe. « Ce que vous avez de mieux à faire, dit-il aux délégués, c'est de vous hâter, afin qu'on ne puisse croire que cette mesure vous a été imposée par les puissances étrangères. » Une suspension d'armes eut lieu le 5 juillet.

Le roi, déjà entouré de nombreux royalistes, était à quelques lieues de Paris. Fouché, duc d'Otrante sous l'Empire, régicide sous la Convention, se fera-t-il accepter comme l'homme nécessaire ? va-t-il devenir le ministre du roi ? Lorsque, le 1er juillet, on avait parlé à Louis XVIII de cette éventualité, le monarque

s'était écrié : « Jamais ! » Le 4, Fouché, dans une proclamation, plaçait encore « la cocarde et le drapeau aux trois couleurs nationales sous la sauvegarde spéciale des armées, des gardes nationales et de tous les citoyens ». Cependant, le 6, Louis XVIII reçut le duc d'Otrante, chaudement recommandé par les plus royalistes, et présenté par Talleyrand ; or Talleyrand, s'appuyant sur le bras de Fouché pour passer dans le cabinet du roi, semblait, a dit Chateaubriand, le vice appuyé sur le crime. Louis XVIII signa la nomination du duc d'Otrante. Le roi croyait devoir faire ce sacrifice pour assurer le prompt dénouement de la crise. Plus d'un regretta tant de facilité sur un point, tant de raideur sur d'autres ; et Wellington, qui avait insisté pour que Louis XVIII adoptât le drapeau tricolore, afin de ne pas laisser aux ennemis du roi un drapeau si populaire, ne put s'empêcher de s'écrier : « Quelles gens ! il est plus facile de leur faire accepter un régicide qu'une idée raisonnable. »

Louis XVIII eût pu rentrer le 6 au soir dans Paris, dont les murs étaient depuis le matin couverts de la proclamation royale du 28 juin, répandue par les soins de l'imprimeur Michaud. Tous les habitants l'attendaient ; mais Fouché retarda encore la venue du roi, arrêta l'élan des royalistes, et, pour ne pas leur laisser l'honneur de la restauration, il en fit hommage aux alliés dans un acte qui contient un outrage et un mensonge. Le 7, en effet, Fouché, dans un message aux Chambres, disait que « les ministres et les généraux des puissances alliées avaient déclaré hier au

président de la commission (c'était lui) que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône [1] ». Or, Wellington, indigné, écrivait alors : « Cette lettre a été pour moi une preuve de plus qu'à toutes les époques de la Révolution française tous ceux qui y ont joué un rôle ont menti sans scrupule, pourvu que leur mensonge leur fût utile, ne fût-ce qu'un moment. » A la parole de Fouché, la commission de gouvernement se sépara, et un piquet de garde nationale placé devant le Palais-Bourbon répondit le 8 au matin, aux représentants qui arrivaient, qu'ordre était donné de ne laisse rentrer personne. Ainsi finit cette Chambre des représentants, si hostile à la rentrée des Bourbons : elle ne représentait plus l'opinion, et l'opinion se passait d'elle.

Fouché avait conseillé au roi d'éviter de faire son entrée dans Paris par les quartiers populeux ; Louis XVIII repoussa ce pusillanime conseil par un de ces mots où l'esprit et le cœur se trouvent réunis : « Là où le roi paraît, il n'y a pas de ligueurs. » Le 8 juillet, à trois heures et demie du soir, Louis XVIII entra dans la capitale, dont la population fit éclater la plus grande allégresse. Il était temps, car il fallait tenir tête aux étrangers, et, pour repousser leurs exigences, il y avait besoin du roi de France. Encore une fois, ce n'était point la force des hommes qui avait poussé vers cette solution, c'était, selon la parole de M. Nettement, « ce que les politiques appellent

1. Cité dans Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. III, p. 116.

la force des choses, et les chrétiens la Providence[1]. »

Un dernier mot. — Il ne semble pas qu'au temps de la première Restauration, en 1814, aucune voix se soit sérieusement élevée pour accuser les Bourbons d'avoir été imposés à la France par les étrangers : tant l'élan vers le roi avait été général, spontané, irrésistible !

En 1815, au contraire, comme les passions venaient d'être très surexcitées pendant les Cent-Jours, les plus amères récriminations se produisirent.

Dès le 24 juin, Napoléon, au milieu d'un flot de paroles incohérentes, s'écriait : « Fouché trompe tout le monde : il joue la Chambre, les alliés le joueront, et vous aurez de sa main Louis XVIII ramené par eux. » Le 30 juin, le général Mouton-Duvernet rapportait à la Chambre des représentants qu'il avait entendu dire, parmi les troupes cantonnées à la Villette et à Saint-Denis : « Nous mourrons avant de recevoir un monarque amené par des Anglais et des Prussiens[2]. » Un député, M. Durbach, s'écriait alors : « Si, comme tout le fait craindre, les forces ennemies étaient destinées aujourd'hui à replacer par la violence les Bourbons sur le trône, les mêmes forces leur seraient également indispensables pour s'y maintenir. » Les seize généraux signataires de l'adresse dont nous avons parlé étaient émus à la pensée qu'on voudrait leur imposer les Bourbons. « Si les souverains imposent à la France le rétablissement de

1. *Hist. de la Restauration*, t. I, p. 125.

2. *Moniteur* du 30 juin 1815.

Louis XVIII, dit Voyer d'Argenson le 5 juillet, ils devront rester pour le maintenir. »

Toutes ces paroles étaient seulement des suppositions, et exprimaient la crainte que ces suppositions ne se réalisassent. Manuel, le premier peut-être, transforma ces suppositions en un fait réel, et, parlant de l'adresse signée par les seize généraux, il s'écria : « Croit-on que, sous cette forme, l'adresse soit favorable à la maison de Bourbon, ramenée par les Anglais ? » Sous la Restauration, l'opposition dont Manuel a été l'un des membres les plus actifs et les plus influents, a répété ces paroles, en les accentuant encore. Les journaux, les orateurs, les historiens libéraux, ont répété la formule des « Bourbons rentrés dans les bagages » ou « dans les fourgons de l'étranger » ; et, comme cette formule était une arme acérée de combat, elle fut vite admise par toutes les passions ignorantes, et elle a passé longtemps comme un lieu commun historique. C'est ainsi que froidement, de parti pris, pour mieux frapper au cœur le gouvernement du roi, on a soutenu un mensonge, et, à force de le redire, on a fait croire, on a persuadé peut-être que c'était une vérité. Ainsi l'on a vu M. Théophile Lavallée, pour ne citer que l'auteur d'un des ouvrages les plus répandus, affirmer que « la restauration venait de l'étranger [1] ».

Heureusement qu'en s'éloignant de nous les faits de cette époque ont été plus étudiés, mieux connus, et des écrivains distingués sont venus rendre, contre ce

1. *Hist. des Français*, t. IV, p. 591.

mensonge historique, un témoignage d'autant plus important qu'il semblait plus désintéressé. Je ne citerai pas d'écrivains royalistes : car, aux yeux de quelques-uns, ils seraient peut-être suspects, bien qu'il soit difficile d'avoir plus que M. Alfred Nettement la connaissance approfondie des hommes et des choses de cette époque. Mais M. de Vielcastel a écrit : « Il y a dans cette accusation, si souvent reproduite, une exagération injuste : le rétablissement des Bourbons ne fut pas le but de la coalition de l'Europe contre la France, et on peut même dire qu'en 1815, plus encore qu'en 1814, la présence de ces princes contribua à adoucir la rigueur des conditions imposées à la nation vaincue [1]. » — « Les Bourbons ne furent pas imposés par les souverains étrangers en 1814, dit M. Frédéric Lock, dont le langage est toujours si hostile, ils ne le furent pas davantage en 1815. » — « La première Restauration, dit-il encore, ne fut imposée ni par l'étranger ni par la nécessité [2]. » — « Il est très inexact, dit à son tour un érudit qui connaît tous les documents, il est très inexact de soutenir que Louis XVIII (en 1815) ait été imposé à la France par les alliés [3]. »

Ces paroles sont le verdict que rend l'histoire lorsqu'on l'étudie avec soin, et qu'on l'interroge avec impartialité.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

1. *Hist. de la Restauration*, t. III, p. 439.

2. *Hist. de la Restauration*, dans la *Bibliothèque utile*, p. 63; *Ibid.*, p. 38.

3. M. ALBERT SOREL, *Le Traité de Paris*, p. 64.

TABLE DES MATIÈRES

34

PETITE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

Les Questions Controversées

DE

L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE

4 beaux volumes in-8° de 350 pages. . . . Prix : 3 fr. le vol.

Chaque série se vend séparément.

PREMIÈRE SÉRIE

F. Vigouroux Cosmogonie biblique. — A. de Lapparent : Le Bathybius. — F. Vigouroux : Les plaies d'Egypte. — Emm. Cosquin : La venue de Saint Pierre à Rome. — Comte de Puymaigre : La légende de Blondel. — Tamisey de Larroque : Le siège de Béziers et le mot : « tuez-les tous ! ». — J. Mavel : Les *Monita Secreta* des Jésuites. — L'abbé Allain: L'instruction primaire en France avant la Révolution. — L. de Poncins : La prise de la Bastille. — H. de l'Epinois : Les Bourbons ont-ils été ramenés par l'étranger ?

DEUXIÈME SÉRIE

F. Vigouroux : La chronologie biblique. — Hamard : La période glaciaire. — Emm. Cosquin : Les monuments assyriens et la Bible. — R. Kerviller : César et les Venètes. — Douais : Les persécutions. — P. Allard : Les peintures des Catacombes. — G. de Beaucourt : Charles VII et Agnès Sorel. — Baguenault de Puchesse : La Saint-Barthélemy. — J. Loiseleur : La légende du chevalier d'Assas. — G. de Cadoudal : Le 10 août. — Victor Pierre : Le millard des émigrés.

TROISIÈME SERIE

L. de Kerpénic : Unité de l'espèce humaine. — F. Vigouroux : Le Pentateuque et son authenticité.— A. de Barthélemy : Les temps antiques de la Gaule. — Bacuez : L'apocalypse. — G. Prévost : La noblesse française. — H. de l'Epinois : Galilée. — Fauvin : Le sac de Magdebourg. — Edmond Biré : La vérité sur les Girondins. — Marquis de Ségur : Le Concordat et les articles organiques.

QUATRIÈME SÉRIE

A. de Lapparent : La science et les demi savants. — L. de Kerpénic : Descendons-nous du singe ? — F. Vigouroux : Le Déluge. — Emm. Cosquin : Les Evangiles apocryphes. — C.-M. Tourret : La bienfaisance païenne et la charité chrétienne pendant les premiers siècles. — Noel Valois : Y a-t-il eu un Gouvernement représentatif en France au xive siècle ? — Edouard Prampain, S.-J. : La conspiration des poudres. — Ch. Guérin : La révocation de l'édit de Nantes et le pape Innocent XI. — R. P. Ingolt : L'Oratoire et le Jansénisme. — Jules Angot des Rotours : La politique financière des Jacobins.

